

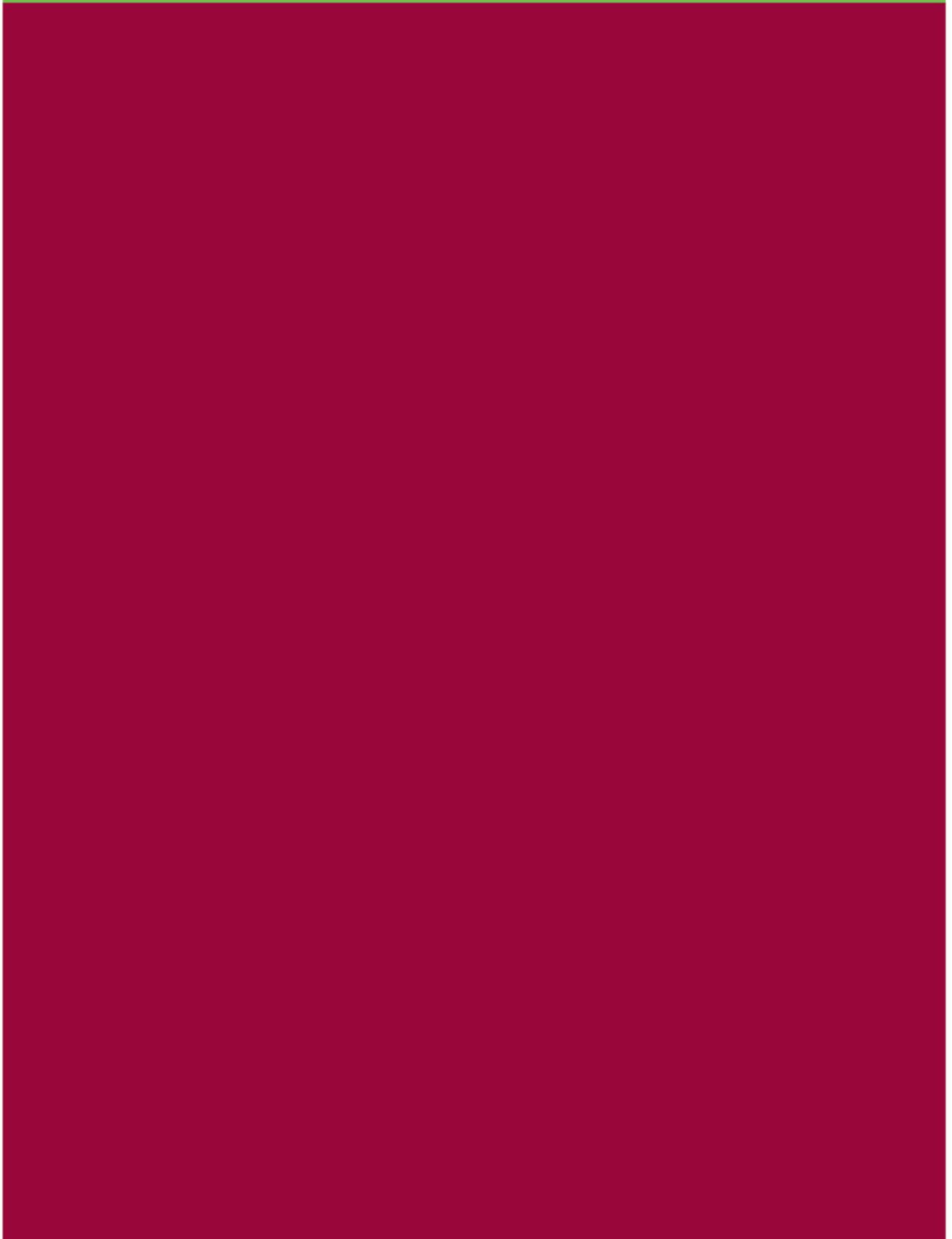
ÉDITION 2015

Données 2010-2014

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT



développeur d'avenirs durables



SOMMAIRE

L'AGENCE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
1. LES TENDANCES GÉNÉRALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AFD.....	14
1.1 L'activité du groupe AFD de 2010 à 2014	14
1.2 La répartition géographique de l'activité	16
1.3 L'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD.....	18
1.4 La mise en œuvre des partenariats différenciés	21
1.5 Répartition sectorielle de l'activité.....	23
2. CONTRIBUTION À L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	25
I. L'ACTIVITÉ DU GROUPE AFD DANS LES PAYS ÉTRANGERS.....	26
1. L'ACTIVITÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN	27
1.1 L'activité en Afrique subsaharienne	28
1.2 L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient	35
2. L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DANS LE RESTE DU MONDE	40
2.1 L'activité en Asie et Pacifique	41
2.2 L'activité en Amérique latine et Caraïbes.....	46
3. DES PARTENARIATS DIFFÉRENCIÉS	51
3.1 L'activité dans les Pays pauvres prioritaires	51
3.2 L'activité dans les Très Grands Emergents.....	55
3.3 L'activité dans les pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité	58
II. L'ACTIVITÉ DU GROUPE AFD DANS LES OUTRE-MER.....	60
1. TENDANCES GÉNÉRALES DE L'ACTIVITÉ DANS LES OUTRE-MER.....	61
2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ	62
3. RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR	63
4. L'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PUBLIC	65
5. L'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ.....	66
III. LES SECTEURS D'INTERVENTION DE L'AFD.....	67
1. VENTILATION SECTORIELLE DE L'ACTIVITÉ	68
2. SUIVI DES STRATÉGIES SECTORIELLES	71
2.1 La jeunesse au cœur du développement (CIS Education – Formation – Emploi 2013-2015)...	71
2.2 Eau et l'assainissement (CIS 2014-2018).....	72
2.3 Énergie (CIS 2012-2016)	73
2.4 Villes durables (CIS 2014-2017)	74
3. SUIVI DES STRATÉGIES TRANSVERSALES	75
3.1 La lutte contre le changement climatique (CIT Climat 2012-2016)	75
3.2 Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017).....	77
3.3 Préserver la biodiversité (CIT Biodiversité 2013-2016).....	78
4. LES RÉSULTATS EFFECTIFS DES INTERVENTIONS DE L'AFD.....	78
IV. PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES.....	83
1. LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS.....	84
1.1 Un partenariat renforcé avec les Organisations de la société civile (OSC)	84
1.2 De nouveaux outils pour soutenir les projets des collectivités territoriales françaises	85
2. LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES.....	85
V. ANNEXES.....	88

Avant-propos

Anne Paugam

Directrice générale

La publication de ce premier rapport « Données 2010-2014 » de l'Agence Française de Développement (AFD) marque un nouvel approfondissement de la politique de transparence et de redevabilité de l'Agence. Avec ce rapport, l'AFD entend répondre aux questions de ceux qui en France comme dans nos pays d'intervention, organisations de la société civile, chercheurs, journalistes ou simples citoyens souhaitent mieux comprendre notre activité et nos modes de faire.

Avec plus de 8 milliards de financement en 2014, l'Agence Française de Développement agit pour construire le monde durable de demain dans les pays en développement et en Outre-mer. Promouvoir une croissance durable qui concilie lutte contre la pauvreté et les inégalités et préservation de la planète, c'est l'agenda des Objectifs du développement durable (ODD), c'est aussi le cœur de notre mission.

Ces objectifs du développement durable, nous y sommes prêts. Par la mise en place de l'avis développement durable, nous nous assurons aujourd'hui de la durabilité de nos projets. Par la mesure de l'impact climat des projets financés, pour la première fois en 2014, à la veille de la conférence de Paris sur le climat, plus de 50% des engagements de l'AFD contribuent à la lutte contre le changement climatique.

Cette mission, l'AFD l'accomplit partout dans le monde en développement - car ces défis sont ceux de l'humanité dans son ensemble. Cette mission, nous l'accomplissons dans un monde qui change. Nous assistons à la fois à la formidable émergence d'une partie du monde en développement, y compris désormais de l'Afrique, et dans le même temps à la persistance ou l'aggravation de fragilités et de crises - je pense notamment au Sahel et au Moyen-Orient.



Crédits photo : Alain Goulard

Face à ces trajectoires divergentes, l'AFD agit et alloue les moyens financiers de l'Etat de manière différenciée. Concrètement, cela signifie qu'en 2014, nous concentrons en Afrique subsaharienne et dans le bassin méditerranéen 92% des ressources budgétaires mises à disposition par l'Etat. L'Afrique subsaharienne concentre notamment les ressources en dons de l'AFD qui financent en priorité les interventions de l'Agence dans les 16 pays pauvres prioritaires de l'aide française.¹ La priorité Africaine de l'Agence, nous la traduisons dans nos chiffres.

Parallèlement, le groupe AFD a financé 2,5 milliards d'euros en Asie et en Amérique latine sur la seule année 2014 et cela quasiment sans mobilisation de ressources publiques. Dans ces régions, nous offrons à nos partenaires des financements mais aussi le savoir-faire français qu'il s'agisse d'expertise publique, ou de celle de nos entreprises, pour engager ces pays dans la voie du développement durable.

Mais derrière tous ces chiffres financiers, il y a aussi et avant tout des milliers d'hommes et des femmes qui voient leur vie changer grâce aux financements de l'AFD. C'est le cas quand 500 000 personnes gagnent, en 2014, un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée grâce aux programmes financés par l'AFD. C'est le cas également quand 1,1 million d'habitants des quartiers défavorisés voient leur habitat amélioré ou sécurisé grâce à des programmes

¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal

financés par l'AFD. Ces résultats de nos projets, nous les mesurons et les rendons désormais publics.

Ce bilan, c'est enfin celui des hommes et des femmes qui chaque jour au siège comme sur le terrain travaillent avec passion et

professionnalisme à accomplir la mission de l'Agence. C'est grâce à eux, que je suis aujourd'hui fière, à travers ce rapport « Données 2010-2014 », de présenter les résultats et accomplissements de l'Agence au cours des cinq dernières années. ■

L'Agence Française de Développement

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD) met en œuvre, depuis plus de 70 ans, la politique d'aide au développement de la France. Établissement public industriel et commercial doté du statut d'institution financière spécialisée, son action s'inscrit dans la politique définie par le document cadre de coopération au développement de la France jusqu'en 2013 puis par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014. Ces orientations ont été déclinées en 2014 par un nouveau contrat d'objectifs et de moyens triennal entre l'État et l'AFD.

Le groupe AFD comporte une filiale, PROPARCO, qui a vocation à intervenir en soutien au secteur privé, et des participations au capital de sociétés immobilières et d'un établissement de crédit dans l'Outre-mer français, où le Groupe joue un rôle spécifique. L'AFD assure par ailleurs la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'AFD finance et accompagne des projets et de programmes de développement (publics et privés), dans plus de 90 pays du Sud et dans les Outre-Mer. Pour conduire sa mission, le groupe AFD regroupe plus de 2000 agents basés à Paris et Marseille et dans un réseau de 72 agences. ■

L'Agence des Objectifs du développement durable

En septembre 2015, le Sommet spécial sur le développement durable à New York verra l'adoption des Objectifs du développement durable (ODD) qui fixent l'agenda du développement d'ici 2030 avec l'ambition mettre fin à la pauvreté et transformer les vies tout en protégeant la planète. L'Agence Française de développement est déjà pleinement engagée pour la réalisation de cette feuille de route du développement durable.

Éliminer la pauvreté

L'élimination de la pauvreté d'ici 2030 est l'objectif premier des Objectifs du développement durable. Lutter contre la pauvreté par le développement est au cœur du mandat confié à l'Agence Française de Développement dans la mise en œuvre de la politique de développement de la France. Les progrès importants réalisés lors des 15 dernières années dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ne doivent pas faire oublier les 800 millions d'êtres humains qui vivent encore avec moins de 1,25 dollar par jour.

□ Garantir la sécurité alimentaire

Les ODD fixent l'objectif d'éliminer la faim d'ici 2030, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable (ODD n°2).

L'AFD contribue déjà à cette ambition à travers son cadre d'intervention sectoriel dédié à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne adopté en 2013.

En 2014, les financements de l'AFD en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne se sont élevés à 403 M€. Les engagements 2014 ont ciblé essentiellement le développement des territoires et la conservation de leur capital naturel et la croissance des filières agricoles.

□ Fournir un accès à l'eau

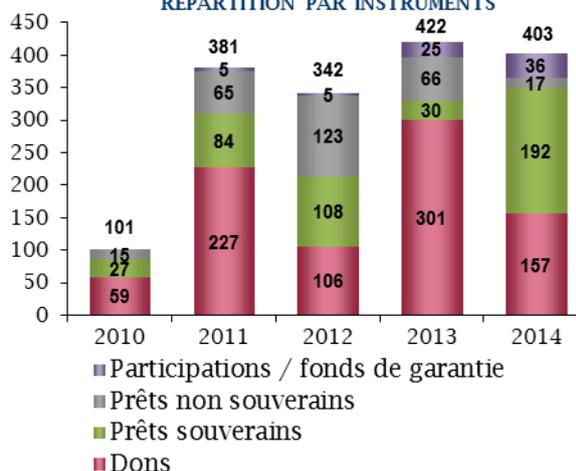
Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030 est désormais au cœur du nouvel agenda (ODD n°6).

En 2014, l'AFD a consacré 547 M€ au secteur de l'eau et de l'assainissement dont 289 M€ en Afrique subsaharienne.

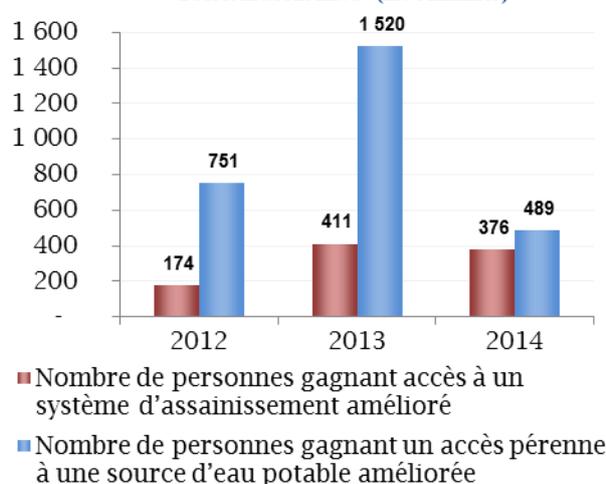
69% de ces financements contribuent au déploiement d'un service d'eau et d'assainissement de qualité pour tous.

Près de 3 millions de personnes ont gagné un accès pérenne à un service d'eau potable au cours des trois dernières années grâce aux financements AFD. ■

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT (M€) DE L'AFD CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE RÉPARTITION PAR INSTRUMENTS



RÉSULTATS EFFECTIFS DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'AFD DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (EN MILLIERS)



Transformer les vies

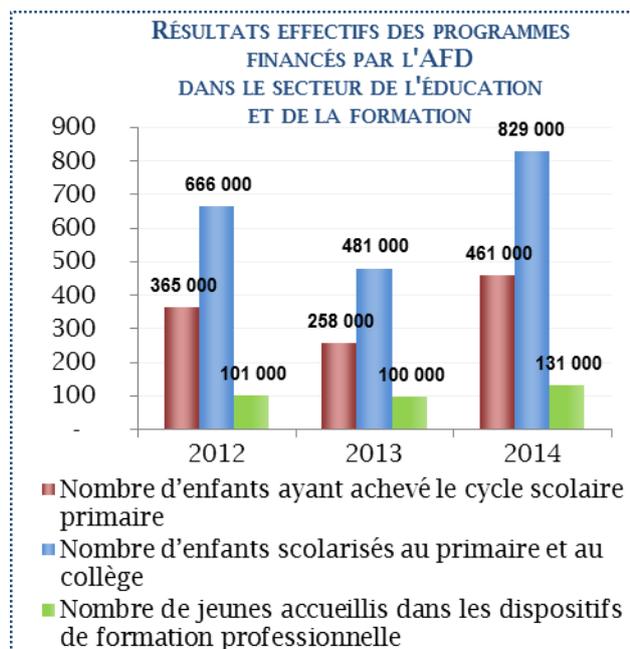
L'agenda des ODD défend la dignité de tous afin que chacun jouisse de ses droits et libertés fondamentales. La réalisation des objectifs et des cibles passe nécessairement par une action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle passe également par l'accès de tous à une éducation de qualité nécessaire pour exploiter des opportunités et participer pleinement à la société. Enfin, elle implique que personne ne soit laissé pour compte en matière d'accès aux services de santé.

□ Une éducation de qualité pour tous

L'ODD n°4 ambitionne d'assurer d'ici 2030 à toutes les filles et tous les garçons un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

En 2014, l'AFD réalise le plus important volume d'engagements jamais réalisé (393 M€) dans les pays étrangers dans le secteur de l'éducation.

Près de 830 000 enfants ont été scolarisés au primaire et au collège, plus de 460 000 enfants ont achevé le cycle scolaire primaire grâce aux programmes financés par l'AFD et 131 000 jeunes ont été accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale grâce aux programmes financés par l'AFD en 2014.

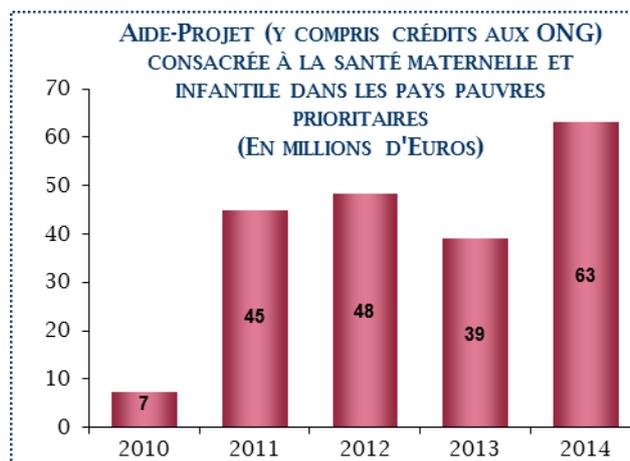


□ Garantir l'accès à la santé

Permettre à tous de vivre en bonne santé (ODD n°3) signifie notamment l'amélioration de la santé maternelle et infantile et l'accès aux soins pour chacun.

En 2014, l'AFD a consacré 63 M€ de dons à la santé maternelle et infantile dans les pays pauvres prioritaires de l'aide française.

L'AFD met en œuvre l'Initiative Santé Solidarité Sahel (ISS) qui a permis à partir de fonds issus d'une partie des recettes de la taxe sur les transactions financières de dégager 17 M€ de financements supplémentaires en faveur de la santé. Ce programme vise à accompagner les pays du Sahel politiquement engagés dans la mise en place de systèmes solidaires d'accès aux soins pour les enfants de moins de 5 ans. ■

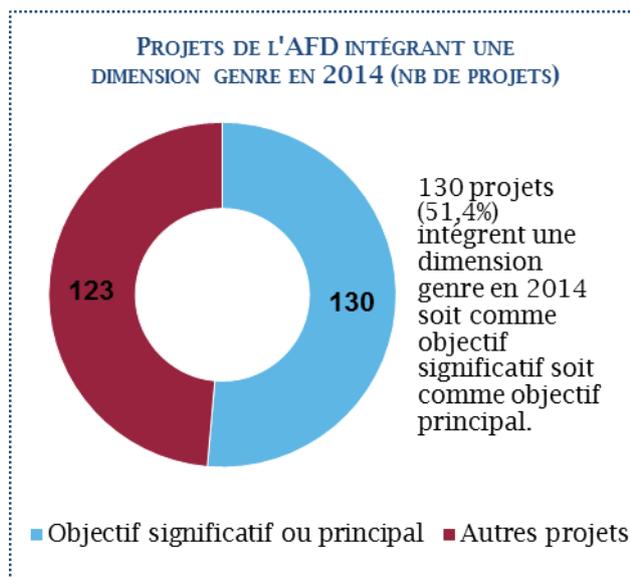


□ Donner toute leur place aux femmes

L'épanouissement de l'homme et le développement durable est impossible tant que la moitié de l'humanité se voit nier ses droits et ses chances. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD n°5) est donc un objectif en soi et un objectif transversal à l'ensemble des ODD.

Partageant cette conviction, l'AFD s'est dotée d'objectifs ambitieux en termes d'intégration de la réduction des inégalités femmes-hommes dans les projets qu'elle finance.

Cette dynamique a permis à l'Agence de dépasser ses objectif en 2014 puisque 51,4% des opérations AFD intègrent une dimension genre soit comme objectif significatif soit comme objectif principal au regard des marqueurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.



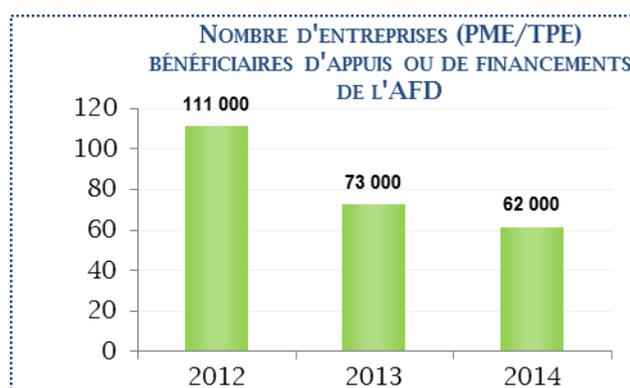
Fonder une prospérité durable

Les ODD font d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (ODD n°8) fondée sur des infrastructures résilientes, une industrialisation durable (ODD n°9) et des modes de consommation et de production durables (ODD n°12) la condition d'une prospérité durable. Une telle transformation ne sera possible que si elle repose sur une énergie durable (ODD n°7). Les villes où vivent désormais plus de la moitié de la population mondiale seront également au cœur de cette transformation (ODD n°11).

□ Promouvoir une croissance qui profite à tous

Les ODD promeuvent une croissance économique soutenue, partagée et durable et une industrialisation durable qui profite à tous (ODD n°8 et 9).

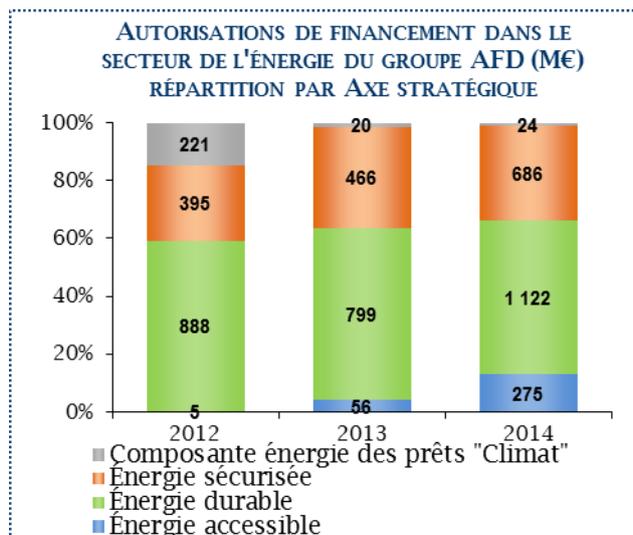
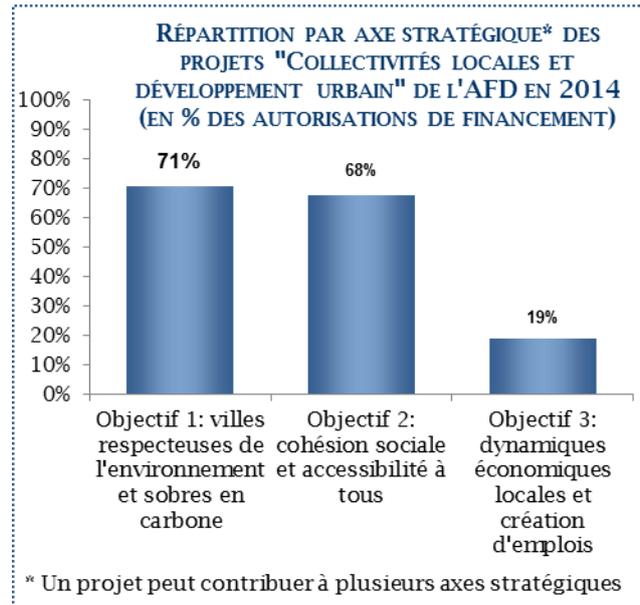
L'AFD appuie les entrepreneurs et les petites entreprises du Sud. 62 000 entreprises (PME/TPE) ont bénéficié d'appuis ou de financements de l'AFD en 2014. Ces financements incluent notamment le soutien à des projets de microfinance. A titre d'exemple, l'AFD a financé en 2014 un projet de microfinance rurale en République Dominicaine qui a bénéficié à plus de 1 100 PME/TPE.



□ Construire des villes durables

Des villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables (ODD n°11), tel est également l'objectif fixé par l'AFD dans sa stratégie « Villes durables ».

En 2014, les financements de l'AFD en faveur des collectivités locales et du développement urbain atteignent 729 M€ dans les États étrangers et contribuent tout à la fois à bâtir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone (71% des financements) et à la cohésion sociale et l'accessibilité à tous (68% des financements).



□ Fournir une énergie durable

L'accès à des services énergétiques fiables durables et modernes, à un coût abordable (ODD n°7) est la condition d'une prospérité durable tant l'énergie est au fondement du développement économique et social de nos sociétés. Une énergie durable est également indispensable à l'adoption des modes de production et de consommation durables (ODD n°12).

L'engagement total du groupe AFD pour 2014 en matière d'énergie s'élève à 2,1 Mds€ avec trois axes que sont l'accès à l'énergie, l'énergie durable et la sécurisation des réseaux énergétiques.

L'énergie durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique) totalise 2,8 Mds€ d'engagements cumulés en 2012-2014. L'AFD dépasse ainsi largement son objectif triennal en la matière.

Protéger la planète

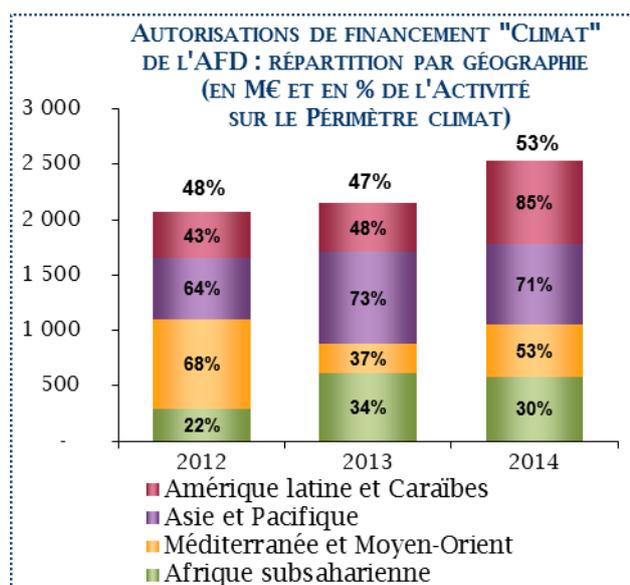
Les ODD affirment la détermination des Etats membres des Nations unies à agir face à la menace posée par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Cette menace impose de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD n°13) mais aussi de conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines (ODD n°14) et de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD n°15).

□ Lutter contre le dérèglement climatique

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD n°13) s'impose comme un impératif mondial.

L'AFD est particulièrement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique et a octroyé près de 18 Mds € pour financer des projets ayant un co-bénéfice climat depuis 2005.

En 2014, 53% des financements AFD comportaient un co-bénéfice climat (contre 47% en 2013). L'AFD dépasse pour la première fois l'objectif fixé dans sa stratégie climat-développement de porter à 50% la part de ses financements à co-bénéfice climat.



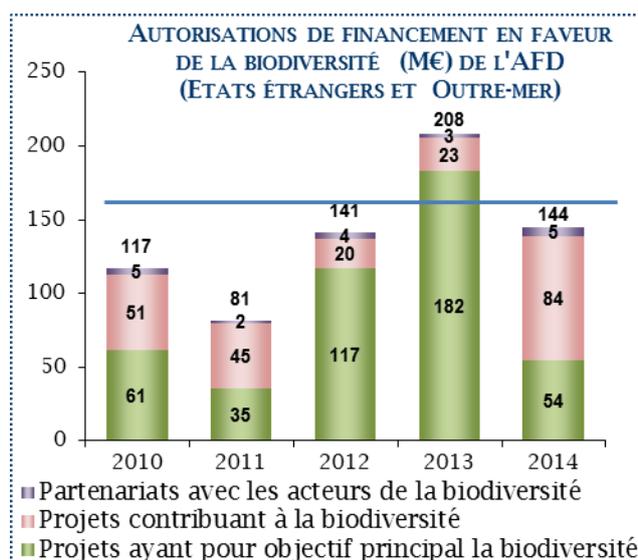
□ Préserver la biodiversité

La préservation des océans, des mers et des ressources marines (ODD n°14) comme des écosystèmes terrestres (ODD n°15) est également un enjeu fort du nouvel agenda du développement durable.

L'AFD a adopté en 2013 un cadre stratégique « biodiversité » qui couvre la biodiversité terrestre et marine.

Sur la période 2013-2014, l'AFD a réalisé un volume moyen d'engagements de 176 M€, supérieur à l'objectif moyen de 160 M€ fixé par sa stratégie.

Pour l'année 2014, les financements de l'AFD ont concerné 35 millions d'hectares qui ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.



Agir dans les pays en crise pour préserver la paix

Le développement durable ne pourra se réaliser sans la paix. Les ODD reconnaissent la nécessité de construire des sociétés pacifiques, justes et respectueuses de tous, fondées sur le respect des droits de l'homme (ODD n°16).

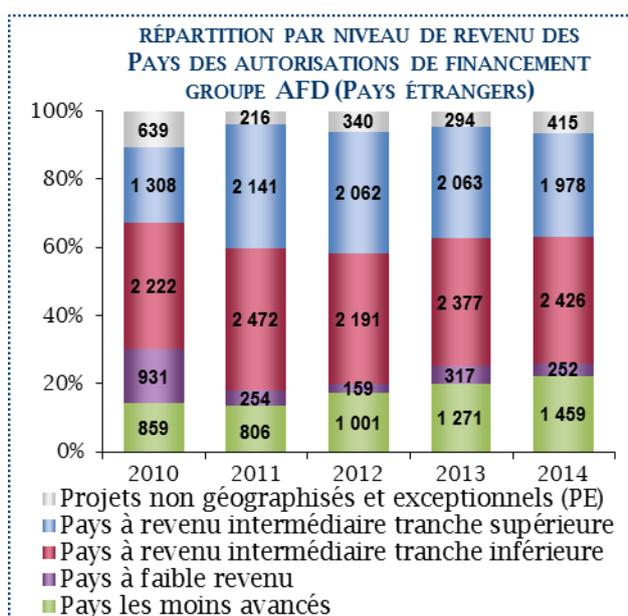
L'AFD agit dans les pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité pour accompagner le processus de développement économique et social dans le cadre de son mandat². Pour ce faire, elle adapte ses modes d'intervention à la spécificité de ces contextes. En République centrafricaine, le fonds Bêkou, créé à l'initiative de l'AFD permet ainsi aux bailleurs européens de mutualiser leurs financements pour accompagner le processus de gestion puis de sortie de crise. Il a pour but de recréer les services essentiels, de contribuer au développement économique et de favoriser la stabilité du pays et de la sous-région.

Renforcer le partenariat mondial

Les ODD sont un pacte global pour une transformation de l'humanité. Ils sont universels et dépassent la division traditionnelle Nord/Sud. Ils impliquent le monde entier, les pays riches comme les pays pauvres. Les ODD appellent à un partenariat mondial renouvelé et renforcé (ODD n°17) qui fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale et reposera sur l'engagement de toutes les parties.

□ Agir dans l'ensemble du monde en développement

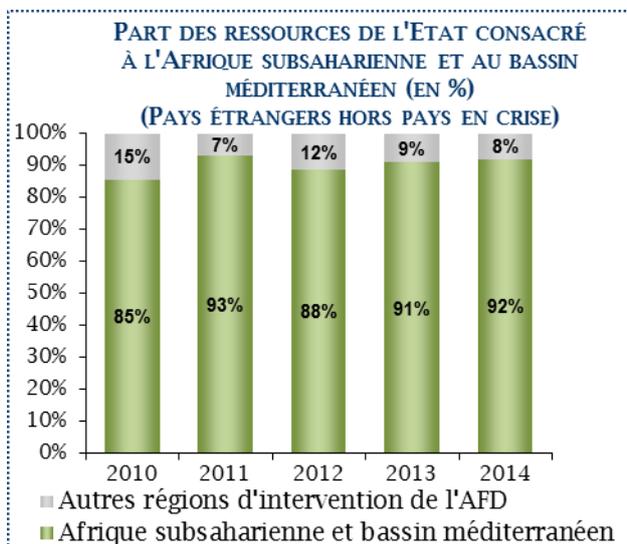
Le nouvel agenda du développement durable est universel. Il concerne autant les pays les plus pauvres de la planète que les pays développés ou émergents. Par sa présence dans plus de 90 pays en développement et dans l'Outre-mer français, l'AFD est dès aujourd'hui le financeur d'un monde durable. ■



² Le mandat de l'AFD n'inclut pas les actions en faveur de la gouvernance qui sont de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Le transfert du MAEDI à l'AFD des actions en faveur de la gouvernance a été annoncé en août 2015.

□ **Aider les plus vulnérables et les pays les moins avancés.**

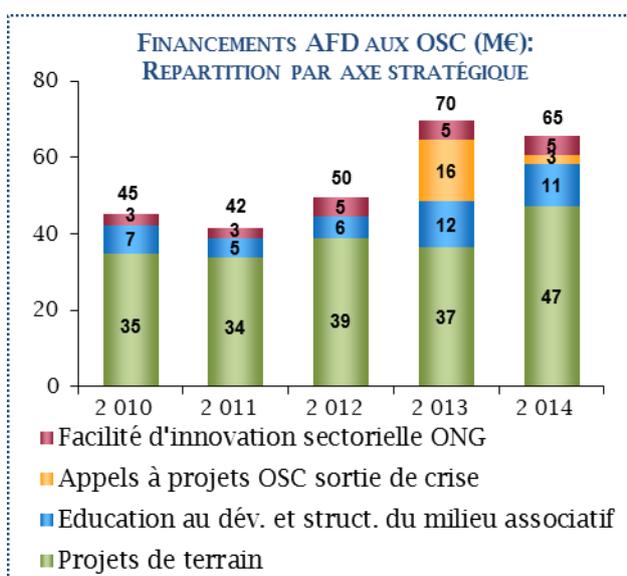
92% des ressources de l'État mises à disposition de l'AFD ont été consacrées à l'Afrique subsaharienne et au bassin méditerranéen en 2014 (hors ressources allouées aux pays en crise).



□ **Agir avec les acteurs de la société civile**

Les financements AFD aux organisations de la société civile (OSC) atteignent 65,3 M€ en 2014 soit +24% par rapport à 2012. L'AFD met en œuvre l'engagement du président de la République de doubler l'enveloppe de crédits qui transite par les OSC françaises sur le quinquennat.

81 projets ont été cofinancés au titre des initiatives des organisations non gouvernementales (ONG), pour un montant de 58 M€. 82% des financements octroyés en 2014 ont bénéficié à des projets de terrain, dont 61% étaient dirigés vers l'Afrique subsaharienne.



L'avis développement durable : une méthodologie innovante pour évaluer la contribution des projets AFD au développement durable.

L'AFD met en œuvre depuis 2013 un dispositif innovant « analyse et avis développement durable » qui lui permet d'évaluer la contribution attendue des projets financés au développement durable. Cette méthodologie étudie six dimensions du développement durable que sont : le développement économique, le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux, l'égalité hommes-femmes, la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique et ses effets, et la pérennité des effets du projet et du cadre de gouvernance. Cet avis est réalisé de manière indépendante de l'équipe en charge d'instruire le projet. De plus, l'intérêt du dispositif réside autant, voire davantage, dans le questionnement induit tout au long de l'instruction du projet autour de ses impacts sur le développement durable, que dans la grille de notation et l'avis formel.

En 2014, 141 projets représentant environ 5 milliards d'engagements ont fait l'objet d'un avis développement durable.

Les 17 Objectifs du développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

1. Les tendances générales de l'activité du groupe AFD

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique, a pour mission de combattre la pauvreté, contribuer à la préservation de notre planète et favoriser le développement économique dans les pays du Sud et dans les Outre-mer français.

Disposant d'un réseau de 72 agences à travers le monde, l'AFD intervient dans plus de 90 pays. Pour remplir cette mission, elle s'appuie également sur sa filiale PROPARCO, dédiée au secteur privé. Les données relatives au groupe AFD incluent l'activité de l'AFD et de sa filiale PROPARCO.

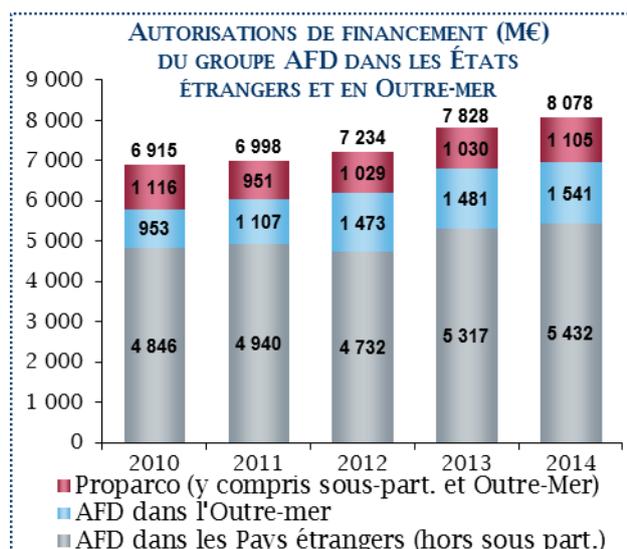
1.1 L'activité du groupe AFD de 2010 à 2014

□ En 2014, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer ont connu une croissance de 3% par rapport à 2013 pour atteindre 8,1 Mds€ (7,8 Mds€ hors fonds délégués par d'autres bailleurs).

L'activité de l'AFD dans les pays étrangers³ a augmenté de 2% pour s'établir à 5,4 Mds€.

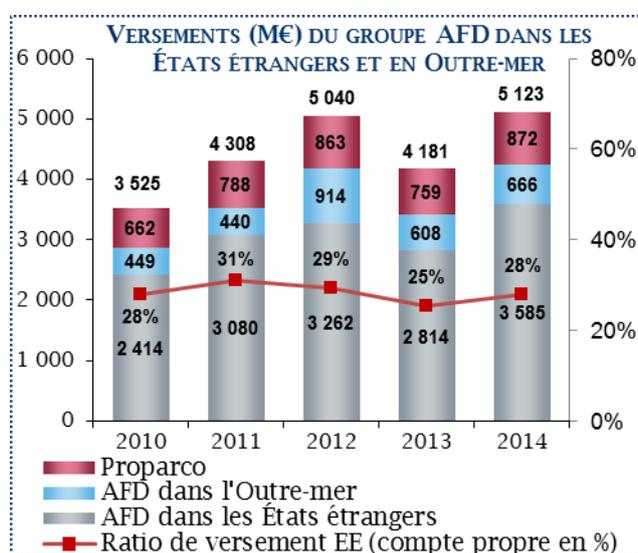
L'activité de l'AFD dans l'Outre-mer croît de 4% par rapport à 2013 avec 1,5 Md€ d'autorisations de financement.

L'activité de PROPARCO⁴ est en croissance (+7%) par rapport à 2013. Avec 1,1 Md€ d'autorisations de financement en 2014,



□ En 2014, les versements du groupe AFD ont atteint 5,1 Mds€ soit leur plus haut niveau historique⁵.

Après une année 2013 en retrait, le groupe AFD reprend une croissance de ses versements en ligne avec la hausse des autorisations d'engagements enregistrée ces dernières années ce qui se traduit par une remontée du ratio de versement⁶ à 28% (+3 pts).



³ Hors sous-participations de l'AFD à PROPARCO. Les sous-participations sont comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Les sous-participations de l'AFD à PROPARCO sont réintégrées à l'activité de l'AFD quand celle-ci est présentée séparément.

⁴ Y compris sous-participations.

⁵ Les versements de l'AFD en Outre-mer n'incluent pas les activités Bpifrance.

⁶ Le ratio de versement représente le rapport entre les versements de l'année N et les engagements restant à verser au 31 décembre de l'année N-1.

□ L'activité de prêts (6,2 Mds€) enregistre une croissance de 5% en 2014 par rapport à 2013 et représente 77% de l'activité du Groupe.

Au niveau du groupe AFD, la croissance continue des autorisations d'engagement des cinq dernières années s'explique principalement par le dynamisme de l'activité de crédit. L'activité de prêts (6,2 Mds€) est portée par la croissance des prêts non souverains concessionnels (+25%).

L'activité de prêts souverains (2,9 Mds€) est également en croissance (+4%) en 2014. L'AFD a eu des activités souveraines dans 31 pays. La moitié de l'activité souveraine est réalisée avec 9 pays (Inde, Nigéria, Gabon, République Dominicaine, Egypte, Congo, Sri Lanka, Pérou, Ethiopie).

L'activité de participations est en forte croissance (+134%) à 171 M€ du fait de la relance du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) (+31 M€) et des interventions en fonds propres de PROPARCO (+48 M€).

L'activité de garanties du Groupe dans les Etats étrangers s'établit à 146 M€ (+26%).

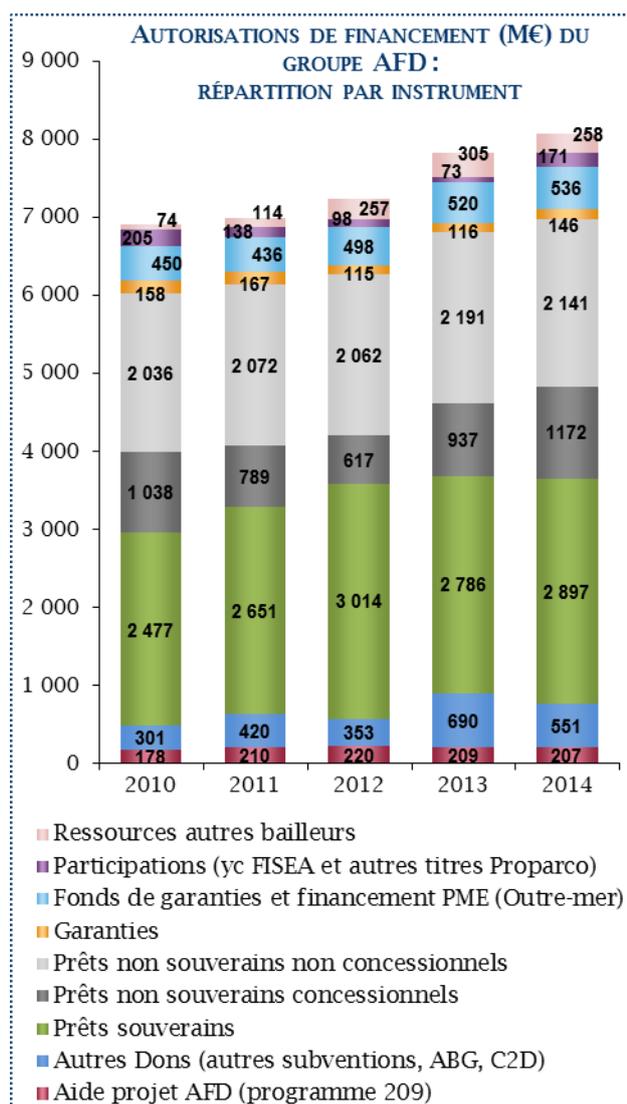
□ L'activité en « dons »⁷ s'établit à 758 M€.

Le recul de l'activité en dons (-16%) s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2013 marquée par la mise en place d'importants Contrats de désendettement et de développement (C2D) (426 M€ en 2014 contre 511 M€ en 2013).

La part des dons non pilotables sur le plan géographique (C2D) ou dont l'allocation géographique n'est pas décidée par l'Agence (ABG) atteint 59% du total des dons en 2014.

L'aide projet AFD en dons financé par les crédits du programme 209 de la loi de finances est stable à 207 M€.

Par ailleurs, les crédits délégués par d'autres bailleurs se maintiennent à un niveau élevé (258 M€).



⁷ Hors crédits délégués en dons par d'autres bailleurs

1.2 La répartition géographique de l'activité

□ En 2014, l'Afrique subsaharienne est la première région d'intervention du groupe AFD avec 2,9 Mds€ d'autorisations de financement.

Globalement, la répartition par zone géographique de l'activité du groupe AFD est comparable à celle de 2013.

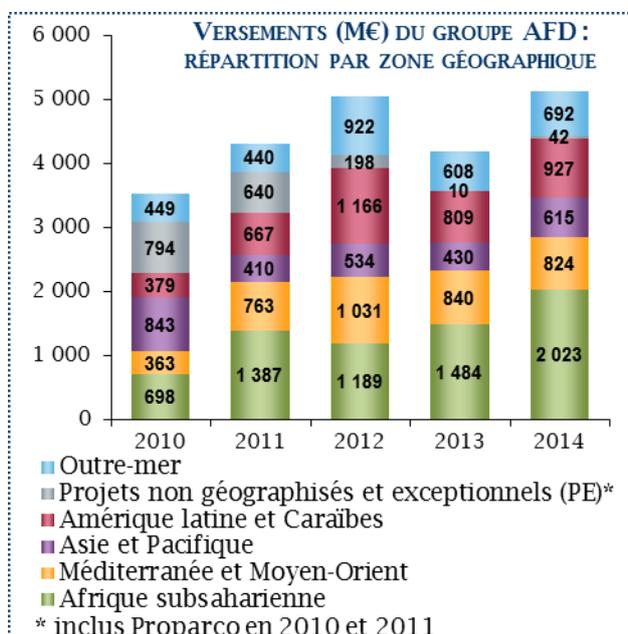
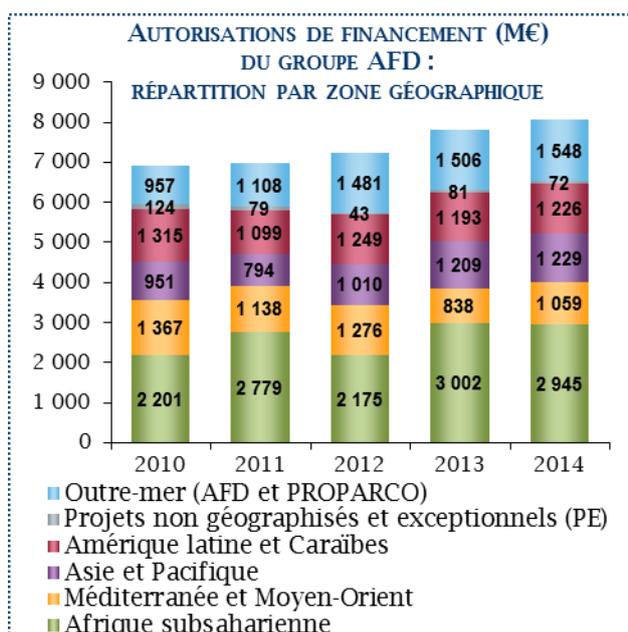
Les autorisations de financement en Afrique subsaharienne (2,9 Mds€) affichent une très légère baisse en 2014 (-2%) mais se maintiennent à un niveau élevé (+12%) par rapport à la moyenne de la période 2010-2014 (2,6 Mds€).

L'activité en Méditerranée et Moyen-Orient reprend fortement en 2014 avec 1,06 Md€ d'autorisations de financement (+26% par rapport à 2013). La région porte 88% de l'augmentation globale de l'activité du groupe AFD entre 2013 et 2014. Le niveau d'activité reste cependant inférieur de 7% à sa moyenne de la période 2010-2014 (1,14 Md€).

Les autorisations de financement en Asie et Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes sont en croissance modérée (+2% et +3% respectivement) à 1,2 Md€ pour chacune des régions.

□ Enfin, l'activité dans l'Outre-mer atteint 1,55 Md€ en 2014 (+3%). Les versements vers l'Afrique subsaharienne augmentent de 36% et atteignent 2 Mds€ en 2014.

Les versements du groupe AFD⁸ sont en croissance dans l'ensemble des zones géographiques d'intervention à l'exception de la région Méditerranée et Moyen-Orient dont les versements reculent légèrement en 2014 conséquence de la baisse du niveau d'octrois dans la région en 2013.

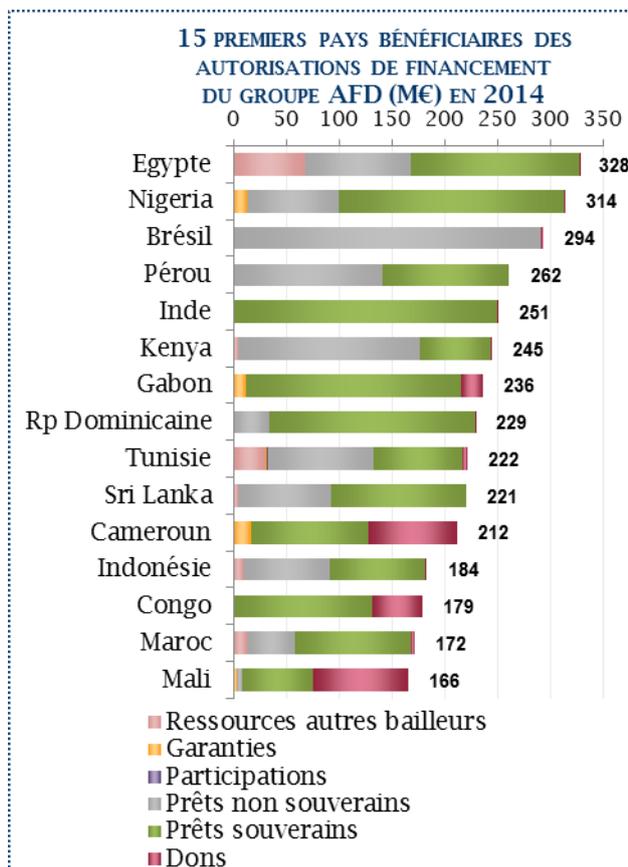


⁸ Versements hors activité Bpifrance en Outre-mer.

□ L’Egypte, le Nigéria et le Brésil sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financements du groupe AFD en 2014.

La liste des principaux bénéficiaires des financements de l’Agence reflète la prédominance des activités de prêts dans la réalisation de l’activité mais aussi la diversité des pays d’intervention et des instruments mobilisés.

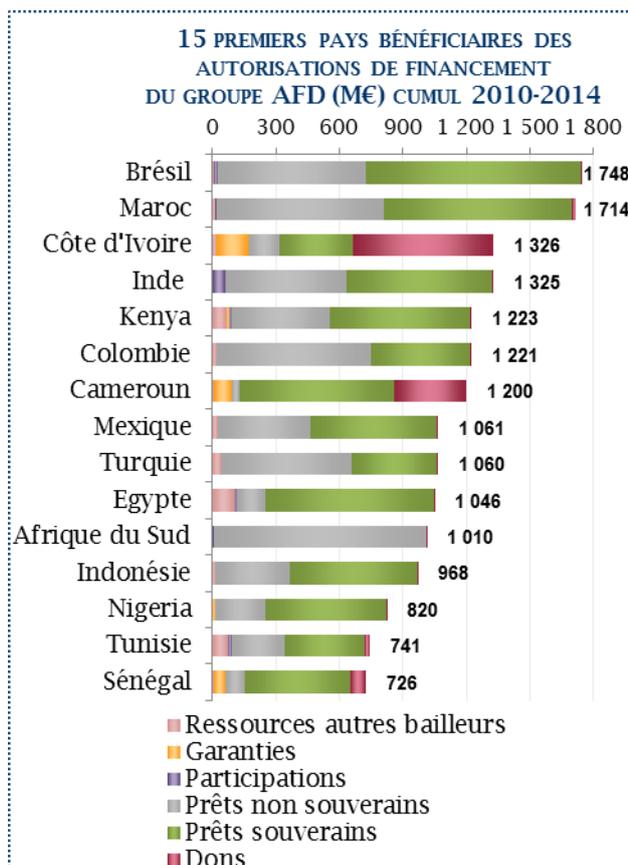
En 2014, les 15 premiers bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD concentrent 54% de l’activité du Groupe dans les pays étrangers.



□ Sur la période 2010-2014, le Brésil, le Maroc et la Côte d’Ivoire sont les premiers bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD.

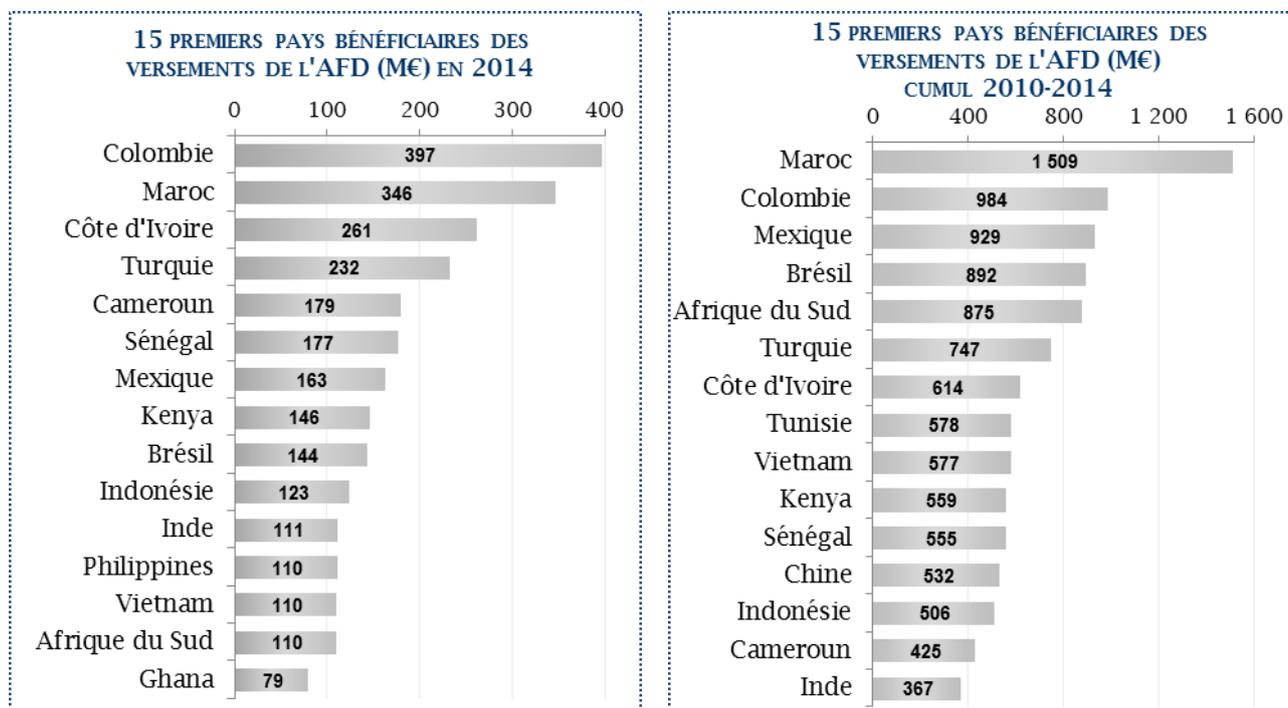
Compte tenu de la prédominance des activités en prêts dans l’activité du groupe AFD, les pays bénéficiant de forte capacité d’absorption de financement en prêts du fait du poids de leur économie et de leur situation d’endettement sont logiquement les premiers bénéficiaires des financements du groupe AFD en cumul sur la période.

Sur la période, les 15 premiers bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD concentrent 56% de l’activité du Groupe dans les pays étrangers.



□ En 2014, la Colombie, le Maroc et la Côte d'Ivoire sont les premiers bénéficiaires des versements de l'AFD.

En 2014, les 15 principaux pays bénéficiaires des versements de l'AFD concentrent 72% des versements de l'Agence dans les pays étrangers.



1.3L'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD

L'activité de l'AFD est financé d'une part par les ressources propres de l'agence (fonds propres et financements sur les marchés financiers) et d'autre part par des ressources publiques. L'AFD ne reçoit pas de subventions de fonctionnement de la part de l'État, mais bénéficie de fonds publics pour financer des projets de développement. **L'ensemble des ressources publiques mises à disposition de l'AFD est désigné sous le terme d'effort financier de l'État.**

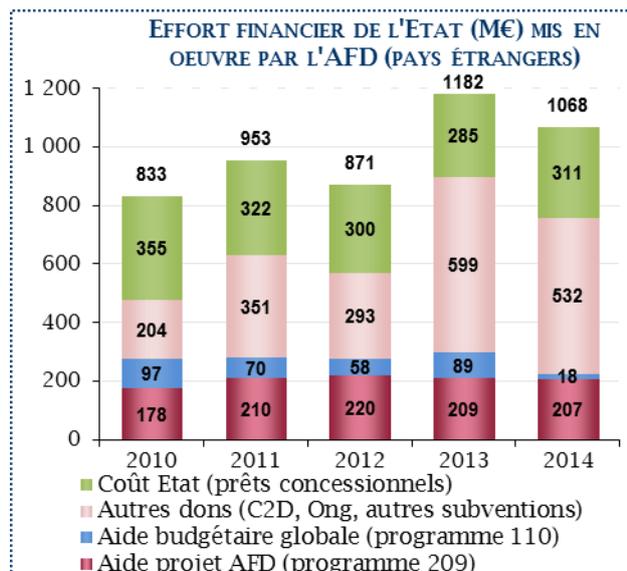
La contribution du ministère des Affaires étrangères et du Développement international permet à l'AFD de financer des projets sous forme de dons et de soutenir des initiatives émanant des ONG. Les financements du ministère des Finances et des Comptes publics servent à certaines opérations (aides budgétaires et contrats de désendettement et développement), ainsi qu'à la bonification des prêts, c'est-à-dire à prendre en charge une partie du taux d'intérêt des prêts et à en réduire, par conséquent, le coût pour les bénéficiaires. Enfin, certains projets ultramarins sont soutenus par les fonds accordés par le ministère des Outre-mer.

□ L'effort financier de l'État⁹ dans les pays étrangers s'élève à 1,07 Md€ en 2014 (-114 M€ par rapport à 2013).

L'activité en dons¹⁰ est en recul de 15% par rapport à 2013 (soit -139 M€). Elle conserve cependant un niveau élevé (758 M€) pour la période et représente 71% de l'effort financier, grâce à un volume élevé de Contrat de désendettement et de développement (C2D) (426 M€ en 2014 après 511 M€ en 2013).

Le recul de l'activité en dons enregistré en 2014 s'explique par la baisse des aides budgétaires globales mais aussi par le caractère exceptionnel de l'année de comparaison (2013) dont l'activité a été portée par le C2D ivoirien (389 M€ en 2013).

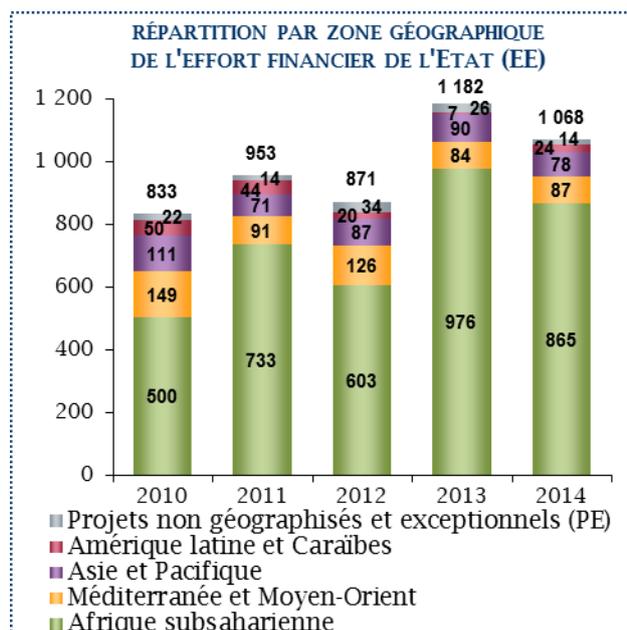
Dans le détail, l'activité sur subventions¹¹ (242 M€) recule de 20% soit -62 M€ du fait du faible montant d'aide budgétaire globale allouée en 2014. Le coût-État des prêts ressort à 311 M€ en 2014 (+9%).



□ L'allocation géographique de l'effort financier de l'État démontre la priorité donnée par l'AFD à l'Afrique subsaharienne. 865 M€ d'effort financier de l'État ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne en 2014.

L'effort financier consacré aux pays de la région Méditerranée et Moyen-Orient est stable à 87 M€.

L'activité en Asie et Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes est réalisée avec un effort financier extrêmement réduit : 78 M€ et 24 M€ respectivement (y compris effort financier consacré aux pays en crise), en cohérence avec le principe de partenariat différencié.



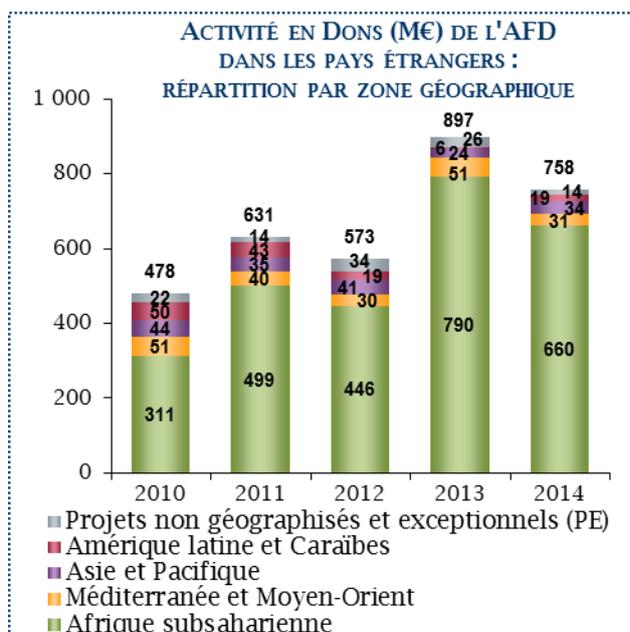
⁹ L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG) augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

¹⁰ Les dons incluent l'ensemble des subventions (programme 209, ABG, C2D, fonds délégués aux ONG, autres). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs sont exclues.

¹¹ Les subventions désignent la somme de l'aide projet AFD du programme 209 et de l'aide budgétaire globale.

□ L'Afrique subsaharienne a bénéficié de 660 M€ de dons.

L'activité en dons en Afrique subsaharienne continue d'être portée par la dynamique des opérations de conversion de dette (426 M€ en 2014). L'aide projet du programme 209 en Afrique subsaharienne s'établit à 159 M€ soit 24% des dons de la région.

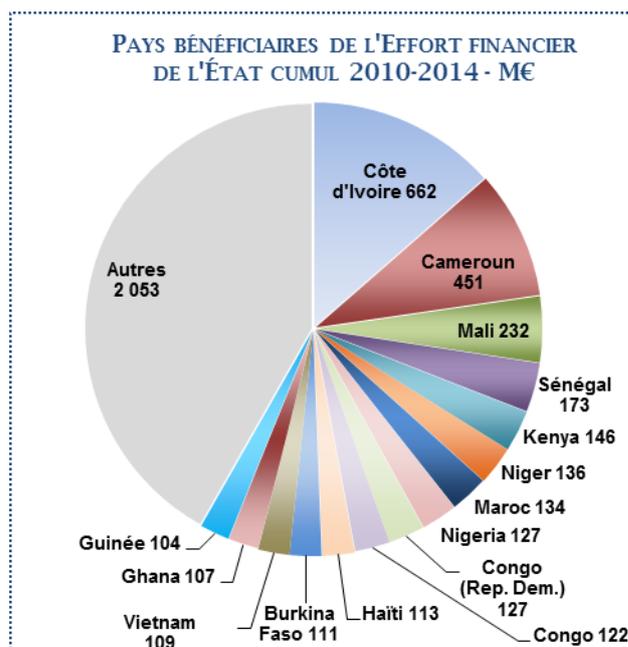
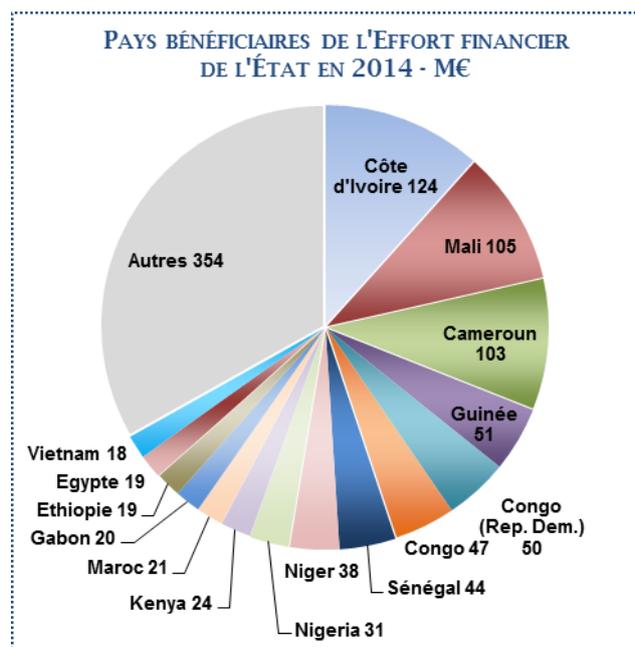


□ En 2014, 12 des 15 principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD sont des pays d'Afrique subsaharienne dont cinq pays pauvres prioritaires (Mali, Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal et Niger).

Ces 15 premiers pays bénéficiaires concentrent 67% de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD en 2014.

□ Sur la période 2010-2014, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, bénéficiaires d'importants C2D, ressortent comme les deux premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD.

7 des 15 premiers bénéficiaires de l'effort de l'État sur la période 2010-2014 sont des pays pauvres prioritaires de l'aide française (Mali, Sénégal, Niger, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Ghana et Guinée). Les 15 premiers pays bénéficiaires concentrent 58% de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD sur la période 2010-2014.



1.4 La mise en œuvre des partenariats différenciés

L'AFD met en œuvre le principe de partenariats différenciés officialisé par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juin 2009 et confirmé et amplifié par CICID de juillet 2013 et la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPPDSI) du 7 juillet 2014.

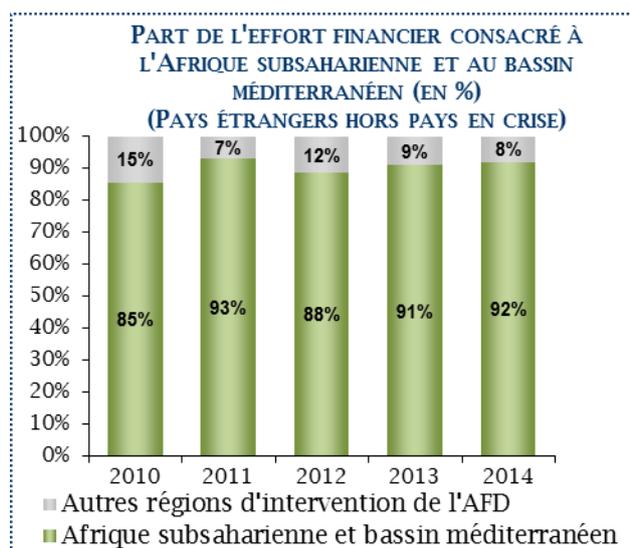
La France distingue quatre partenariats, différenciés selon les types de pays, d'enjeux et de modalités d'action :

- **Les 16 pays pauvres prioritaires (PPP)** (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal) ;
- **Les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité** (Afghanistan, Birmanie, Haïti, Territoires palestiniens, Soudan du Sud et Yémen) ;
- **L'Afrique subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée** ;
- **Le reste du monde (notamment les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes)**. Au sein de cette zone, la coopération avec les « très grands émergents » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie), mobilise les acteurs français sans coût financier pour l'Etat (hors expertise technique).

Une analyse de l'activité dans chacun de ces quatre partenariats différenciés est présentée dans la deuxième partie du document (II. L'activité du groupe AFD dans les pays étrangers) dont la première section détaille l'activité de l'Agence en Afrique subsaharienne et dans les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée, la deuxième section l'activité dans le reste du monde (Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes) et la troisième section l'activité dans les pays pauvres prioritaires, les très grands émergents et les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité.

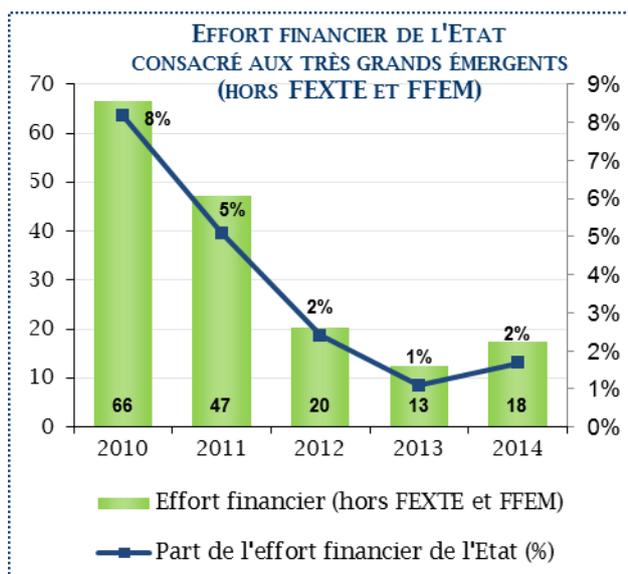
□ 92% de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD (hors effort financier pour les pays en crise) a été consacré à l'Afrique subsaharienne et au bassin méditerranéen en 2014.

L'activité dans le reste du monde (hors pays en crise) concentre seulement 8% de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD.



□ L'effort financier de l'État mobilisé dans les très grands émergents est de 17 M€ en 2014 soit moins de 2% de l'effort financier total de l'État mis en œuvre par l'Agence.

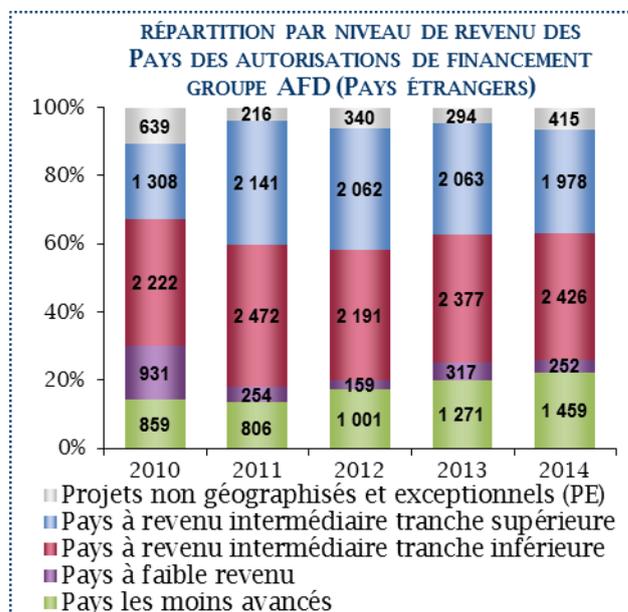
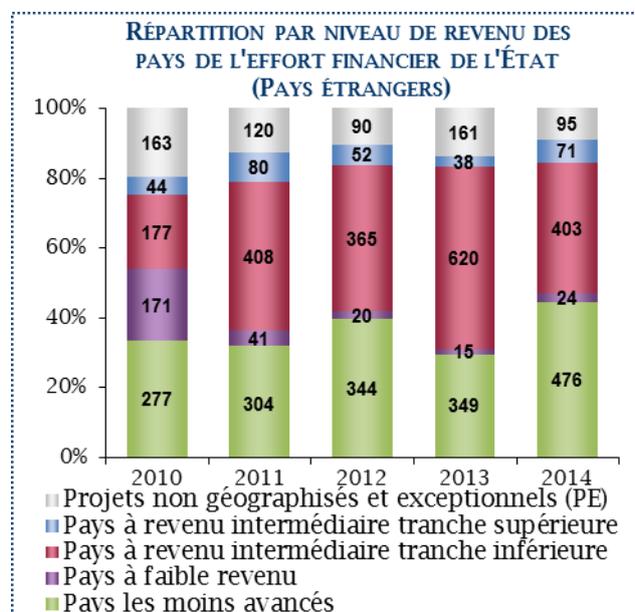
L'AFD n'intervient pas en dons dans les très grands émergents à l'exception des interventions du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE).



□ Répartition des autorisations de financement et de l'effort financier en fonction du niveau de revenu des pays bénéficiaires.

L'activité dans les pays à revenu intermédiaire s'établit à 4,4 Mds€. La prépondérance des prêts dans l'activité de l'AFD explique la prédominance des pays de cette catégorie de revenu qui bénéficient à la fois de capacité d'endettement et d'absorption des financements.

En 2014, l'activité du groupe AFD dans les Pays les moins avancés (PMA) s'établit à 1,5 Md€ soit le plus haut niveau de la période. 476 M€ d'effort financier de l'État ont été consacrés aux PMA (très majoritairement aux PMA également pays pauvres prioritaires de l'aide française).



1.5 Répartition sectorielle de l'activité

□ En 2014, les infrastructures et le développement urbain¹² demeurent le premier secteur d'intervention du groupe AFD, représentant 50% de l'activité dans les pays étrangers.

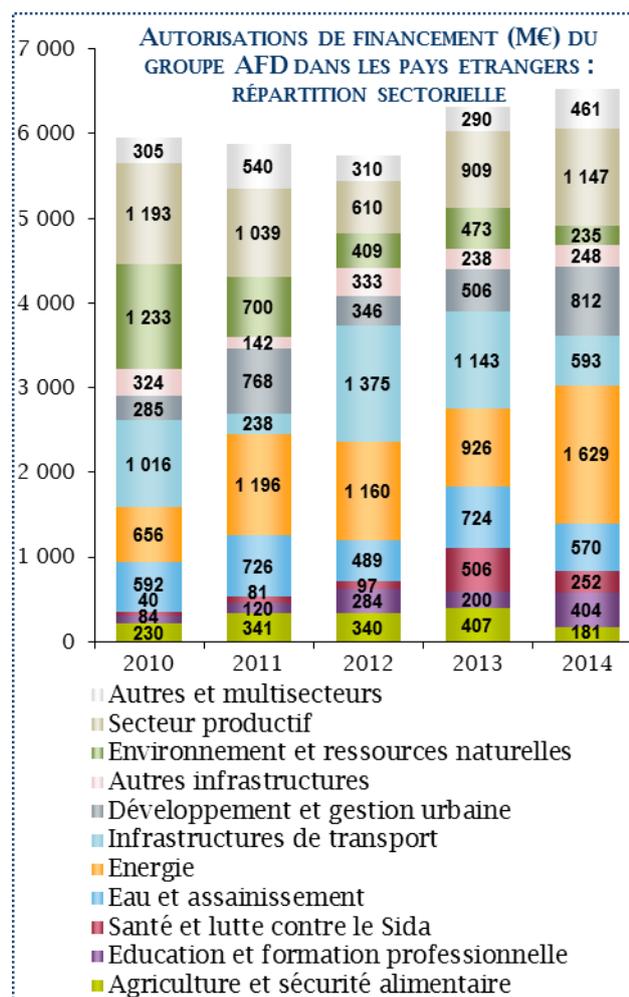
Les autorisations de financement dans les secteurs sociaux - éducation et santé - représentent 10% du total de l'activité du groupe AFD dans les pays étrangers et mobilisent 18% de l'effort financier de l'État.

Au sein du secteur Infrastructures, l'énergie (+703 M€) et le développement urbain (+306 M€) tirent l'activité en 2014. Avec 1,6 Md€ d'autorisations de financement en 2014, le secteur de l'énergie contribue à 25% de l'activité du groupe AFD dans les pays étrangers et mobilise 10% de l'effort financier.

L'activité dans le secteur du développement urbain est en croissance portée par des projets en Afrique subsaharienne (Afrique du Sud et Cameroun).

L'activité dans le secteur des transports est de 593 M€ dont 200 M€ pour le seul financement de l'extension du métro de Bangalore. Le faible nombre de projets sous-jacents d'un coût unitaire toujours élevé explique la volatilité de l'activité d'une année sur l'autre.

Les autorisations de financements en faveur du soutien au secteur productif (18% de l'activité) sont en croissance (+26%), tirées par l'activité de l'AFD.



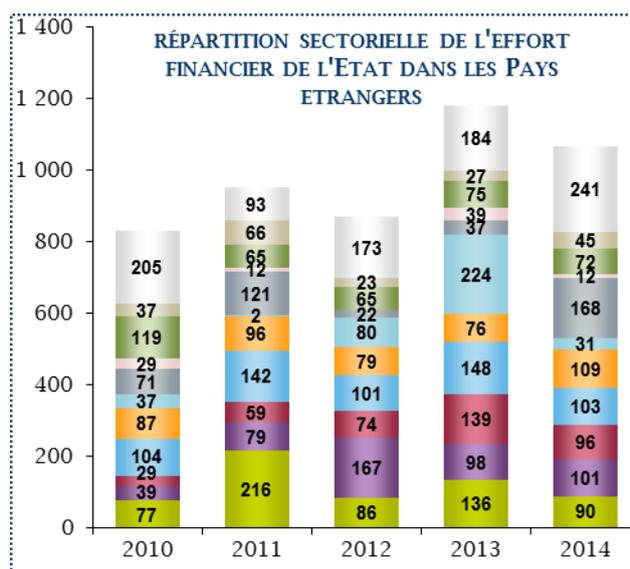
¹² Le secteur infrastructures et développement urbain regroupe l'énergie, les transports, le développement et la gestion urbaine ainsi que les autres infrastructures.

L'activité dans le secteur de l'eau et l'assainissement est en recul (-21%) en 2014 à un niveau proche de sa moyenne de la période.

Le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire est en forte baisse (-56%) avec 181 M€ d'autorisations de financement en 2014 du fait de la quasi absence de financement agriculture dans la zone Méditerranée et en Asie malgré une stabilité. Les financements sont stables en Afrique subsaharienne.

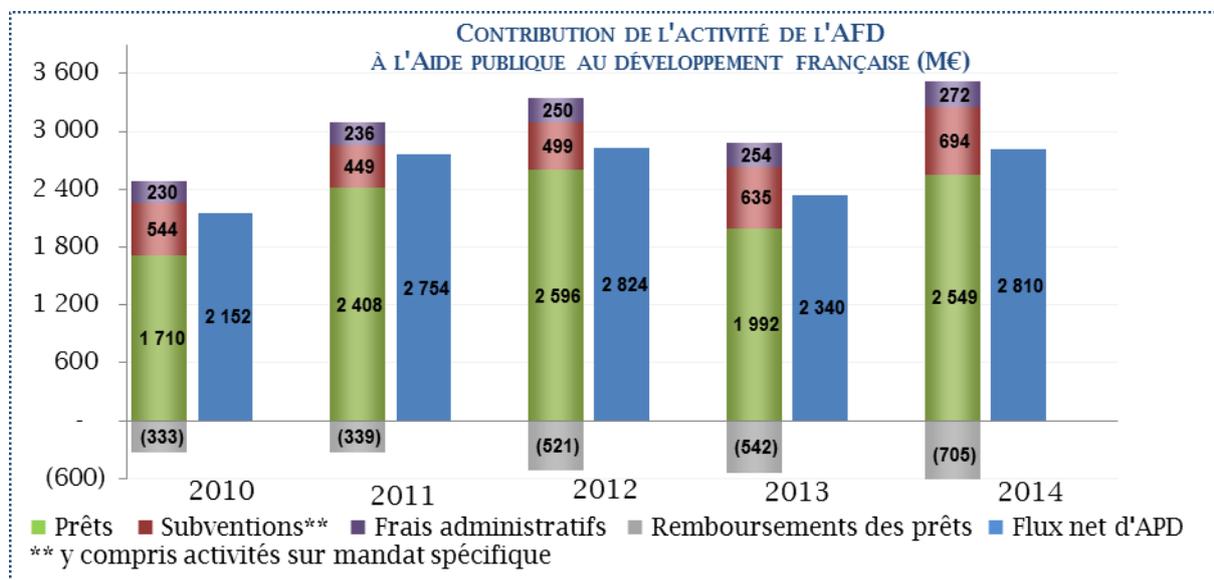
Le secteur environnement et ressources naturelles est en forte baisse (-50%). La baisse des autorisations de financement sur ce secteur durant la période s'explique par le caractère exceptionnel des financements accordés en 2010 et 2011 (prêts « climat » au Mexique et Indonésie).

Les financements dans le secteur « Autres et multi secteurs », 461 M€ en 2014, correspondent principalement aux aides budgétaires et à la conversion de dette monétaire du Mali ce qui explique l'importance de l'effort financier de l'Etat hors affectation sectorielle.



2. Contribution à l'aide publique au développement

□ L'AFD contribue à hauteur de 2,8 Mds€ à l'aide publique au développement (APD) française en 2014 (+20%). Le rebond des versements de l'AFD liés à l'activité en prêts¹³ explique cette croissance de la contribution de l'Agence à l'APD française.



L'équivalent-don : une nouvelle méthode de comptabilisation de l'aide publique au développement

Les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont décidé le 16 décembre 2014 d'une réforme majeure de la comptabilisation de l'APD en matière de prêts. Le CAD abandonne le mode « historique » de comptabilisation des prêts reposant sur les flux et adopte, en lieu et place, la méthode de l'équivalent-don.

L'équivalent-don d'un prêt correspond à la « part de don » d'un prêt concessionnel. C'est la différence entre le coût du prêt pour l'emprunteur (qui bénéficie d'une bonification explicite et implicite dans le cadre d'un prêt AFD) et celui d'un prêt comparable financé à des taux de référence déterminés.

Le CAD de l'OCDE a fixé ces taux de référence à 6% pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), 7% pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), et 9% pour les pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu (PFR), afin de refléter en partie les différences de coût du risque selon les pays. Ces taux seront révisables régulièrement en fonction de l'évolution des conditions de financement des pays en développement.

L'OCDE calculera et publiera un nouvel agrégat fondé sur la méthode de l'équivalent-don pour les données 2015 (publiées en 2016). Cependant, l'APD de référence publiée par l'OCDE n'intégrera cette nouvelle méthode de comptabilisation des prêts qu'à partir des données 2018 (publiées en 2019).

¹³ Prêts éligibles à la comptabilisation en aide publique au développement au regard de leur niveau de concessionnalité (équivalent-don supérieur à 25% avec un taux d'actualisation de 10%).

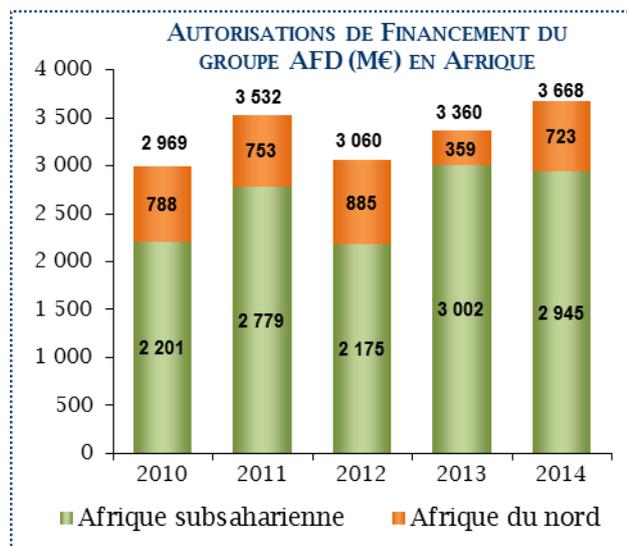
I. L'activité du groupe AFD dans les pays étrangers

1. L'activité en Afrique subsaharienne et dans le bassin méditerranéen

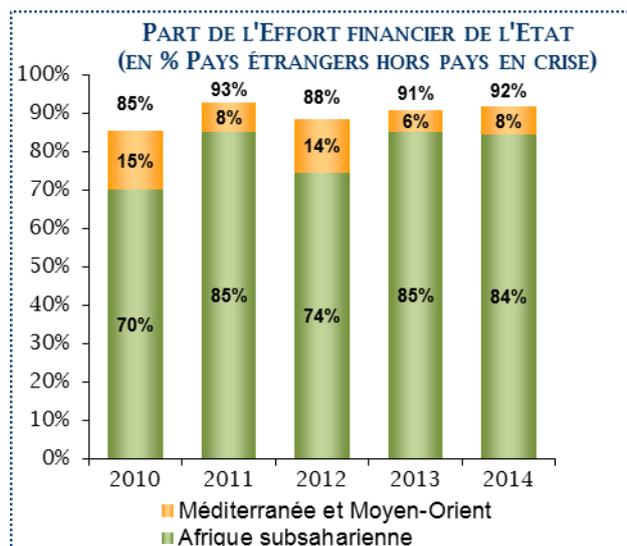
□ 20 milliards d'euros de financements pour le développement en Afrique

Le groupe AFD met en œuvre l'engagement de la France pris au sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, au mois de décembre 2013, d'apporter 20 Mds€ de financements pour le développement en Afrique sur la période 2014-2018.

Les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 3,7 Mds€ en 2014 (dont 450 M€ provenant de l'activité de PROPARCO) soit le plus haut niveau de la période. Ce niveau d'activité est en ligne avec l'objectif de dégager 20 Mds€ au cours de la période 2014-2018.



□ L'Afrique subsaharienne et le bassin méditerranéen concentrent respectivement 84% et 8% de l'effort financier de l'État en 2014 (hors effort financier pour les pays en crise et hors FFEM) ce qui démontre la priorité donnée à l'Afrique subsaharienne.



1.1 L'activité en Afrique subsaharienne

□ L'activité du groupe AFD en Afrique subsaharienne se maintient en 2014 à un niveau élevé d'autorisations de financement de 2,9 Mds€ (-1,9% par rapport à 2013) soit 45% de l'activité dans les pays étrangers.

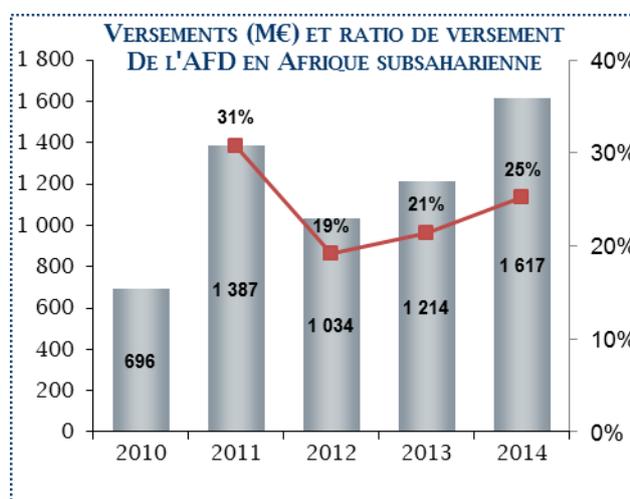
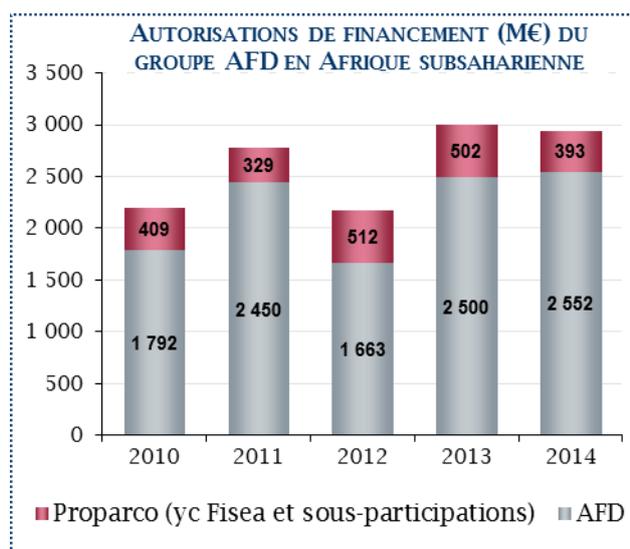
L'activité de l'AFD dans la région est en croissance de 2% et s'établit à 2,55 Mds€¹⁴.

L'activité de PROPARCO (393 M€) est en baisse sensible (-20%). Ce recul s'explique pour partie par un rééquilibrage de l'activité de Proparco en Afrique au bénéfice des pays d'Afrique du Nord de la région Méditerranée.

□ L'AFD a réalisé 1,6 Md€ de versements en Afrique subsaharienne en 2014 (+33% par rapport à 2013).

Le ratio de versement remonte fortement en 2014 et s'établit à 25% (+4 points).

Le dynamisme des versements en 2014 s'explique par le décaissement rapide du C2D ivoirien (196 M€ octroyés en 2013 versés en 2014) et des financements d'infrastructures au Sénégal (86M€ octroyés en 2013 et versés en 2014).



¹⁴ Hors sous-participations. Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

□ L'année 2014 est marquée par le dynamisme des activités de prêts souverains (+37%) de l'AFD avec 1,4 Md€ d'autorisations de financement.

En Afrique subsaharienne, l'AFD mobilise l'ensemble des instruments dont elle dispose pour répondre de manière adaptée aux besoins de ses pays d'intervention.

L'activité souveraine progresse de 37% par rapport à 2013 à 1 407 M€. En particulier, plusieurs financements en prêts souverains non bonifiés ont été réalisés en 2014 dans des pays d'Afrique centrale (Congo, Gabon).

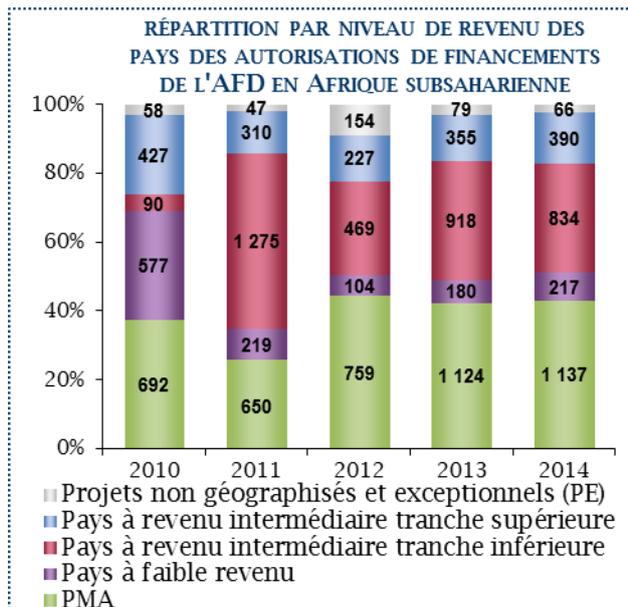
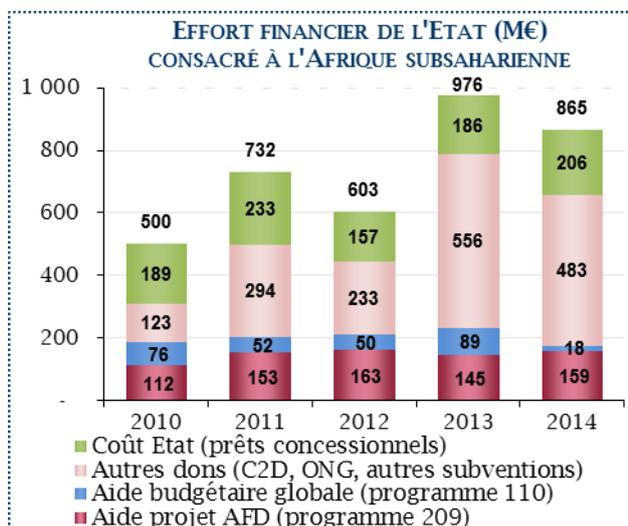
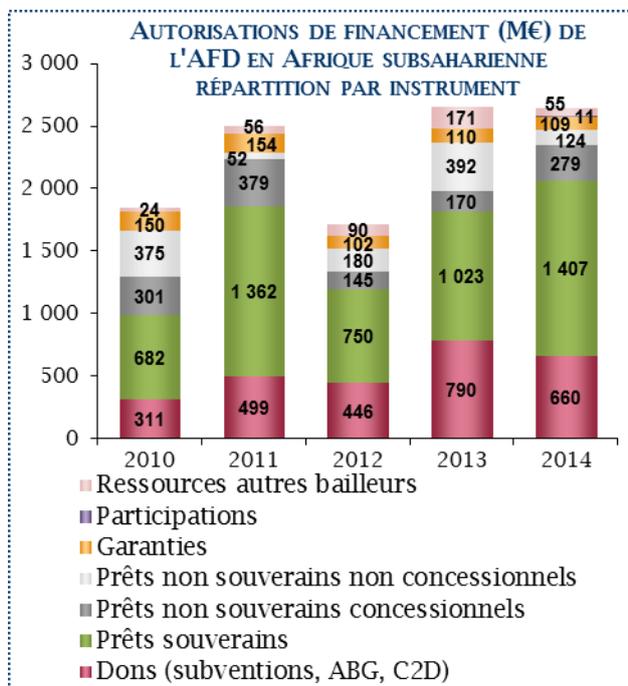
L'activité non souveraine est en net recul (-28%) par rapport à 2013 à 397 M€. La concentration de l'activité non-souveraine sur un nombre limité de concours (11 concours en 2014) explique la variabilité de cette activité d'une année sur l'autre, dans une région où les contreparties de qualité sont plus rares.

□ En 2014, les autorisations de financement en dons reculent de 16% par rapport à 2013 mais restent à un niveau élevé pour la période de référence à 660 M€ portée par la dynamique des C2D.

Ce recul est lié d'une part au caractère exceptionnel de l'année 2013 marquée par la mise en place du C2D Côte d'Ivoire (389 M€ en 2013) et d'autre part au faible montant d'aides budgétaires globales (18M€) alloué en 2014 en l'absence d'aide budgétaire régionale (60 M€ en 2013). L'aide projet AFD allouée à la région progresse (+10%).

□ Les autorisations de financement dans les PMA s'élèvent à 1,1 Md€ dont 830 M€ dans les 15 des 16 pays pauvres prioritaires qui sont également des PMA15.

Un tiers de l'activité en Afrique subsaharienne est réalisé dans des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (Nigeria, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire) où l'AFD intervient principalement sous forme de prêts et de C2D. L'activité dans les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure est réalisée très majoritairement au Gabon (236 M€) et en Afrique du Sud (120 M€).



¹⁵ Le Ghana est le seul Pays pauvre prioritaire à ne pas être également un PMA.

□ Le Nigeria, le Gabon et le Kenya sont les principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne en 2014.

En 2014, les dix premiers bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne ont concentré 67% de l'activité.

Les bons résultats enregistrés au Nigeria en 2014 (244 M€ d'engagements nouveaux en prêts) témoignent de la confiance et de la reconnaissance acquises auprès des autorités nigérianes depuis l'implantation de l'Agence en 2008 dans ce pays.

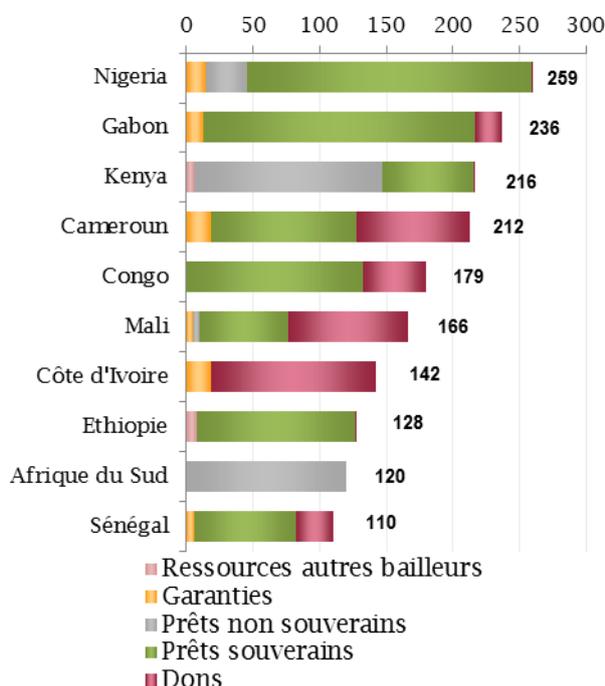
Concernant le Gabon, l'année 2014 a permis une reprise significative des activités de l'Agence qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon Emergent (PSGE) du Gouvernement gabonais et ont permis de financer des besoins importants dans les secteurs sociaux (santé et éducation).

L'année 2014 s'est aussi avérée historique en termes de nouveaux engagements en Éthiopie. Les activités de l'AFD en Éthiopie sont en forte augmentation depuis 2011 en raison de la possibilité de pouvoir consentir des prêts souverains et en réponse aux besoins de financement importants pour soutenir la forte croissance du pays.

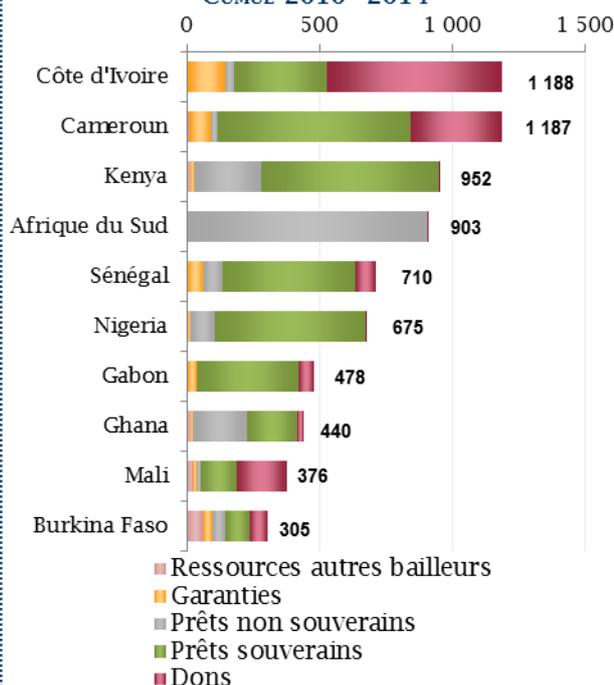
□ Sur la période 2010-2014, la Côte d'Ivoire et le Cameroun qui ont bénéficié d'importants C2D sont les deux premiers pays bénéficiaires des autorisations de l'AFD en Afrique subsaharienne.

L'activité souveraine au Kenya et non souveraine en Afrique du Sud est contrainte par l'atteinte des limites « grands risques » pour ces deux pays.

10 PREMIERS PAYS BÉNÉFICIAIRES DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DE L'AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN 2014 (M€)



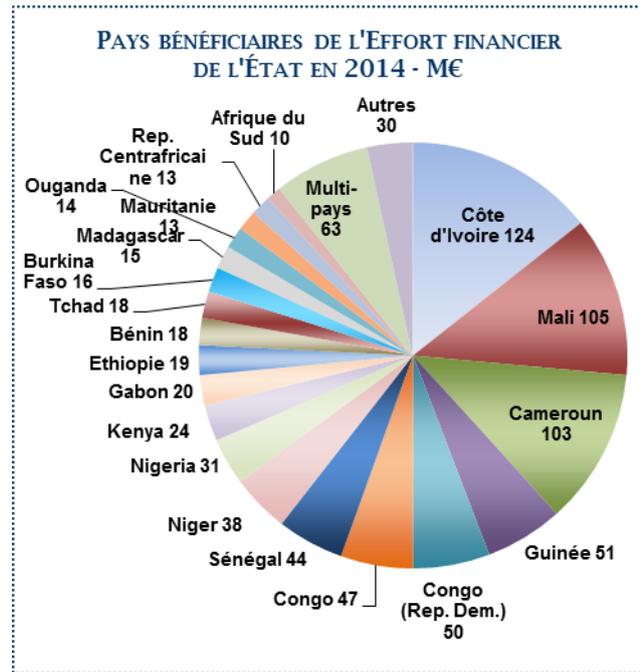
10 PREMIERS PAYS BÉNÉFICIAIRES DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DE L'AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (M€) CUMUL 2010 - 2014



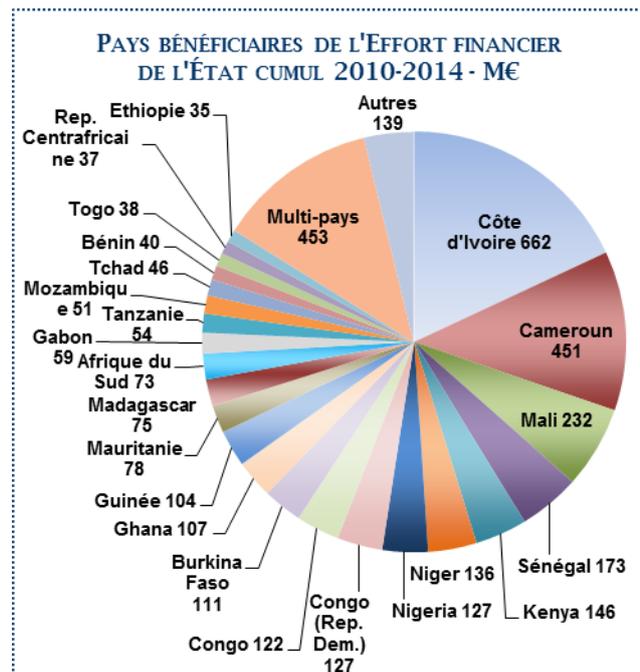
□ Les pays bénéficiaires d'opérations de conversion de dette sont logiquement les premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2014

En 2014, les pays bénéficiaires d'opérations de conversion de dette (Côte d'Ivoire, Mali, Cameroun, Guinée, République démocratique du Congo, Congo) concentrent l'effort financier de l'État en faveur des pays d'Afrique subsaharienne.

Ces opérations qui représentent 49% de l'effort financier de l'Etat mobilisé par l'AFD en 2014 déterminent fortement l'allocation géographique de l'effort financier de l'État.



□ Sur la période 2010-2014, la Côte d'Ivoire et le Cameroun qui ont bénéficié d'importants C2D sont, de la même manière, les premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD.



□ Le secteur infrastructures et développement urbain est le premier secteur d'intervention de l'AFD en Afrique subsaharienne en 2014 avec 1,08 Md€ d'autorisations de financement.

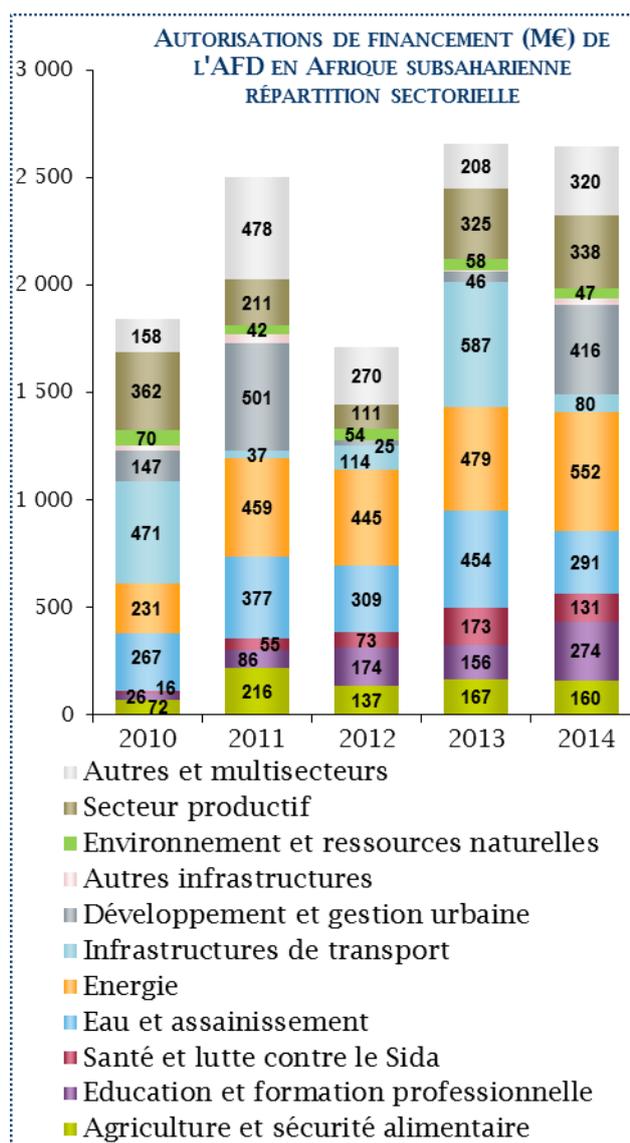
En Afrique subsaharienne, l'AFD intervient dans tous les secteurs opportuns pour répondre de manière adaptée aux besoins des pays d'intervention.

Au sein du secteur des infrastructures, le secteur de l'énergie représente 552 M€ d'autorisations de financement soit 21% de l'activité. L'année 2014 a également été marquée par d'importants projets dans le secteur du développement urbain avec 170 M€ engagés au Cameroun et un prêt non souverain de 120 M€ à la collectivité de Johannesburg en Afrique du Sud.

Les secteurs sociaux - éducation et santé - représentent 15% des financements en 2014. Les interventions dans ces secteurs sont contraintes par le niveau des ressources en subventions mises à disposition de l'Agence. Leur progression est cependant permise par la dynamique de prêts souverains dans ces secteurs (prêt éducation au Gabon en 2014 notamment).

Les interventions dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sont stables à 160 M€ en 2014. Elles sont concentrées dans les pays pauvres prioritaires (85% de l'activité du secteur).

En 2014, l'AFD a consacré 338 M€ au soutien au secteur productif. L'AFD a notamment accordé un prêt souverain de 130 M\$ au Nigéria en cofinancement avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, pour la création d'une banque publique de développement des PME.



Le Cadre d'intervention stratégique « Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » (2013-2016)¹⁶

En 2014, les engagements en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne se sont élevés à 403 M€¹⁷.

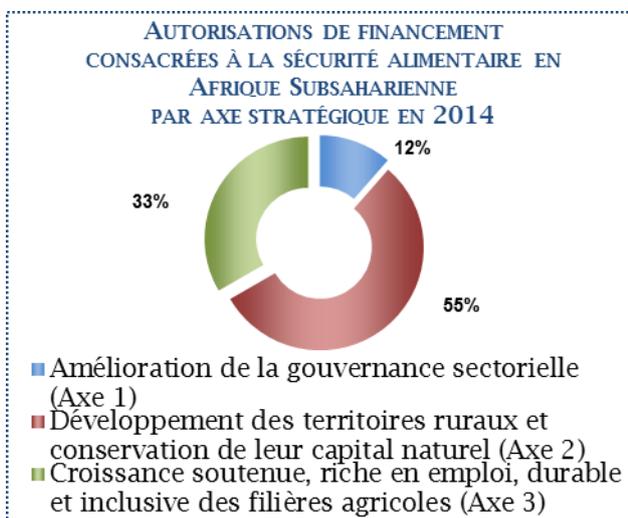
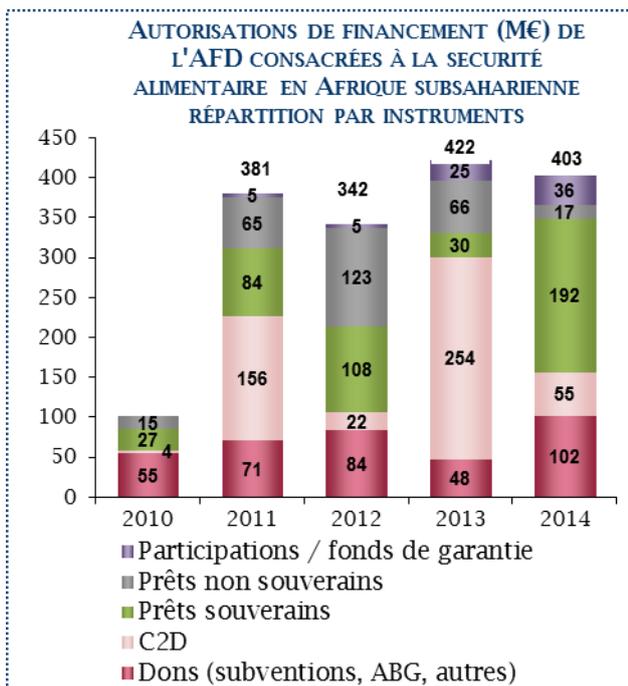
Les engagements 2014 ont ciblé en priorité l'Afrique de l'Ouest sous forme de prêts souverains pour plus de la moitié des engagements (au Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

Sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, les engagements sont constitués à 61% par des prêts souverains et non souverains ainsi que des participations/garanties, soit le double de 2013, et à 39% par des dons. Les financements sur C2D sont en net recul par rapport à 2013 ne représentant que 14% des financements, soit 55 M€, essentiellement en Guinée et au Gabon.

Les décaissements effectués en 2014 sur des projets engagés depuis 2008 et appuyant la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne s'élèvent à 313 M€. A contrario des engagements 2014, ces décaissements ont concerné pour 66% des subventions (dont 70% assurés par les C2D), les prêts ne représentant que 34% des fonds octroyés.

Les engagements 2014 sont ciblés essentiellement sur le développement des territoires et la conservation de leur capital naturel (objectif stratégique n°2) et sur la croissance des filières agricoles (objectif stratégique n°3).

Une analyse plus fine des engagements montre que la prédominance de l'appui aux infrastructures locales et à la sécurisation foncière qui caractérisait les engagements de 2013 ne se retrouve pas en 2014. Cependant, ce secteur capte encore en 2014 plus de 20% des engagements voire 40% si s'ajoute l'électrification rurale et l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les cultures vivrières et l'élevage bénéficient de 12% des engagements alors que la baisse des appuis aux cultures d'exportation semble se confirmer.



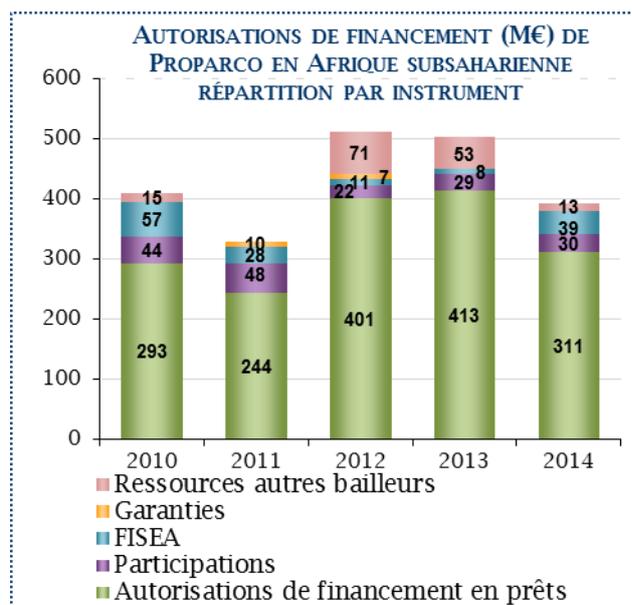
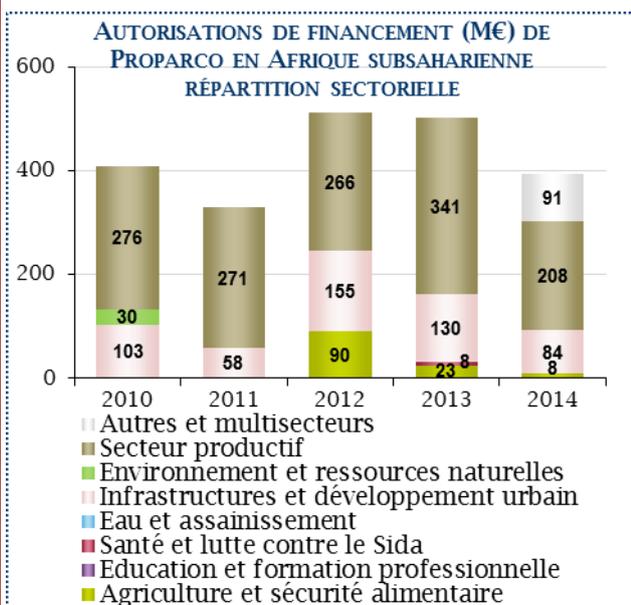
¹⁶ La note de suivi détaillée est présentée en Annexe du Document d'analyse stratégique.

¹⁷ Le périmètre du CIS inclut l'ensemble des financements contribuant à la sécurité alimentaire (y compris des financements contribuant au développement des territoires ruraux). Ce périmètre est de ce fait plus large que les financements classés dans le secteur CICID « Agriculture et sécurité alimentaire ».

393 M€ de financements de PROPARCO en Afrique subsaharienne en 2014

Le Nigeria (86 M€), le Ghana (39 M€) et le Kenya (37 M€) sont les premiers pays destinataires des financements PROPARCO. L'activité de PROPARCO en Afrique subsaharienne est majoritairement en soutien au secteur productif à travers le financement de lignes de crédit bancaire (168 M€ de financements accordés en 2014).

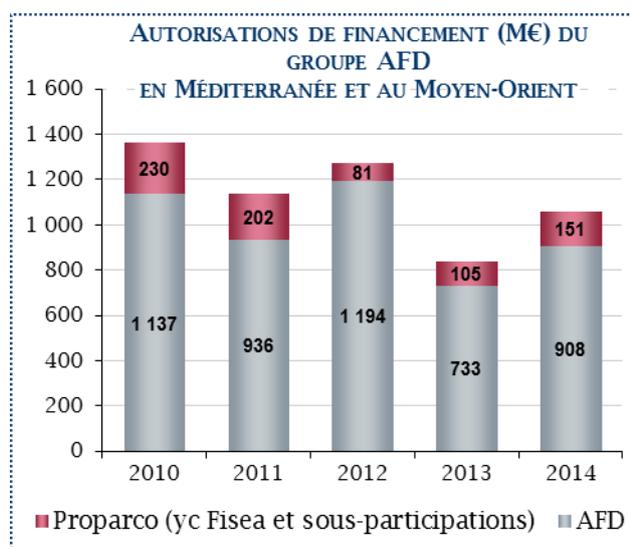
PROPARCO a également signé un prêt de 49 M€ au fonds de développement économique Aga Khan (financement global de 189 M\$ en cofinancement avec l'institution néerlandaise FMO et l'institution allemande DEG).



1.2 L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient

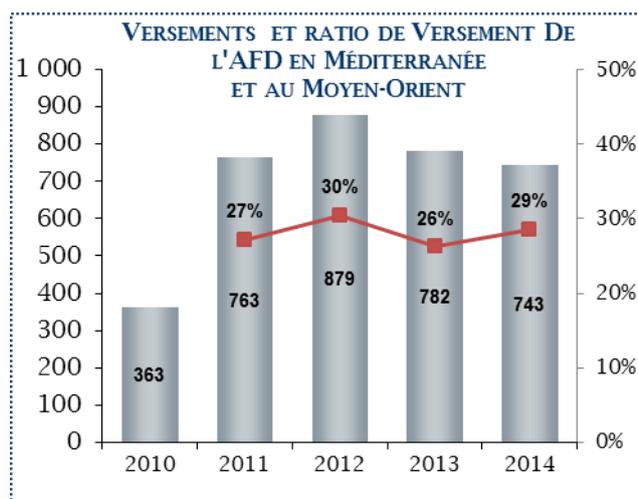
□ L'année 2014 marque un rebond de l'activité dans la région Méditerranée et Moyen-Orient avec 1,1 Md€ d'autorisations de financement¹⁸.

L'activité du groupe AFD dans la région Méditerranée et Moyen-Orient est en croissance de 26% par rapport à 2013 après une année 2013 exceptionnellement faible en termes d'activité.



□ En 2014, les versements de l'AFD dans la région Méditerranée et Moyen-Orient ont atteint 743 M€ en baisse de 5% par rapport à 2013.

Cependant, le taux de versement remonte à 29% (+3 points) du fait de la diminution des encours restant à verser à fin 2013 liée à la faiblesse des octrois 2013.



¹⁸ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

□ Le rebond de l'activité après une année 2013 exceptionnellement faible est porté par les activités non souveraines qui représentent 45% des financements accordés par l'AFD à la région en 2014.

L'AFD a conclu deux prêts non souverains non concessionnels majeurs en 2014.

L'activité souveraine a continué de se rétracter en 2014, -7% par rapport à 2013 et -38% par rapport à la moyenne de la période, avec seulement 354 M€ de financements autorisés. L'activité souveraine dans la région s'est concentrée sur trois pays en 2014 (Egypte, Maroc, Tunisie), dont 45% de l'activité pour la seule Egypte (160 M€). Au Maroc et en Tunisie, le volume d'activité de prêts souverains reste contraint par les plafonds réglementaires de risques quasiment atteints.

Enfin, l'AFD s'est vue confier 133 M€ de crédits délégués par l'Union européenne pour financer des projets en Egypte, en Tunisie, au Maroc et dans les Territoires palestiniens (principalement en mixage prêts/dons).

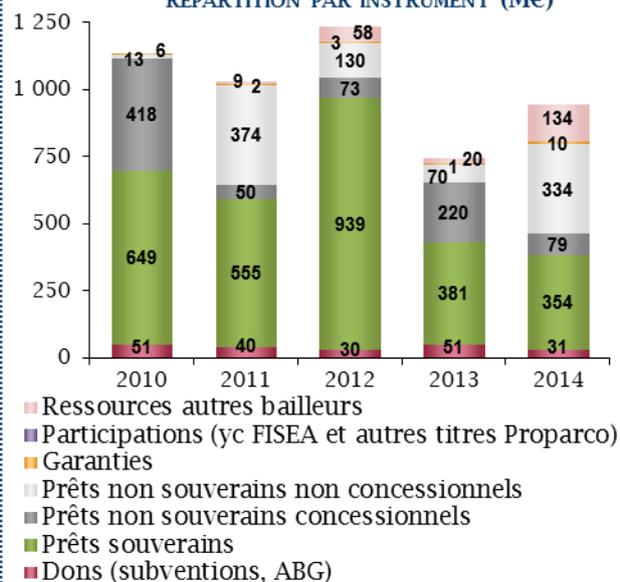
□ L'effort financier de l'Etat consacré à la région est principalement composé du coût-État des prêts (64% de l'effort financier en 2014).

L'activité en subventions est prioritairement destinée aux Territoires palestiniens (10 M€ en 2014).

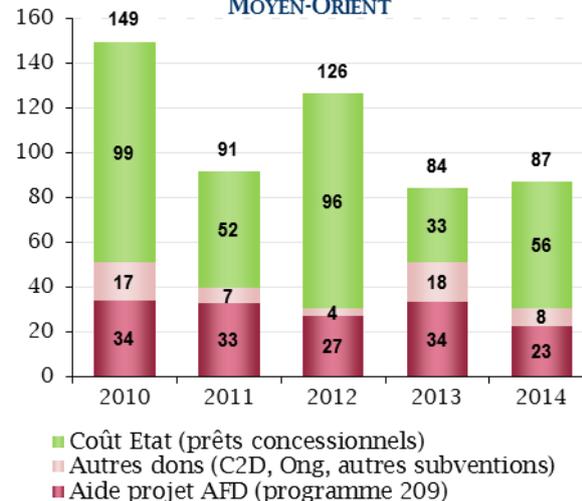
L'activité en Turquie a été réalisée à effort financier nul en 2014. Sur la période 2010-2014, l'activité (808 M€) s'est réalisée à effort financier quasi nul (12 M€).

□ L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient est par nature orientée vers les pays à revenu intermédiaire (la région compte un seul PMA, le Yémen).

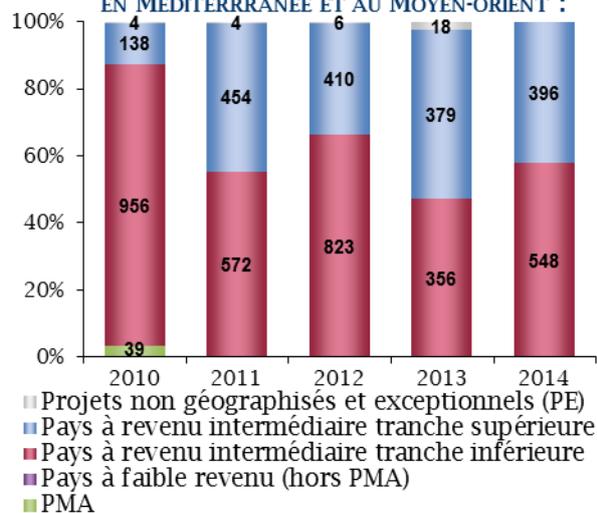
AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DE L'AFD EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT RÉPARTITION PAR INSTRUMENT (M€)



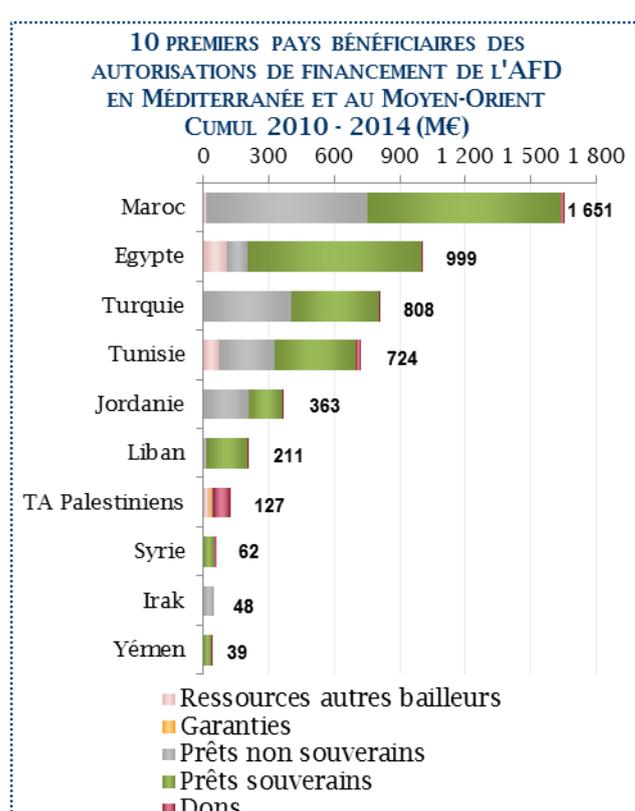
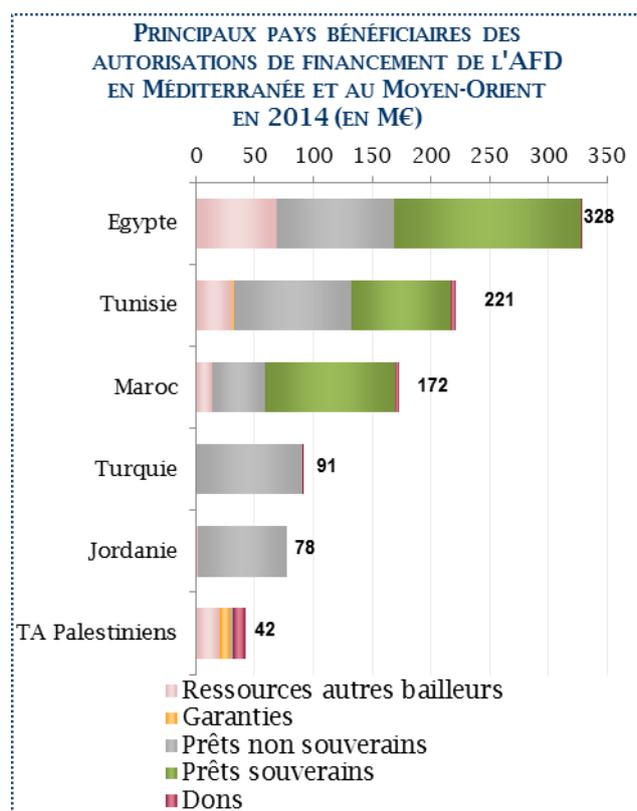
EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT (M€) CONSACRÉ À LA MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT



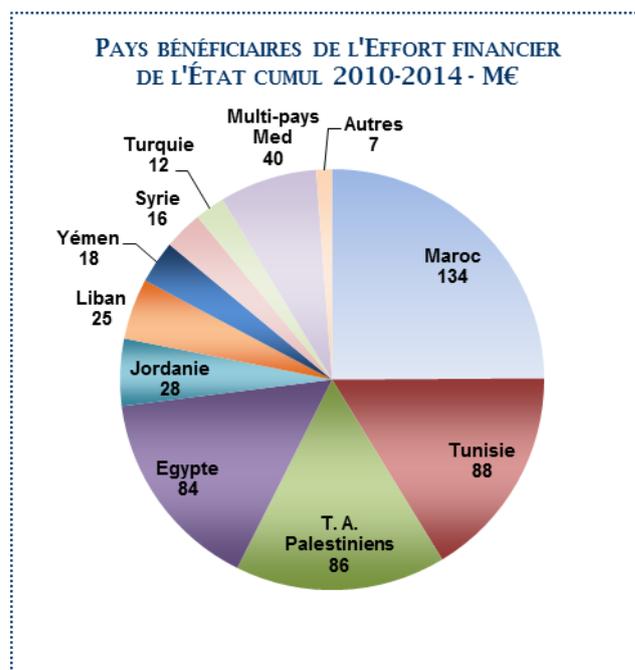
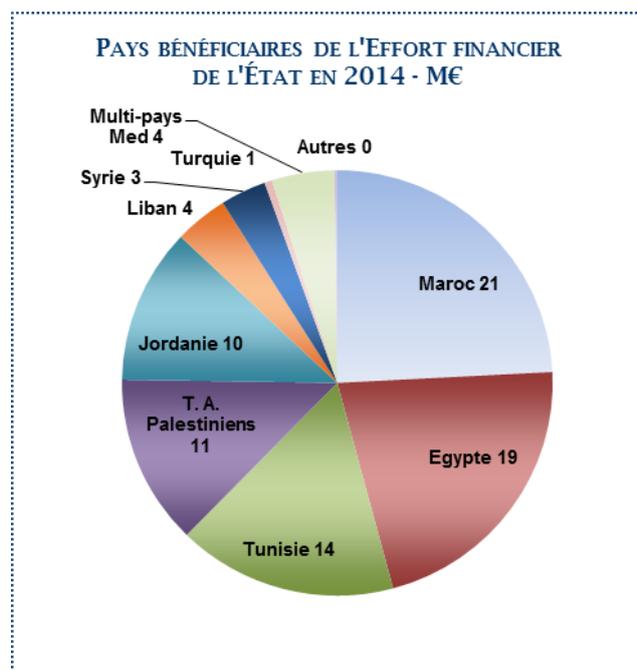
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE REVENU DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DE L'AFD EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT :



□ En 2014, l’Egypte a été le principal bénéficiaire des financements de l’AFD dans la région Méditerranée et Moyen Orient.



□ Principaux pays bénéficiaires de l’effort financier de l’Etat consacré à la région Méditerranée et Moyen-Orient en 2014 et sur la période 2010-2014.



□ En 2014, le secteur infrastructures et développement urbain¹⁹ représente 50% de l'activité de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient.

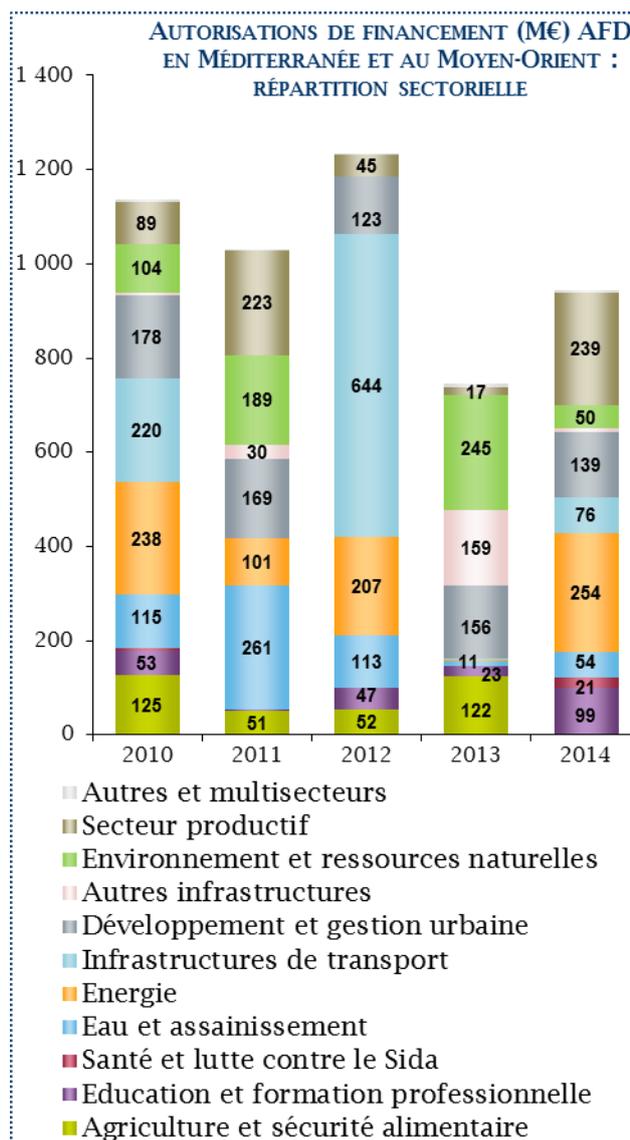
Le soutien au secteur productif est le second secteur d'intervention de l'Agence avec 25% des financements.

Cette orientation sectorielle répond à l'objectif de mise à niveau du tissu productif, de favoriser la création d'emplois et l'aménagement du territoire dans une perspective de durabilité, de développement mutuellement bénéfique et de co-localisation.

La variabilité de la répartition sectorielle de l'activité de la région s'explique par le nombre limité d'opérations significatives. Ainsi, en 2014, les dix premiers financements de l'AFD représentent plus des deux tiers de l'activité totale de la région.

Au sein des infrastructures, le secteur énergie est le premier secteur financé dans la région (27% des financements). Un financement de 138 M€ (dont 68 M€ de fonds délégués par l'Union européenne) a été accordé pour financier l'extension du réseau de gaz naturel en Egypte.

Le poids du soutien au secteur productif en 2014 est lié aux dynamismes des prêts non souverains non concessionnels.

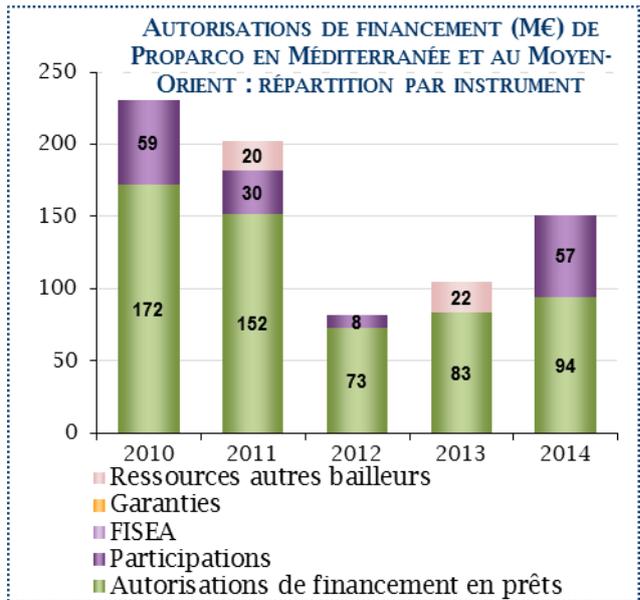
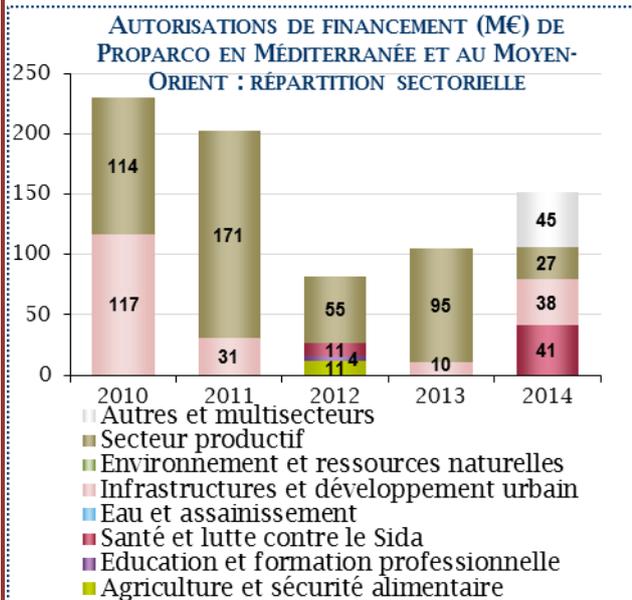


¹⁹ Le secteur infrastructures et développement urbain inclut l'énergie, les transports, le développement et la gestion urbaine ainsi que les autres infrastructures.

En 2014, l'activité de PROPARCO en Méditerranée et au Moyen-Orient s'élève à 151 M€ (+44% par rapport à 2013).

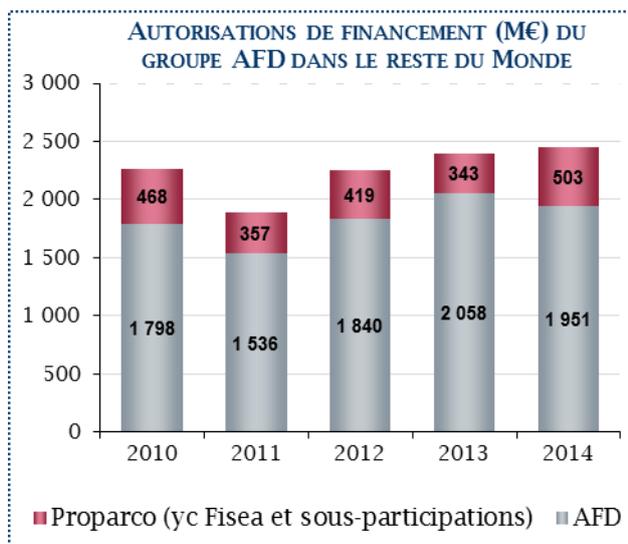
La Turquie (50 M€) et la Jordanie (38 M€) sont les deux principaux pays bénéficiaires de ces financements.

PROPARCO a financé deux projets majeurs dans le domaine de la santé : un prêt senior de 30 M€ pour le développement en partenariat public-privé d'un complexe hospitalier intégré à Adana, au Sud-Est de la Turquie et une prise une participation de 11 M€ dans le groupe North Africa Hospital Holding Group présent en Egypte et en Tunisie. PROPARCO a également été actif dans le secteur des infrastructures avec 38 M€ de financements en prêts pour des centrales solaires en Jordanie. 45 M€ ont été investis sous forme de participations dans des fonds de capital investissement à destination de l'ensemble de la région.



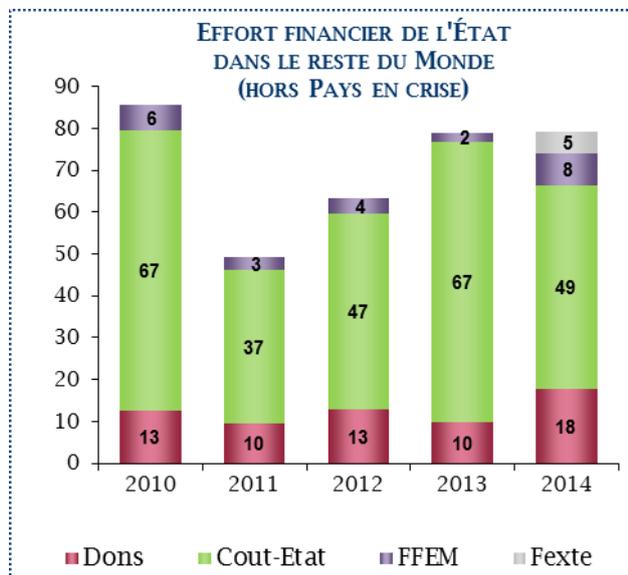
2. L'activité de l'Agence dans le reste du monde

□ L'activité du groupe AFD dans le reste du monde s'élève à 2,5 Mds€ soit 38% de l'activité de l'Agence en 2014.



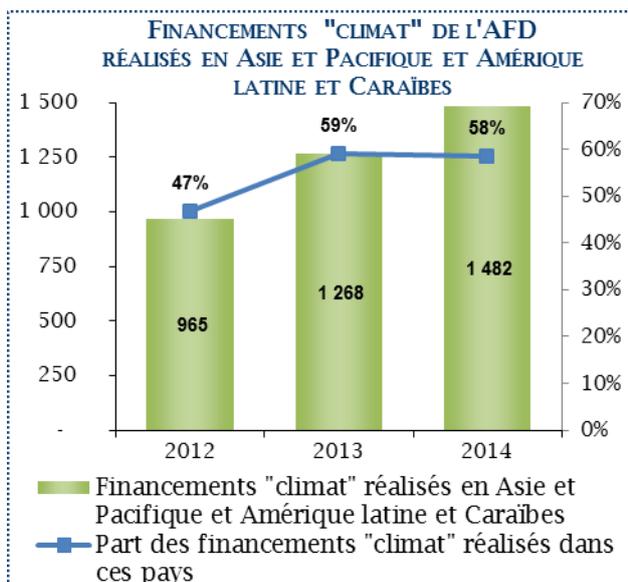
□ L'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD dans le reste du monde est de 80 M€ (hors pays en crise) ce qui représente une part extrêmement modeste de l'effort financier au regard du volume d'activité dans ces pays.

Le Cambodge et le Vietnam, pays de la péninsule indochinoise (pays anciennement inclus dans la zone de solidarité prioritaire) concentrent 39% de l'effort financier consacré au « reste du monde » en 2014.



□ 58% des financements « climat » de l'AFD sont réalisés en Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.

Dans ces pays, plus de 70% des financements de l'AFD contribuent à la lutte contre le changement climatique.

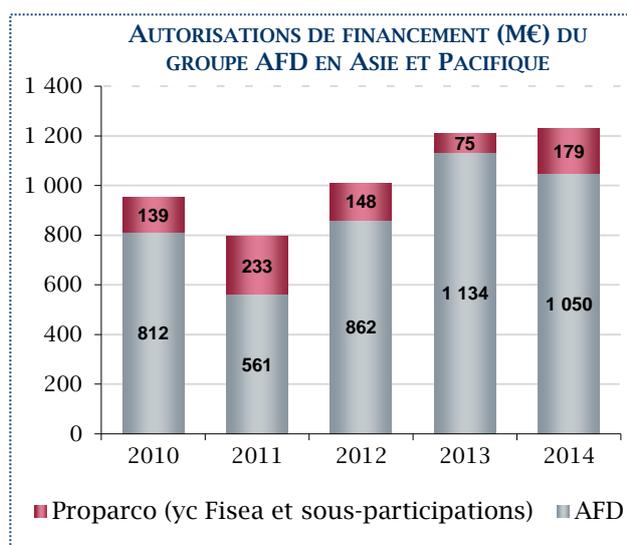


2.1 L'activité en Asie et Pacifique

□ Les autorisations de financement du groupe AFD²⁰ en Asie et Pacifique s'élèvent à 1,2 Md€ en 2014, soit 19% de l'activité dans les pays étrangers.

L'activité du Groupe n'a que très légèrement augmenté (+2%) en 2014, ce qui marque une stabilisation après la croissance forte (+23% en moyenne) des années 2012 et 2013.

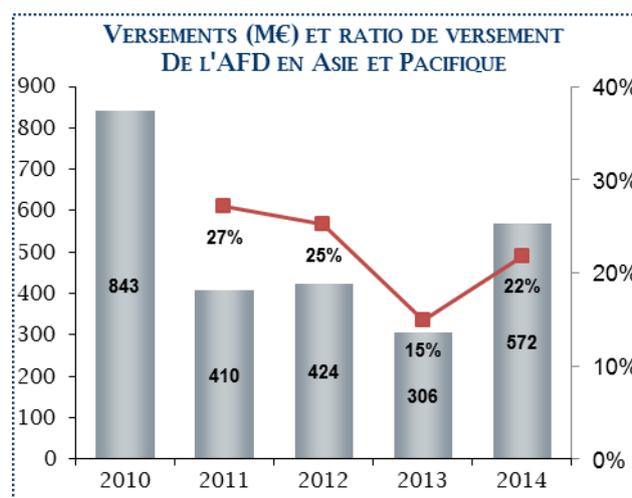
L'activité de l'AFD (hors sous-participations) a enregistré un recul de 7%, en raison notamment de la baisse (-48%) des prêts non souverains et du report en 2015, du fait des arbitrages en coût Etat, de quatre projets en prêts souverains bonifiés, à hauteur de 265 M€. Cependant, le dynamisme de l'activité de PROPARCO a permis le maintien en 2014 du niveau d'autorisations de financement atteint en 2013.



□ En 2014, les versements de l'AFD en Asie et Pacifique atteignent 572 M€.

Le rebond des versements s'explique par une base de restes à verser en croissance en raison du dynamisme des autorisations de financement en 2012 et 2013. Pour autant, le ratio de versement reste en retrait à 22% du fait de difficultés de mise en œuvre des projets qui ralentissent les décaissements de la région.

Le niveau de versement de l'année 2010 était exceptionnel du fait du versement d'un prêt sectoriel « climat » de 244 M€ à l'Indonésie.



²⁰ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

□ **L'activité de prêts souverains (808 M€) a poursuivi sa forte croissance (+18%) entamée en 2012.**

Les prêts souverains représentent la majorité des autorisations de financement (73% en 2014) de la région Asie et Pacifique.

Les trois très grands émergents (Chine, Inde, Indonésie) concentrent 50% de l'activité souveraine. L'activité en Inde représente à elle seule 31% de l'activité souveraine de la région avec deux prêts majeurs en 2014 (200 M€ pour le métro de Bangalore et 50 M€ pour l'efficacité énergétique).

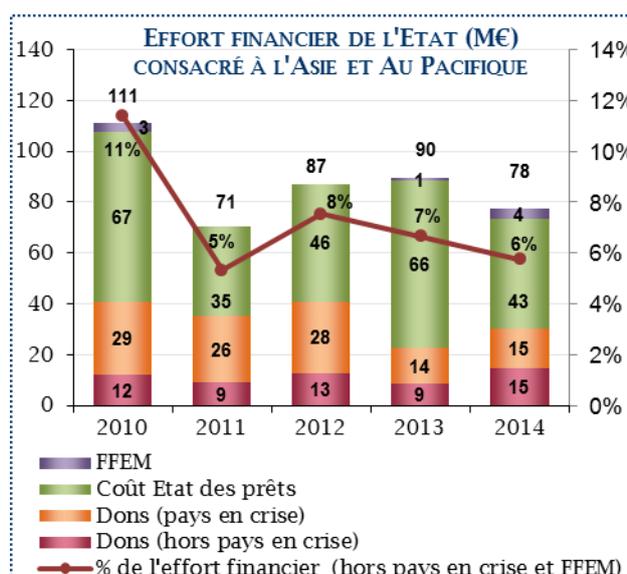
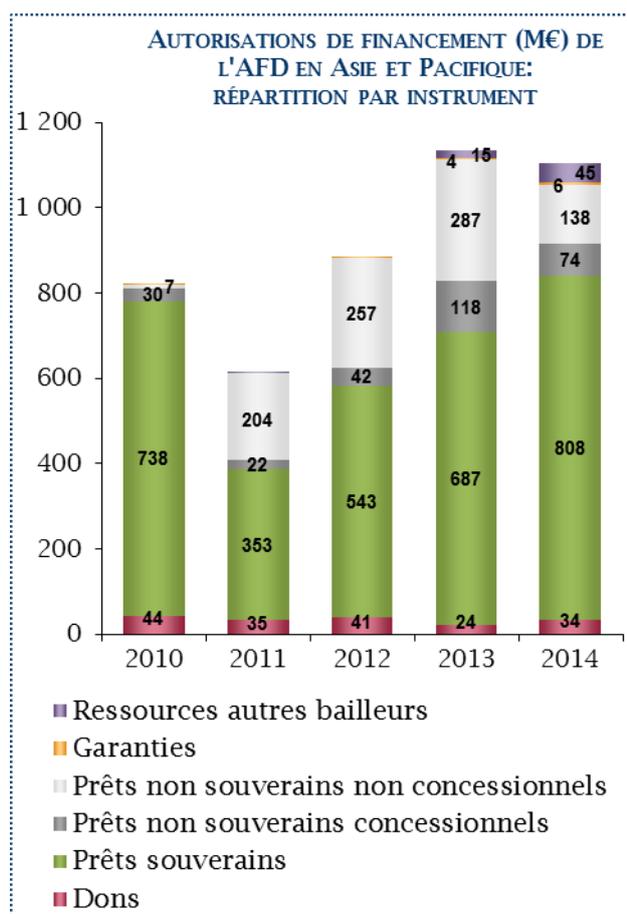
Les prêts non souverains non concessionnels, qui s'élevaient à 287 M€ en 2013, ont diminué de moitié pour s'établir à 138 M€ en 2014. Le faible nombre d'opérations (8 en 2014) explique le caractère volatil des montants d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la réticence locale vis-à-vis de l'endettement extérieur des entités publiques autonomes constitue dans certains pays (Chine, Inde) un frein au développement du non souverain.

L'activité sur ressources d'autres bailleurs se développe, du fait notamment de la mobilisation accrue des subventions européennes en 2014 (Facilités d'investissement Asie et Asie Centrale et Facilité de voisinage pour les pays du Caucase) passant de 12 M€ en 2013 à 35 M€ en 2014.

□ **L'effort financier de l'Etat mobilisé par l'AFD en faveur de la zone Asie et Pacifique a enregistré une baisse de 13% entre 2013 et 2014, passant de 90 M€ à 78 M€ (y compris pays en crise).**

Le coût-État des prêts, dont la part dans l'effort financier de l'Etat se comprime (-34%) en 2014, se chiffre à 43 M€. La majorité du coût-État des prêts (58%) est consacrée aux pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (PRITI), principalement le Vietnam.

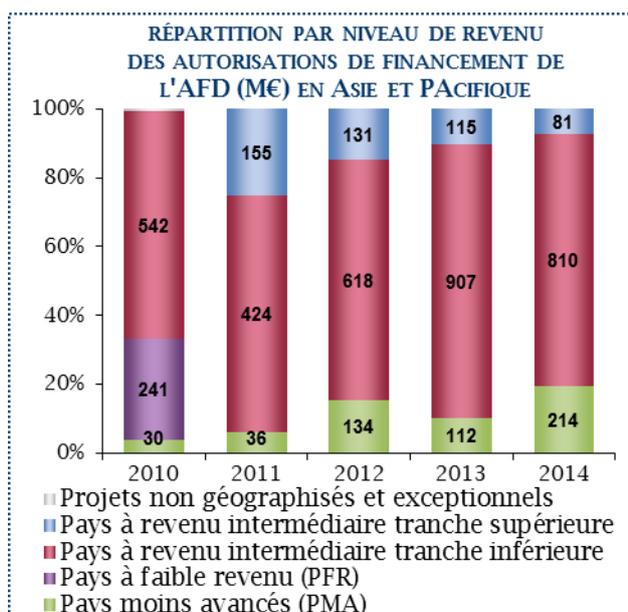
L'activité en « dons » (subventions du programme 209, ONG ou autres subventions) est limitée (30 M€). L'Afghanistan en absorbe plus du tiers en 2014 au titre des pays en crise.



□ L'activité de l'AFD en Asie et Pacifique s'est diversifiée et a profité davantage en 2014 aux pays les moins développés (PMA, PRITI).

Le développement des activités de l'Agence au Bangladesh explique l'augmentation de l'activité dans les PMA dans la région (19% en 2014 contre 10% en 2013 et 4% en 2010).

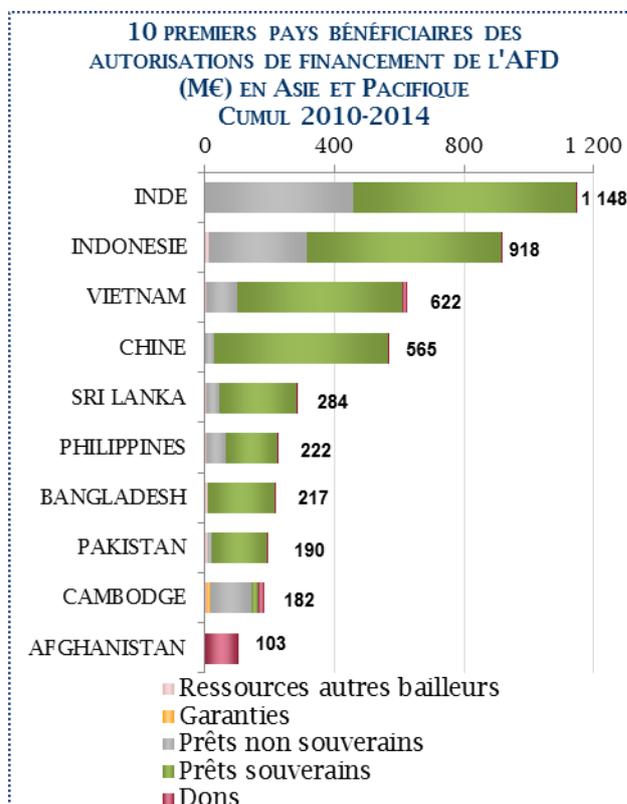
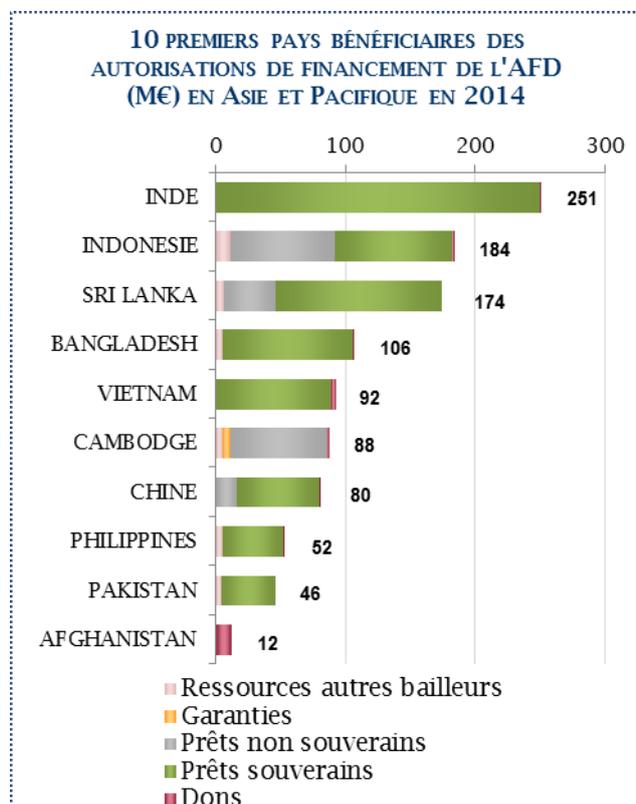
L'activité dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) (hors très grands émergents) est également en croissance (34% de l'activité en 2014 contre 32% en 2013 et 8% en 2010), portée par l'activité au Sri Lanka (174 M€ en 2014).



□ L'Inde et l'Indonésie sont les deux premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD dans la zone Asie et Pacifique, à la fois en 2014 et en cumulé sur la période 2010-2014.

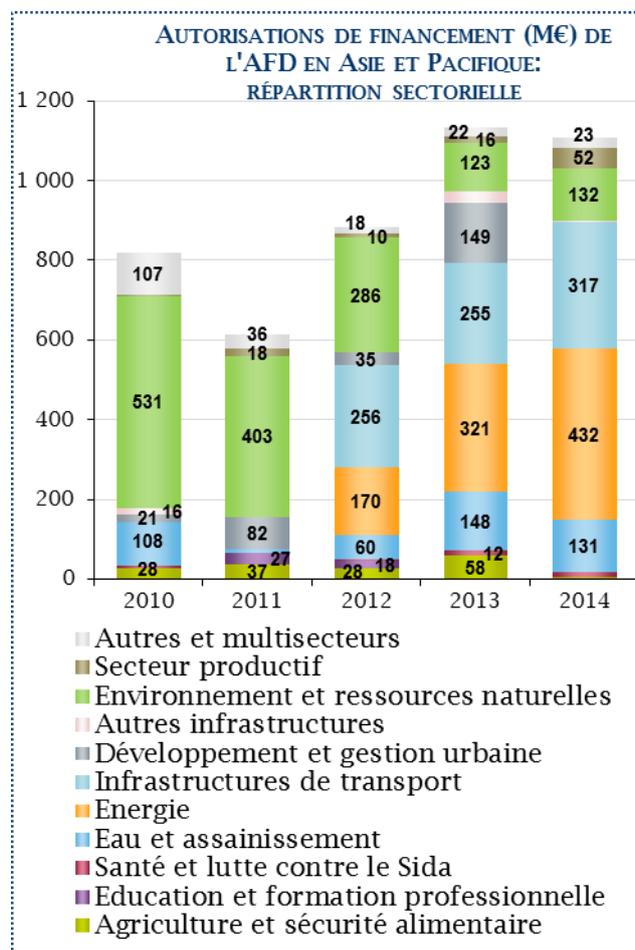
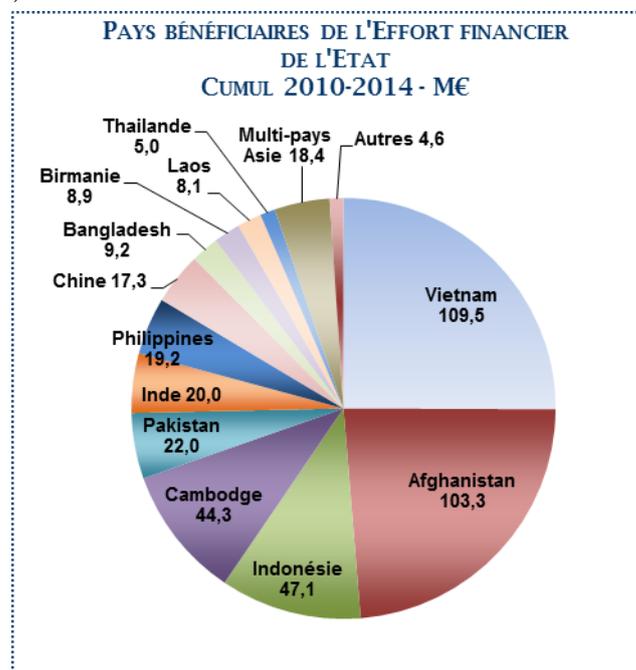
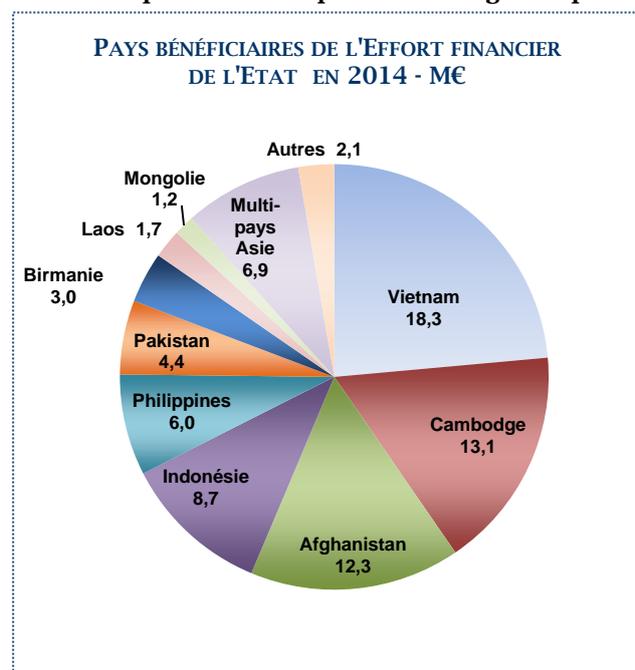
En 2014, l'activité est particulièrement dynamique dans les pays d'intervention plus récente de l'Asie du Sud (Inde, Bangladesh, Sri Lanka), qui concentre 48% des autorisations de financement de la région. Suite à l'ouverture d'un nouveau bureau à Dacca en 2013, l'essor de l'activité au Bangladesh se poursuit avec 105 M€ d'engagements (+38%) en 2014.

L'Inde a été le premier pays bénéficiaire des autorisations de financement de l'AFD dans la région Asie et Pacifique entre 2010 et 2014. De ce fait, l'AFD s'approche de la limite souveraine dans ce pays.



□ Le Vietnam est le premier pays bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat dans la région, à la fois en 2014 et en cumulé sur la période 2010-2014.

L'Afghanistan a bénéficié de 103 M€ d'autorisations de financement sous forme de subventions au cours des cinq dernières années. Aucun effort financier n'a été consacré à la Chine depuis 2012 (hors Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences).



□ L'activité de l'AFD en Asie et Pacifique se concentre majoritairement sur des projets liés aux infrastructures, au développement urbain et à l'environnement, conformément à son mandat d'intervention pour une croissance verte et solidaire.

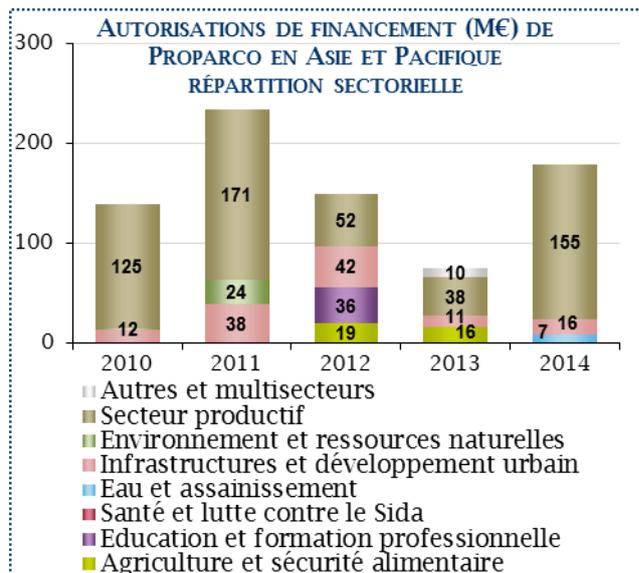
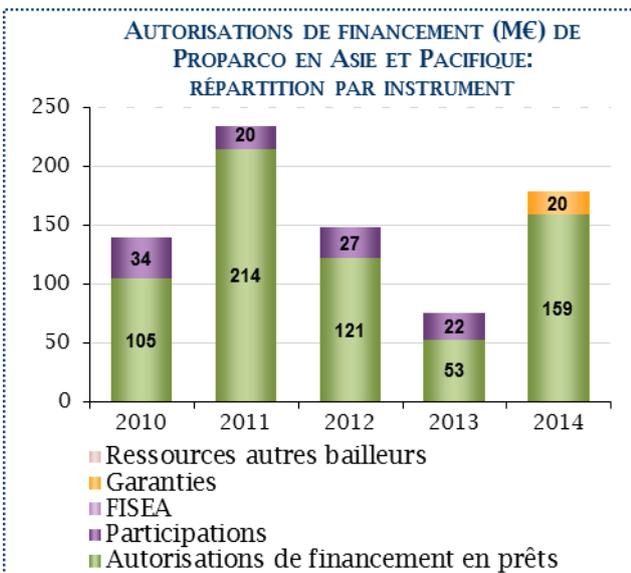
En 2014, le secteur de l'énergie a représenté à lui seul 39% des autorisations de financement, suivi du secteur des infrastructures de transport (29%). Ce dernier a été exceptionnellement porté par le projet de métro à Bangalore d'un montant de 200 M€.

L'AFD est également active en Asie et Pacifique dans les secteurs de l'environnement et des ressources naturelles et de l'eau et l'assainissement, qui représentent chacun 12% des autorisations de financement en 2014.

L'activité de PROPARCO en Asie et Pacifique a plus que doublé en 2014, atteignant 179 M€, soit 16% du total de l'activité de PROPARCO, contre 7% en 2013.

Cette hausse s'explique par le triplement des autorisations de financement en prêts. L'activité d'investissement en fonds propres en revanche, traditionnellement tirée par les fonds régionaux, n'a pas vu de nouveaux fonds émerger en 2014, expliquant l'absence d'autorisation de participation cette année.

En 2014 l'activité est très majoritairement orientée (87%) vers le soutien du secteur productif, notamment au travers de lignes de crédit bancaires. 72% des contreparties sont des établissements financiers. Les premiers bénéficiaires des autorisations de financement de PROPARCO sont le Sri Lanka (87 M€) et la Chine (44 M€), deux pays qui concentrent 74% de l'activité en 2014. L'activité s'est également déployée en Asie centrale avec deux opérations en Azerbaïdjan et au Tadjikistan dans le secteur de la microfinance.



2.2 L'activité en Amérique latine et Caraïbes

□ L'activité du groupe AFD²¹ en Amérique latine et Caraïbes se maintient en 2014 à 1,2 Md€, soit 19% de l'activité dans les pays étrangers.

La croissance de l'activité (+3%) par rapport à 2013 s'explique par la progression de l'activité de PROPARCO (+21%) qui a permis de compenser le léger repli (-3%) de l'activité de l'AFD (hors sous-participations).

□ En 2014, les versements en Amérique latine et Caraïbes s'élèvent à 760 M€ en hausse de 17%.

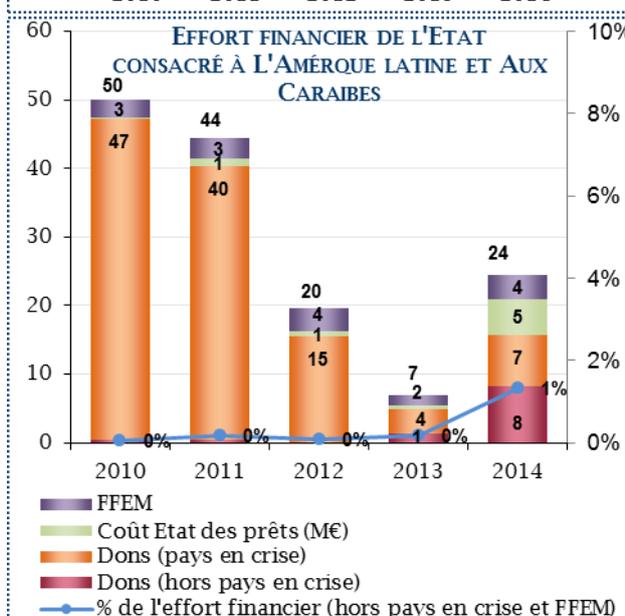
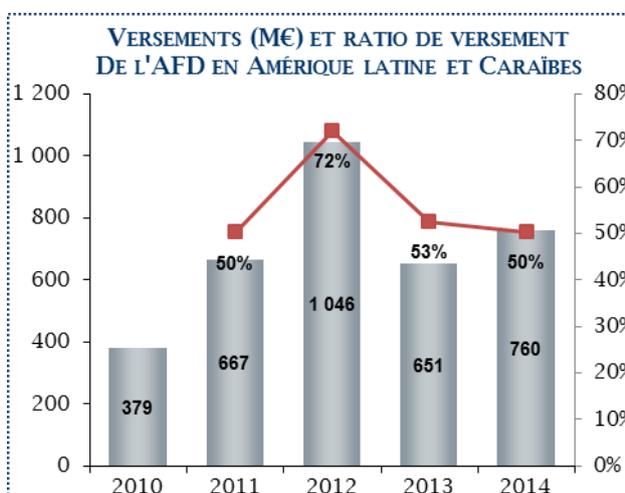
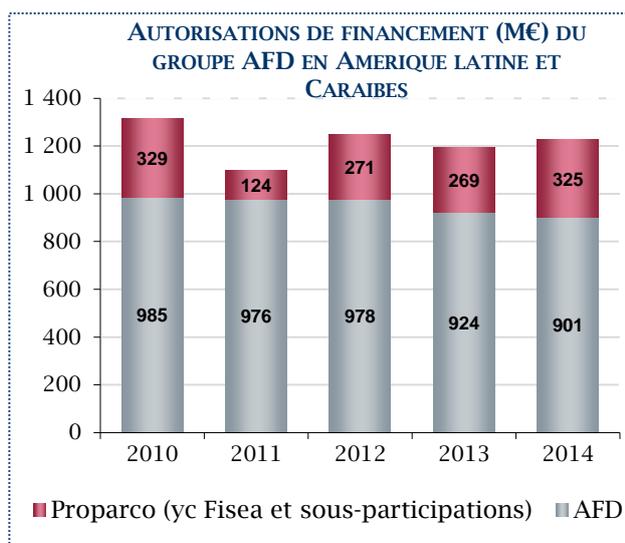
La région se caractérise par un ratio de versement élevé lié à la nature de ses interventions. Ainsi les deux aides budgétaires sectorielles octroyées en 2013 dans le secteur de la santé et de la protection sociale en Colombie et de l'eau au Mexique contribuent à 45% des versements en 2014.

□ L'effort financier de l'Etat mobilisé dans la région est très faible (24 M€ en 2014) au regard du volume d'activité. L'activité en prêts se fait quasiment sans coût-Etat (5 M€ en 2014).

Les « dons » s'élèvent en 2014 à 19 M€. Ces dons vont en priorité au seul PMA de la région, Haïti, pays classé dans les pays fragiles par le CICID, pour 7,4 M€ en 2014 (deux-tiers programme 209, un tiers ONG) et pour 1,5 M€ aux pays de la zone Caraïbes.

Le coût-Etat est de 5 M€ en 2014. La mobilisation du coût-Etat a concerné des prêts non souverains concessionnels, au Pérou (2 M€) et en République dominicaine (0,8 M€) et un concours multi-pays pour le financement de projets urbains durables et sobres en carbone en Amérique latine (2 M€).

²¹ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de PROPARCO sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.



□ **La diminution des engagements de l'AFD en prêts souverains se poursuit en 2014 (-53%).**

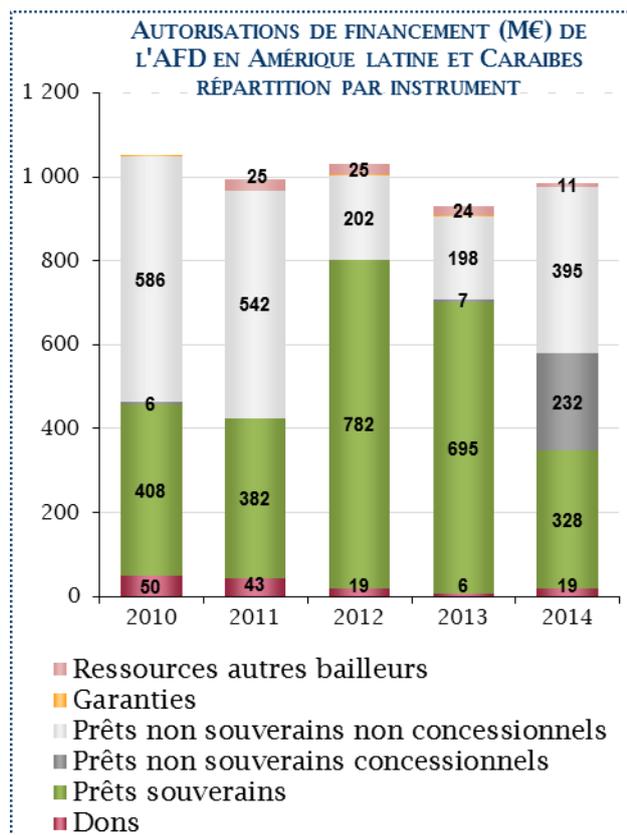
Cette diminution est à mettre en perspective avec le caractère assez exceptionnel des années 2012 et 2013, portées par l'importance des prêts souverains au Brésil (711 M€ en 2012 et 300 M€ en 2013) et en Colombie (295 M€ en 2013). Au Mexique comme au Brésil, les perspectives d'atteinte de la limite réglementaire des grands risques impliquent désormais de rechercher une activité non souveraine sur ces deux pays. En 2014, seuls trois pays dans la région bénéficient de prêts souverains : la République dominicaine (195 M€), le Pérou (120,5 M€) et le Suriname (12,5 M€).

□ **Les autorisations de financement non souveraines triplent pour atteindre 627 M€ en 2014.**

Les financements à des banques de développement ont constitué une part importante de cette activité non souveraine (165 M€ pour la BNDES et 45 M€ pour Fomento Parana au Brésil, 120 M€ pour Mi Vivienda au Pérou, 100 M€ pour la banque de développement régionale Corporation andine de développement (CAF).

L'activité dans la zone Amérique latine et Caraïbes a également été marquée en 2014 par l'ouverture des opérations au Pérou²², en Equateur²³ et en Bolivie²⁴. Au Pérou, l'activité a démarré fortement dès 2014 avec l'instruction de deux prêts dans les secteurs du transport (métro de Lima) et du logement durable, pour un montant de 240 M€, qui font du Pérou le deuxième pays bénéficiaire des autorisations de financement de la région pour l'année.

L'AFD a également bénéficié de 9 M€ de ressources en dons de l'Union européenne, dans le cadre de la politique de mixage prêt-don.

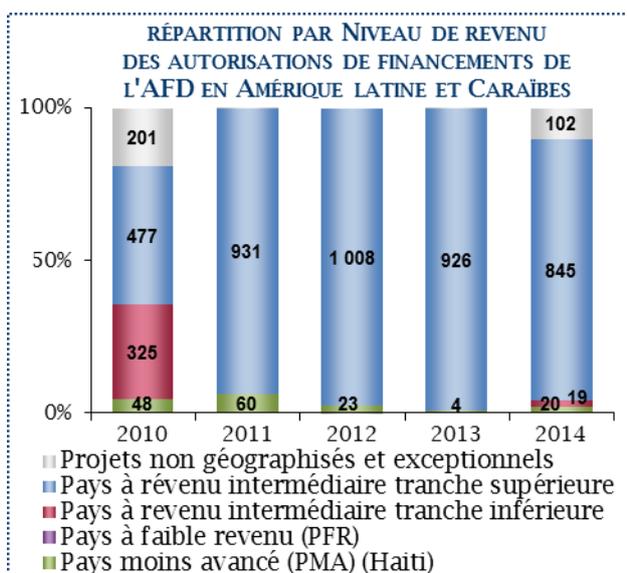


²² Autorisation d'intervention de l'AFD au Pérou par la lettre du 5 mars 2013.

²³ Autorisation d'intervention de l'AFD en Equateur par le co-secrétariat du CICID du 3 juillet 2014.

²⁴ Autorisation d'intervention de l'AFD en Bolivie par la lettre du 5 décembre 2014.

□ L'activité dans la région Amérique latine et Caraïbes est par nature orientée vers les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure qui constituent la majorité des pays de la région.

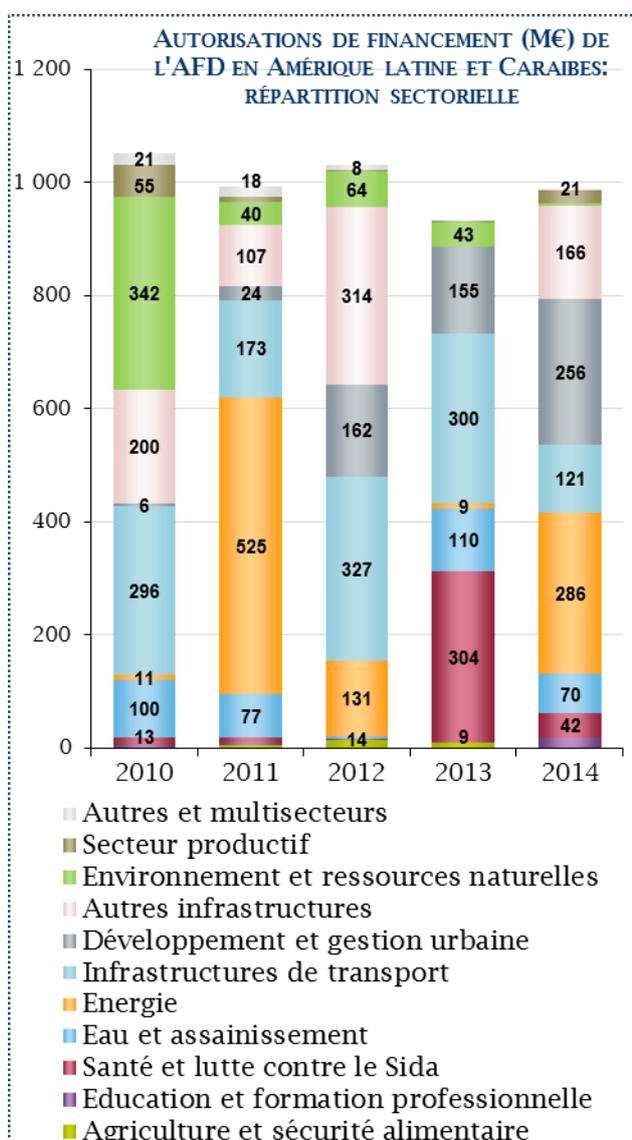


□ L'année 2014 a été marquée par des engagements très importants dans les secteurs de l'énergie et de l'urbanisme durables (mobilité, logement).

Conformément au mandat de croissance verte et solidaire, l'énergie et le développement durable des villes sont les deux premiers secteurs d'intervention et constituent respectivement 29% et 26% de l'activité.

Le secteur de la santé et de la lutte contre le SIDA, qui avait connu en 2013 une année exceptionnelle grâce au prêt sur la réforme du système de santé en Colombie (295 M€), représente à nouveau en 2014 une proportion faible de l'activité.

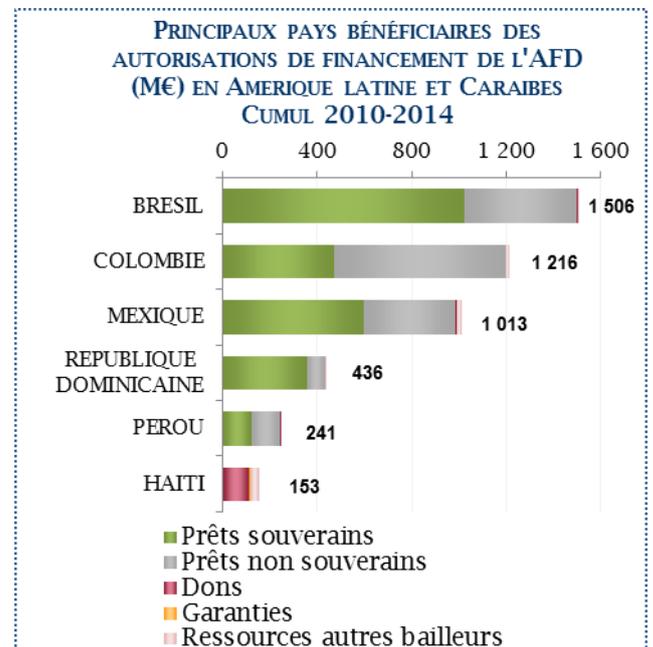
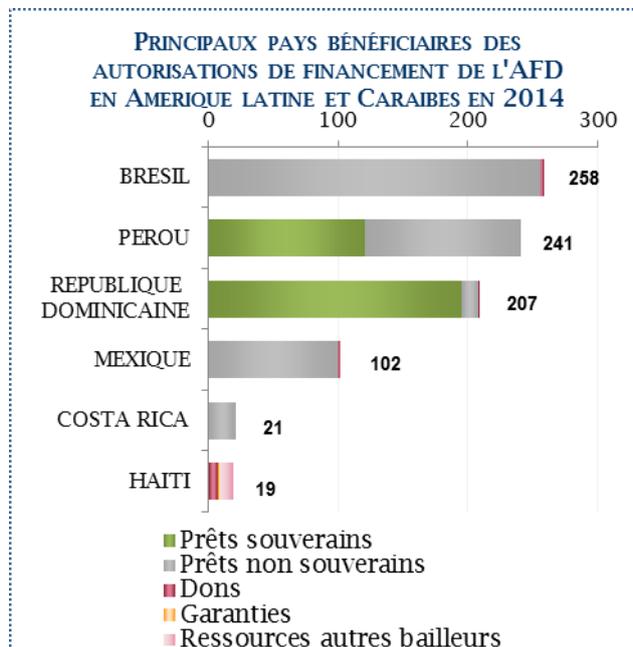
Dans le cadre du mandat de croissance verte et solidaire de l'AFD en Amérique latine et dans le contexte de la tenue en décembre 2014 de la COP20 à Lima, la prise en compte du climat a fait l'objet d'un effort particulier : 85% des autorisations de financement²⁵ dans la zone ont eu un co-bénéfice climat en 2014.



²⁵ Engagements du périmètre « Climat ».

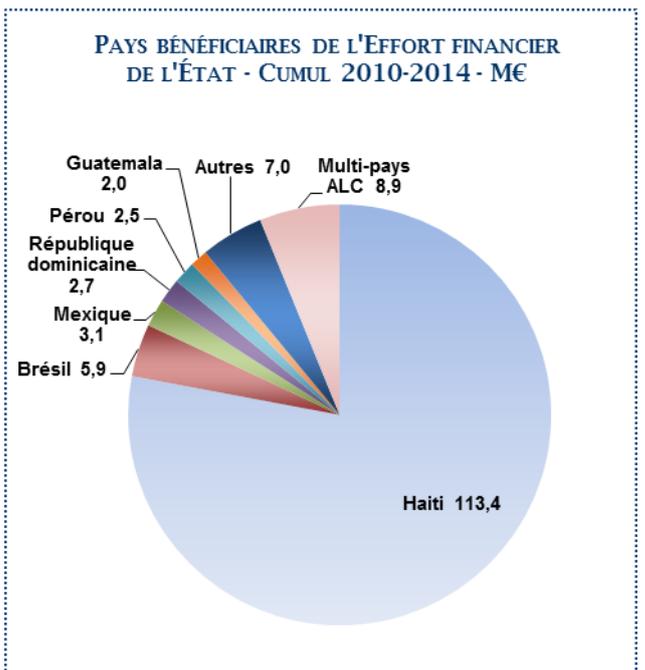
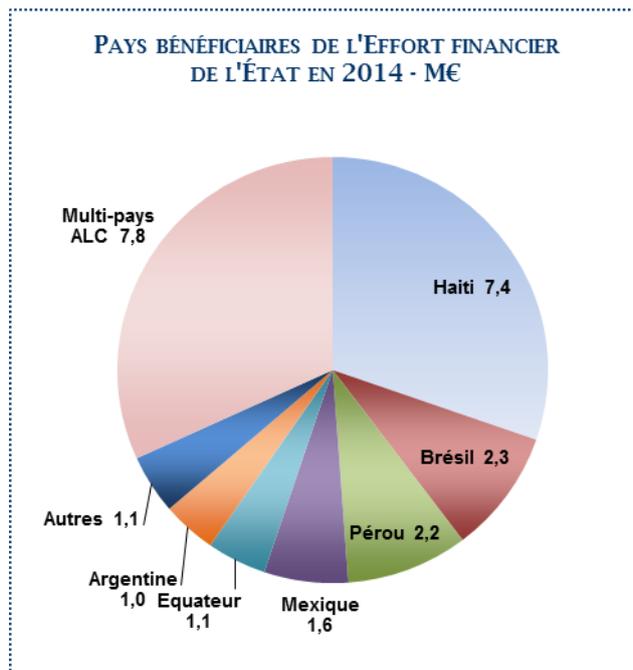
□ Le Brésil est le premier bénéficiaire des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine et Caraïbes, à la fois en 2014 et en cumulé sur la période 2010-2014.

En 2014, l'activité au Brésil est constituée quasiment à l'exclusivité de prêts non souverains, dans un contexte où l'activité souveraine est limitée par les plafonds de risque.



□ Haïti est de très loin le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat en Amérique latine et Caraïbes du fait de l'effort financier déployé sur la période 2010-2012 (102 M€) immédiatement post-séisme.

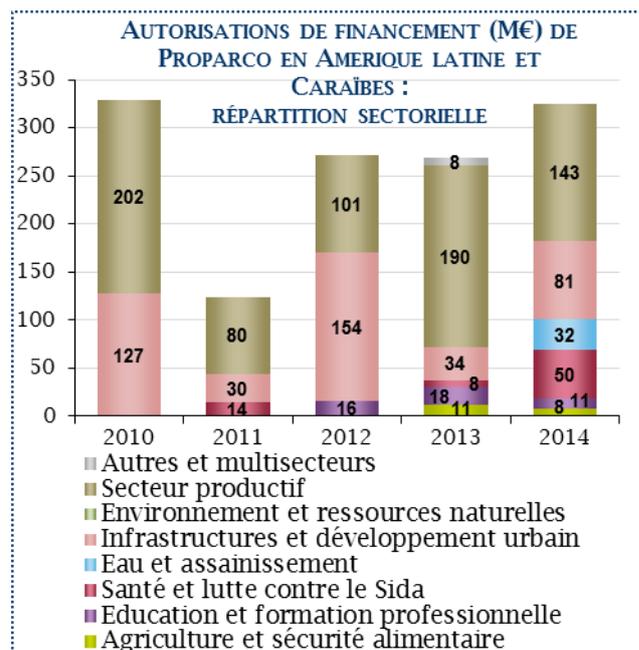
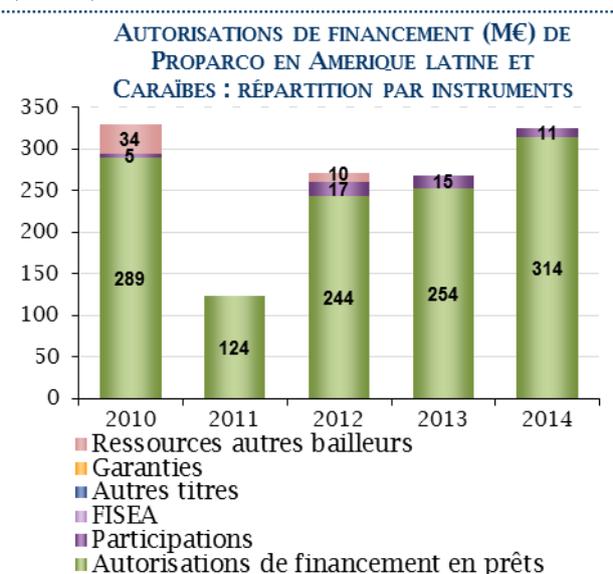
L'effort financier consacré aux projets multi-pays est particulièrement important en 2014 (7,8 M€ contre 0,5 M€ en moyenne sur 2010-2013), en raison principalement de subventions importantes aux ONG (3,2 M€) et d'un coût-Etat de 2,2 M€ sur la ligne de crédit à la CAF pour le financement de projets urbains durables en Amérique latine. Le Brésil bénéficie en 2014 de 2,3 M€ de subventions du FEXTE. L'effort financier consacré en 2014 à l'Argentine, hors zone d'intervention de l'AFD, est attribuable à une subvention du FFEM d'un montant de 1 M€.



L'activité de PROPARCO en Amérique latine et Caraïbes a progressé de 21% en 2014 et représente 325 M€, soit 29% du total de l'activité de PROPARCO.

Cette croissance a été portée par le dynamisme des prêts, qui passent de 254 M€ en 2013 à 314 M€ en 2014, et constituent ainsi 97% de l'activité.

L'activité dans la région s'est diversifiée en 2014, avec une dominance toujours forte mais moins marquée du secteur productif (143 M€ soit 44%) et une bonne performance des secteurs des infrastructures et du développement urbain (81 M€ soit 25%) et de la santé et la lutte contre le Sida (50 M€ soit 15%). Les premiers pays bénéficiaires en 2014 sont le Brésil (82 M€), le Honduras (55 M€) et le Costa Rica (42 M€). Les plus gros projets ont porté sur le financement d'un opérateur hospitalier de premier plan au Brésil (50 M€), un projet éolien au Costa Rica (39 M€) et une ligne de crédit énergie renouvelable au Honduras (36 M€).



3. Des partenariats différenciés

L'AFD met en œuvre le principe de partenariats différenciés officialisé par le CICID de juin 2009 et confirmé et amplifié par le CICID de juillet 2013 et la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPPDSI) du 7 juillet 2014.

La France distingue quatre partenariats, différenciés selon les types de pays, d'enjeux et de modalités d'action :

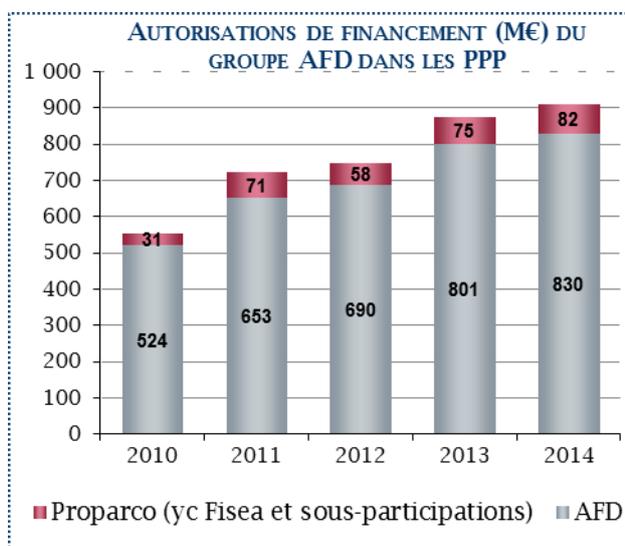
- **Les 16 pays pauvres prioritaires (PPP)** (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal) ;
- **Les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité** (Afghanistan, Birmanie, Haïti, Territoires palestiniens, Soudan du Sud et Yémen) ;
- **L'Afrique subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée** (cf. section 1 infra) ;
- **Le reste du monde (notamment les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes)** (cf. section 2 infra). Au sein de cette zone, la coopération avec les « très grands émergents » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie), mobilise les acteurs français sans coût financier pour l'Etat (hors expertise technique).

Cette section présente de manière détaillée l'activité de l'AFD dans 1/ les pays pauvres prioritaires, 2/ les très grands émergents et 3/ les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité.

3.1 L'activité dans les Pays pauvres prioritaires

□ En 2014, les autorisations de financement du groupe AFD dans les Pays pauvres prioritaires²⁶ (PPP) atteignent 912 M€ (+4%) soit 14% de l'activité dans les pays étrangers.

L'activité de l'AFD dans les PPP s'élève à 830 M€²⁷ en 2014 soit le plus haut niveau de la période (+58% par rapport à 2010). PROPARCO a réalisé 82 M€ d'activité dans les PPP en 2014 (+9% par rapport à 2013). Cette activité a été réalisée principalement dans trois pays : Ghana (48%), Niger (32%) et Tchad (15%).



²⁶ Le CICID du 31 juillet 2013 a révisé la liste des pays pauvres prioritaires (PPP) établie par le CICID de juin 2009. La liste des PPP compte les 16 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Les données présentées incluent les financements accordés au Rwanda en 2012 et 2013 (PPP de 2012 à 2013). Les financements au Burundi et à Djibouti sont inclus depuis 2012 (pays devenus PPP en 2012). Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période.

²⁷ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lors que les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

□ Les versements de l'AFD aux Pays pauvres prioritaires ont atteint 465 M€ en 2014.

Le Sénégal est le principal PPP bénéficiaire des versements AFD avec 177 M€ en 2014.

□ L'activité en dons (subventions, ABG, C2D, crédits délégués) représente 380 M€ soit 46% des financements de l'AFD aux PPP en 2014.

L'aide projet AFD consacré aux PPP s'élève à 137 M€ en 2014 (+15%) ce qui reflète la priorité donnée aux PPP dans l'allocation par l'AFD de cette ressource.

En revanche, l'aide budgétaire globale (ABG) est en fort recul en 2014 du fait de l'absence d'ABG régionale.

Dans le domaine des annulations de dette, l'activité progresse fortement du fait de la poursuite de la mise en œuvre des C2D en Guinée et en République démocratique du Congo ainsi que de la conclusion d'un nouveau contrat de conversion de la dette monétaire avec le Mali (65 M€).

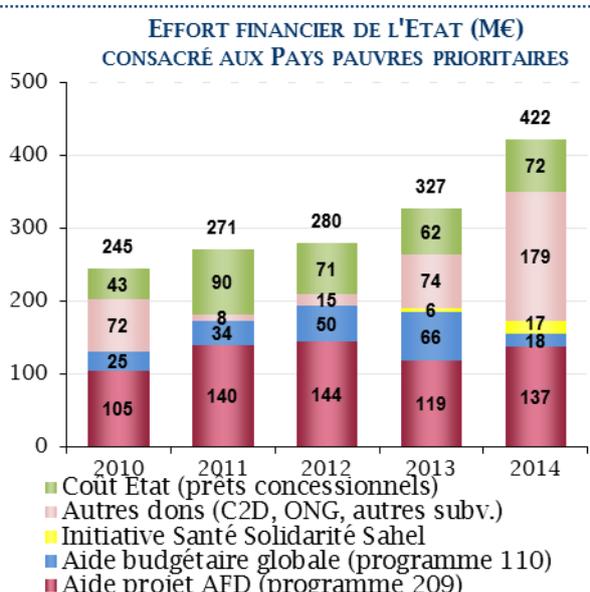
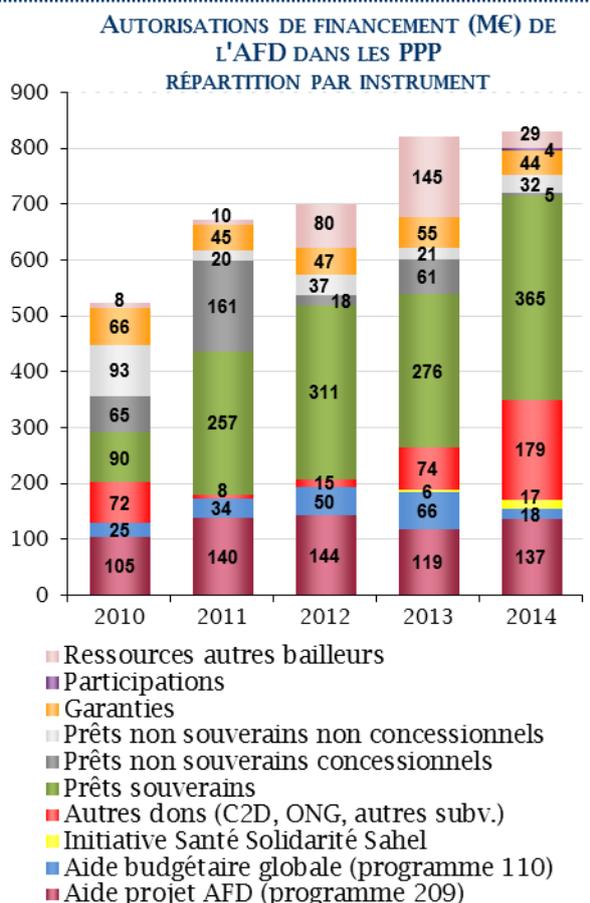
□ L'activité de prêts souverains est dynamique avec 365 M€ d'autorisations de financement en 2014.

L'année a été marquée par la reprise de l'activité de prêt souverain à Madagascar (40 M€) liée au déblocage de la situation politique du pays.

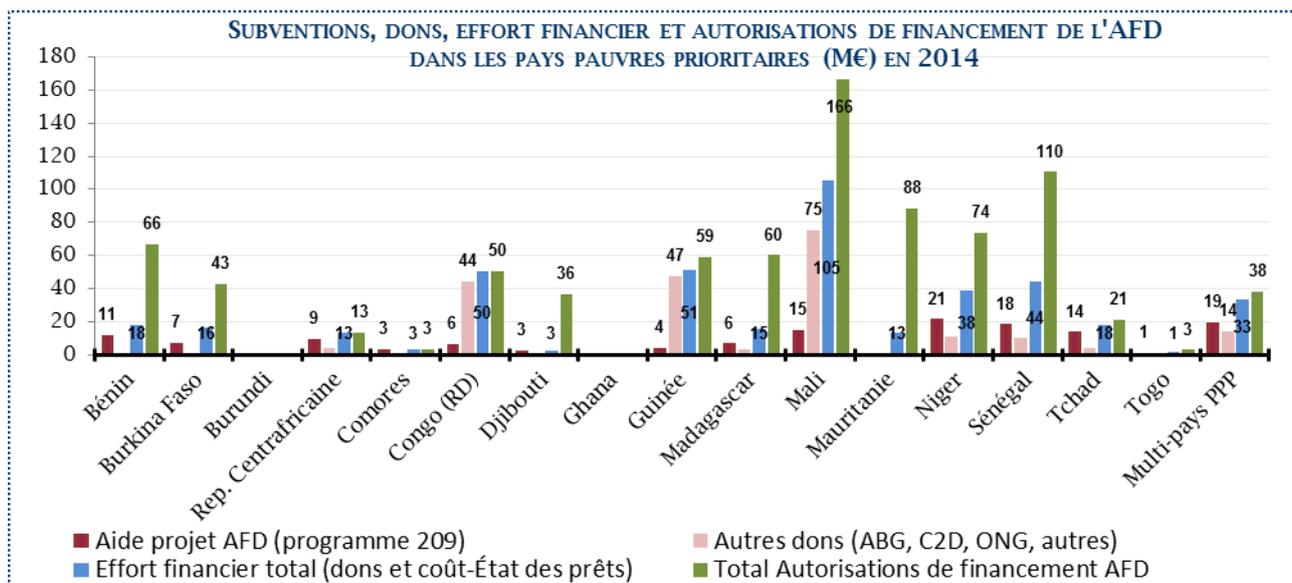
Le recul des activités sur ressources d'autres bailleurs s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2013 (financement délégué de 60 M€ du Partenariat mondial pour l'éducation).

□ L'effort financier de l'Etat en faveur des Pays pauvres prioritaires s'élève à 422 M€ en 2014, en forte hausse (+95 M€).

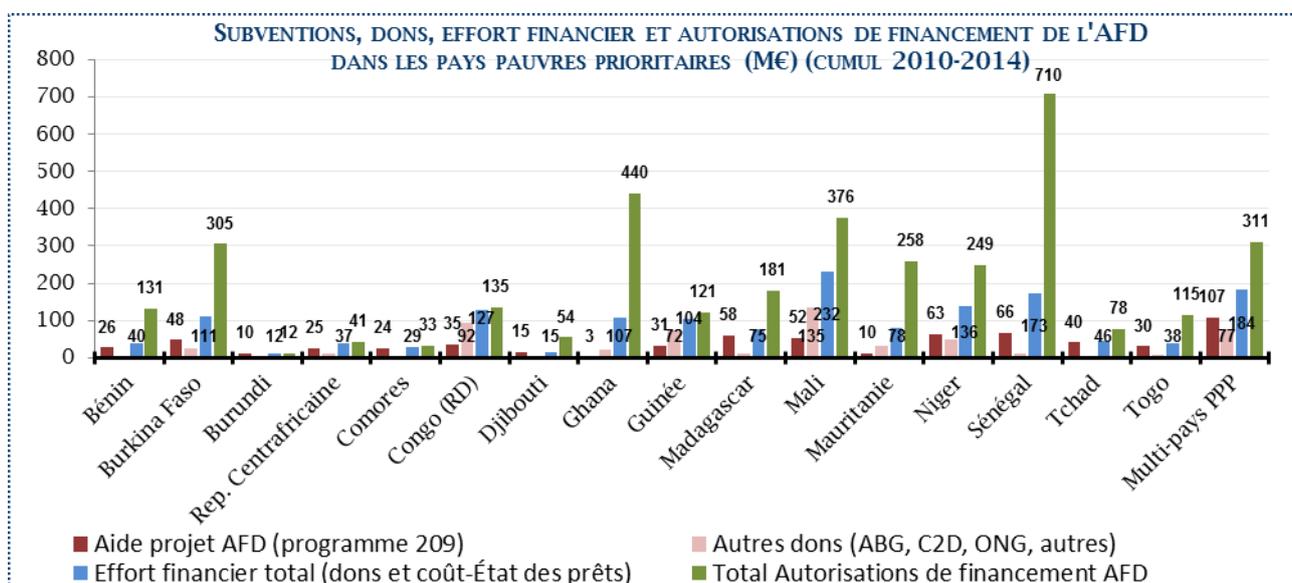
Les opérations non récurrentes (C2D et conversion de dette du Mali) viennent plus que compenser la baisse des subventions.



□ En 2014, l'aide projet accordé aux pays pauvres prioritaires a été dirigé en priorité vers les pays du Sahel²⁸ (74 M€) et la République Centrafricaine (9 M€). La République démocratique du Congo et la Guinée ont bénéficié de dons sur C2D et le Mali de la conversion de sa dette monétaire.



□ Sur la période 2010-2014, la capacité à agir en prêts détermine le niveau de financement autorisé par l'AFD à chacun des pays pauvres prioritaires. Les six pays du Sahel ont bénéficié de 279 M€ d'aide projet (52% de l'aide projet destiné aux PPP hors multi-pays).



²⁸ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad

□ Les secteurs sociaux – éducation et santé – ont représenté 17% des autorisations de financement de l'AFD accordées aux pays pauvres prioritaires en 2014.

16% des financements ont été dédiés au secteur de l'agriculture et sécurité alimentaire dont 73% (100 M€) pour les pays sahéliens.

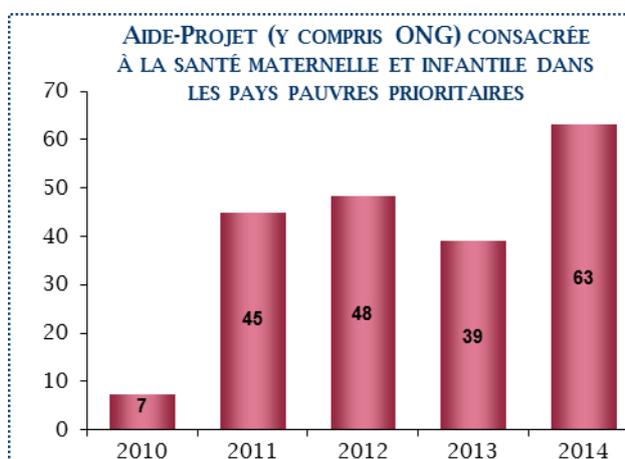
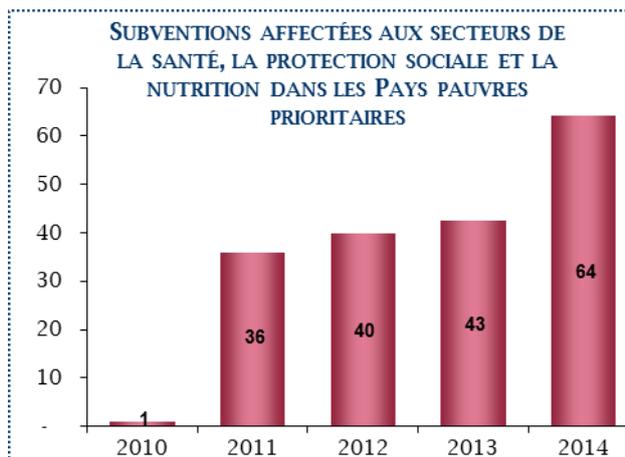
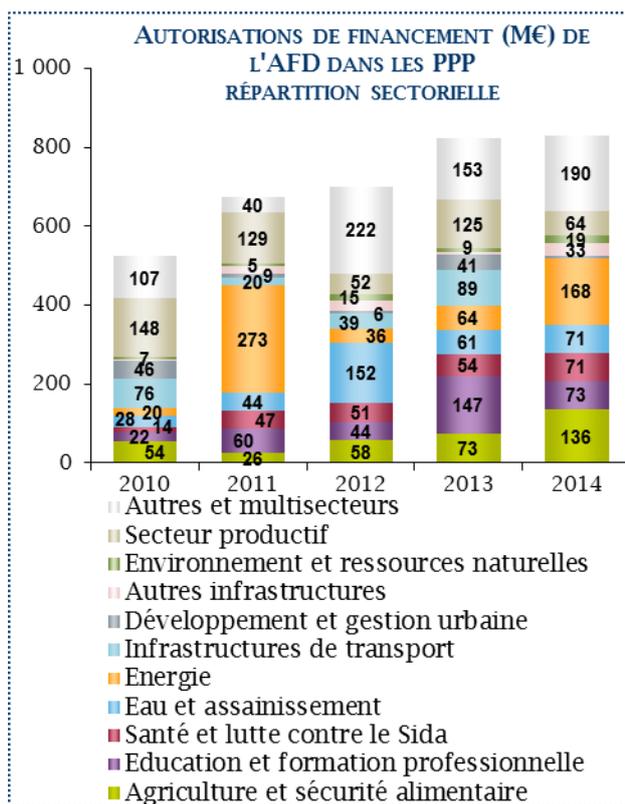
L'Agence est également intervenue dans le domaine de l'énergie avec le financement sur prêt d'un projet d'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Sénégal (125 M€).

Les financements hors secteurs et multi secteurs (190 M€) correspondent à la conversion de dette (65 M€) et au programme de soutien budgétaire (40 M€) en faveur du Mali et au prêt de soutien budgétaire (40 M€) accordé à Madagascar.

□ En 2014, 64 M€ de subventions (programme 209 hors subventions ONG) ont été affectées au secteur de la santé, la protection sociale et la nutrition soit une hausse de 19 M€.

Cette croissance des subventions est liée à la mise en œuvre de l'Initiative Santé Solidarité Sahel (ISS) qui a permis de dégager 17 M€ de financements supplémentaires en faveur de la santé. Ce programme a été lancé en 2014 au Mali, Sénégal et Tchad après le Niger en 2013. Il vise à accompagner les pays politiquement engagés dans la mise en place de systèmes solidaires d'accès aux soins pour les enfants de moins de 5 ans. Les fonds, mobilisés à hauteur de 30 M€ pour les six pays éligibles, sont issus d'une partie de la taxation sur les transactions financières (TTF) et sont gérés par l'AFD pour le compte de l'Etat.

□ Les autorisations de financement contribuant à l'engagement présidentiel de Muskoka²⁹ concernant la santé maternelle et infantile sont en hausse en 2014 du fait de la mise en œuvre de l'Initiative Santé Sahel.



²⁹ Le total des financements Muskoka de l'AFD inclut d'autres géographies et instruments financiers et est suivi au regard des décaissements.

3.2 L'activité dans les Très Grands Émergents

□ Les autorisations de financement du groupe AFD³⁰ dans les très grands émergents³¹ s'élèvent à 1,2 Md€ en net recul (-29%) en 2014.

Ce recul de l'activité est visible dans l'ensemble des géographies à l'exception de l'Afrique du Sud, la baisse la plus marquée étant enregistrée par la Turquie (-71%).

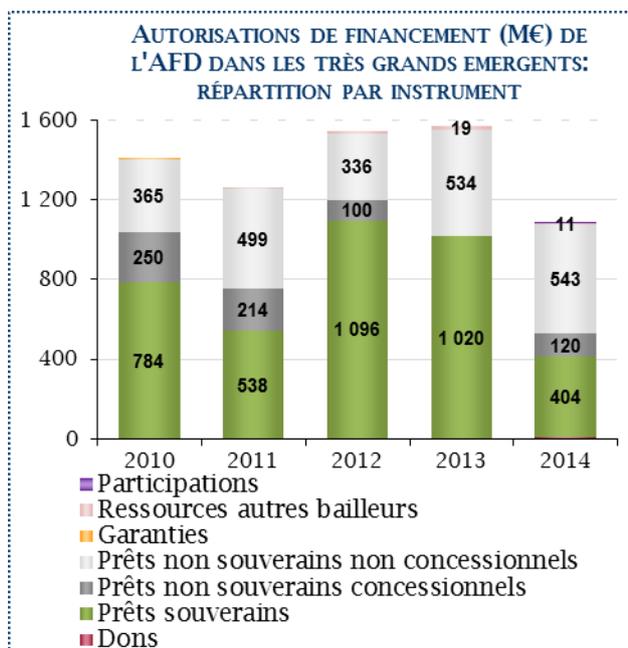
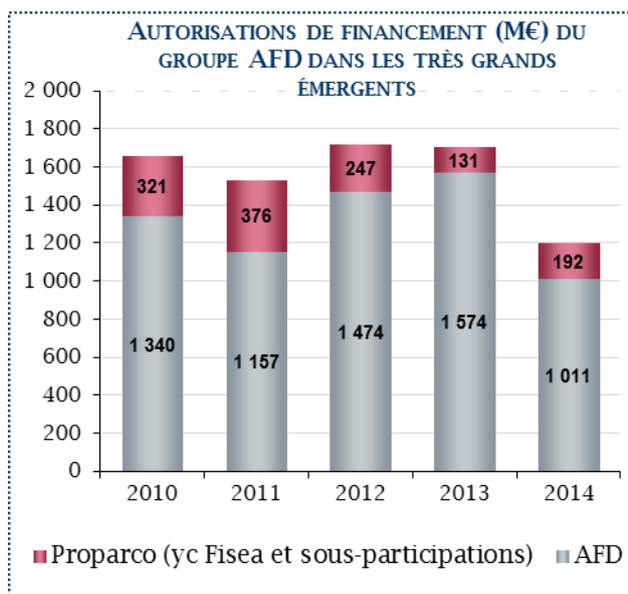
□ La contraction de l'activité dans les très grands émergents s'explique par le recul de l'activité souveraine, qui passe de 1 Md€ en 2013 à 404 M€ en 2014 (-60%).

L'activité souveraine est concentrée sur trois pays en 2014 : l'Inde (250 M€), l'Indonésie (90 M€) et la Chine (64 M€).

□ L'activité non souveraine dans les très grands émergents progresse de 24% pour atteindre 663 M€ en 2014.

Le Brésil en est le premier bénéficiaire (256 M€). Les contreparties non souveraines dans les très grands émergents sont majoritairement des institutions financières (banques de développement notamment), des entités publiques autonomes et des collectivités locales (respectivement pour 32%, 29% et 24% de l'activité en moyenne sur la période 2010-2014).

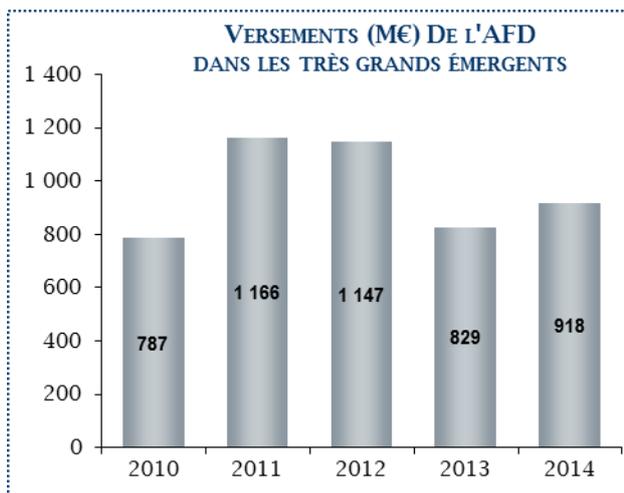
Certains très grands émergents, comme la Chine ou l'Inde, restent particulièrement réticents au concept même de financement non souverain extérieur en faveur de leurs entités publiques.



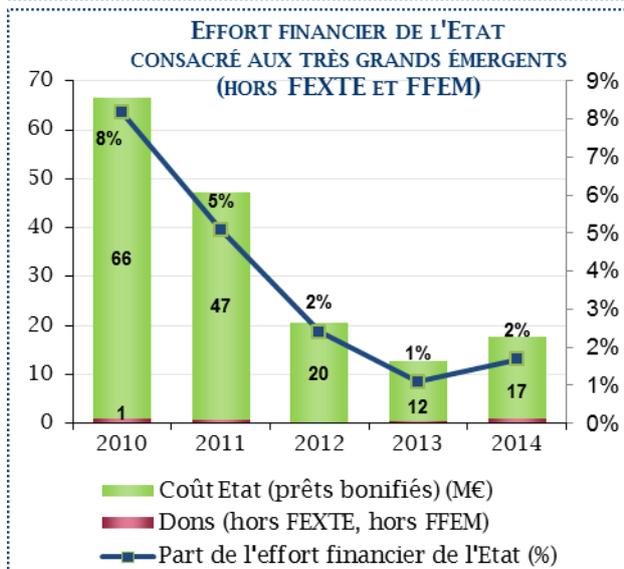
³⁰ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

³¹ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

□ Les versements de l'AFD dans les très grands émergents s'élevèrent à 918 M€ en 2014 en croissance de 11% par rapport à 2013.



□ L'effort financier de l'État mobilisé sur les très grands émergents est de 17 M€ en 2014 soit moins de 2% de l'effort financier total de l'État mis en œuvre par l'Agence.

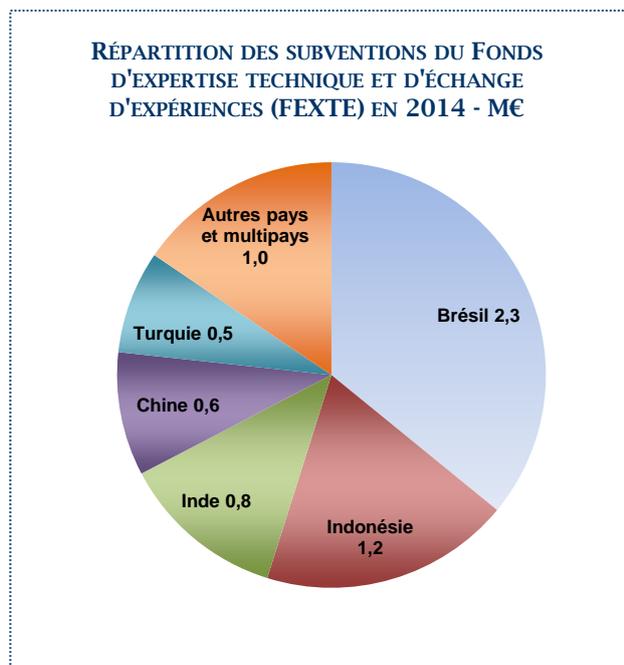


L'AFD n'intervient pas en dons dans les très grands émergents (hors FFEM et FEXTE)³².

Le coût-État porte entièrement sur l'Afrique du Sud³³ et l'Indonésie, conformément aux dérogations accordées par les ministères de tutelles sur ces deux géographies. Il s'agit, en Indonésie, d'un projet de 90 M€ (coût-État de 7 M€) sur la filière halieutique avec une forte dimension environnementale, et pour l'Afrique du Sud, d'un projet de 120 M€ (coût-État de 10 M€) sur la ville de Johannesburg avec une forte composante sociale.

Hormis ces deux financements, aucun coût-État n'a été mobilisé dans les très grands émergents en 2014.

□ Les très grands émergents absorbent 85%, des financements octroyés au titre du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) en 2014 soit 5,4 M€.



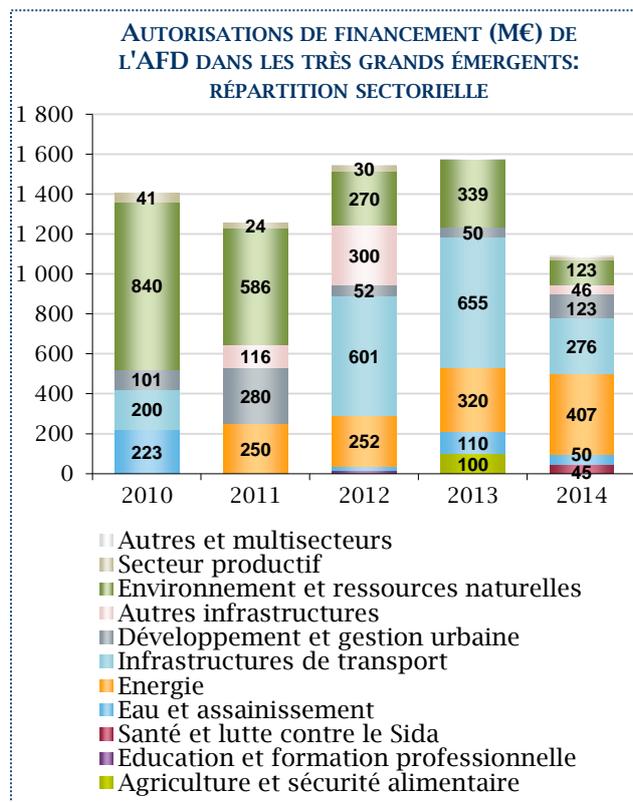
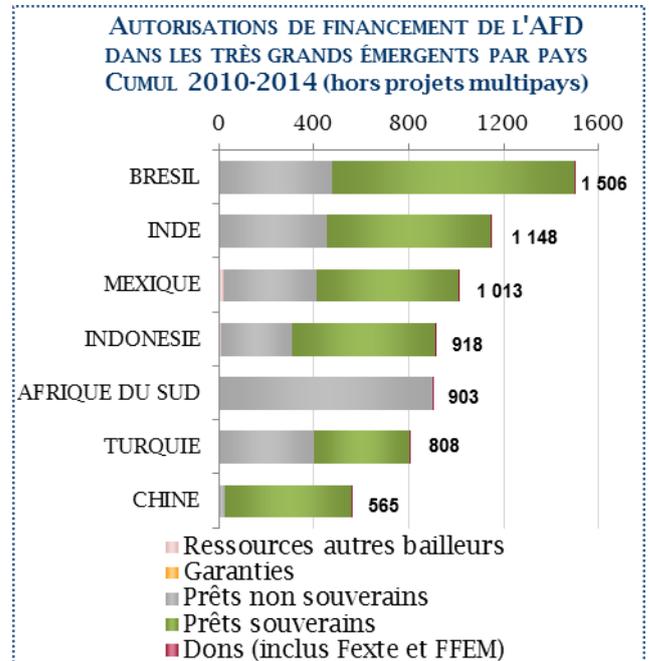
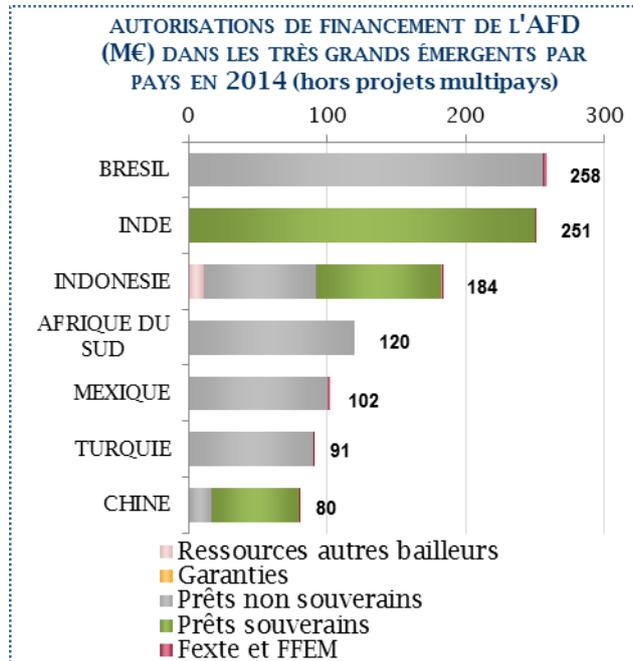
Le FEXTE joue ainsi son rôle de promotion de l'expertise française et de catalyseur de projets dans ces pays. Le Brésil en est le premier bénéficiaire avec une part de 36%, suivi de l'Indonésie (19%) et de l'Inde (13%).

³² Les montants résiduels (moins de 1 M€ en 2014) correspondent à des projets multipays dont une part est affectée à un ou plusieurs très grands émergents.

³³ Conformément à l'autorisation donnée par ses tutelles à l'AFD de mobiliser un effort financier de l'Etat modéré en Afrique du Sud pour des projets à forte composante sociale.

□ Le Brésil et l'Inde constituent les deux premiers très grands émergents bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD, à la fois en 2014 et en cumulé sur la période 2010-2014.

Ces deux pays représentent environ 40% de l'activité de l'AFD dans les très grands émergents sur la période 2010-2014. La Turquie et la Chine sont les plus petits bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD.



□ 78% des financements AFD dans les très grands émergents se font dans le secteur des infrastructures et du développement urbain en 2014.

L'AFD, qui intervient avec un mandat de croissance verte et solidaire, a financé en 2014 de grands projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (prêt non souverain de 165 M€ pour la BNDES, la banque brésilienne de développement) et en faveur des transformations urbaines visant à rendre les villes plus durables (prêt souverain de 200 M€ pour le métro de Bangalore, prêt non souverain de 120 M€ pour la transformation spatiale de Johannesburg).

Le premier secteur d'intervention en 2014 est ainsi le secteur de l'énergie (37%), suivi des infrastructures de transport (25%), et du développement et de la gestion urbaine (11%). A égalité avec ce dernier, le secteur de l'environnement et des ressources naturelles représente aussi 11% de l'activité en 2014, et 31% en moyenne sur la période 2010-2014. Il est en recul depuis 2010, ce qui s'explique en partie par le caractère exceptionnel des aides budgétaires sectorielles octroyées en 2010-2011 (prêts climat au Mexique et Indonésie).

3.3 L'activité dans les pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité

□ L'activité du groupe AFD34 en faveur des pays fragiles/en crise sur la base de la liste de pays établie par le CICID35, a repris en 2014 (+41 M€) et s'élève à 79 M€ en 2014

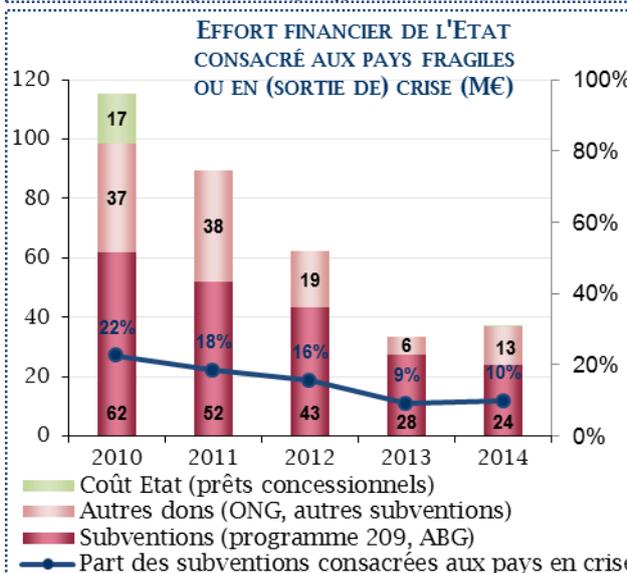
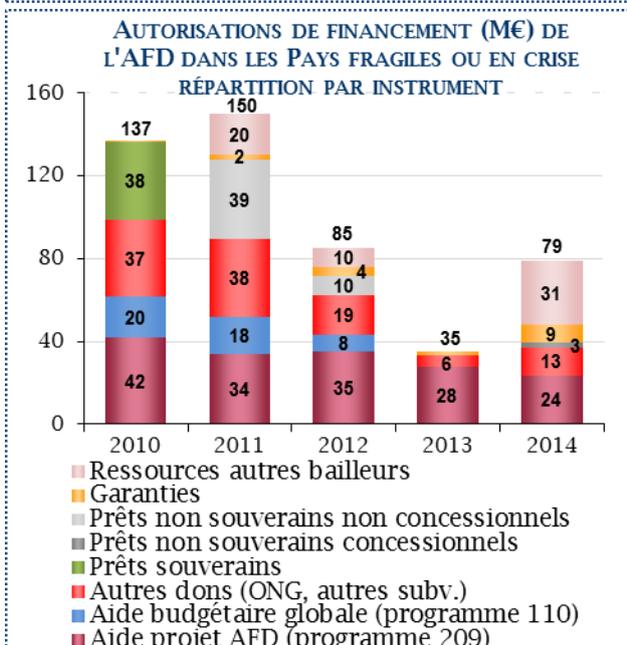
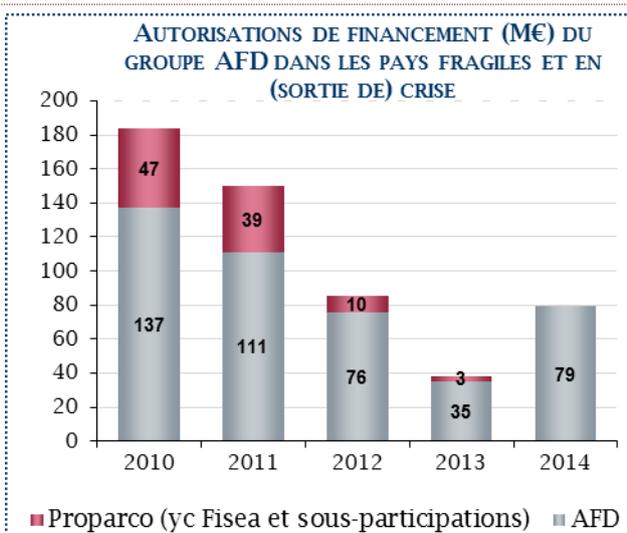
Ces chiffres reflètent très imparfaitement l'activité de l'Agence dans les pays fragiles ou en sortie de crise. Des pays comme le Mali ou la République centrafricaine, qui relèveraient objectivement de cette catégorie, n'étant pas inclus par le CICID (ces pays étant déjà des pays pauvres prioritaires).

Les trois plus gros projets de l'année 2014 sont des crédits délégués fléchés vers les Territoires Palestiniens (20 M€ pour deux subventions UE) et vers Haïti (11 M€ de subvention USAID pour l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti). L'activité en prêts est marginale dans les pays fragiles ou en crise.

□ L'effort financier de l'Etat dans les pays fragiles ou en (sortie de) crise s'élève à 37 M€ en 2014. Il est entièrement constitué de dons.

L'effort financier est en légère croissance par rapport à 2013 (+ 4 M€), ce qui est attribuable à la progression des « autres dons » (ONG et subventions diverses, hors programme 209), grâce notamment à une subvention de 5,5 M€ pour le financement de la stratégie 2015-2020 de l'Aga Khan Development Networks dans le secteur de la santé en Afghanistan.

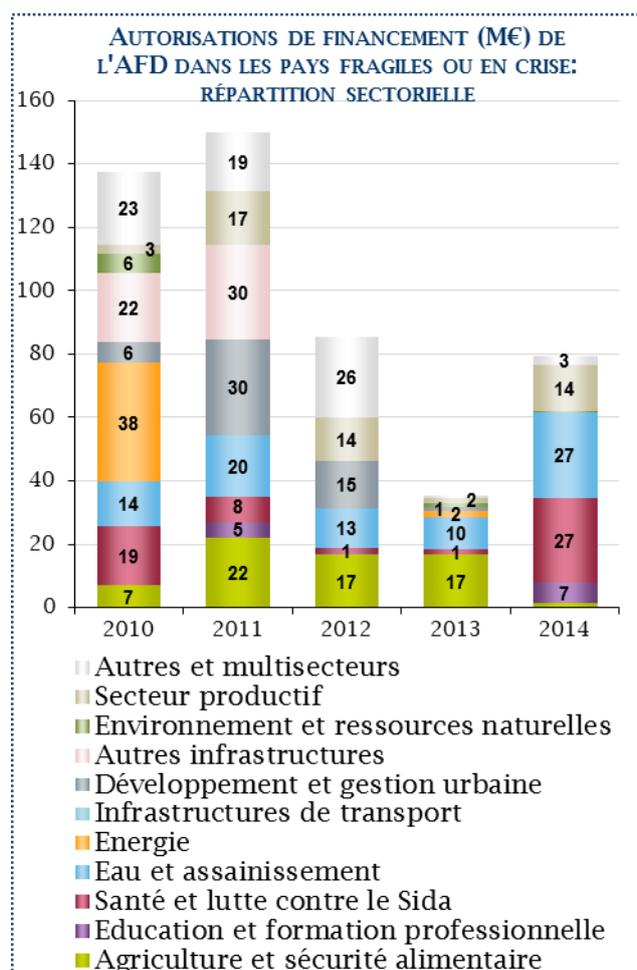
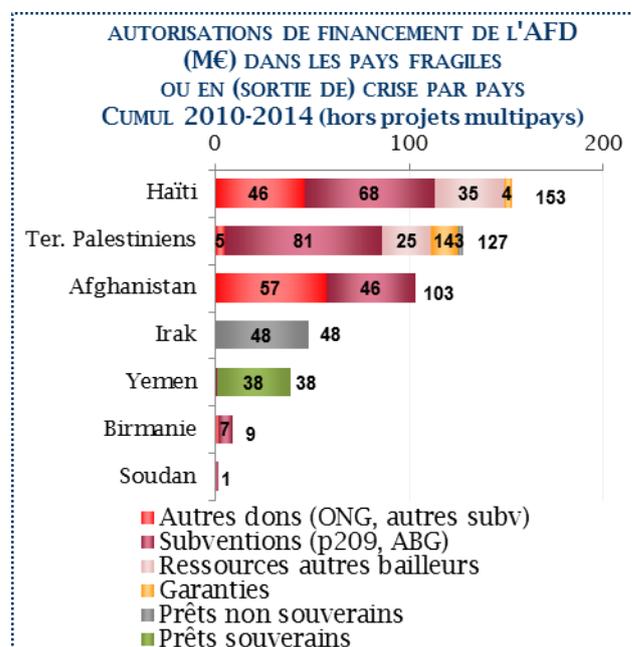
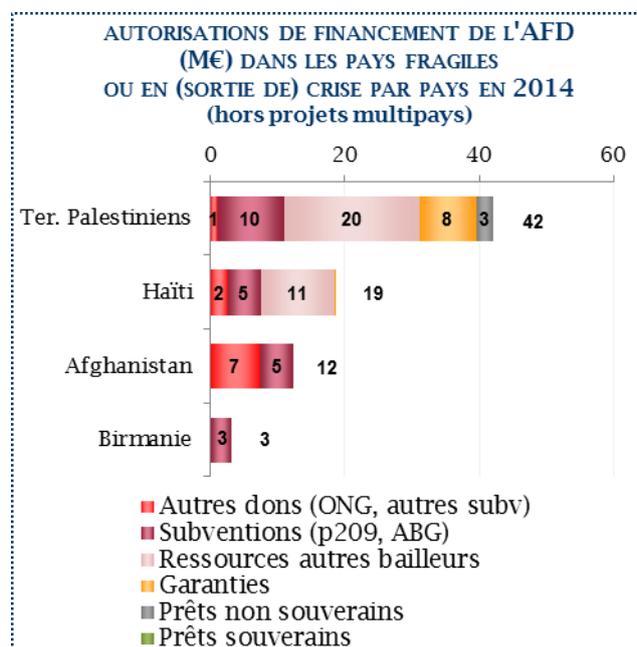
Les pays en crise ont bénéficié de 24 M€ de subventions (programme 209 et ABG) en 2014, soit 10% des subventions de l'AFD dans les pays étrangers.



³⁴ Les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD. Lorsque les autorisations de financements de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

³⁵ Entre 2010 et 2013, la liste des pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité inclut : l'Afghanistan, la Birmanie, Haïti, l'Irak, les Territoires palestiniens, le Soudan du Sud et le Yémen. En 2014, conformément à la décision du co-secrétariat du CICID, la liste est identique à l'exception de l'Irak. On peut noter que la République Centrafricaine et les pays du Sahel n'appartiennent pas à cette catégorie puisque ce sont des Pays pauvres prioritaires (PPP).

□ Parmi les pays fragiles et/ou en crise, les Territoires palestiniens sont le premier bénéficiaire des autorisations de financement de l'AFD en 2014, à hauteur de 53%, suivis d'Haïti (24%), de l'Afghanistan (16%) et de la Birmanie (4%). Sur la période 2010-2014, Haïti, les Territoires palestiniens et l'Afghanistan concentrent près de 80% des financements.



□ L'activité de l'AFD dans les pays fragiles et/ou en crise est relativement diversifiée, afin de s'adapter aux besoins contingents de ces territoires.

En 2014, les premiers secteurs d'intervention sont la santé et la lutte contre le Sida (27 M€), notamment à Haïti et en Afghanistan, et l'eau et l'assainissement (27 M€), principalement dans les Territoires palestiniens et en Birmanie.

II. L'activité du groupe AFD dans les Outre-mer

1. Tendances générales de l'activité dans les Outre-Mer

□ En 2014, le groupe AFD a engagé 1,55 Md€ en faveur de l'Outre-mer, soit une progression de 3% par rapport à 2013.

Ce résultat est dû d'une part au dynamisme de l'activité en faveur du secteur public en 2014 (+43%), et d'autre part au succès du déploiement de l'activité de prestation pour Bpifrance, lancée le 1^{er} janvier 2014.

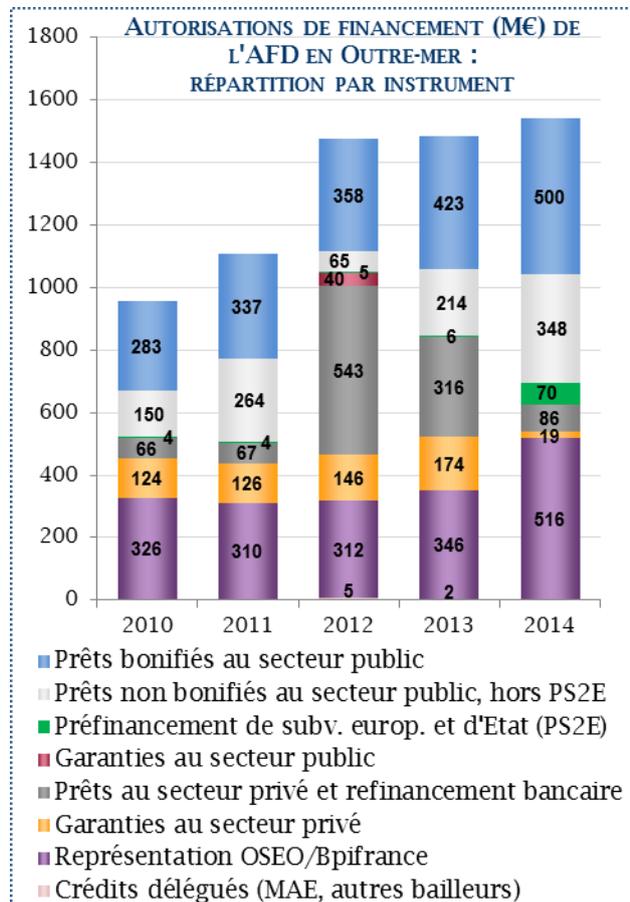
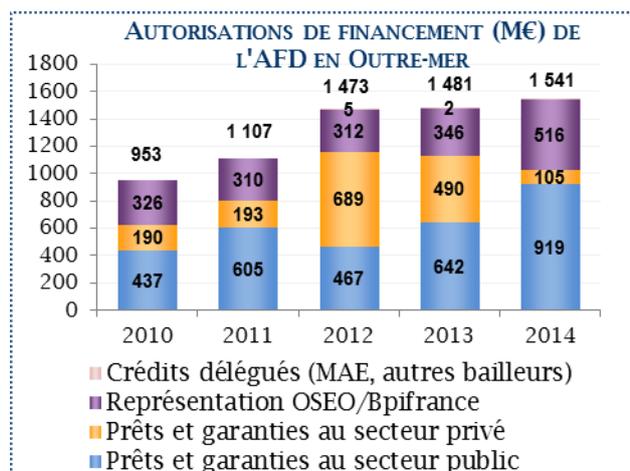
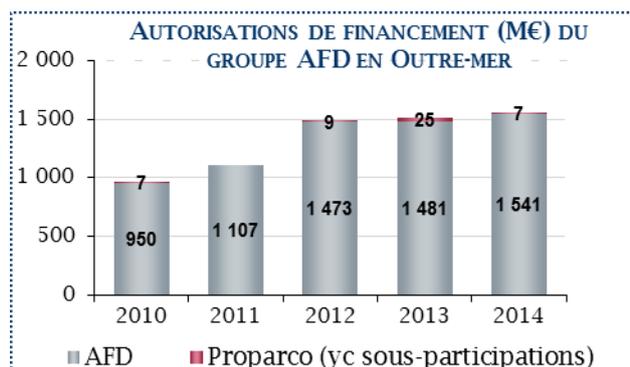
L'activité de PROPARGO, à hauteur de 7 M€ en 2014, est constituée de deux interventions en quasi-fonds propres dans des entreprises agro-alimentaires.

□ En 2014, les financements en faveur du secteur public augmentent significativement (+43%).

Cette tendance concerne aussi bien les prêts bonifiés (500 M€, soit +18%) que les prêts non bonifiés³⁶ (419 M€, soit +90%), confortant le positionnement de l'AFD comme partenaire majeur des collectivités locales et des établissements publics ultramarins. Le principal projet en 2014 a ainsi été l'octroi d'un financement de 200 M€³⁷ à la Région Réunion, qui est venu dynamiser la relation partenariale entre l'AFD et la collectivité. L'année 2014 a également été marquée par la croissance des préfinancements de subventions publiques (de 6 M€ en 2013 à 70 M€ en 2014), pour lesquels l'AFD a vu son mandat élargi³⁸.

□ L'activité de l'AFD en faveur du secteur privé enregistre une forte baisse en 2014, reculant de 837 M€ à 622 M€, reflétant un repli de l'activité en compte propre³⁹.

Les prêts et refinancements bancaires passent ainsi de 316 M€ en 2013 à 86 M€ en 2014 (-73%). En 2014, l'activité de refinancement bancaire n'a concerné que la SOCREDO, filiale de l'AFD en Polynésie française, les autres



³⁶ Ceux-ci incluent les préfinancements de subventions européennes et d'Etat.

³⁷ Deux prêts ont été accordés à la Région : un de 35 M€ pour accompagner la rénovation thermique de ses bâtiments ; le second de 165 M€ pour accompagner les autres investissements de son plan pluriannuel d'investissement (PPI).

³⁸ Elargissement du champ des bénéficiaires et autorisation de préfinancer les subventions d'Etat.

³⁹ Hors Bpifrance.

banques ultramarines n'ayant pas justifié d'un besoin suffisant. La forte baisse des prêts directs par rapport au résultat exceptionnel de 2013 traduit quant à elle davantage un tassement des montants moyens qu'un repli en nombre de concours octroyés.

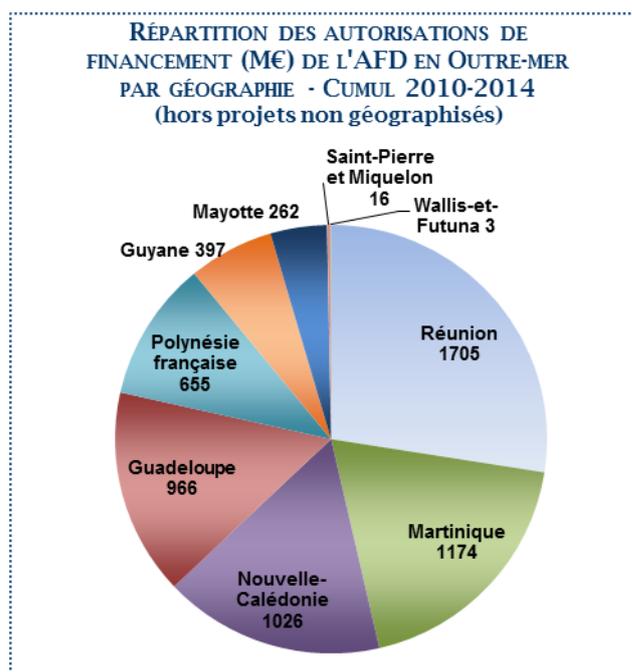
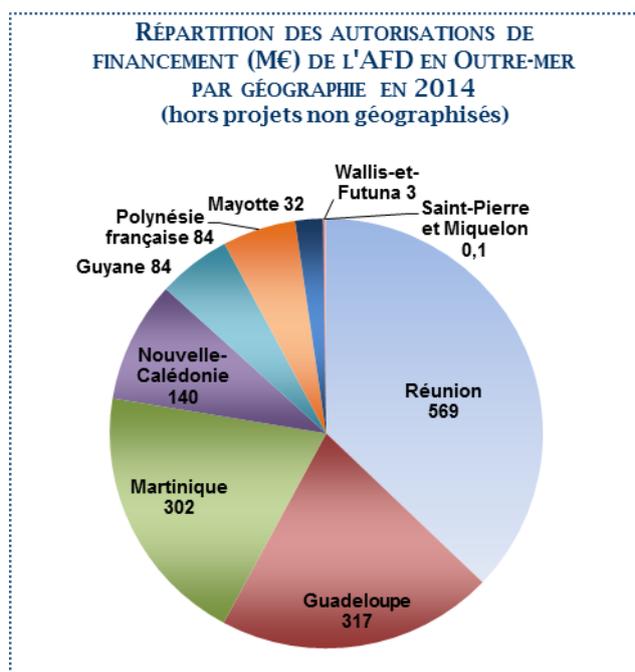
Les garanties au secteur privé connaissent également une diminution importante et passent de 174 M€ en 2013 à 19 M€ en 2014

(-89%). La mise en gestion extinctive du fonds DOM au profit des fonds de garanties nationaux et régionaux de Bpifrance explique largement le résultat de 2014. Pour la première année de sa mise en œuvre, l'activité de prestation de l'AFD pour Bpifrance a augmenté fortement pour atteindre 516 M€ (+170 M€, soit +49%) en 2014.

2. Répartition géographique de l'activité

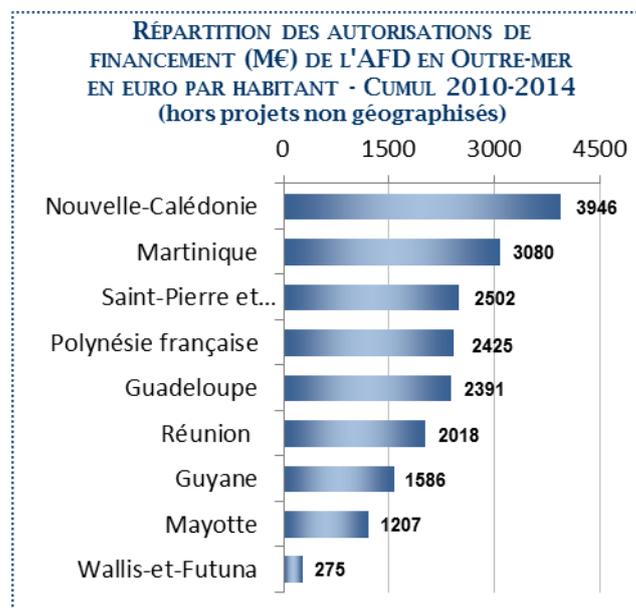
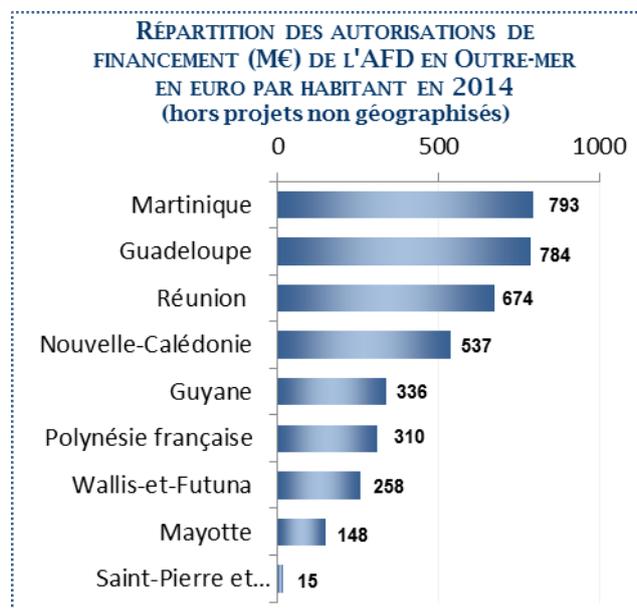
□ La Réunion et les Antilles sont les premiers bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Outre-mer en 2014 (y compris Bpifrance).

La Réunion, avec 569 M€ en 2014 soit 37% du total, est le premier bénéficiaire des financements AFD en cohérence avec son poids économique et démographique au sein des Outre-Mer. Elle est suivie de la Guadeloupe (317 M€ soit 21%) et de la Martinique (302 M€ soit 20%). En cumulé sur la période 2010-2014, La Réunion est également le premier bénéficiaire avec 1,7 Md€ (27%) d'autorisations de financement, suivie de la Martinique avec 1,2 Md€ (19%), de la Nouvelle-Calédonie avec 1 Md€ (17%) et de la Guadeloupe avec 966 M€ (16%).



□ S'agissant de l'activité de l'AFD en Outre-mer rapportée au nombre d'habitants, les Antilles en sont les premiers bénéficiaires en 2014 (environ 790€/hab), suivies de La Réunion (674 €/hab).

En cumulé sur la période 2010-2014, les habitants de Nouvelle-Calédonie sont les premiers bénéficiaires de l'action de l'AFD (3946 €/hab).

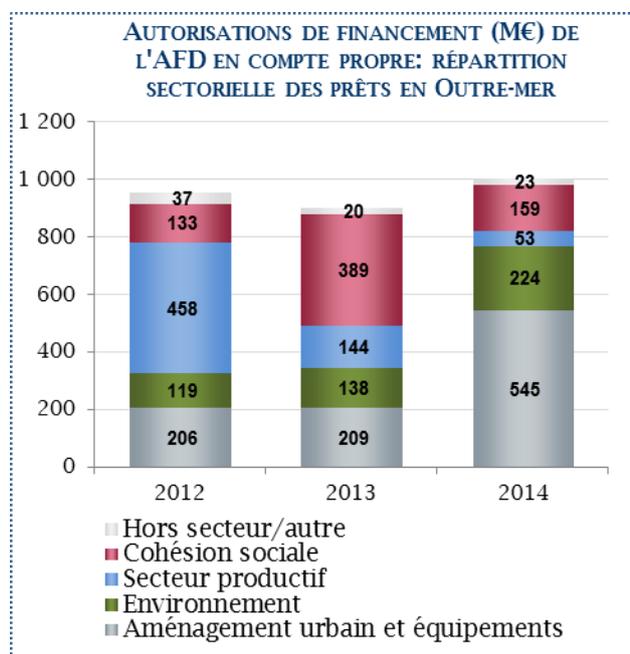


3. Répartition de l'activité par secteur

□ La répartition sectorielle de l'activité en prêts en compte propre de l'AFD en Outre-mer⁴⁰, marque une très forte progression du secteur de l'aménagement urbain et des équipements en 2014, qui atteint 545 M€ (+336 M€).

Le dynamisme de ce secteur est porté par les prêts au secteur public, avec de grands projets d'envergure : le prêt de 165 M€ à la Région Réunion pour appuyer son plan pluriannuel d'investissement, le prêt de 39 M€ à la Région Martinique, ou le prêt de 38 M€ pour le Grand Port Maritime de Guadeloupe en sont des exemples significatifs.

Le secteur de la cohésion sociale recule en 2014 pour s'établir à 159 M€ (-230 M€). Cette diminution est à mettre en perspective avec le caractère exceptionnel de l'année 2013 dans ce secteur, qui avait été portée notamment par les projets en faveur de la santé et du logement. En 2014, le projet de 46 M€ pour un Médipôle en Nouvelle-Calédonie peut être signalé.



Les financements au secteur productif, qui s'élèvent à 53 M€, sont aussi en diminution (-91 M€) en raison de la baisse générale de l'activité en compte propre en faveur du secteur privé.

⁴⁰ L'analyse sectorielle de l'activité exclut le refinancement court terme en faveur de la SOCREDO.

□ Le secteur de l'environnement a représenté 224 M€ d'engagements en 2014, soit une croissance de 62,8% (+86 M€), due à la forte hausse des autorisations de financement en faveur du secteur public.

22% du volume d'activité en prêts en compte propre de l'AFD est consacré à l'environnement.

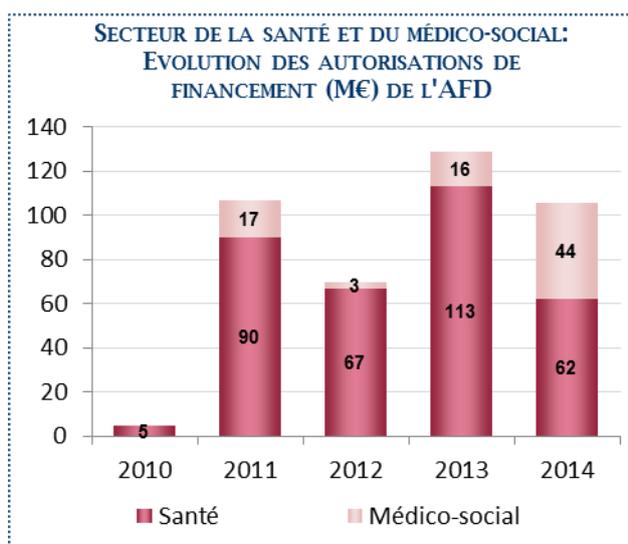
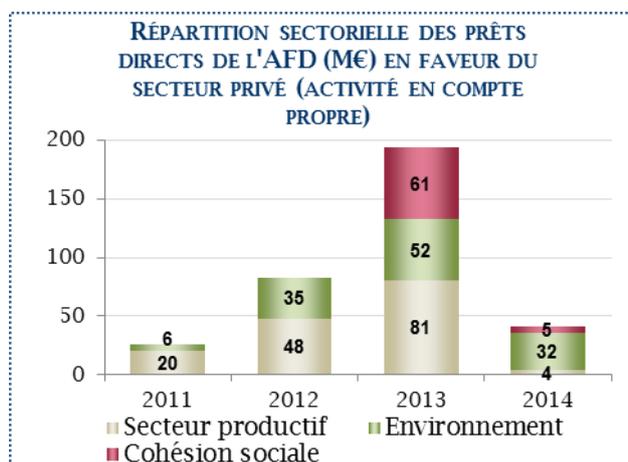
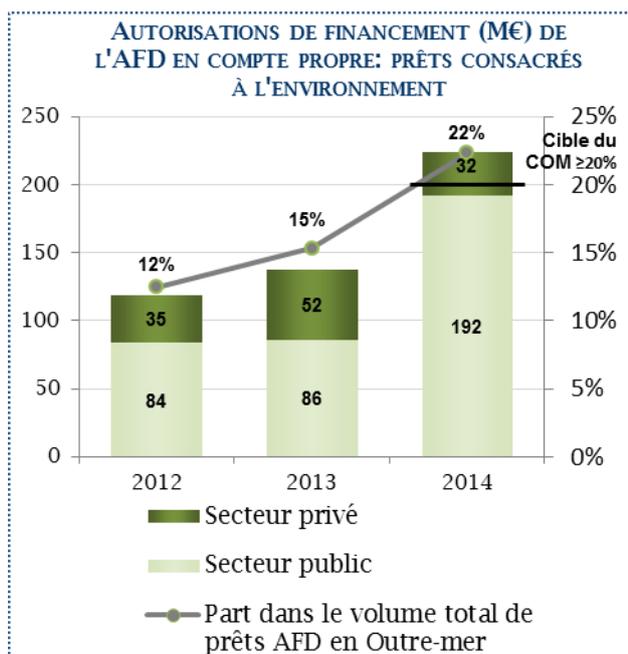
Parmi les projets notables en 2014, figurent deux prêts au Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe (SYVADE) à hauteur de 80 M€, ou encore le programme de mise aux normes thermiques de bâtiments publics à La Réunion (35 M€). Côté secteur privé, l'AFD a été active dans le domaine des énergies renouvelables : on peut citer notamment le prêt de 13,3 M€ pour une centrale de production d'électricité à partir de biomasse-bois en Guyane et le prêt de 12,5 M€ pour la construction d'une centrale photovoltaïque à La Réunion.

S'agissant spécifiquement de l'activité en compte propre en faveur du secteur privé, les prêts directs de l'AFD ont bénéficié à hauteur de 32 M€ (soit 78% du total) au secteur de l'environnement en 2014, au travers de projets dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et biomasse bois).

□ L'AFD a fait du financement du secteur de la santé et du médico-social une priorité stratégique au cours des dernières années.

En 2014, le secteur représente 106 M€, en baisse de 18% par rapport à 2013. Le faible nombre de projets hospitaliers d'envergure, qui concentrent l'essentiel des autorisations de financement, explique la relative volatilité des montants d'une année sur l'autre. En 2014, les plus gros projets concernent le Médipôle de Koutio en Nouvelle-Calédonie (46 M€), la construction de deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) à Fort-de-France et Saint-Pierre en Martinique (22,5 M€), la construction d'un EHPAD à Sainte-Rose en Guadeloupe (12,4 M€), et le financement du plan pluriannuel d'investissement du Centre hospitalier de Mayotte (10 M€).

La montée en puissance de l'activité médico-sociale ces dernières années reflète les évolutions démographiques à l'œuvre dans certains territoires ultramarins, notamment

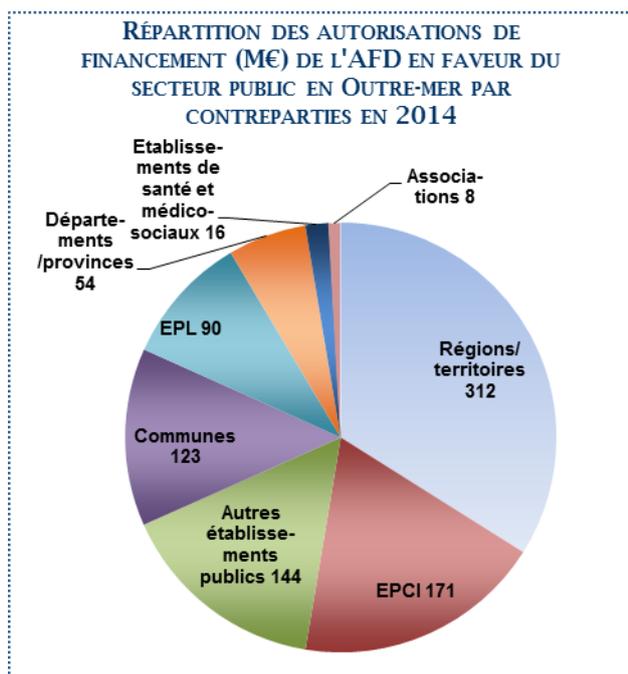


dans les Antilles, où le vieillissement de la population est désormais plus rapide qu'en métropole. A noter également le financement d'un EHPAD privé à La Réunion.

4. L'accompagnement du secteur public

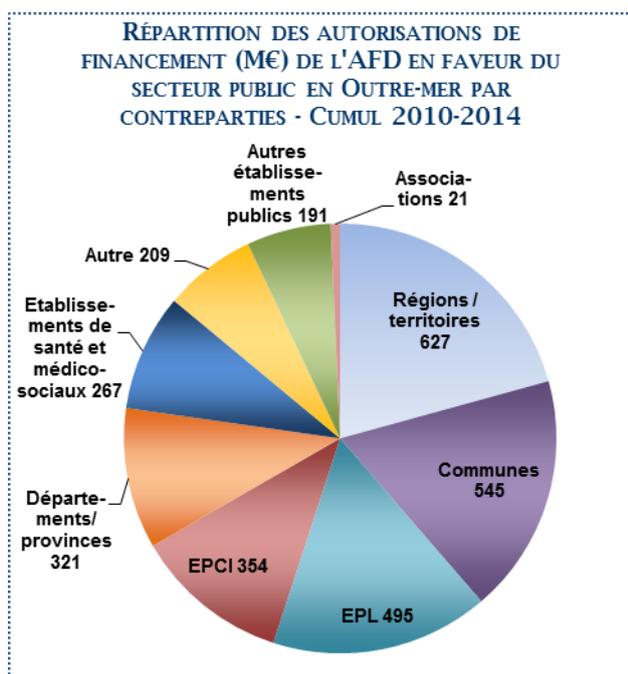
□ Les régions/territoires sont les premiers bénéficiaires de l'action de l'AFD en faveur du secteur public ultramarin, à la fois en 2014, avec 312 M€ soit 34% du total, et en cumulé sur 2010-2014, avec 627 M€ soit 21% du total.

Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui attirent 12% des engagements sur 2010-2014, voient leur part augmenter à 19% en 2014, avec 171 M€ d'autorisations de financement, ce qui traduit la montée en puissance de ces acteurs dans le paysage politique local. Les communes restent des bénéficiaires majeurs de l'AFD, représentant 545 M€ soit 18% des autorisations de financement sur 2010-2014, suivies des entreprises publiques locales (EPL) à 495 M€ soit 16%.



□ Au total, les collectivités locales (communes, départements/provinces, régions/territoires, EPCI) représentent 72% de l'activité de l'AFD en faveur du secteur public en 2014, et 61% en cumulé sur la période 2010-2014.

En 2014, 46% des autorisations de financement en faveur des collectivités locales ultramarines ont concerné des petites communes de moins de 10.000 habitants ou des communes présentant des difficultés d'emprunt. Ceci reflète l'ambition de l'AFD de se positionner tant en appui de proximité auprès des contreparties locales les plus fragiles, par le biais le plus souvent de financements budgétaires de faible montant, que sur des projets d'envergure auprès de contreparties plus grandes et structurées (intercommunalités, syndicats mixtes, etc.), parfois par le biais d'une approche projet.



5. L'appui au secteur privé

□ Les autorisations de financement de l'AFD en faveur du secteur privé s'élèvent à 622 M€ en 2014, en diminution de 26% par rapport à 2013.

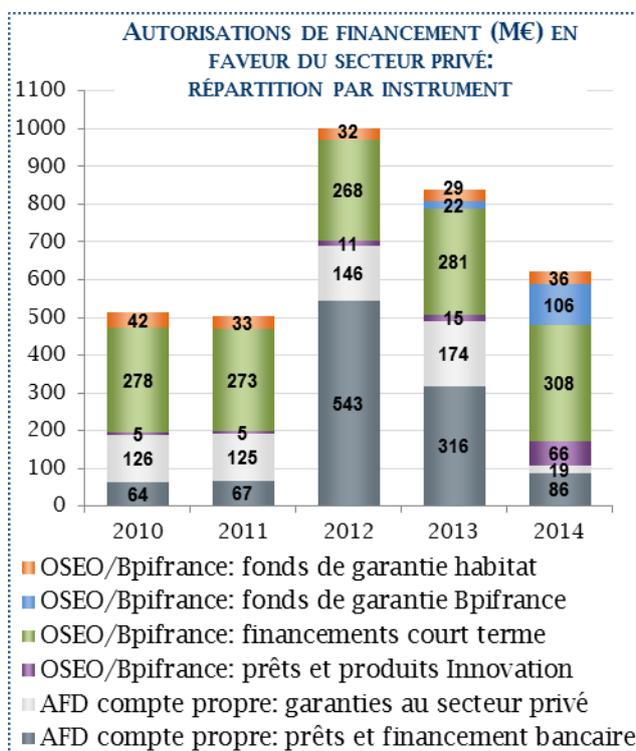
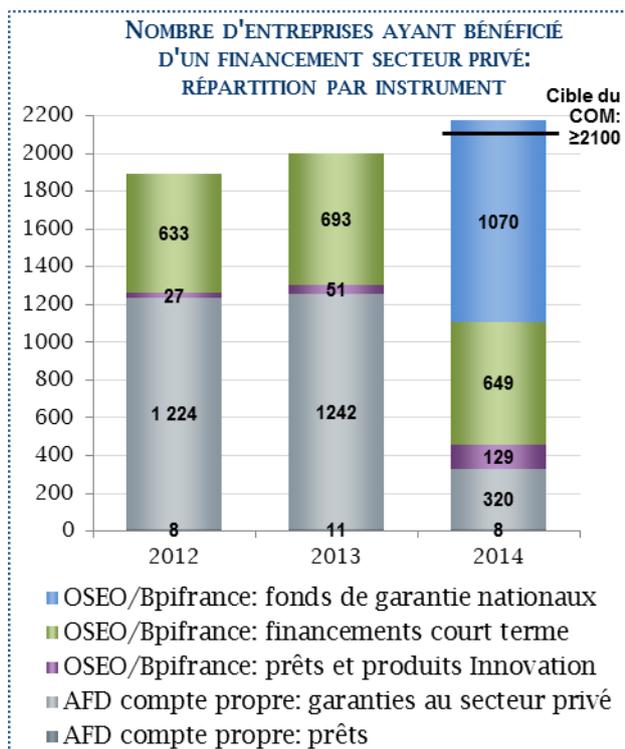
Par contraste avec la baisse des volumes, 2176 entreprises ont bénéficié d'un financement en 2014 (+9% par rapport à 2013).

Le tassement de l'activité de l'AFD en compte propre en faveur du secteur privé est particulièrement net par rapport à 2012 et 2013. En 2012, une ligne de refinancement bancaire de 300 M€ octroyée aux banques était venue tirer fortement à la hausse cette activité : en 2014, le contexte n'a pas justifié la mise en œuvre d'un refinancement de place.

S'agissant de l'activité de prêts en faveur des entreprises, après une année exceptionnelle en 2013, le contexte économique difficile et incertain de l'année 2014 (période transitoire entre deux programmes opérationnels européens, incertitudes quant à la pérennité de certains dispositifs fiscaux) peu propice aux investissements de taille pour les acteurs privés, n'a pas permis de générer un flux d'activité aussi conséquent que l'année précédente.

Les garanties de l'AFD au secteur privé ont également nettement reculé en volume (19 M€ en 2014, -89% par rapport à 2013) - en raison de la mise en gestion extinctive de certains fonds (Fonds DOM et Fonds de garantie Mayotte) en faveur des fonds de garantie nationaux et régionaux de Bpifrance - mais continuent d'appuyer un nombre important d'entreprises (320 en 2014), en particulier *via* la SOGEFOM dans le Pacifique.

L'importance croissante des financements court terme, qui représentent le tiers du nombre d'entreprises appuyées et la moitié du volume en 2014, témoigne du rôle essentiel de l'offre de financement de Bpifrance pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises.



III. Les secteurs d'intervention de l'AFD

Suivi des cadres d'intervention sectoriels et transversaux

1. Ventilation sectorielle de l'activité

□ L'activité de l'AFD dans les pays étrangers s'inscrit dans les 3 piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

En 2014, 81% des autorisations de financement de l'AFD contribuent à la dimension économique de la mondialisation.

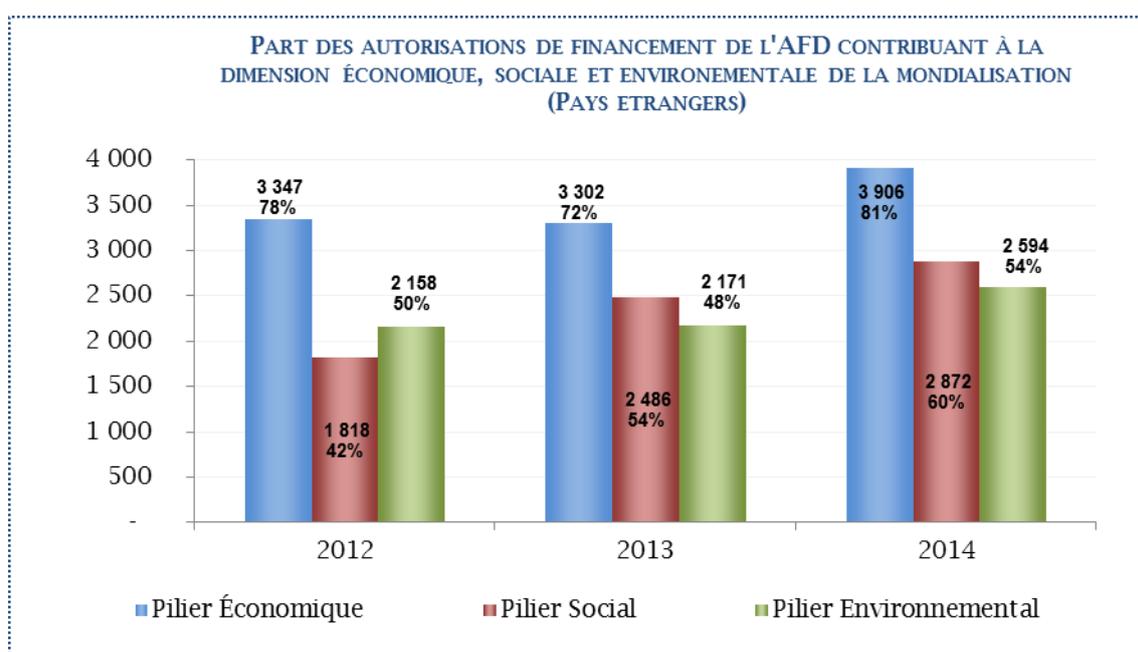
Les autorisations de financement contribuant à la dimension économique de la mondialisation incluent notamment les activités relatives aux entreprises et autres services, le secteur de l'énergie, des transports, des télécommunications, des services bancaires et financiers, l'agriculture, l'industrie, les politiques relatives aux échanges commerciaux, le développement urbain et rural.

60% des autorisations de financement de l'AFD contribuent à la dimension sociale de la mondialisation.

Les autorisations de financement contribuant à la dimension sociale de la mondialisation incluent notamment les secteurs de la santé, de l'éducation, l'accès à l'eau, l'accès à l'énergie et le développement urbain et rural.

54% des autorisations de financement de l'AFD contribuent à la dimension environnementale de la mondialisation.

Les autorisations de financement contribuant à la dimension environnementale de la mondialisation incluent les financements contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

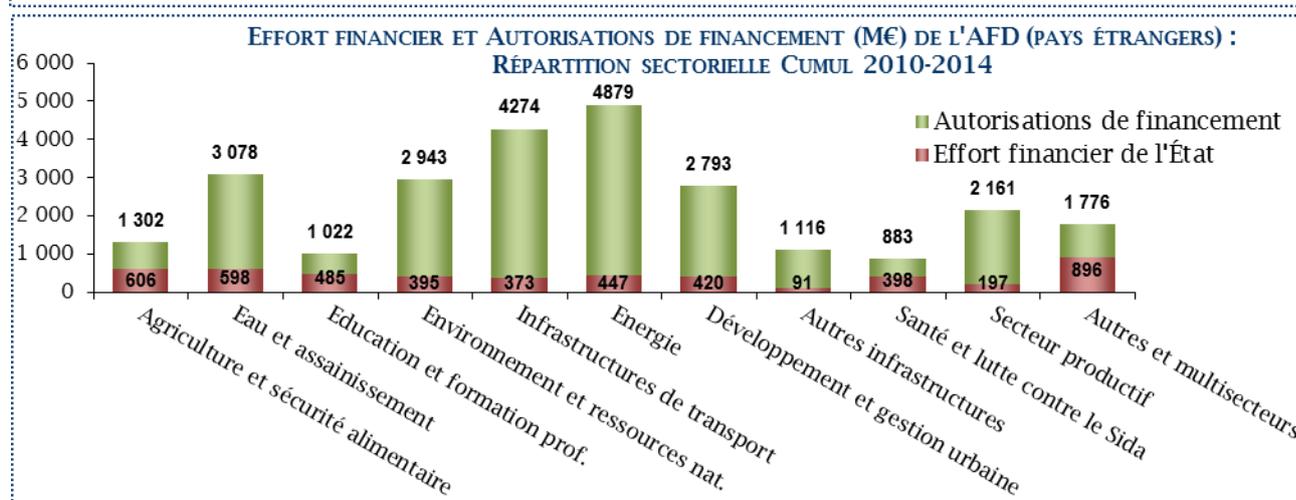
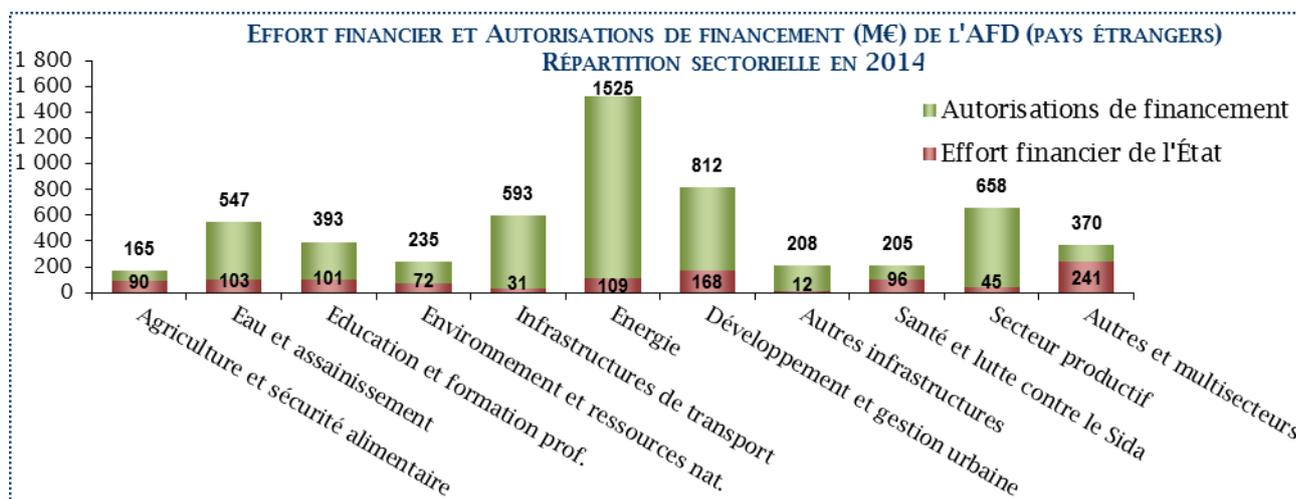


L'avis développement durable : une méthodologie innovante pour évaluer la contribution des projets AFD au développement durable.

L'AFD met en œuvre depuis 2013 un dispositif innovant « analyse et avis développement durable » qui lui permet d'évaluer la contribution attendue de ses projets au développement durable. Cette méthodologie étudie six dimensions du développement durable que sont : le développement économique, le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux, l'égalité hommes-femmes, la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique et ses effets, et la pérennité des effets du projet et du cadre de gouvernance. Cet avis est réalisé de manière indépendante de l'équipe en charge d'instruire le projet. De plus, l'intérêt du dispositif réside autant, voire davantage, dans le questionnement induit tout au long de l'instruction du projet autour de ses impacts sur le développement durable, que dans la grille de notation et l'avis formel.

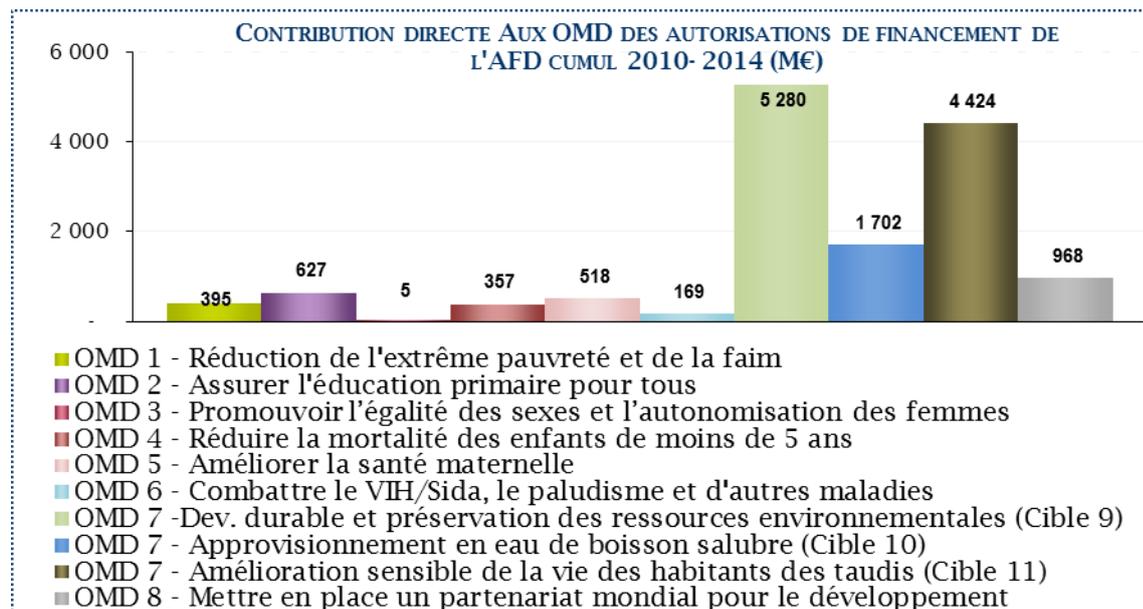
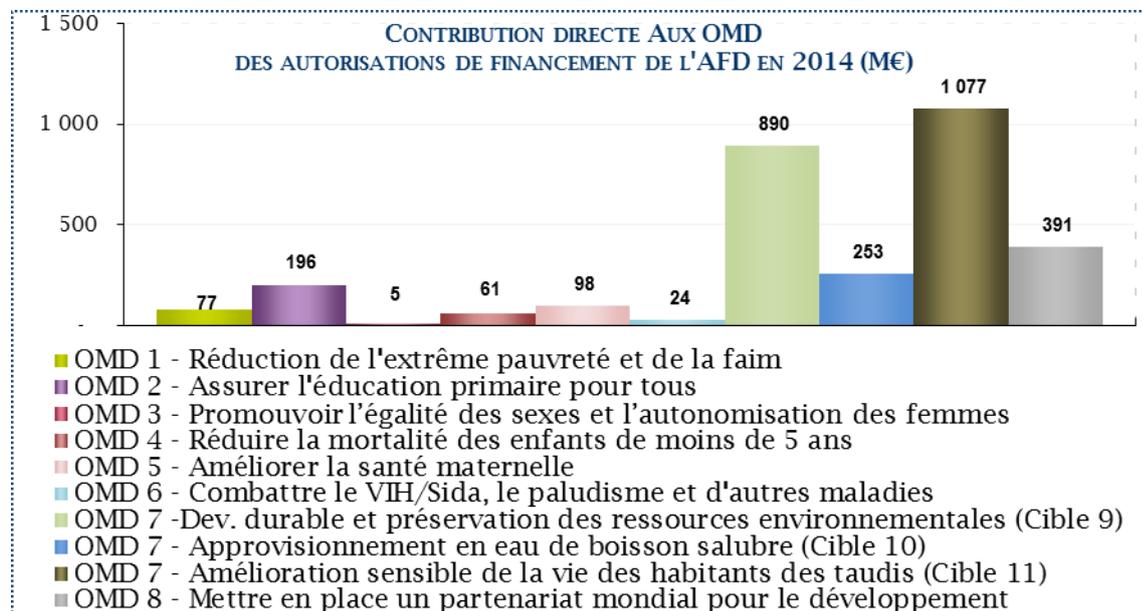
En 2014, 141 projets représentant environ 5 milliards d'engagements ont fait l'objet d'un avis développement durable.

□ La répartition sectorielle de l'effort financier de l'Etat mobilisé par l'AFD mise en regard des autorisations de financement démontre logiquement le fort effet de levier des financements de l'AFD dans le secteur des infrastructures (transports, énergie, développement urbain).



□ En 2014, 56% de l'activité de l'AFD contribue directement à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)⁴¹.

L'OMD 7 - assurer un environnement durable - est le premier secteur d'intervention de l'Agence en cohérence avec la prédominance du secteur infrastructures et développement urbain dans le portefeuille d'activité de l'AFD.



⁴¹ L'AFD a mis en place depuis 2003 un système permettant de mesurer quantitativement sa contribution aux OMD. Les projets sont attribués aux cibles OMD par le biais des codes affectés dans le cadre du Système de notifications des pays créanciers (SNPC) du Comité d'aide au développement.

La contribution des projets aux OMD prend en compte uniquement les objectifs principaux du projet (au prorata si le projet comporte plusieurs objectifs principaux). De ce fait, ces données n'incluent pas la contribution aux OMD liée à des objectifs secondaires des projets. Cela explique ainsi les montants renseignés pour l'OMD 1 ou l'OMD 3 par nature transversaux dans de nombreux projets menés par l'AFD.

Par ailleurs, certaines interventions de l'AFD comme le soutien au secteur bancaire et financier ou les aides budgétaires globales ne contribuent directement à aucun OMD.

2. Suivi des stratégies sectorielles

Les cadres d'intervention (sectoriels et transversaux,...) de l'AFD fondent et déterminent son action, en particulier au niveau des projets. L'intégration des enjeux de développement durable dans ses différentes stratégies constitue ainsi un axe structurant pour « faire du développement durable la référence commune de l'ensemble des activités opérationnelles de l'AFD », objectif pivot du troisième plan d'orientation stratégique de l'Agence. Chacune de ces stratégies fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'AFD.

Les cadres d'intervention sectoriels (CIS) de l'AFD⁴² portent sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, l'Energie, l'Education, la formation professionnelle et l'emploi, l'Eau et l'assainissement et la Ville durable. L'AFD a adopté un cadre d'intervention sectoriel « Santé et Protection sociale » en juin 2015 qui fera l'objet d'un suivi à partir de 2016. Les notes de suivi détaillées des cadres d'intervention sectoriels sont présentées en annexe du Document d'analyse stratégique.

2.1 La jeunesse au cœur du développement (CIS Education - Formation - Emploi 2013-2015)

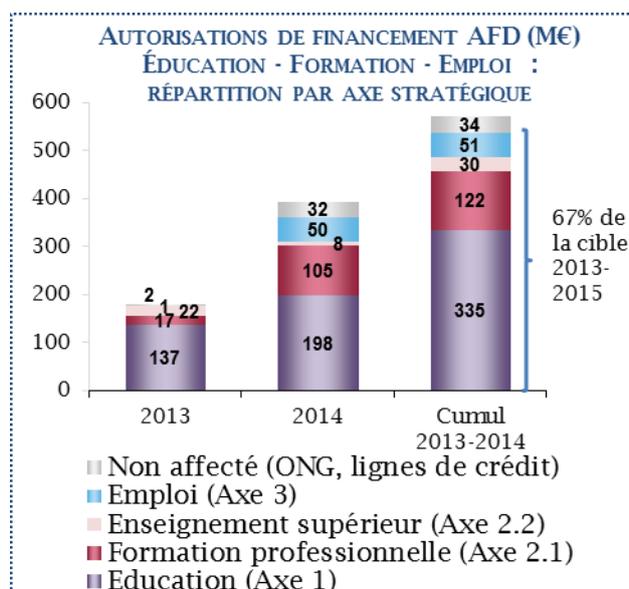
□ L'année 2014 marque un tournant dans les interventions de l'AFD sur les segments éducation-formation-emploi, sur les plans quantitatif et qualitatif. L'AFD réalise le plus important volume d'engagements jamais réalisé (393 M€) dans les pays étrangers.

L'AFD affirme ainsi la priorité accordée à la jeunesse, à travers une quinzaine de projets dont les objectifs s'inscrivent parfaitement en ligne avec le CIS et les priorités de la stratégie jeunesse du secrétariat d'Etat au Développement et à la Francophonie.

Ces engagements ont bénéficié en 2014 à l'Afrique subsaharienne (273 M€) et au bassin méditerranéen (99 M€).

La composante éducation a représenté 50% de l'activité en 2014 (198 M€). Le soutien à la formation (formation professionnelle et enseignement supérieur) a représenté 29% de l'activité en 2014 (113 M€). 58 M€ de financements ont notamment été consacrés au soutien à la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé dans les secteurs productifs et tertiaires. Enfin, la composante emploi a représenté 13% des engagements (50 M€) à travers un projet de soutien à l'accès à l'emploi au Maroc.

A fin 2014, le volume d'activité cumulé (570 M€) est parfaitement en ligne avec l'objectif de consacrer 800 M€ d'engagements à l'éducation, la formation et l'emploi sur la période 2013-2015.



⁴² Le périmètre des CIS ne recoupe pas nécessairement le périmètre sectoriel CICID utilisé pour les présentations sectorielles de l'activité globale de l'AFD. De ce fait, les volumes financiers mentionnés dans le cadre des bilans des CIS ne peuvent directement être rapprochés des données sectorielles publiées par l'Agence.

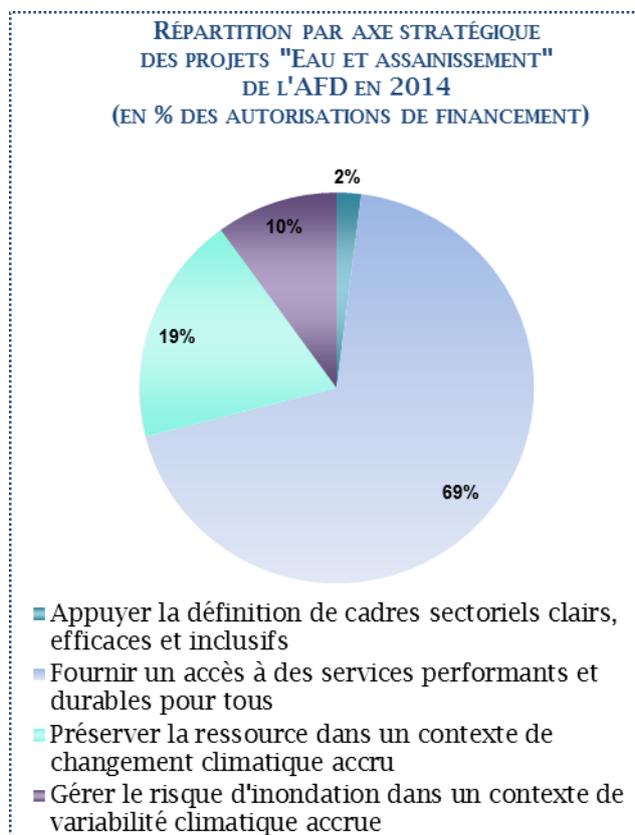
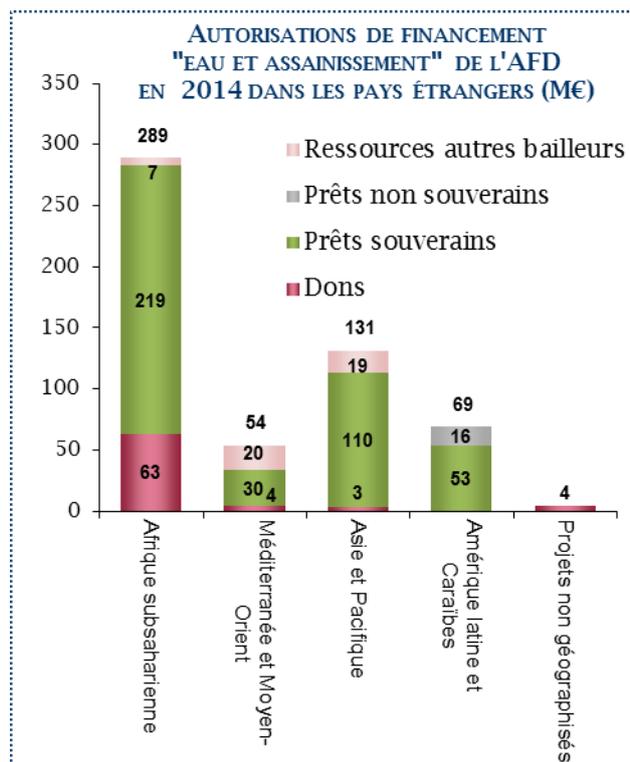
2.2 Eau et l'assainissement (CIS 2014-2018)

□ En 2014, les autorisations de financement de l'AFD dans le secteur Eau et assainissement dans les États étrangers s'élèvent à 547 M€.

Le niveau d'autorisations de financement 2014 est en baisse en 2014 du fait d'une part du haut niveau d'activité de 2013 et d'autre part de la priorité donnée en 2014 à la mise en œuvre des projets déjà engagés les années précédentes et à la reconstitution d'un portefeuille de projets.

L'Afrique subsaharienne est la première région d'intervention pour le secteur Eau et assainissement avec 289 M€ d'autorisations de financements en 2014.

Le montant total des dons mobilisés en faveur du secteur est de 119 M€, dont 60 M€ de C2D et 45 M€ de délégations de fonds des partenaires européens (Union européenne et coopération hollandaise). Ces dons ont majoritairement bénéficié à l'Afrique subsaharienne (58%) et à la région Méditerranée (20%). Les pays pauvres prioritaires ont reçu 16% de ces dons.



□ En 2014, L'AFD a actualisé son cadre d'intervention sectoriel « Eau et assainissement ». Ce nouveau cadre court sur la période 2014-2018.

Il se construit autour de quatre axes d'intervention que sont : l'accès à des services d'eau et d'assainissement performants et durables pour tous ; la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ; l'appui à la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs et enfin la gestion du risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue.

En 2014, 69% des autorisations de financement contribuent au pilier social de la stratégie qu'est le déploiement d'un service d'eau et d'assainissement de qualité pour tous.

En 2014, 15 projets représentant 251 M€ d'autorisations de financement ont contribué à la lutte contre le changement climatique.

2.3 Énergie (CIS 2012-2016)

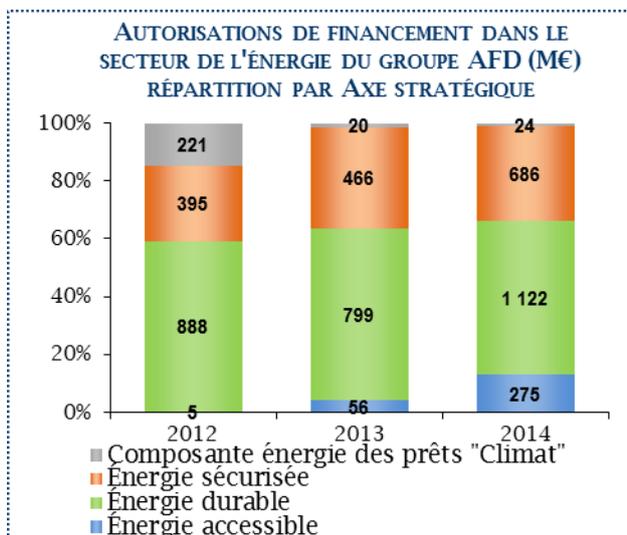
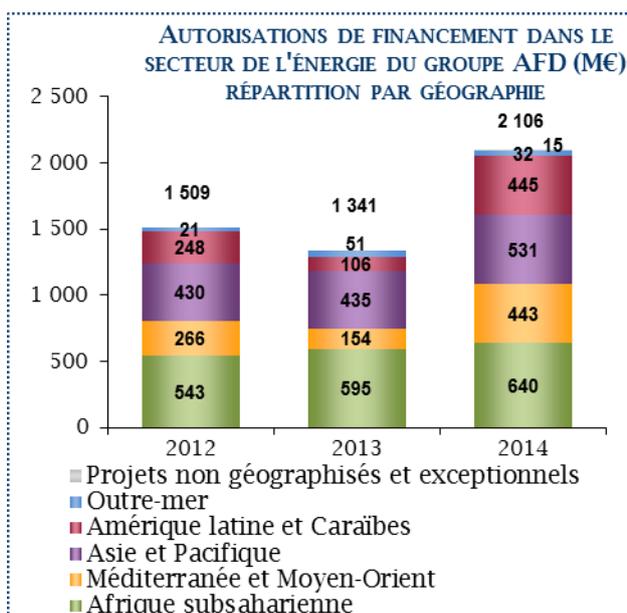
□ L'engagement total du groupe AFD pour 2014 en matière d'énergie s'élève à 2,1 Mds€ (pour 1,4 Md€ en 2013 et 1,5 Md€ en 2012), dont 1,8 Md€ pour l'AFD et 0,3 Md€ pour Proparco.

Les engagements en 2014 dépassent sensiblement l'objectif fixé dans le CIS à 1,5 Md€/an (+ 25 %).

Au plan géographique, l'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire des concours du groupe AFD dans l'énergie, avec plus de 640 M€ engagés en 2014. Si l'on intègre l'Afrique du Nord, l'Afrique dans son ensemble totalise plus de 1 Md€ d'engagements (52%) durant cette année.

□ La répartition des engagements par axe stratégique⁴³ fait ressortir en 2014 les bons résultats sur l'axe énergie durable, les engagements excédant 1,1 Md€, ainsi que sur l'accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines, avec six projets totalisant 275 M€.

L'énergie durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique) totalise 53% des engagements sur l'énergie en 2014. L'objectif triennal fixé en matière d'énergie durable sur la période 2012-2014 est largement dépassé (avec 2,8 Mds€ cumulés sur 2012-2014).



⁴³ **Énergie accessible** : accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines

Énergie durable : développement des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie

Énergie sécurisée : sécurisation des systèmes énergétiques en premier lieu sur les énergies renouvelables de puissance et sur la consolidation des réseaux, nationaux et interconnectés.

Énergie climat : composante sur l'énergie des prêts budgétaires « Climat », qui visent à encourager la mise en place ou le renforcement de politiques publiques pour lutter contre le changement climatique

Sur l'énergie accessible, six projets ont été engagés en 2014, grâce à un effort d'identification et à l'appui de subventions associées aux prêts de l'AFD (notamment celles de l'UE).

En termes d'objectif « Climat », 75% des engagements dans l'énergie ont un co-bénéfice climat. Les autres engagements concernent très majoritairement l'accès à l'énergie et la sécurisation des réseaux énergétiques.

2.4 Villes durables (CIS 2014-2017)

□ En 2014, les autorisations de financement de l'AFD en faveur des collectivités locales et du développement urbain s'élèvent à 1,2 Md€, réparties entre les États étrangers (59% soit 729 M€⁴⁴) et l'Outre-mer (41% soit 517 M€).

Le niveau d'autorisations de financement sur ce secteur a enregistré une progression remarquable entre 2013 et 2014 (+48%), portée notamment par l'activité en Afrique subsaharienne.

Dans les États étrangers, l'Afrique subsaharienne a été en 2014 le principal bénéficiaire avec 381 M€ d'autorisations de financement, tirées par un prêt non souverain de 120 M€ en Afrique du Sud pour la transformation spatiale de Johannesburg, et par un financement de 125 M€ (prêt souverain de 65 M€ et C2D de 60 M€) de programme urbain intégré dans trois villes secondaires du Cameroun. Les autres projets majeurs de l'année 2014 concernent, en Amérique latine, le financement de 100 M€ pour le Fonds andin de développement, et en Outre-mer, un financement de 200 M€ à la Région Réunion.

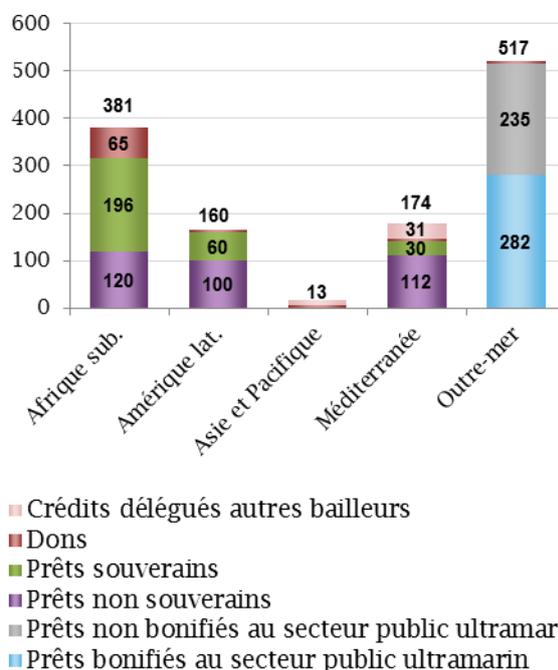
En 2014, L'AFD a actualisé son cadre d'intervention sectoriel « Villes durables ». Ce nouveau cadre court sur la période 2014-2017.

Il se construit autour de quatre objectifs d'intervention : accompagner les acteurs urbains locaux dans leurs stratégies de développement territorial (objectif transversal), promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone (objectif 1), favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous les habitants (objectif 2), et renforcer les dynamiques économiques locales et la création d'emplois (objectif 3).

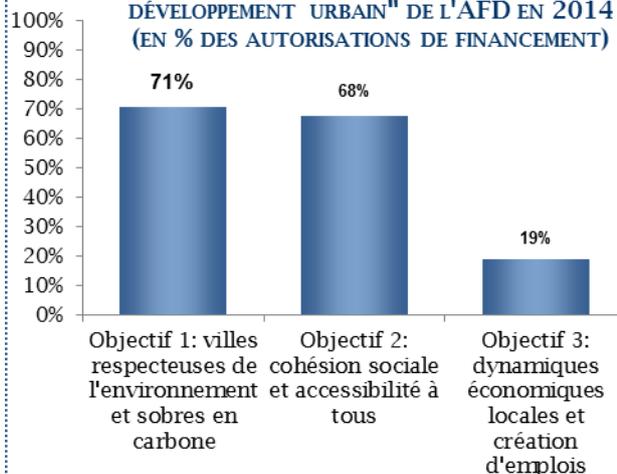
En 2014, 71% des autorisations de financements ont prioritairement contribué à l'objectif 1 et 68% à l'objectif 2 qui correspondent en moyenne à des projets de plus grande taille que ceux concourant à l'objectif 3. La plupart des financements octroyés concourent à l'objectif transversal.

⁴⁴ Le périmètre du CIS Villes durables est assimilé aux projets menés par la division sectorielle « Collectivités locales et développement urbain » (CLD). Le sous-secteur CICID « Développement et gestion urbaine », qui inclut également certains projets de transport et d'appui au secteur privé, est de ce fait plus large.

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT
"COLLECTIVITÉS LOCALES ET DÉVELOPPEMENT
URBAIN" DE L'AFD EN 2014 (M€)



RÉPARTITION PAR AXE STRATÉGIQUE* DES
PROJETS "COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DÉVELOPPEMENT URBAIN" DE L'AFD EN 2014
(EN % DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT)



* Un projet peut contribuer à plusieurs axes stratégiques

77% des engagements, soit 959 M€, ont un co-bénéfice "climat".

Les projets financés en 2014 devraient permettre d'améliorer ou de sécuriser l'habitat de plus de 820 000 habitants de quartiers défavorisés, de faire bénéficier 1,9 million de personnes d'un service de collecte et d'évacuation des déchets solides satisfaisant, et de contribuer au transport en commun de plus de 150 000 passagers (par jour) dans le monde.

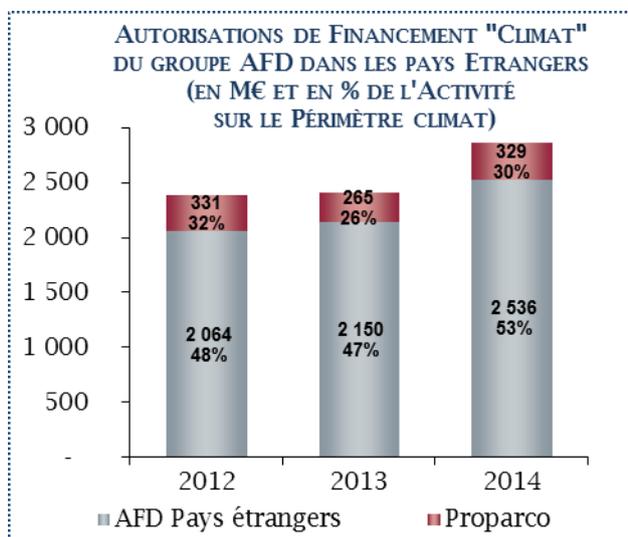
3. Suivi des stratégies transversales

Les notes de suivi des cadres d'intervention transversaux sont présentées en annexe du Document d'analyse stratégique.

3.1 La lutte contre le changement climatique (CIT Climat 2012-2016)

□ Le groupe AFD a autorisé en 2014 l'engagement de 2,865 Mds € de financements « climat ».

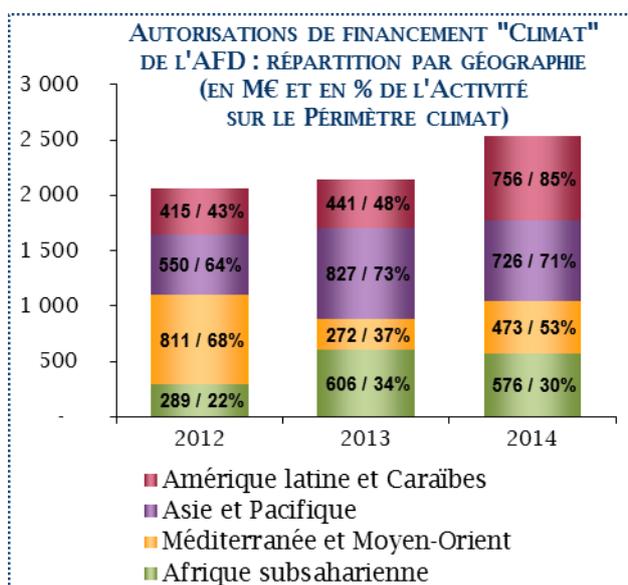
Avec 2,54 Mds€ d'autorisations de financement « climat » dans les pays en développement en 2014, l'AFD atteint un niveau de 53% d'octrois « climat »⁴⁵, (contre 47% en 2013), et dépasse pour la première fois son objectif annuel de 50% de projets financés à co-bénéfice climat fixé dans sa stratégie climat-développement.



□ Les engagements « climat » dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes représentent respectivement 71% et 85% des octrois en 2014 en cohérence avec le mandat croissance verte et solidaire de ces géographies.

La croissance de l'activité « climat » de l'AFD a été particulièrement marquée en Amérique latine et Caraïbes (756 M€ et 85% des octrois de l'AFD dans la région, en forte hausse par rapport à 2013). Les deux régions d'intervention ont atteint ou dépassé leur objectif géographique (minimum de 70% de financements « climat »).

Les objectifs « climat » sont également atteints pour l'Afrique subsaharienne (≥30% de l'activité) et la Méditerranée et le Moyen-Orient (≥50% de l'activité).



⁴⁵ Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays étrangers, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participations PROPARGO.

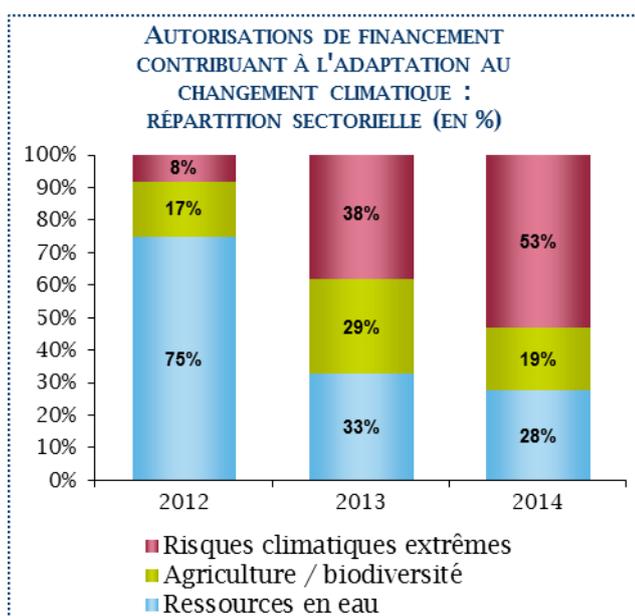
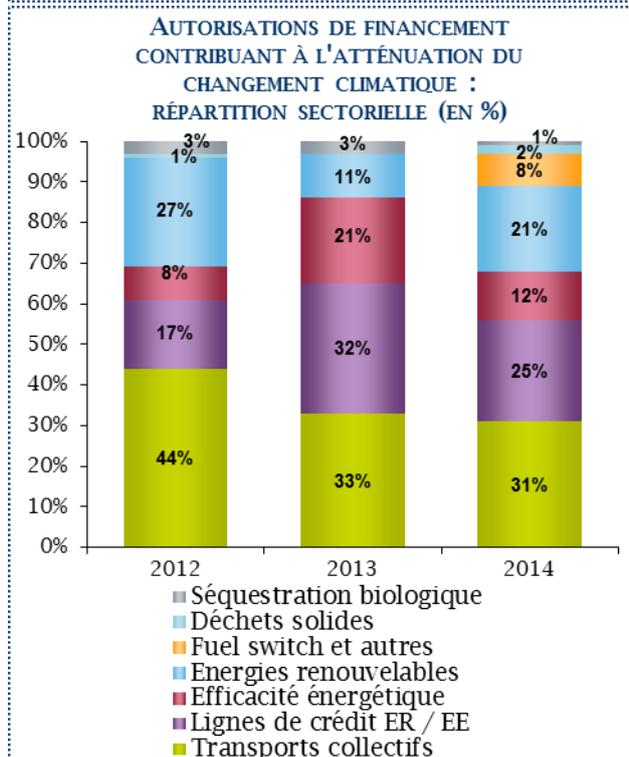
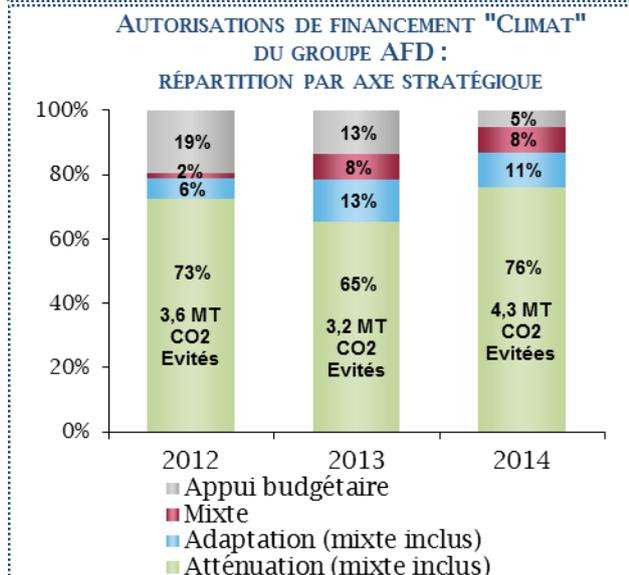
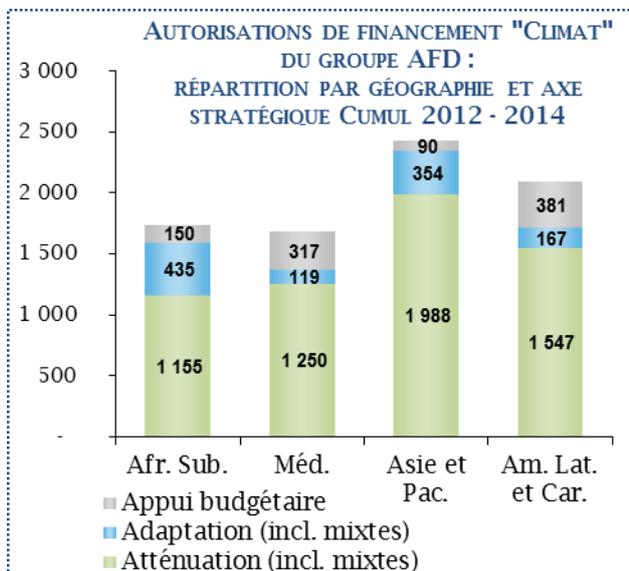
□ Sur la période 2012-2014, l'Asie Pacifique a été la première région de réalisation des financements « climat » avec 2,4 Mds€ d'autorisations de financement.

L'Afrique subsaharienne a été la première région bénéficiaire des financements « climat » contribuant à l'adaptation au changement climatique avec 435 M€ d'autorisations de financement, ce qui représente 25% des financements « climat » de la région sur la période 2013-2014.

□ 76% des financements « climat » de l'AFD contribuent à l'atténuation du changement climatique en 2014. Ils ont permis d'éviter l'émission de 4,3 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2014.

Les financements « climat » sont principalement réalisés dans le secteur des transports collectifs (31% des financements), des énergies renouvelables (21% des financements), de l'efficacité énergétique (12% des financements) et dans le cadre de lignes de crédit en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (25% des financements).

En 2014, l'AFD a autorisé 311 M€ de financement contribuant à l'adaptation au changement climatique avec notamment un projet de relogement d'habitants exposés au risque d'inondations à Saint-Domingue Est en République Dominicaine.



3.2 Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017)

□ 51,4% des opérations⁴⁶ AFD ont été notées 1 ou 2, dépassant largement l'objectif de 30% fixé pour 2014.

La stratégie Genre et Développement 2013-2017 du ministère des Affaires étrangères fixait à l'AFD un objectif de 30% de projets notés 1⁴⁷ ou 2⁴⁸ en 2014. La dynamique de réflexion sur le genre mise en place au sein de l'AFD depuis l'adoption du CIT genre en mars 2014, a permis à l'Agence de dépasser cet objectif en 2014 puisque 51,4% des opérations AFD ont été notées 1 ou 2, avec une grande majorité de projets notés 1 étant donnée la nature des opérations AFD et la diversité des composantes intégrées à celles-ci.

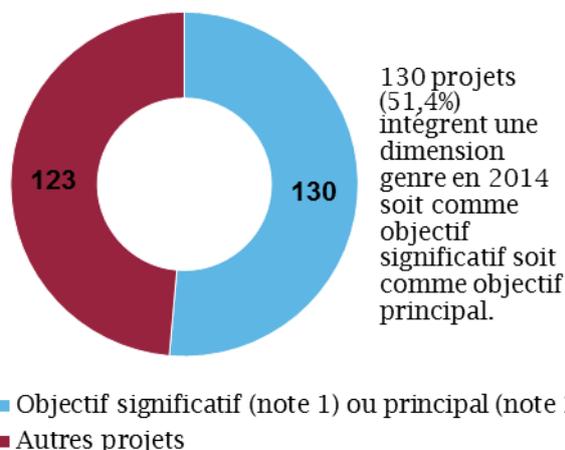
□ La prise en compte de la dimension genre a été également renforcée dans les projets instruits par le guichet ONG de l'AFD.

62% des projets Initiative ONG cofinancés en 2014 représentant 70% des engagements ONG, ont reçu la note 1 (objectif significatif) ou la note 2 (objectif principal) selon le marqueur genre de l'OCDE.

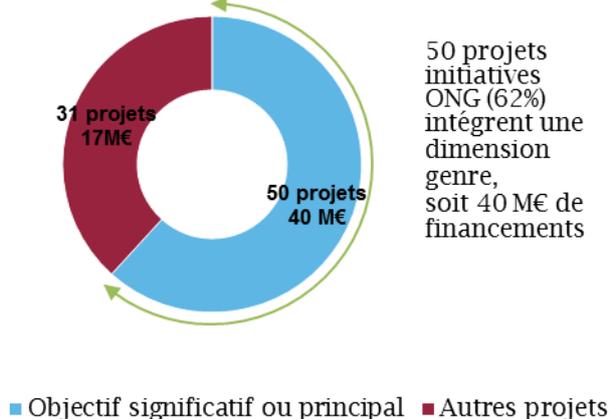
Cette proportion dépasse l'objectif de 67% des engagements ONG notés 1 ou 2 d'ici à 2017, fixé pour les initiatives ONG dans le cadre du CIT.

L'ensemble des 81 projets à l'initiative des ONG octroyés en 2014 par l'AFD a fait l'objet d'une notation et 43 des 81 avis rendus au Comité ONG (soit 53%) comportaient un paragraphe sur la prise en compte du genre, témoignant a minima d'une analyse sur le genre par le chef de projet et/ou d'un dialogue approfondi avec l'ONG porteuse du projet. Par ailleurs, trois projets octroyés ont été présentés au Comité ONG avec une proposition d'engagement particulier ou de condition suspensive au versement des fonds portant sur le genre.

PROJETS DE L'AFD INTÉGRANT UNE DIMENSION GENRE EN 2014 (NB DE PROJETS)



PROJETS À L'INITIATIVE DES ONG INTÉGRANT UNE DIMENSION GENRE EN 2014 (NB DE PROJETS ET M€)



⁴⁶ Le périmètre des financements AFD sujets à la notation du marqueur CAD égalité femmes-hommes correspond à la typologie de projets suivante : Etats Etrangers, Subventions Projet (Subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), Prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG et projets financés sur les Outre-Mer) sont exclues, tout comme les FERC, FRCG, lignes de crédit non affectées et délégations de fonds.

⁴⁷ Un des objectifs explicites du projet est d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens.

⁴⁸ Un des objectifs principaux du projet vise l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes.

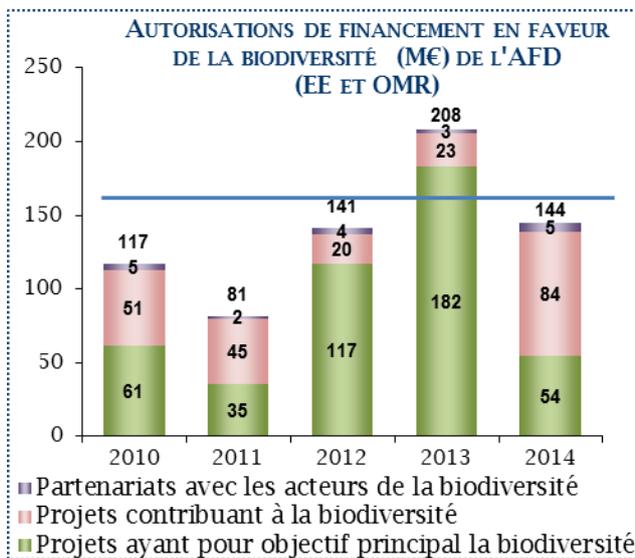
3.3 Préserver la biodiversité (CIT Biodiversité 2013-2016)

□ En 2014, l'activité « biodiversité » de l'AFD s'est élevée à 144 M€ (137 M€ dans les pays étrangers), inférieure à la cible indicative de volume annuel du CIT de 160 M€.

Cependant, sur les deux premières années de mise en œuvre du CIT, le volume moyen d'engagements s'élève à 176 M€ soit un niveau supérieur à l'objectif moyen fixé par le CIT.

Le faible nombre de projets concernés et comptabilisés (moins de 50 projets chaque année pour les 3 axes) explique la forte variabilité interannuelle des engagements biodiversité de l'AFD. Il est donc important de considérer les valeurs moyennes sur la période de mise en œuvre du CIT qui reflètent mieux les tendances que les valeurs annuelles.

Pour l'année 2014, les financements de l'AFD ont concerné 35 millions d'hectares qui ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.



4. Les résultats effectifs des interventions de l'AFD

La synthèse des résultats effectifs des interventions de l'AFD ainsi que les éléments de méthodologie sont présentés en annexe du Document d'analyse stratégique.

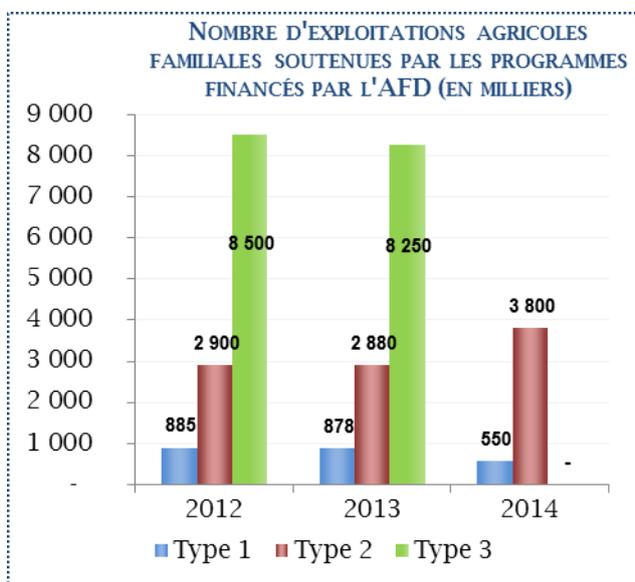
□ Agriculture et sécurité alimentaire (indicateur n°1)

Le nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues par les programmes financés par l'AFD correspond à une cinquantaine de projets en exécution en 2014.

La baisse du nombre d'EAF soutenues de type 1, c'est-à-dire les projets pour lesquels le nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) bénéficiaires est clairement défini, est liée à la clôture de projets « filières agricoles, irrigation, coton... » entre 2013 et 2014.

Cette baisse est plus que compensée par la croissance du nombre d'EAF soutenues dans le cadre d'approches par les territoires ruraux (Type 2), c'est-à-dire les projets dans lesquels un territoire rural est « transformé ».

Le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 3, c'est-à-dire les projets de nature « institutionnelle » comme l'appui aux politiques agricoles, appuis aux organisations professionnelles agricoles (OPA), gestion des risques agricoles n'est pas disponible cette année en raison du caractère non pertinent de l'indicateur pour évaluer les résultats du seul projet actif de cette nature en 2014 (appui aux

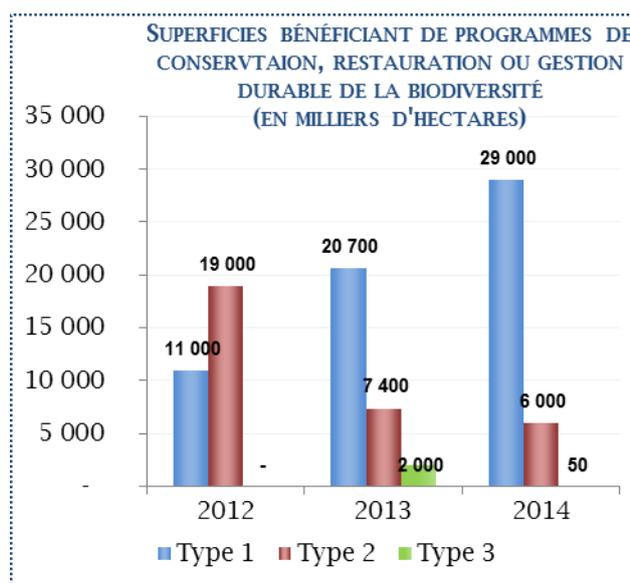


organisations professionnelles d'Afrique en cofinancement avec l'UE et le FIDA).

□ Biodiversité (indicateur n°2)

35 millions d'hectares ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité par des programmes financés par l'AFD en 2014 soit :

- **29 millions d'hectares dans le cadre de projets de type 1**, c'est-à-dire les projets portant sur la création, l'extension, l'amélioration, le financement durable des aires protégées, pour lesquels 100% de la surface est concernée.
- **6 millions d'hectares dans le cadre de projets de type 2**, c'est-à-dire les projets de gestion durable de territoires terrestres ou marins non cultivés ne faisant pas l'objet d'un classement comme aires protégées, mais dont les conditions d'exploitation prévoient explicitement un objectif de renouvellement et de conservation de la diversité du vivant, pour lesquels 40 % des surfaces des territoires concernés sont pris en compte.
- **50 000 hectares** dans le cadre de projets de type 3, c'est-à-dire les projets de développement de territoires cultivés ou



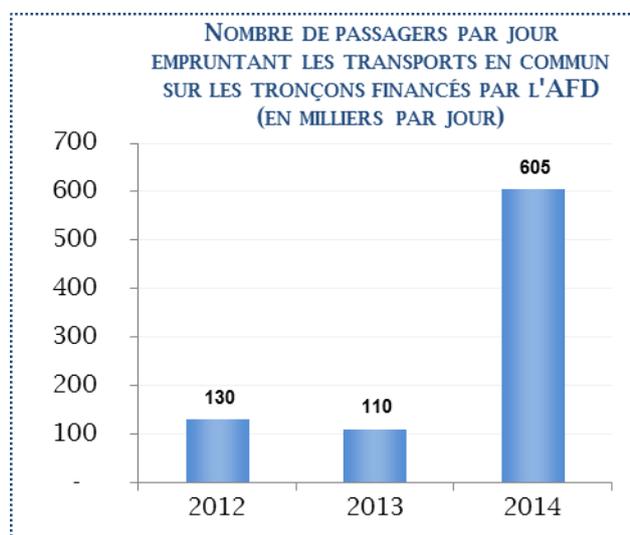
transformés, dans lesquels les objectifs de conservation de la biodiversité, y compris la biodiversité cultivée, sont des objectifs explicites pour lesquels 20 % des surfaces des territoires concernés sont pris en compte.

La forte baisse du type 3 est expliquée par la clôture d'un projet d'aménagement forestier au Congo entre 2013 et 2014.

□ Transports (indicateur n°3)

605 000 passagers par jour ont emprunté les transports en commun sur les tronçons mis en service en 2014 par des programmes financés par l'AFD.

Ce chiffre en forte croissance s'explique par la mise en service de plusieurs projets financés par l'AFD. En Inde, le métro de Bangalore financé par l'AFD (prêt de 110 M€) permet à 500 000 passagers par jour d'utiliser le métro. En Turquie, le financement de l'extension sud du métro M2 (prêt de 58 MUSD) à Istanbul permet à 50 000 passagers supplémentaires par jour d'utiliser le transport en commun sur les tronçons financés et le financement d'un projet de transport maritime (prêt de 45 M€) permet à 55 000 passagers par jour d'utiliser ce transport en commun.



□ Energie durable (indicateurs n°4 et 9)

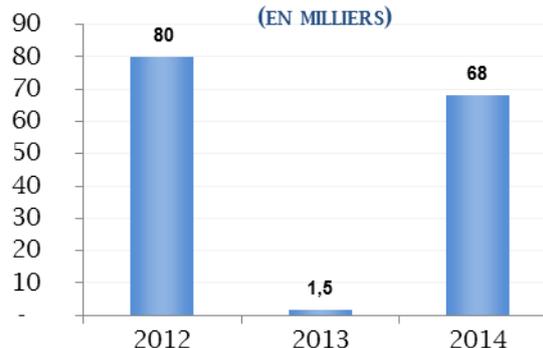
68 000 personnes ont été raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou ont gagné accès à l'électrification en 2014 grâce à des programmes financés par l'AFD

La forte croissance des résultats obtenus en 2014 est liée d'une part à un projet au Bénin (subvention de 7,8 M€) pour le financement d'un programme d'électrification rurale par raccordement au réseau qui a bénéficié à 63 000 personnes et d'autre part à un projet au Sénégal (subvention de 8 M€) pour le financement de la concession d'électrification rurale de Kaffrine - Tambacounda - Kédougou qui a bénéficié à 5 000 personnes.

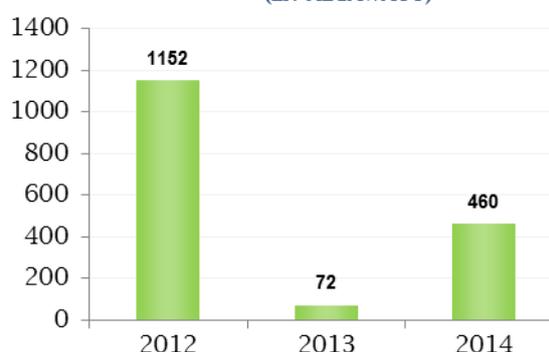
Les financements de l'AFD ont permis la mise en service de 460 Mégawatts de nouvelles capacités d'énergies renouvelables en 2014.

Sept projets, représentant près de 370 M€ d'engagements, ont contribué à cet indicateur en 2014.

NOMBRE DE PERSONNES RACCORDÉES AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ OU GAGNANT ACCÈS À L'ÉLECTRIFICATION (EN MILLIERS)



NOUVELLES CAPACITÉS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES INSTALLÉES (EN MÉGAWATT)



□ Éducation et formation (indicateurs n°5a, 5a bis et 5b)

830 000 enfants ont été scolarisés au primaire et au collège grâce aux programmes financés par l'AFD en 2014.

Cet indicateur est calculé à partir des décaissements effectifs de l'AFD en 2014 sur des projets dans ce sous-secteur, auxquels est appliqué un coût moyen par élève (appelé coût paramétrique), s'agissant de projets très largement cofinancés. L'indicateur est donc calculé selon la méthode d'attribution et non pas de contribution.

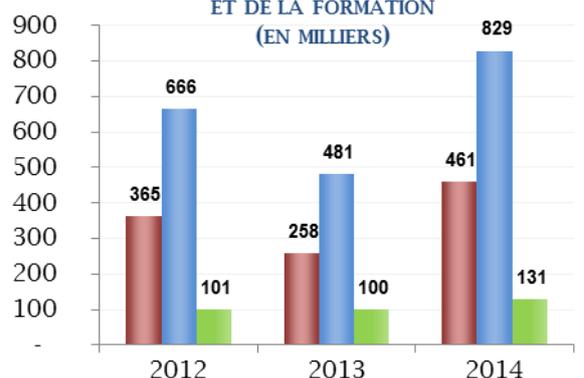
460 000 enfants ont achevé le cycle scolaire primaire grâce aux programmes financés par l'AFD.

La méthodologie pour cet indicateur consiste à appliquer la part des versements de l'AFD dans le primaire au pourcentage d'enfants achevant le primaire dans un pays donné.

131 000 jeunes ont été accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD.

Trente-huit projets en exécution participent aux résultats de cet indicateur, pour un montant

RÉSULTATS EFFECTIFS DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'AFD DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (EN MILLIERS)



- Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire
- Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège
- Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle

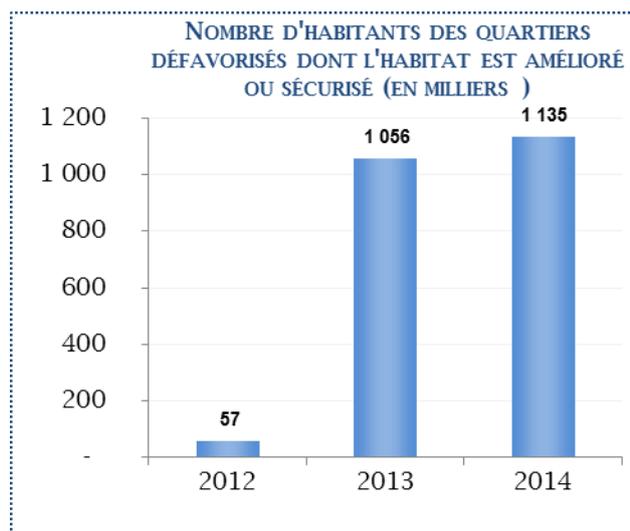
engagé d'environ 425 M€ et un total versé de 88 M€ dont 46 M€ en 2014.

□ Collectivités locales et développement urbain (indicateur n°6)

1,1 million d'habitants des quartiers défavorisés ont vu leur habitat amélioré ou sécurisé par les programmes financés par l'AFD en 2014.

Six projets, représentant un engagement total de 36,8 M€, ont contribué à cet indicateur.

Les principaux projets contributeurs sont d'une part un projet de désenclavement et d'assainissement à Madagascar ayant contribué à améliorer l'habitat de près de 708 000 habitants des quartiers défavorisés du Grand Antananarivo et d'autre part un projet en Tunisie ayant contribué à améliorer l'habitat de plus de 186 000 habitants, concernant la poursuite et l'extension du Programme National de Requalification Urbaine (PNRU).



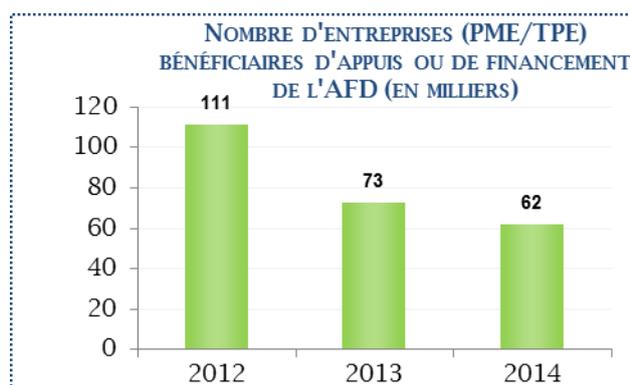
□ Institutions financières et appui au secteur privé (indicateurs n°7 et 8)

907 M€ d'investissements ont été accompagnés dans le secteur privé par les programmes soutenus par l'AFD en 2014.

Ces programmes passent notamment par le financement de lignes de crédit auprès des banques locales.

62 000 entreprises (PME/TPE) ont bénéficié d'appuis ou de financements de l'AFD en 2014.

Ces financements incluent notamment le soutien à des projets de microfinance. A titre d'exemple, l'AFD a financé en 2014 un projet de microfinance rurale en République Dominicaine, ayant permis à plus de 1100 PME/TPE d'être impactées, pour un montant d'investissement accompagné de 2,8 millions d'euros.



□ Eau et assainissement (indicateurs n°10 et 11)

500 000 personnes ont gagné un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée par les programmes financés par l'AFD en 2014.

Les accès à l'eau potable ont majoritairement été réalisés au Nigeria, au Cambodge et au Burkina Faso. Les impacts en termes d'amélioration du service d'alimentation en eau potable ont été particulièrement significatifs au Mozambique, en Egypte et en Côte d'Ivoire.

375 000 personnes ont gagné un accès à un système d'assainissement amélioré par les programmes financés par l'AFD en 2014.

Les principaux projets contributeurs aux indicateurs ont été les projets mis en œuvre en Tunisie et en Egypte.

Par ailleurs, les projets financés par l'AFD ont permis d'économiser 6,5 millions de m³ d'eau potable, très majoritairement en Afrique du

□ Santé (indicateurs n°12 et 12 bis)

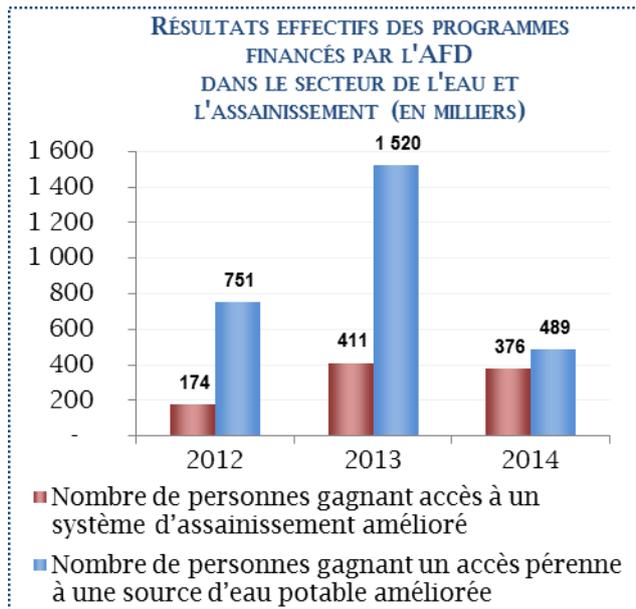
38 projets de l'AFD octroyés en 2014 ont un objectif nutritionnel, représentant environ 100 M€ d'engagements en faveur de la nutrition.

L'indicateur Santé « Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an » (indicateur 12) n'est pas disponible à ce jour. En effet, l'indicateur est dépendant des services statistiques nationaux et, malgré une relance régulière auprès des Ministères des pays concernés, certains chiffres sont toujours manquants ce qui empêche pour le moment toute consolidation des chiffres de l'année 2014.

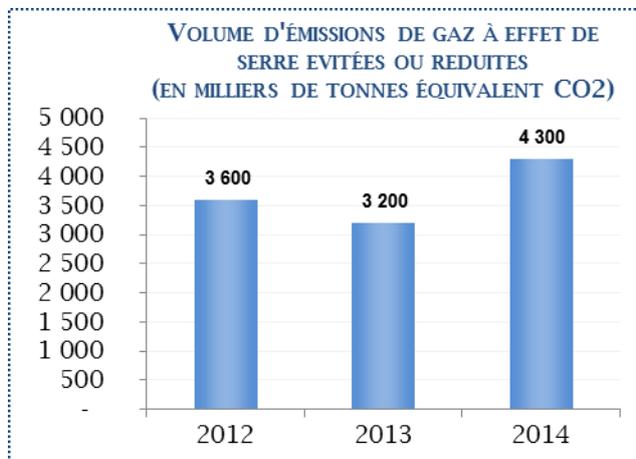
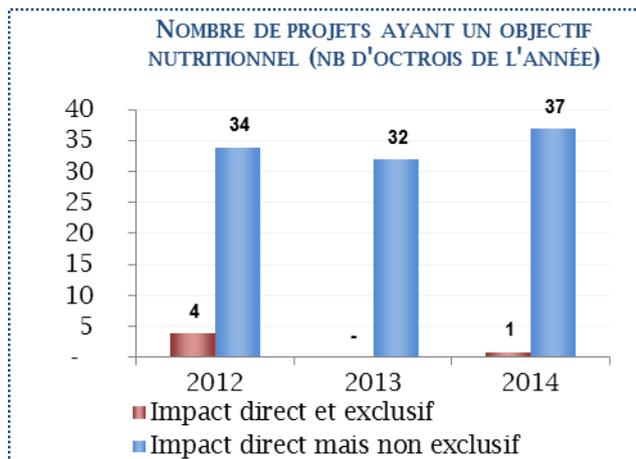
□ Climat (indicateur n°13)

Les projets financés en 2014 devraient permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 4,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Une procédure systématique d'analyse de l'empreinte carbone des projets en financement direct a été mise en place en 2011. Elle prévoit, dès l'identification d'un projet, un classement en fonction de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'un bilan des émissions dès lors que cet impact est significatif et mesurable.



Sud, et d'éduquer à l'hygiène 650 000 personnes, principalement au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et en Afrique du Sud.



IV. Partenariats et production de connaissances

1. Le développement des partenariats

1.1 Un partenariat renforcé avec les Organisations de la société civile (OSC)

□ Les financements AFD aux OSC atteignent 65,3 M€ en 2014 soit +24% par rapport à 2012. En droite ligne avec l'engagement du président de la République de doubler l'enveloppe de crédit qui transite par les OSC françaises sur le quinquennat, l'enveloppe du guichet Initiatives ONG a augmenté en 2014 à 58,2 M€.

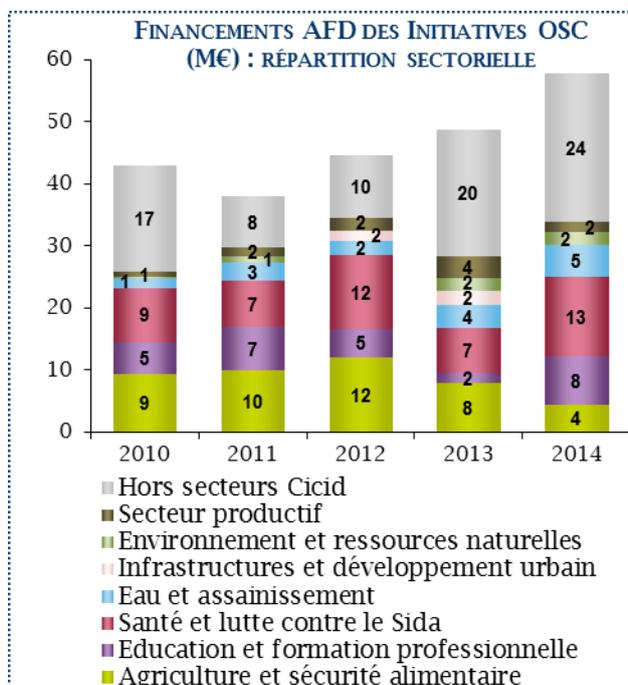
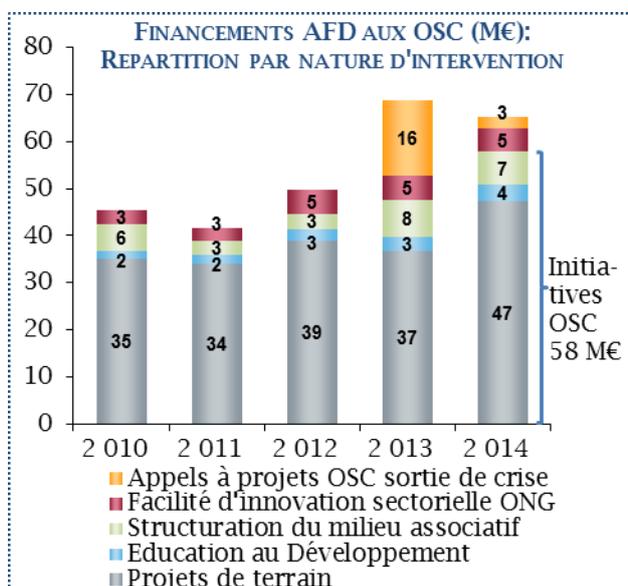
81 projets ont été cofinancés au titre des initiatives ONG, pour un montant de 58 M€, et ont bénéficié à 58 ONG, soit un octroi moyen par projet de 0,7 M€. Conformément aux orientations stratégiques⁴⁹, 82% des financements octroyés en 2014 ont bénéficié à des projets de terrain, dont 61% étaient dirigés vers l'Afrique subsaharienne.

Deux facilités d'innovation sectorielle ONG ont été instruites en 2014 (5 M€) avec pour thématique *les TIC au service de l'accès à la santé des mères et des enfants et les services aux micros, petites et moyennes entreprises*.

Dans le prolongement de la facilité pays lancée en 2013, l'AFD, en concertation avec les ONG, a construit une nouvelle procédure dédiée pour les financements ONG « urgence-réhabilitation-développement » dénommée « appels à projets OSC sortie de crise » à compter de 2015.

□ En 2014, 41% des financements octroyés aux OSC concernaient des projets « hors secteurs CICID », pour lesquels l'AFD dispose d'un mandat d'intervention spécifique : droits de l'homme, gouvernance, éducation au développement et structuration du milieu associatif.

Le secteur de la santé et de la lutte contre le SIDA reste, et ce depuis deux ans environ, le secteur le plus prégnant dans l'activité, suivi du secteur de l'éducation.



⁴⁹ Orientations stratégiques fixées par le Comité pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales du 13 mars 2012 et approuvées par le CA de l'AFD.

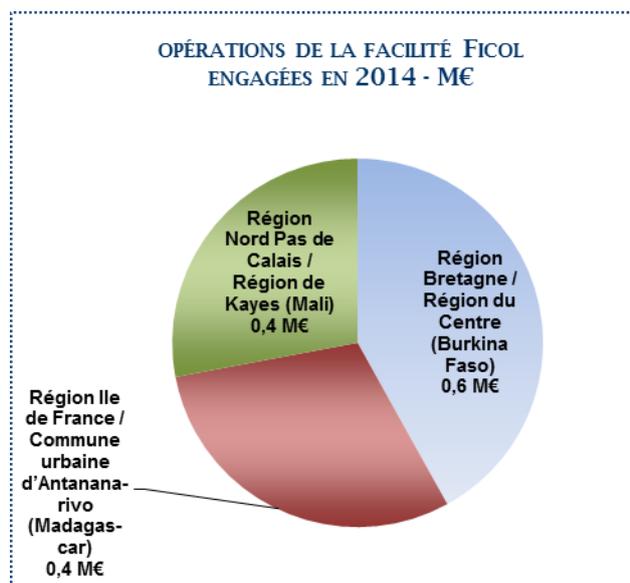
1.2 De nouveaux outils pour soutenir les projets des collectivités territoriales françaises

□ En 2014, l'AFD a financé trois initiatives des collectivités territoriales françaises à travers la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) pour un montant de 1,43 M€.

L'Agence Française de Développement (AFD) expérimente depuis 2014 une Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL), destinée à financer des projets de développement durable, dont l'initiative et la mise en œuvre reviennent à des collectivités territoriales françaises et/ou à leurs groupements.

Les projets doivent s'exécuter dans des pays pauvres prioritaires ou dans des pays en crise. Dans un souci de complémentarité avec les instruments à disposition de l'action extérieure des collectivités françaises, la Facilité promeut prioritairement les projets comprenant une composante d'« investissement ».

L'expérience sera prolongée en 2015 avec la programmation d'une enveloppe de 1,5 M€.



Dans la perspective de la Conférence de Paris Climat (COP 21) et de la mise en place progressive du « 1% déchets », l'AFD pourra soutenir plus particulièrement les projets en lien avec la lutte contre le changement climatique et la gestion des déchets.

2. La production de connaissances

□ En 2014, l'AFD a présenté et publié pour la première fois sa stratégie de production de connaissances⁵⁰, qui reflète l'importance de cet enjeu pour la mission de l'Agence.

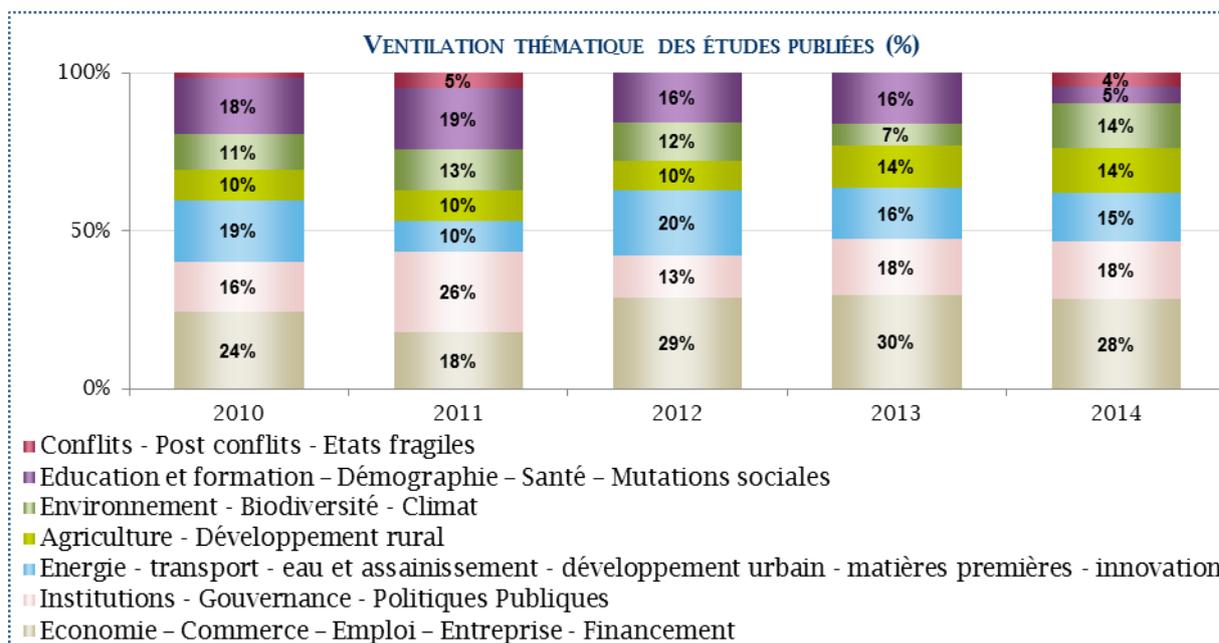
L'activité de production de connaissances se caractérise par la diversité des secteurs étudiés. L'année 2014 marque aussi une résurgence de la thématique « Conflits - Post conflits - Etats fragiles » (4 études concernées en 2014).

55 acteurs français et internationaux de la recherche ont été impliqués dans des collaborations avec l'AFD, soit 10% de plus qu'en 2013.

Ces collaborations, qui ont porté sur des activités diverses (études conjointes, organisation de conférences), ont concerné un tiers d'acteurs étrangers, du Nord (notamment la *School of Oriental and African Studies* en Angleterre, le *Massachusetts Institute of Technology*, ou l'*Université de Princeton* aux Etats-Unis) comme du Sud (par exemple l'*Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada* au Brésil ou encore l'*Ethiopian Development Research Institute*).

⁵⁰ Document de travail n°140 - « La production de connaissances à l'AFD - Enjeux et orientations » - Septembre 2014

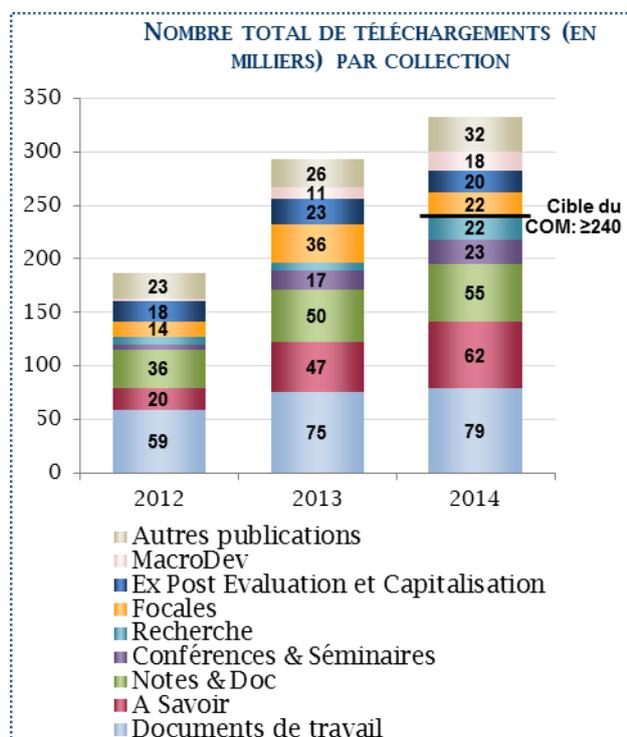
□ La thématique « Economie - commerce - emploi - entreprise - financement » est celle sur laquelle porte le plus grand nombre d'études (26 études concernées soit 28% du nombre total d'études publiées en 2014).



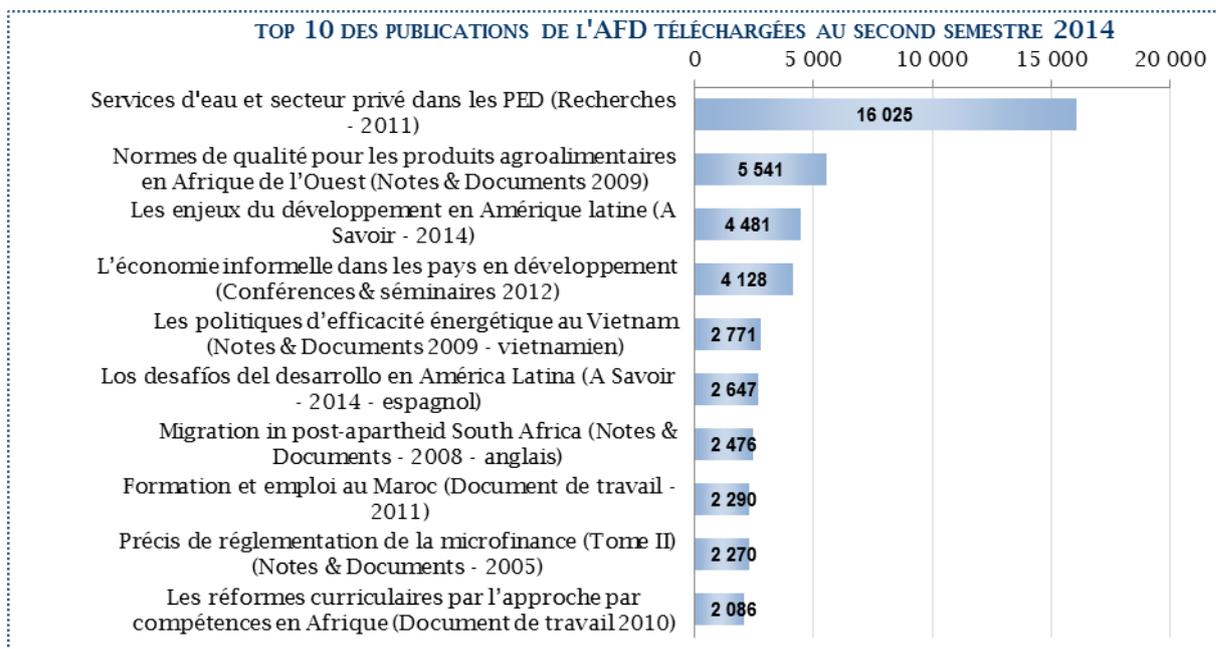
□ Les téléchargements de publications de l'AFD sur le site Internet enregistrent une forte croissance.

Le nombre moyen de téléchargements par mois est passé de 7 657 en 2010 à 30 158 en 2014. 332 000 téléchargements ont été réalisés sur l'année 2014, soit une augmentation de 13% par rapport à 2013.

Les collections les plus téléchargées en 2014 sont les *Documents de travail* (24%), suivies de la collection *A savoir* (19%) et des *Notes et documents* (17%). Conformément aux orientations stratégiques arrêtées, le nombre de collections est en cours de réduction, par regroupement, afin d'en améliorer la visibilité.



□ Le top 10 des publications les plus téléchargées au second semestre 2014 reflète la diversité sectorielle et géographique des publications de l'AFD. Trois documents dans la langue du pays/régions concernées comptent parmi les plus téléchargés.



V. Annexes

Annexes

1. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS EFFECTIFS DE L'AFD	90
1.1 Méthodologie des indicateurs de résultats effectifs de l'AFD	90
1.2 Synthèse des résultats effectifs 2014	93
2. NOTES DE SUIVI DES CADRES D'INTERVENTION SECTORIELS (CIS)	94
2.1 Cadre d'intervention sectoriel Énergie (2012-2016).....	94
2.2 Cadre d'intervention sectoriel Education – Formation – Emploi : la jeunesse au cœur du développement (2013-2015).....	99
2.3 Cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2016).....	104
2.4 Cadre d'intervention sectoriel Eau et assainissement (2014-2018)	107
2.5 Cadre d'intervention sectoriel Villes durables 2014-2017	111
3. NOTES DE SUIVI DES CADRES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX (CIT)	116
3.1 Cadre d'intervention transversal "Climat" (2012-2016)	116
3.2 Cadre d'intervention transversal Biodiversité (2013-2016)	120
3.3 Cadre d'intervention transversal « Soutenir le renforcement de capacités »	125
3.4 Cadre d'intervention transversal en faveur des Initiatives des Organisations de la Société Civile – OSC (2013-2016)	128
3.5 Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017).....	133
4. DONNÉES 2010-2014	137
4.1 Les tendances générales de l'activité du groupe AFD	137
4.2 L'activité de l'AFD	140
4.3 L'AFD en Afrique subsaharienne	144
4.4 L'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient	147
4.5 L'AFD en Asie et Pacifique	150
4.6 L'AFD en Amérique latine et Caraïbes.....	152
4.7 L'AFD dans les Pays pauvres prioritaires	154
4.8 L'AFD dans les très grands émergents	156
4.9 L'AFD dans les Pays fragiles et en (sortie de) crise.....	157
4.10 L'activité de l'AFD en Outre-mer	159
4.11 L'activité de PROPARCO (y compris sous-participations)	161
4.12 Les versements du groupe AFD	164
5. LES PAYS D'INTERVENTION DE L'AFD ET LES PARTENARIATS DIFFÉRENCIÉS	166
6. PÉRIMÈTRE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AFD	168

1. Les indicateurs de résultats effectifs de l'AFD

1.1 Méthodologie des indicateurs de résultats effectifs de l'AFD

1. Les différents types d'indicateurs

Les indicateurs « agrégeables » énoncés dans cette note sont des indicateurs chiffrés qui comprennent des indicateurs de **réalisations** et de **résultats**. Ils se situent ainsi entre le suivi des moyens et celui des impacts proprement dits :

Moyens : engagements financiers ;

Réalisations : nombre d'écoles construites, nombre de structures de santé construites... ;

Résultats : Nombre d'enfants scolarisés, nombre de bénéficiaires des structures de santé... ;

Impacts : Amélioration du taux d'alphabétisation, diminution du taux de mortalité...

Les indicateurs agrégeables (IA) ne sont pas des indicateurs d'impacts à proprement parler. Ils mesurent les réalisations et résultats rendus possibles par les moyens initiaux mobilisés grâce à un financement externe. Les Réalisations et les Résultats constituent donc l'objet le plus tangible pouvant être suivi au cours du cycle des opérations.

Pour aller au-delà, les études d'impact estiment l'effet directement attribuable à une opération, en comparant des situations avant et après intervention, entre le groupe bénéficiaire et un groupe témoin comparable.

Les indicateurs d'impacts ne sont pas des indicateurs pour lesquels il faut espérer isoler rapidement les conséquences de l'action de l'APD. Ces indicateurs d'impact (« mortalité infantile », « taux d'alphabétisation »,...) ont en général une forte inertie, sont des mesures statistiques de phénomènes très complexes, sur lesquels l'APD n'a généralement qu'un impact partiel, et dépendent très souvent de grandes tendances macro-économiques et socio-démographiques complexes. En outre, le facteur temps y joue un rôle important.

2. Démarches de contribution et d'attribution

La logique de contribution consiste à considérer que la contribution de l'AFD

participe à la réalisation du résultat du projet ou du programme financé dans son ensemble. C'est-à-dire que dans le cas d'un projet cofinancé, l'AFD contribue à l'ensemble des résultats du projet et ne s'attribue pas uniquement certains résultats qui seraient imputables aux seules composantes qu'elle finance, ni une partie de l'ensemble des résultats au prorata de son financement.

A l'inverse, la logique d'attribution consisterait à définir la part des résultats du projet qui proviendrait exclusivement du financement de l'AFD, donc en fonction de la part dudit financement.

Depuis 2006, la question de la quantification des IA au prorata de la part du financement de l'AFD est tranchée : la quantification est faite pour l'ensemble du projet/programme, et la restitution des IA intègre le « taux d'effort » de l'Agence, c'est à dire la part de l'AFD dans le financement total. Ce choix résulte de la conjonction de deux arguments :

- 1) l'approche privilégiée est celle de la contribution et non de l'attribution des résultats de développement, en ligne avec la Déclaration de Paris ;
- 2) le suivi en exécution et l'évaluation finale portent sur l'ensemble de l'investissement financé.

Les IA s'inscrivent donc dans une démarche de *contribution* au développement. Ils n'impliquent pas de logique d'*attribution* des résultats de développement à l'un de ses multiples acteurs. Les moyens (financiers et non financiers) mis à disposition par l'AFD et ayant permis d'aboutir aux résultats mesurés ne sont pas seuls à l'origine des résultats de développement obtenus. Ces Indicateurs ne répondent donc pas non plus à une logique d'appropriation des résultats. Ils tentent plutôt de répondre à l'exigence de démonstration de l'efficacité des politiques de développement auxquelles l'AFD contribue.

Les conclusions de l'étude « sur la révision du dispositif des indicateurs agrégeables de l'AFD » a conclu que les deux approches peuvent se justifier, mais que la contribution à

la réalisation d'un ensemble de résultats reste la meilleure manière de valoriser une action. Compte tenu du fait qu'à l'exception notoire du DFID, tous les autres bailleurs raisonnent selon la logique de contribution, que l'AFD a toujours raisonné, calculé et communiqué en méthode de contribution et que l'AFD intervient très souvent dans des approches programmes ou des actions de renforcement de capacité, pour lesquelles il est très complexe de distinguer sa part effective, il a été choisi de conserver le mode de calcul, en vigueur depuis 2004, reposant sur la méthode de contribution.

3. Notion d'indicateurs ex-ante et ex-post

Les indicateurs ex-ante ou escomptés sont des résultats attendus au moment de l'évaluation ex-ante du projet. Les résultats ex-ante sont donc renseignés avant octroi du financement du projet, ils sont agrégés par année d'octroi.

Les indicateurs ex-post, ou réalisés, sont les résultats effectifs, réels, constatés du projet. Ils sont calculés année par année de façon à ce que tous les résultats imputables à un projet financé soient restitués.

4. Contraintes méthodologiques

Un certain nombre de projets sont définis avec des tranches de travaux annuels (exemple : extension d'un réseau d'eau potable), néanmoins, d'autres projets (comme la construction de grosses infrastructures de type barrages hydroélectriques) ne verront leurs résultats constatés que lors de l'année de mise en service, soit la dernière année ou même les années suivant la fin du projet. Il y a donc, pour certains projets, un effet de report des résultats constatés par rapport aux engagements et aux décaissements, indépendant des efforts de l'Agence, ce qui rend le périmètre des projets à comptabiliser pour l'année considérée difficile à identifier.

En outre, il est important de rappeler que ne doivent pas être rapprochées les ressources financières (engagements et décaissements) de l'année N avec les résultats de ladite année N, ceci étant une conséquence du fait que les résultats sont constatés parfois des années plus tard.

De fait, selon les secteurs et leur nature, les indicateurs sont plus ou moins difficiles à estimer et leurs résultats sont diffus ou non (il est par exemple compliqué d'identifier la

progression d'un résultat effectif sur des projets de type encadrement agricole).

Le passage d'un indicateur ex-ante à ex-post pose donc des questions méthodologiques et certains indicateurs, pertinents ex-ante, se révèlent non opérationnels ex-post.

De même, selon la nature des indicateurs et le type de projet considéré, la méthodologie de calcul annuel diffère. Il faut distinguer deux types d'indicateurs :

- les indicateurs calculés par tranches annuelles, dont il est possible de calculer le différentiel annuel lié à l'avancement annuel du projet (comme dans les cas des raccordements à une source d'eau potable), pour lesquels l'agrégation des résultats ex-post des différentes années de mise en œuvre du projet pourra être rapprochée des résultats ex-ante ;
- les indicateurs calculés en stock annuel, dont il n'est pas possible de séparer annuellement la part liée à l'avancement annuel de ce même projet (comme par exemple, dans le cas d'un projet de soutien aux exploitations familiales, pour lequel une même exploitation familiale peut être soutenue plusieurs années de suite), auquel cas, il ne sera pas possible d'agrèger les résultats ex-post sur plusieurs années. Dans la plupart des cas, ce sera le résultat ex-post de la dernière année de réalisation du projet qui pourra être comparé aux résultats ex-ante.

Il faudra également tenir compte du fait que les instruments spécifiques de type financements intermédiaires, aides budgétaires et programmes de renforcement de capacité, sont moins facilement quantifiables que les financements de projets classiques.

Il faut aussi préciser que les indicateurs ne reflètent pas l'utilité économique du projet, ils doivent donc être manipulés avec prudence : entre le voyageur qui voyage un kilomètre et celui qui voyage dix kilomètres, l'utilité économique n'est pas la même, pourtant ils seront comptabilisés dans un même indicateur

Les indicateurs restent limités car ils ne donnent pas d'indication quant à l'impact d'un projet : le nombre d'enfants scolarisés

n'indique pas le degré de connaissances assimilées ou l'amélioration du taux d'alphabétisation.

Enfin, la qualité des données dépend de la fiabilité du système de collecte (national ou lié au projet) et suppose une bonne traçabilité de l'information :

- dans le cas des informations de niveau projet, il implique la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et le dispositif de suivi devrait être défini précisément dès l'instruction de l'opération ;
- dans le cas des informations de niveau pays, il est très dépendant du niveau de maturité du système statistique du pays considéré.

1.2 Synthèse des résultats effectifs 2014

N°	Indicateurs de résultats ex post	2012	2013	2014	Moyenne 2012-2014
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD				
	Type 1	885 000	878 000	550 000	771 000
	Type 2	2 900 000	2 880 000	3 800 000	3 193 333
	Type 3	8 500 000	8 250 000	0	n.a.
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)				
	Type 1	11 000	20 700	29 000	20 233
	Type 2	19 000	7 400	6 000	10 800
	Type 3	0	2 000	50	683
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (nb d'utilisateurs par jour)	130 000	110 000	605 000	280 000
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	80 000	1 500	68 000	49 833
5a	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	665 904	481 273	829 494	658 890
5a bis	Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	365 000	258 300	461 152	361 484
5b	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	101 064	99 900	131 002	331 966
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	56 700	1 056 421	1 134 729	749 283
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (en M€)	614,7 M€	451,0 M€	907,2 M€	657,6 M€
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	111 337	72 777	61 718	81 944
9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en MW)	1 152	72	460	561
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	751 170	1 519 649	489 018	919 046
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	174 418	411 366	375 604	320 463
12	Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an	Nd.	Nd.	Nd.	Nd.
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (octroi 2014) :				
	• Impact direct mais non exclusif	34	32	37	34
	• Impact direct et exclusif	4	0	1	2
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) (indicateur ex-ante) (en millions de tonnes équivalent Co2)	3,6	3,2	4,3	3,7

2. Notes de suivi des cadres d'intervention sectoriels (CIS)

Les cadres d'intervention (sectoriels et transversaux,...) de l'AFD fondent et déterminent son action, en particulier au niveau des projets. L'intégration des enjeux de développement durable dans ses différentes stratégies constitue ainsi un axe structurant pour « faire du développement durable la référence commune de l'ensemble des activités opérationnelles de l'AFD », objectif pivot du troisième plan d'orientation stratégique de l'Agence. Chacune de ces stratégies fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'AFD.

Les cadres d'intervention sectoriels (CIS) de l'AFD¹ portent sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, l'Énergie, l'Éducation, la formation professionnelle et l'emploi, l'Eau et l'assainissement et la Ville durable. L'AFD a adopté en juin 2015 un cadre d'intervention sectoriel « Santé et protection sociale qui fera l'objet d'un suivi à partir de 2016.

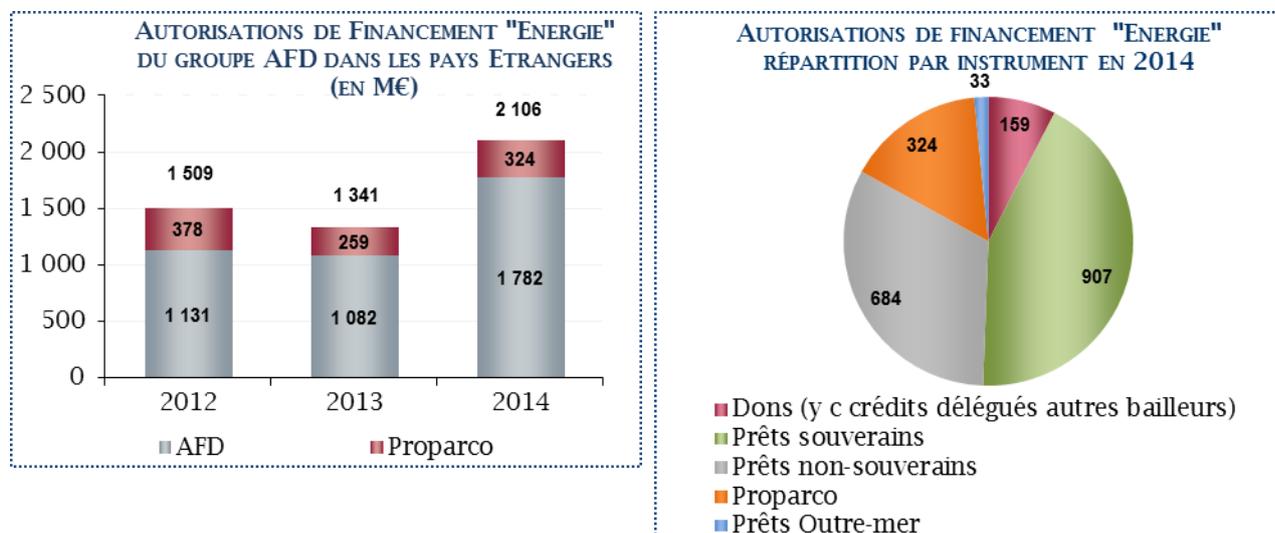
2.1 Cadre d'intervention sectoriel Énergie (2012-2016)

Les trois axes stratégiques pour les concours de l'AFD en matière d'énergie sont les suivants :

- Privilégier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Réduire la fracture électrique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines
- Sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques

1. Des engagements en forte croissance en 2014

L'engagement total du groupe AFD pour 2014 en matière d'énergie s'élève à 2,1 Mds€ (pour 1,4 Md€ en 2013 et 1,5 Md€ en 2012), dont 1,8 Md€ pour l'AFD et 0,3 Md€ pour Proparco. En 2014, les engagements dépassent sensiblement (+25%) l'objectif fixé dans le CIS à 1,5 Md€/an.



¹ Le périmètre des CIS ne recoupe pas nécessairement le périmètre sectoriel CICID utilisé pour les présentations sectorielles de l'activité globale de l'AFD. De ce fait, les volumes financiers mentionnés dans le cadre des bilans des CIS ne peuvent directement être rapprochés des données sectorielles publiées par l'Agence.

La répartition des engagements par axe stratégique² fait ressortir en 2014 les bons résultats sur l'axe énergie durable, les engagements excédant 1,1 Md€, ainsi que sur l'accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines, avec six projets totalisant 275 M€.

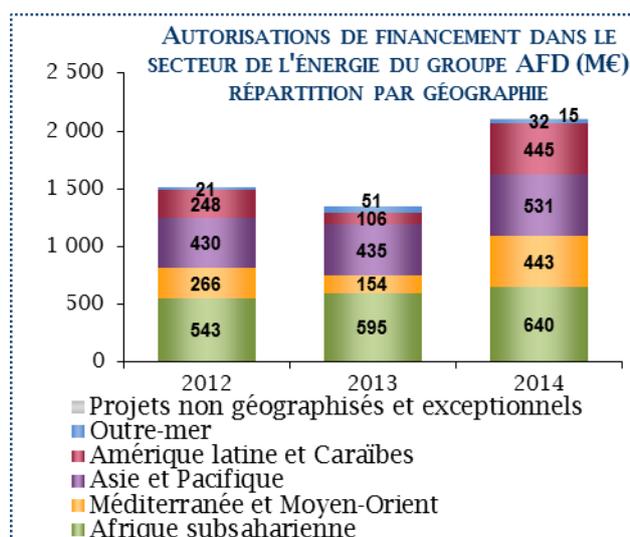
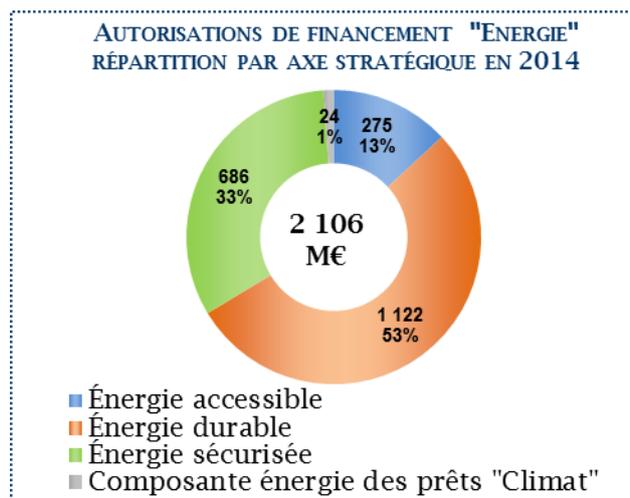
L'énergie durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique) totalise 53% des engagements sur l'Énergie en 2014. L'objectif triennal fixé en matière d'énergie durable sur la période 2012-2014 est largement dépassé (avec 2,8 Mds€ cumulés sur 2012-2014).

Sur l'axe « énergie accessible », 6 projets ont été engagés en 2014, grâce à un effort d'identification et à l'appui de subventions associés aux prêts de l'AFD (notamment celles de l'UE).

En termes d'objectif « Climat », 75% des engagements dans le domaine de l'Énergie contribuent à la lutte contre le changement climatique. Les autres engagements concernent très majoritairement l'accès à l'énergie et la sécurisation des réseaux énergétiques.

Au plan géographique, l'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire des concours du groupe AFD dans l'énergie, avec 640 M€ engagés en 2014. Si l'on intègre l'Afrique du Nord, l'Afrique dans son ensemble totalise plus de 1 Md€ d'engagements (52% du total) durant cette année.

Sur la période 2012-2014 les engagements octroyés en Afrique subsaharienne sont prépondérants (1,8 Md€ sur la période 2012-2014).



² **Énergie accessible** : accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines

Énergie durable : développement des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie

Énergie sécurisée : sécurisation des systèmes énergétiques en premier lieu sur les énergies renouvelables de puissance et sur la consolidation des réseaux, nationaux et interconnectés.

Énergie climat : composante « énergie » des prêts budgétaires « Climat », qui visent à encourager la mise en place ou le renforcement de politiques publiques pour lutter contre le changement climatique

2. Production de connaissances et partenariats

Parallèlement au financement d'investissements, l'AFD s'engage dans des démarches d'appuis techniques et institutionnels aux maîtres d'ouvrage locaux afin de renforcer les capacités et les politiques publiques en matière d'énergie durable et d'accès à l'énergie.

Un séminaire sur le développement de projets géothermiques a été organisé en mars 2014 à Paris, ainsi que deux séminaires sur les mécanismes d'assurances de l'exploration géothermique (Jakarta en avril et juin 2014, avec l'appui d'un financement DFID). Une conférence sur les énergies marines s'est tenue à Delhi en décembre 2014.

Avec l'appui d'un financement du programme RECP (Renewable Energy Cooperation Program) de l'UE, l'AFD a conclu en 2014 une série d'études permettant de capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques sur différentes filières d'énergies renouvelables en Afrique Subsaharienne (les centrales solaires à concentration (CSP) et la petite hydroélectricité) ainsi que sur l'électrification rurale mobilisant les EnR (conférence à Paris, novembre 2014 avec la participation des agences d'électrification rurale et d'opérateurs intervenant en Afrique).

A signaler également la conférence EUDN (European development network) de novembre 2014 centrée sur l'Énergie.

3. Projets emblématiques 2014

Efficacité énergétique, Inde - prêt souverain à condition de marché de 50 M€ à la société publique Energy Efficiency Services Limited (EESL)

Dans un contexte de croissance économique soutenue ainsi que d'urbanisation rapide, l'Inde est confrontée à une hausse de la demande en électricité à laquelle l'augmentation de la capacité installée ne parvient pas à répondre. Afin de limiter la croissance de la demande, l'Inde s'est fixée un objectif de réduction de 20% de la consommation énergétique par point de PIB à horizon dix ans.

Le modèle de société de services énergétiques (Energy Service Company, ESCO) est basé sur l'externalisation d'un projet d'amélioration d'efficacité énergétique. Ce modèle a l'avantage de faire reposer le risque technologique et le coût de l'investissement sur l'ESCO et non sur le consommateur final. L'ESCO effectue une analyse approfondie de la situation d'origine, conçoit, met en œuvre et assure la maintenance de solutions techniques afin d'assurer des économies d'énergie tout au long du contrat la liant à son client. Ce sont les économies en termes de coûts d'énergie qui sont utilisées pour rembourser l'investissement sur plusieurs années. Afin de promouvoir le développement des projets d'efficacité énergétique via le

modèle ESCO, le gouvernement indien a créé l'Energy Efficiency Services Limited (EESL).

Le projet consiste à financer à hauteur de 50 M€ de prêt souverain à condition de marché deux types de programmes d'EESL :

- L'installation et la maintenance de lampadaires LED destinés à l'éclairage public dans les municipalités, permettant à ces dernières d'alléger leur facture énergétique ;
- La distribution de LED aux particuliers qui conduira à une réduction du pic de consommation et donc la réduction de la quantité d'électricité vendue à perte par les sociétés de distribution, les tarifs ne permettant pas de couvrir les coûts d'approvisionnement aux heures de pointe de consommation.

Les impacts attendus du projet sont les suivants :

- Soutien au développement d'un modèle institutionnel innovant ;
- Réduction de consommation de 435 000 MWh/an sur la durée du programme qui est de 7 ans soit un total d'environ 3 TWh, ce qui permettra de réduire les émissions de 365 000 tCO₂eq/an soit 2,5 MtCO₂eq sur la durée du programme.

Raccordement au réseau de gaz, Égypte – prêt souverain de 70 M€ et crédits délégués à l'AFD par l'Union européenne de 40 M€ (dons)

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme national ambitieux de raccordement des ménages au réseau de gaz naturel initié en 2008 par le Gouvernement égyptien et mis en œuvre par la société nationale de gaz naturel EGAS. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de réduction des subventions allouées au secteur de l'énergie, tout en améliorant et en sécurisant l'accès à l'énergie des ménages. Le gaz naturel vient en effet en substitution au gaz de pétrole liquéfié (GPL), largement utilisé par les ménages, qui est importé et fortement subventionné, à un niveau supérieur au subventionnement du gaz naturel.

Le projet porte sur le financement de l'extension du réseau de distribution de gaz et du raccordement des ménages sur 11 Gouvernorats. Il vise le raccordement de 1,5 millions de ménages sur une période de 4 ans.

Le projet comporte les composantes suivantes :

- Composante 1 : Extension du réseau et raccordement des ménages (réseau de transport et stations de dépressurisation, extension du réseau de distribution et raccordement des ménages, accompagnement des sociétés de distribution).
- Composante 2 : Soutien financier au raccordement des ménages des zones défavorisées : à travers un mécanisme de prêt à taux zéro destiné à aider le financement des frais de raccordement pour les foyers les plus modestes.
- Composante 3 : Renforcement institutionnel via un volet d'assistance technique pour accompagner la réforme sectorielle en cours.

EGAS, maître d'ouvrage du projet, sera le propriétaire des actifs financés. Les Sociétés de distribution Egypt Gas et Town Gas, maîtres d'ouvrage délégués, seront en charge de la conception, de la passation des marchés, de la supervision des travaux et du reporting vis-à-vis d'EGAS. En phase d'exploitation, ces

sociétés seront chargées d'exploiter et de maintenir les réseaux de distribution, tel que prévu au titre des contrats de concession.

Le coût total du projet est de 1 430 MUSD. Il sera financé par des prêts de 500 MUSD de la Banque mondiale et de 70 M€ de l'AFD, confortés par un don de l'Union européenne de 40 M€ (délégué à l'AFD). Le solde sera financé par EGAS (453 MUSD) et par le paiement des frais de raccordement par les ménages (326 MUSD).

Les impacts attendus sont les suivants :

- L'amélioration et la sécurisation de l'accès à l'énergie des ménages, ces derniers accédant à une énergie domestique plus abordable, sécurisée et sobre en carbone, le gaz naturel venant se substituer aux bouteilles de GPL.
- L'allègement du poids des subventions aux énergies fossiles sur le budget de l'Etat et de la balance des paiements de l'Etat : Le GPL est importé et plus subventionné que le gaz naturel. Les économies de subventions réalisées sont estimées à 227 MUSD par an.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre : la substitution du GPL par le gaz pour 1,5 million de ménages conduit à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre estimée à 300 000 tCO₂eq /an.

Financement d'un programme d'hybridation de 23 centres secondaires avec des sources d'énergie solaire et éolienne, Kenya – prêt souverain de 33 M€

Conséquence d'un territoire vaste à l'habitat dispersé et d'années de sous-investissement dans le secteur électrique, le taux national d'accès à l'électricité du Kenya est particulièrement bas (30% en moyenne, et seulement 12 % dans les zones rurales) en comparaison aux pays d'Afrique subsaharienne de même niveau de revenu. Pour assurer un service d'électricité dans les zones les plus éloignées du réseau national, l'opérateur national public du réseau de transport et distribution *Kenyan Power Lighting Company* (KPLC) exploite des réseaux décentralisés alimentés par des générateurs diesel. Cette solution ne satisfait pas l'optimum technico-

économique puisque d'une part le coût de production moyen d'électricité de ces systèmes est élevé et volatile et d'autre part le service n'est ni fiable ni de qualité.

Le gouvernement du Kenya souhaite ainsi développer le recours à des sources d'énergie solaire ou éolienne en complément des générateurs diesel. Fort d'une expérience réussie d'hybridation solaire de cinq centres secondaires financée sur budget de l'Etat, le gouvernement du Kenya a proposé à l'AFD le financement de l'hybridation solaire et éolienne de vingt-trois centres secondaires.

Le projet s'articule autour de :

- une composante d'investissement pour hybrider la production thermique de vingt-trois centres secondaires. Pour chaque centre, il est prévu d'installer un système hybride diesel – éolien / solaire constitué d'équipements de production et stockage d'électricité et d'un onduleur multifonctionnel. Au total 9,6 MW de capacités photovoltaïques et 0,6 MW de capacités éoliennes devraient être installés ;

- une composante de renforcement des capacités de KPLC. L'introduction d'une solution hybride peut générer pour l'exploitant un accroissement des risques techniques nécessitant la mise en place d'un personnel qualifié pour la construction, l'exploitation et la maintenance de ces installations. Cette composante vise à apporter les moyens nécessaires pour gérer ces risques de manière efficace et durable.

Le montant du projet est évalué à 33 M€. L'AFD couvre par son financement, un prêt souverain aux conditions FMI, la totalité des dépenses.

Les impacts attendus sont les suivants :

- une réduction du coût moyen de production d'électricité des centres secondaires d'en moyenne 20% ;
- une amélioration du tissu économique local en fiabilisant le service d'électricité ;
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion du diesel (10 ktCO₂/an).

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2012-2014	2012	2013	2014	Cumulé 2012-2014
1	Montant en M€ des engagements sur l'énergie, hors aide budgétaire sectorielle	≥ 1,5 Mds€ /an	1,5 Mds€	1,3 Mds€	2,1 Mds€	5,0 Mds€
2	Montant en M€ des engagements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	2 Mds€ cumulés	0,89 Mds€	0,80 Mds€	1,12 Mds€	2,82 Mds€
3	Montant en M€ des engagements en faveur de la sécurisation des réseaux électriques	2 Mds€ cumulés	0,39 Mds€	0,47 Mds€	0,69 Mds€	1,55 Mds€
4	Nombre annuel de projets ayant pour objectif l'accès à l'énergie	2 à 3 /an	4	2	4	10

2.2 Cadre d'intervention sectoriel Education - Formation - Emploi : la jeunesse au cœur du développement (2013-2015)

Le cadre d'intervention sectoriel Education - Formation - Emploi repose sur trois axes stratégiques dans une logique de continuum éducatif du primaire jusqu'à l'accès à l'emploi afin de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes générations, contribuer ainsi à une croissance durable et inclusive et favoriser la cohésion sociale et la stabilité politique dans les pays partenaires :

- **Axe 1 « Education »** : Favoriser l'accès de tous les enfants à une scolarisation de base de qualité (cycle primaire et collège) permettant une alphabétisation durable et un parcours autonome vers des formations ou vers l'emploi ;
- **Axe 2 « Formation »** : Doter les jeunes de compétences utiles dans leur vie citoyenne et sur le marché du travail en développant une offre de formation aux niveaux lycée, formation professionnelle et enseignement supérieur ;
- **Axe 3 « Emploi - Protection sociale »** : Favoriser une transition réussie vers le marché du travail et l'accès de tous les jeunes à des emplois décents, en appuyant les dispositifs d'insertion et les politiques d'emploi.

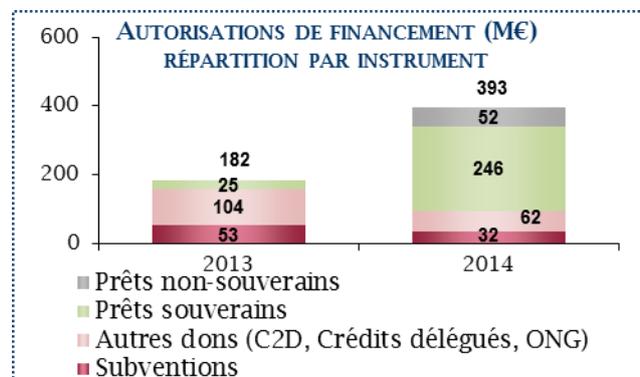
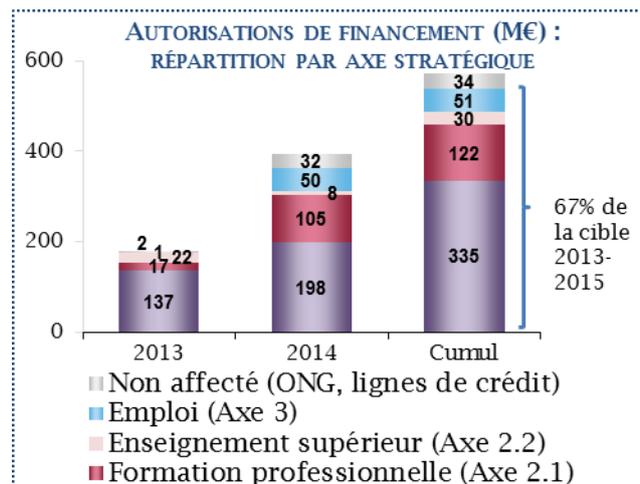
De façon transversale, s'ajoutent à ces 3 axes, des priorités relatives à la prise en compte, tout au long des parcours de formation, des enjeux i) de genre ; ii) de contribution au développement de savoirs et compétences « verts » et iii) d'influence (francophonie et transfert de savoirs et d'expertise français).

Le CIS fixe un objectif de volume d'activité de 800 M€ pour le secteur sur la période 2013-2015 (y compris crédits délégués par d'autres bailleurs).

1. Des engagements en hausse en ligne avec les objectifs fixés par le CIS

L'année 2014 marque un tournant dans les interventions de l'AFD sur les segments éducation-formation-emploi, sur les plans quantitatif et qualitatif. Avec le plus important volume d'engagements jamais réalisé (393 M€) dans les pays étrangers, l'AFD affirme la priorité accordée à la jeunesse, à travers une quinzaine de projets dont les objectifs s'inscrivent parfaitement en ligne avec le CIS et les priorités de la stratégie jeunesse du secrétariat d'Etat au Développement et à la Francophonie.

La composante éducation a représenté 50% de l'activité en 2014 (198 M€). Le soutien à la formation (formation professionnelle et enseignement supérieur) a représenté 29% de l'activité en 2014 (113 M€). 58 M€ de financements ont notamment été consacrés au soutien à la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé dans les secteurs productifs et tertiaires. Enfin, la composante emploi a représenté 13% des engagements (50 M€) à travers un projet de soutien à l'accès à l'emploi au Maroc.

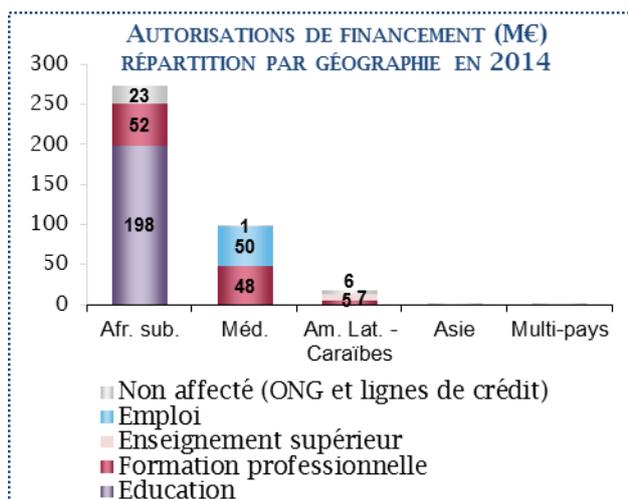


A fin 2014, le volume d'activité cumulé (575 M€) est parfaitement en ligne avec l'objectif de consacrer 800 M€ d'engagements à l'éducation, la formation et l'emploi sur la période 2013-2015. Ces engagements **ont bénéficié en 2014 à l'Afrique subsaharienne (273 M€) et au bassin méditerranéen (99 M€).**

L'appui à l'éducation de base est concentré sur l'Afrique subsaharienne francophone.

Au total ce sont 8 pays pauvres prioritaires (Bénin, Guinée, Burkina, Djibouti, Niger, RDC, Sénégal et Togo) qui ont bénéficié d'un appui de l'AFD depuis 2013. L'activité 2014 est portée par l'octroi d'un **prêt au Gabon (154 M€)** décrit ci-après. En Guinée, l'AFD a financé sur C2D (11 M€) un projet co-instruit avec le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en vue d'alimenter un fonds commun en appui à la politique sectorielle du pays. Ce projet démontre l'effet **de levier de l'aide bilatérale sur les fonds multilatéraux** en éducation. L'AFD a également lancé une initiative régionale innovante dotée de 3 M€ visant 8 pays d'Afrique subsaharienne afin d'encourager le recours aux **nouvelles technologies** pour améliorer la formation des enseignants et partant la qualité des apprentissages. Enfin l'AFD a autorisé un **premier prêt non souverain** dans le domaine de l'éducation en faveur de la création d'une Académie d'excellence Aga Khan au Mozambique.

En matière de formation professionnelle en Afrique subsaharienne francophone, l'année 2014 a été marquée par l'octroi de 5 projets phare, en ligne avec les objectifs et « nouvelles frontières » du CIS. Le C2D Guinée a ainsi permis de cibler la modernisation de l'offre de formation et son adéquation aux besoins du marché, à la fois dans le **secteur moderne des mines et dans celui de la formation agricole et rurale**, deux enjeux majeurs pour l'emploi des jeunes Guinéens et la croissance du pays. Les programmes de formation professionnelle sont construits en partenariat avec le secteur privé afin d'assurer l'adéquation aux besoins du marché du travail.



Face à l'ampleur et l'urgence du défi « jeunesse » en Méditerranée, l'activité s'est répartie entre formation professionnelle (48 M€, dont 13 M€ pour deux délégations de l'Union européenne) et emploi (50 M€), en soutenant des dispositifs à l'échelle de ces enjeux. Le Maroc et la Tunisie ont été les bénéficiaires de ces financements. Au Maroc, l'AFD a octroyé pour la première fois, aux côtés de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, une **aide budgétaire « Compétences et Emploi »** (ci-dessous) Elle a également appuyé en prêt (10 M€) - associé à une délégation de l'Union européenne (10 M€) - la création de **3 centres d'excellence aux métiers de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.** En Tunisie, après avoir soutenu la construction / réhabilitation de près de 30 centres de formation professionnelle, l'AFD a développé un appui systémique à la réforme de la formation professionnelle, déclinée dans 14 bassins d'emploi et 17 établissements mis en réseau autour de centres d'excellence au niveau d'un territoire et d'une filière. Pour la première fois, cette réforme s'appuie sur un **dialogue social** rénové entre ministère, employeurs et syndicats.

De façon transversale, l'AFD s'assure, tout au long des parcours de formation, de la prise en compte des **enjeux de genre.**

2. Production de connaissances et partenariats

Dans un processus continu d'amélioration de la qualité de ses interventions en ligne avec les priorités stratégiques identifiées, l'AFD entretient un dialogue régulier avec de nombreux partenaires.

En 2014, l'AFD a associé les ONG aux réflexions sur les enjeux de genre (atelier sur la « formation professionnelle au féminin ») et la formation dans les secteurs rural et informel. L'AFD associe également les entreprises à ses productions, en particulier EDF et SCHNEIDER dans le domaine de la formation, ORANGE en ce qui concerne les nouvelles technologies (projet pilote mené sur l'introduction de tablettes au Niger), mais aussi les représentants de l'expertise publique et privée. Les échanges réguliers entre l'AFD et les autres bailleurs et organisations internationales ont donné lieu à des projets conjoints en 2014 (délégations UE au Maroc et en Tunisie, co-financement BAD et BM sur l'emploi au Maroc...).

Dans le domaine de la production de connaissances, l'AFD a réalisé 8 études (dont 3 publications 2014) dans le domaine de l'éducation - formation- emploi et organisé 5 ateliers et événements. Elle a en particulier finalisé une étude sur **les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement** avec l'UNESCO, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et Orange. Des partenariats visant également la production de connaissance conjointe ont été signés avec **l'UNICEF et l'ADEA** (Association pour le Développement de l'Education en Afrique) qui a donné lieu à des travaux et ateliers conjoints sur le financement de la formation professionnelle et une conférence sur l'emploi des jeunes à Abidjan. Dans le domaine de l'emploi des femmes, elle a publié un rapport sur **l'accès et le maintien des femmes à l'emploi de qualité** (Maroc, Tunisie et Turquie) et lancé une étude sur les **dispositifs de garde d'enfants** en Turquie.

3. Projets emblématiques 2014

Programme d'investissements dans le secteur de l'éducation de base (enseignement secondaire), Gabon - Prêt souverain de 154 M€ à la République du Gabon, décembre 2014

Dans un contexte caractérisé par un manque d'investissement dans l'éducation (2,7% du PIB), des conditions d'accueil des élèves dégradées et un déficit important d'enseignants dans le secondaire général, ce prêt vient en soutien au « Plan stratégique Gabon émergent » qui vise à développer le capital humain pour diversifier l'économie de rente pétrolière du pays et à donner la priorité à l'éducation dans le cadre du Pacte social.

Ce financement a pour objectif de contribuer à la réduction du déficit en infrastructures scolaires de l'éducation de base et favoriser l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement en français des élèves gabonais. Il permettra de construire et équiper 17 établissements d'éducation de base (500 salles) et 50 salles de classe dans des établissements existants, qui

beneficieront à au moins 25 000 élèves, à Libreville et Port-Gentil. Il est également prévu un appui au ministère de l'Education nationale afin de rénover la politique de formation des enseignants. Ce projet impliquera des appuis techniques et des ONG, comme opérateurs des activités de mobilisation sociale autour de la vie scolaire et de la lutte contre les violences scolaires, notamment à l'égard des filles.

Programme de Formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité (FPEC), Sénégal

Prêt souverain de 8M€ et subvention de 4 M€ à la République du Sénégal, novembre 2014

Dans le contexte d'une entrée massive de jeunes non-diplômés sur le marché du travail sénégalais (65% de la population a moins de 25 ans), ce projet a pour objectif de consolider la réforme structurelle de la formation professionnelle engagée par le gouvernement du Sénégal.

Ce financement permettra la mise à niveau d'une douzaine de centres de formation (équipements, locaux, formations et gestion) qui assureront l'ensemble des formations

nécessaires à un secteur donné - « cluster » (à tous les niveaux : CAP, BT et BTS) dans les domaines du BTP, de la mécanique mobile, l'aviculture, l'horticulture et le tourisme. Le cadre de gouvernance et de pilotage relève du partenariat public-privé. Ce projet prévoit également la création de nouvelles formations professionnalisantes courtes et la mise à niveau des lycées techniques (3000 bacheliers concernés).

Le programme permettra également de consolider la réforme structurelle de la formation professionnelle. Les questions de genre seront prises en compte dans l'ensemble des composantes du projet. L'accent sera mis sur la formation des filles, le recours à du personnel de formation féminin et la représentation des femmes dans les instances de gouvernance. Le projet bénéficiera à 15 000 jeunes en 4 ans dont 40% de filles.

Projet d'appui au développement de l'institution, Pontificia Universidad Catolica Madre Maestra (PUCMM), République Dominicaine - Prêt non-souverain de 7 M€, mai 2014

La Pontificia Universidad Catolica Madre Maestra (PUCMM) est une université privée à but non lucratif qui contribue activement à l'accroissement de l'offre d'enseignement supérieur de qualité en République Dominicaine et bénéficie d'un appui depuis plus de 10 ans par PROPARCO. Ce financement AFD a pour objectif d'accompagner la convergence du plan stratégique de la PUCMM avec les objectifs nationaux du plan décennal d'éducation supérieure.

Ce projet participera au renforcement de l'inclusion sociale, à travers le financement de prêts étudiants en faveur des catégories sociales défavorisées ainsi qu'un appui financier aux étudiants haïtiens venus étudier en République Dominicaine. Il contribuera au renforcement i) de la qualité de la formation délivrée (formation des professeurs de façon à ce que 100% des professeurs soient titulaires d'un Master dans leur discipline d'enseignement, développement de la formation des enseignants chercheurs et des travaux de recherche en sciences de l'éducation et dans les secteurs avancés de

l'ingénierie y compris environnementale) et ii) de l'internationalisation de l'institution notamment en relation avec des institutions et cursus français (accords de double certification et programmes doctoraux en cotutelle). Enfin il permettra d'accélérer la mise en place du plan de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments de l'université.

Ce projet utilise un outil financier innovant avec la possibilité de rehausser le taux d'intérêt en cas de non atteinte des objectifs définis avec la PUCMM.

Programme d'appui à la politique marocaine en matière d'emploi et de développement des compétences, Maroc - Prêt souverain (Aide Budgétaire Sectorielle) de 50M€ et subvention de 0,5M€ au Royaume du Maroc, février 2014

Dans un contexte de chômage et de sous-emploi des jeunes, l'AFD accompagne le Maroc dans la mise à niveau du dispositif de formation professionnelle, également appuyée par la Banque Mondiale (environ 150 M€) et la BAD (environ 116 M€). L'AFD concentre son intervention sur i) l'adéquation des compétences produites par le système de formation professionnelle aux besoins du marché du travail et ii) l'efficacité des services d'intermédiation, incluant les politiques actives du marché du travail, notamment pour les non diplômés.

Ce financement a pour objectif d'appuyer, financièrement et techniquement, la structuration et la mise en œuvre des réformes du dispositif de formation professionnelle initiale et continue et de favoriser un accès plus équitable au service public de l'emploi. Ce programme contribuera au renforcement des capacités des branches professionnelles et au développement d'un système d'évaluation intégré du dispositif. Il permettra également l'amélioration des services publics d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes non diplômés sans emploi, et l'enrichissement du dispositif existant de suivi et de pilotage de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, l'ANAPEC.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

Indicateurs de suivi	Cible 2013-2015	2013	2014	Cumulé 2013-2014
Montant (en M€) des autorisations d'engagement annuelles en faveur de l'éducation, la formation et l'emploi	800 M€	177 M€	361 M€	538 M€
Nombre de PPP dans lesquels l'AFD a octroyé de nouveaux concours en appui des politiques sectorielles éducation	14	3	1	4
Nombre de nouveaux concours octroyés visant le développement du secondaire	6	4	3	7
Nombre de nouveaux concours régionaux dédiés à l'amélioration de la qualité	9	3	1	4
Nombre de pays dans lesquels l'AFD a octroyé de nouveaux concours en appui des dispositifs nationaux de formation professionnelle ou de la formation pour les secteurs ruraux et/ ou informels	9	6	3	9
Nombre de nouveaux concours octroyés visant la création/réhabilitation de centres de formation en PPP	10	0	9	9
Nombre de nouveaux concours octroyés dédiés à l'enseignement supérieur/professionnalisant	5	2	1	3
Nombre de pays dans lesquels l'AFD a octroyé de nouveaux concours en appui à la stratégie nationale de l'Emploi	3	1	1	2
Nombre de concours octroyés (en 2013, 2014 et 2015) en co-financements ou co-instruits avec d'autres divisions de l'AFD et Proparco (synergies internes) par année	9	5	3	8
Nombre de PPP (hors Ghana et Comores) dans lesquels l'AFD est active dans le secteur de l'éducation et de la formation	n.a.	14	14	n.a.
Nombre de nouvelles études lancées dans le domaine de la protection sociale	2	1	1	2
Nombre d'ateliers réalisés (CMI)	3	1	1	2
Nombre d'études réalisées	12	3	9	12
Nombre de partenariats actifs (par an)	10	12	12	n.a.
Nombre de conférences/ateliers organisé(e)s par an	2	3	5	n.a.
Nombre d'articles publiés par EDU (internes et externes par an)	10	10	10	n.a.
Nombre d'évaluations PASEC (programme d'analyse des systèmes éducatifs) en cours cofinancées par l'AFD	n.a.	15	10	n.a.
Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	n.a.	n.d.		n.d.
Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	n.a.	n.d.		n.d.
Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	n.a.	n.d.		n.d.

2.3 Cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2016)

Ciblé sur l'Afrique subsaharienne, le CIS sécurité alimentaire vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains. Pour cela, trois grands axes d'intervention ont été identifiés :

- **l'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (Axe 1),**
- **le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (Axe 2),**
- **la croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3).**

Ces priorités sont renforcées par des objectifs transversaux tels que la sécurisation foncière et la gestion des territoires ruraux, les pratiques d'agro-écologie, l'amélioration de la situation nutritionnelle des plus vulnérables.

Au niveau financier, 15% des autorisations annuelles du groupe AFD sur l'Afrique subsaharienne pourraient être consacrés à la sécurité alimentaire, soit environ 400 M€. Cela implique des augmentations des financements dans tous les types d'intervention mais plus particulièrement en faveur des cultures vivrières et de l'élevage, du financement des agriculteurs et entreprises et de la gestion des ressources naturelles.

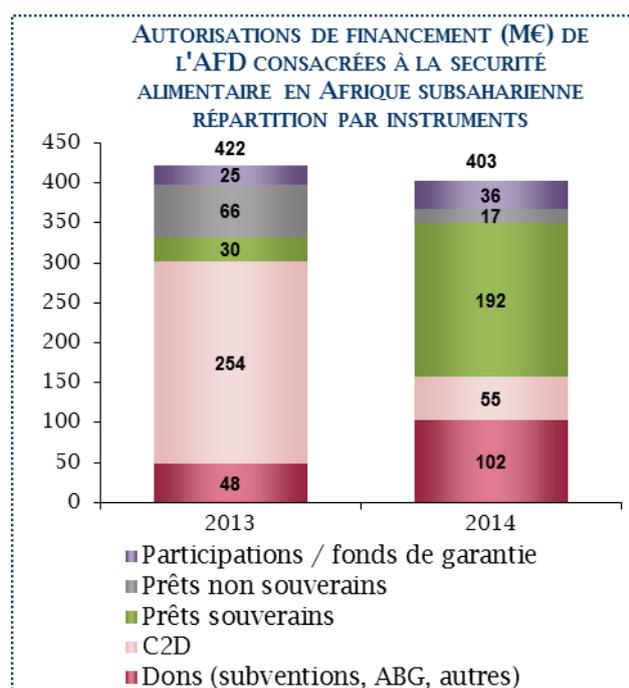
Enfin, au niveau géographique, priorité doit être donnée à l'Afrique de l'Ouest et du centre.

1. 403 M€ consacrés à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne en 2014

En 2014, les engagements en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne se sont élevés à 403 M€.

Ils sont constitués à 61% par des prêts souverains et non souverains ainsi que des participations/garanties, soit le double de 2013, et à 39% par des dons. Les prêts souverains représentent 48% des engagements. Les financements sur C2D (Contrat Développement Désendettement) sont en net recul par rapport à 2013 et ne représentant que 14% des financements, soit 55 M€, essentiellement sur la Guinée et le Gabon. Les décaissements effectués en 2014 sur des projets engagés depuis 2008 et appuyant la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne s'élèvent à 313 M€. Ces décaissements ont concerné pour 66% des subventions (dont 70% assurés par les C2D), les prêts ne représentant que 34% des fonds décaissés.

Les engagements 2014 ont ciblé en priorité l'Afrique de l'Ouest sous forme de prêts souverains pour plus de la moitié des engagements (au Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal).



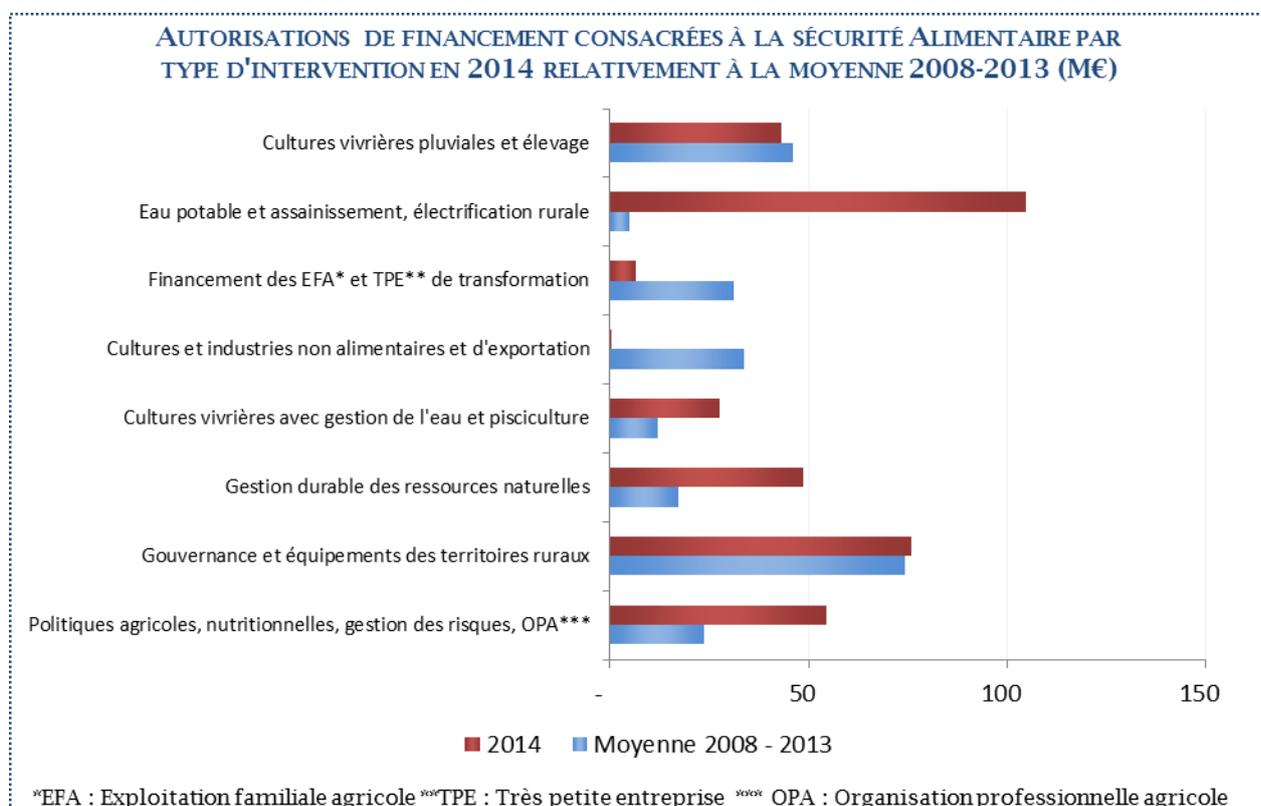
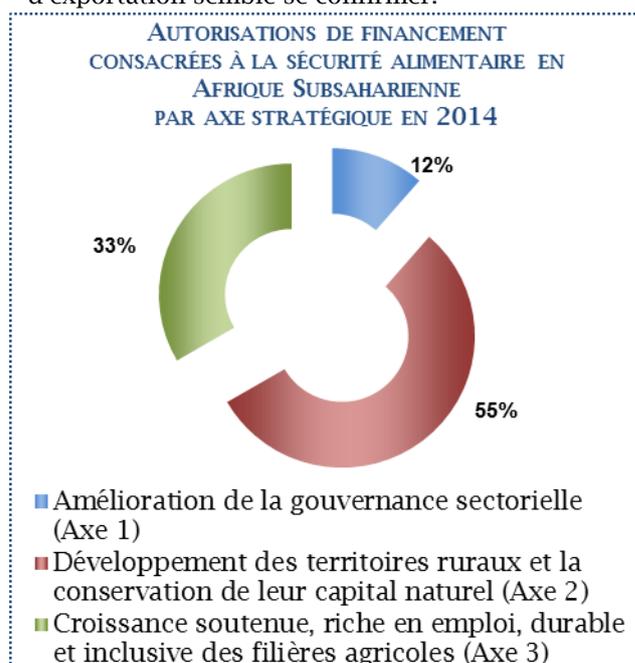
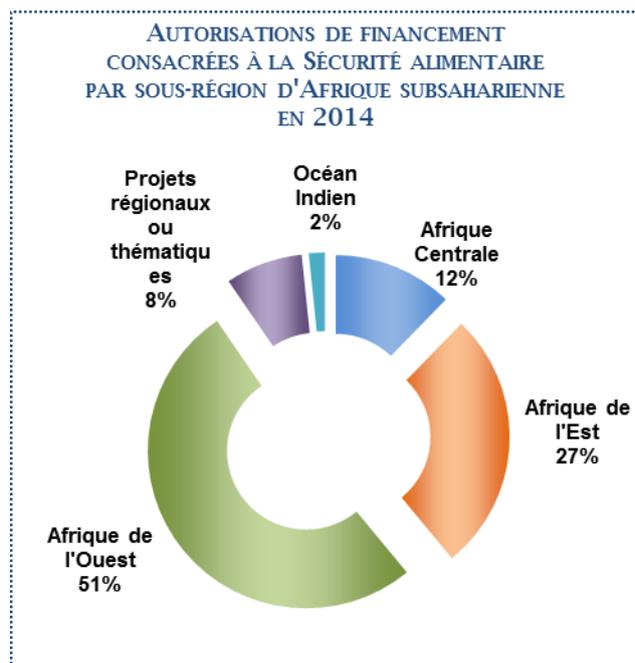
Les engagements en Afrique Centrale sont pour plus de 50% composés de financements C2D. En Afrique de l'Est, 88% des financements sont sous forme de prêts, essentiellement de prêts souverains.

8% des engagements concernent des subventions à des programmes d'appui aux organisations régionales ou thématiques.

Comme en 2013, les engagements 2014 sont ciblés essentiellement sur le développement des territoires et la conservation de leur capital naturel (objectif stratégique n°2) et sur la croissance des filières agricoles (objectif stratégique n°3).

Une analyse plus fine des engagements

montre que la prédominance de l'appui aux infrastructures locales et à la sécurisation foncière qui caractérisait les engagements de 2013 ne se retrouve pas en 2014. Cependant, ce secteur capte encore en 2014 plus de 20% des engagements voire 40% si s'ajoute l'électrification rurale et l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les cultures vivrières et l'élevage bénéficient de 12% des engagements alors que la baisse des appuis aux cultures d'exportation semble se confirmer.



*EFA : Exploitation familiale agricole **TPE : Très petite entreprise *** OPA : Organisation professionnelle agricole

2. Production de connaissances et partenariats

L'année 2014 était l'année internationale des agricultures familiales qui fut donc le thème de deux publications menées avec le Cirad : « Les agricultures familiales du monde » (A Savoir n°28) et « Agricultures familiales et mondes à venir » (Quae). Les travaux présentés dans le cadre du colloque « Les exclusions paysannes : quels impacts sur le marché international du travail ? » entrent également dans cette réflexion. **En prévision des discussions sur le climat, un Document de travail (N°139) a été élaboré sur les indicateurs d'impact des projets de gestion durable des terres et une synthèse a été publiée sur le rôle des labels.** Enfin, un important travail d'évaluation de 15 ans d'actions de l'AFD et du FFEM pour l'agro-écologie a permis de capitaliser sur ces expériences et a donné lieu à publication d'un rapport (« Agro-écologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD »).

Les travaux sur le foncier rural menés entre autres par le Comité Technique Foncier se sont poursuivis avec d'une part la publication d'un ouvrage de capitalisation sur la question agraire en Afrique du Sud (Focal n°17) mais surtout l'organisation en décembre 2014 d'une conférence sur la « Formalisation des droits fonciers locaux et régulation des investissements agricoles : Propositions des acteurs français » qui débouchera en 2015 sur un guide d'analyse des projets d'investissement agricole en accord avec les engagements de la France au niveau international.

3. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2016	2013	2014
1	Montant en M€ consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	400 M€ /an	422 M€	403 M€
2	% des engagements annuels du groupe AFD consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	15%	15,9%	15,2%
3	% des engagements annuels en faveur de chacun des axes :			
	<ul style="list-style-type: none">l'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (Axe 1)	Nd.	8%	12%
	<ul style="list-style-type: none">le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (Axe 2)	Nd.	42%	55%
	<ul style="list-style-type: none">la croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3).	Nd.	50%	33%

2.4 Cadre d'intervention sectoriel Eau et assainissement (2014-2018)

L'AFD a adopté en 2014 un nouveau cadre d'intervention sectoriel « Eau et assainissement » pour la période 2014-2018. La stratégie « Eau et assainissement » de l'AFD se construit autour de quatre axes d'intervention :

- **appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs** : le renforcement de la gouvernance, qui permettra de peser au-delà des financements des bailleurs, concernera les services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion durable des ressources ;
- **préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique** : ceci passera avant tout par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le développement de ressources alternatives quand il s'impose mais aussi par l'amélioration de la qualité des eaux grâce à l'épuration des eaux usées ;
- **fournir un accès à des services performants et durables pour tous** : l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sera envisagée comme un vecteur de réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, où la priorité sera donnée aux quartiers précaires ;
- **gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue** : l'AFD donnera la priorité aux infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes, notamment côtières.

1. 43 nouveaux projets « eau et l'assainissement » en 2014

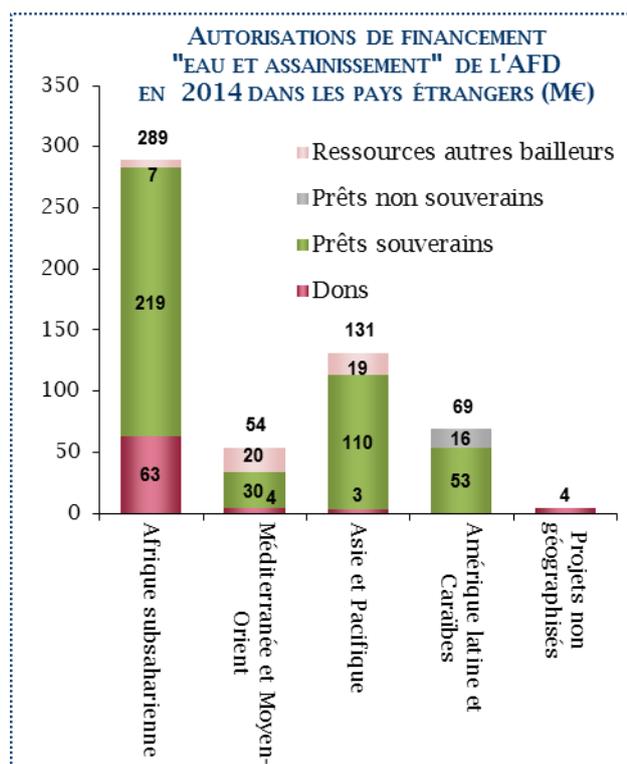
En 2014, l'AFD a autorisé le financement de 43 projets du secteur Eau et assainissement, représentant 547 M€ dans les Etats étrangers et 60 M€ dans les Outre-mer.

Le niveau d'autorisations de financement est donc relativement modéré en 2014, ce qui s'explique par une année 2013 qui a été exceptionnelle avec un niveau d'autorisations de financement de 805 M€. 2014 a principalement été une année de mise en œuvre des projets et de reconstitution d'un portefeuille de projets.

La répartition par produit financiers est relativement constante, avec 75% de prêts souverains, 3% de prêts non souverains et 22 % de dons (y compris ressources autres bailleurs).

L'Afrique subsaharienne demeure prioritaire avec 289 M€ d'autorisations de financement en 2014. La région Méditerranée a bénéficié de 54 M€ d'autorisations de financement.

16 projets ont fait l'objet d'un cofinancement (hors part locale du financement), pour un montant total de 166 M€. Chaque euro investi par l'AFD dans le secteur en 2014 a permis de mobiliser 4 euros supplémentaires auprès des partenaires financiers et récipiendaires.

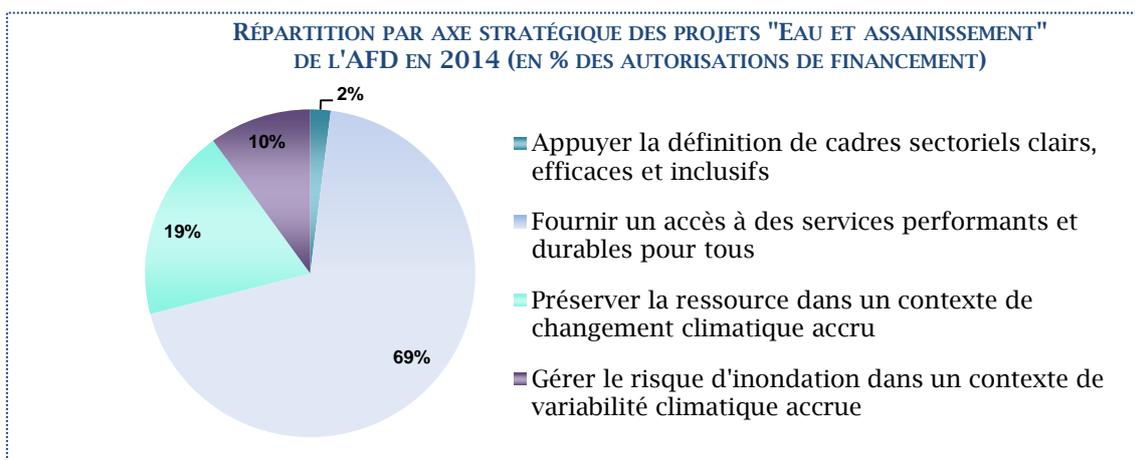


Le montant total des dons (y compris dons sur ressources autres bailleurs) mobilisés en faveur du secteur est donc de 119 M€, dont 60 M€ de C2D et 45 M€ de délégations de fonds des partenaires européens (Union européenne et coopération hollandaise). Ces subventions ont majoritairement bénéficié à l'Afrique subsaharienne (58 %) et à la région Méditerranée (20%).

Les pays pauvres prioritaires ont reçu 16 % de ces subventions. Les ONG ont bénéficié de 5,1 M€ pour financer des projets d'eau ou

d'assainissement à leur initiative par le guichet ONG.

En 2014, l'AFD a formellement engagé environ 917 M€ de financement par la signature de 40 conventions de financement. Le financement par l'AFD de deux projets a été annulé, pour un montant total de 107,5 M€ : le projet SAWISTRA d'accès à l'eau et à l'assainissement en zone rurale et semi-urbaine au Ghana octroyé en 2011, et le projet de construction d'une retenue d'eau sur la rivière des Anguilles à Maurice octroyé en 2012.



Sur les 10 dernières années, l'AFD a contribué à la réalisation plus de 370 projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour près de 5,5 Mds€ de financement. Parmi ces projets, 160 sont encore en exécution, représentant un reste à verser au bénéfice du secteur Eau et assainissement de 2,5 Mds€.

Durant l'année 2014, les projets financés par l'AFD ont permis de manière effective (résultats ex-post) de :

- Fournir un accès pérenne à un service d'eau potable à **500 000 personnes** ;
- Fournir un accès pérenne à un système d'assainissement à **375 000 personnes, dont 6 000 élèves ou patients** ;
- Améliorer la qualité du système d'adduction d'eau potable de **3,5 millions de personnes** ;
- Améliorer la qualité du système d'assainissement de **100 000 personnes** ;
- Eduquer à l'hygiène **650 000 personnes**.

2. Production de connaissances et partenariats

En 2014, la division Eau et assainissement a produit un nouveau cadre d'intervention sectoriel pour la période 2014-2018. L'élaboration de cette stratégie a été réalisée en étroite concertation avec les partenaires de l'AFD.

L'AFD a par ailleurs contribué à financer la réalisation et la publication du guide Ps-eau n°7, « Service d'assainissement par mini-égout » ainsi que celle de l'étude Hystra « Designing the next generation of sanitation businesses ». L'ensemble des publications est téléchargeable sur le site internet de l'AFD.

L'AFD a également accompagné et financé la réalisation du livre et de l'exposition photo

« Women of the water », de l'artiste camerounaise Angèle Etoundi Essamba. Son travail a notamment été accueilli à l'Orangerie du Jardin du Luxembourg.

Enfin, l'AFD a signé quatre accords de partenariats financiers, avec l'OIEau (Office international de l'eau), le PFE (Partenariat français pour l'Eau), le réseau Projection et l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

3. Projets emblématiques 2014

- **Gestion des eaux usées pour préserver les zones côtières, Sri Lanka – prêt souverain à condition de marché de 76 M€**

Au Sri Lanka, seulement 2,4% de la population est raccordée à un réseau de collecte des eaux usées. Le gouvernement s'est lancé dans une ambitieuse politique d'équipement pour la collecte et le traitement des eaux usées dans les zones côtières.

L'AFD s'engage aux côtés de l'Office national de l'eau sri lankais dans le programme *SHIFT (Sanitation and Hygiene Initiative for Towns) in South West Sri Lanka* de construction des

infrastructures d'assainissement de la ville de Negombo qui compte 73 000 habitants.

L'AFD a accordé un prêt de 76 M€ en 2014. Le renforcement des capacités sera financé par une subvention de l'Union européenne déléguée à l'AFD d'un montant de 5,7 M€.

- **Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement à horizon 2015, Burkina Faso - comparaison des résultats escomptés et des résultats effectifs du projet**

L'AFD a procédé à la comparaison des résultats escomptés et des résultats effectifs de l'appui apporté au Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement à horizon 2015 du gouvernement burkinabé sous la forme d'une subvention de 7 M€ pour une mise en œuvre du projet de 2010 à 2014. Ce type d'évaluation permet à l'AFD de capitaliser sur les projets qu'elle finance et de fiabiliser les informations qu'elle diffuse et utilise concernant ses impacts. Le tableau ci-dessous fait le bilan entre résultats ex-ante (escomptés) et des résultats ex-post (effectifs) constatés à l'issue de la réalisation du programme.

Indicateurs	Valeur escomptée (estimation 2009)	Résultat final (constatation 2015)
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable	100 000	120 100
Nombre de personnes gagnant accès à l'assainissement	20 000	18 000
Nombre de personnes sensibilisées à l'hygiène	120 000	111 700
Nombre de forages positifs creusés	112	116
Nombre de latrines construites	2 000	1 566

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

Objectifs chiffrés du CIS EAA 2014-2015	Cible 2014-2018	2014
Moyens mis en œuvre : Répartition géographique		
Autorisations d'engagements dans les EE	700 M€ / an	547 M€
<i>dont Afrique subsaharienne</i>	350 M€	289 M€
<i>dont région Méditerranée</i>	100 M€	54 M€
<i>dont Asie et Amérique latine</i>	150 M€	200 M€
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	50 M€ / an	60 M€
Moyens mis en œuvre : Contenu des projets		
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	250 M€ / an	251 M€
Part des projets avec renforcement des capacités	80%	95%
Part des projets avec composante IEC - hygiène	50%	41%
Part des projets avec un impact positif sur le genre	50%	64%
Part des projets en cofinancement (en montant)	50%	27%
Résultats escomptés		
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à un service d'eau potable	1,5 million / an	2,2 millions
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à un service d'assainissement	1 million / an	1,1 million
Nombre de personnes dont le système d'eau potable est amélioré	4 millions / an	5,2 millions
Nombre de personnes dont le système d'assainissement est amélioré	1,5 million / an	1,5 million

2.5 Cadre d'intervention sectoriel Villes durables 2014-2017

A travers la stratégie « villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques consubstantiels à une concentration urbaine maîtrisée. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de référence de développement urbain de l'Union européenne et dans les valeurs portées par les pouvoirs publics et les experts français : la ville durable est un processus intégrant conception, planification et gestion urbaine, et piloté par des acteurs locaux.

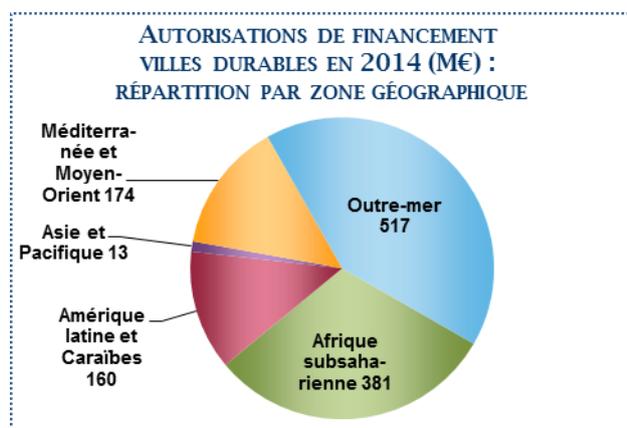
Cette stratégie renouvelée se décline en quatre objectifs :

- **Objectif transversal : financer et accompagner les stratégies de développement territorial des acteurs urbains locaux** par des actions de renforcement des capacités des collectivités locales, l'accompagnement de la planification territoriale, des actions en faveur du renforcement du cadre institutionnel et financier et enfin la promotion des processus de consultation des populations.
- **Objectif 1 : promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone**
L'AFD se positionne en appui direct aux collectivités dans la mise en place de stratégies visant à mieux planifier les villes pour encourager un développement urbain résilient et sobre en carbone, et poursuit cet accompagnement selon deux approches : l'approche la plus courante cible le financement de programmes d'investissements ayant un impact significatif sur le climat ; la seconde approche vise l'accompagnement en amont de la définition de la stratégie climat des collectivités locales, dans le cadre d'appuis budgétaires par exemple.
- **Objectif 2 : favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous les habitants**
Trois types d'interventions de l'AFD sont privilégiés : soutenir l'amélioration des quartiers précaires et augmenter et adapter l'offre d'habitat ; favoriser un accès généralisé et équitable aux services essentiels et aux équipements urbains ; améliorer les conditions de la mobilité urbaine et favoriser l'accessibilité.
- **Objectif 3 : renforcer les dynamiques économiques locales et la création d'emplois**
Sont en particulier mis en œuvre : des interventions en matière de construction ou de réhabilitation d'équipements marchands et de transport (gares routières) ; le financement d'opérations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine urbain et naturel des villes ; le financement de zones d'activité, l'appui à la création de pépinières d'entreprises, incubateurs et pôles de compétitivité.

1. Bilan de la production financière en 2014

En 2014, l'AFD a engagé plus de 1,2 Md€ en faveur de sa stratégie « Villes durables », dont 59% dans les Etats étrangers (729 M€) et 41% dans l'Outre-mer (517 M€).

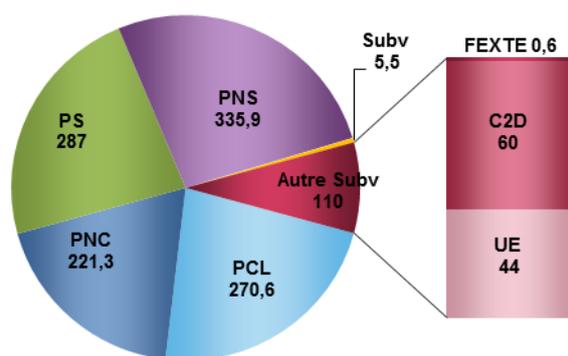
Après l'Outre-mer, l'Afrique subsaharienne a été le principal bénéficiaire des financements (381 M€), devant le bassin méditerranéen (174 M€) et l'Amérique latine et Caraïbes (160 M€). Les interventions en Asie ont été très marginales en 2014 (13 M€).



Dans les États étrangers, les prêts non souverains représentent 45% des engagements et les prêts souverains 39%, le reste concernant essentiellement des subventions de l'Union européenne et des C2D.

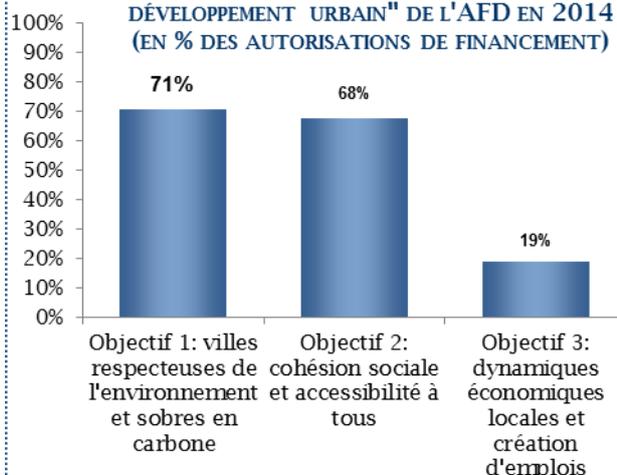
En 2014, les financements ont d'abord contribué à promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone (71%) et dans une moindre mesure à favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous les habitants (68%). La contribution au renforcement des dynamiques économiques locales et à la création d'emplois est moindre (19%), car il s'agit de projets de plus petite taille et très ciblés, l'élargissement de l'activité étant plus récente dans la stratégie. La plupart des financements octroyés concourent à l'objectif transversal de financement et d'accompagnement des stratégies de développement territorial des acteurs urbains locaux.

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT EN 2014
(M€): RÉPARTITION PAR PRODUIT



- PCL (Prêts bonifiés au secteur public Outre-mer)
- PNC (Prêts non bonifiés au secteur public Outre-mer)
- PS (Prêts souverains Etats étrangers)
- PNS (Prêts non souverains Etats étrangers)
- Subventions
- Autres subventions - FEXTE
- Autres subventions - C2D
- Autres subventions - Union européenne

RÉPARTITION PAR AXE STRATÉGIQUE* DES PROJETS "COLLECTIVITÉS LOCALES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN" DE L'AFD EN 2014
(EN % DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT)



* Un projet peut contribuer à plusieurs axes stratégiques

2. Bilan relatif à la production de connaissances et aux partenariats

En 2014, l'AFD a contribué à l'élaboration de nombreuses publications et s'est investie dans plusieurs partenariats en lien avec les quatre objectifs de sa stratégie Villes durables :

Promotion des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone :

Dans le cadre de la préparation de la COP 21 (initiative Ville et Climat), plusieurs partenariats ont été renforcés (avec la Rockefeller Foundation, CDC Climat, ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), l'Alliance récemment créée...). Plusieurs travaux (dont un *Question de développement* sur l'adaptation au changement climatique dans les villes, un autre sur l'atténuation) ont été publiés et des études (dont une sur le rôle des intermédiaires financiers locaux pour le financement des infrastructures climat des villes, et une autre sur les plans climat) ont été lancées.

Favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous leurs habitants :

L'AFD s'est fortement mobilisée pour la préparation du Forum urbain mondial (FUM) à Medellin, avec notamment l'organisation d'un *side event* valorisant le travail de capitalisation sur les interventions de l'AFD en quartiers précaires, synthétisé dans le n°17 de *Question de développement*. L'AFD poursuit par ailleurs ses partenariats avec des acteurs clés du développement urbain (Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), etc.).

Renforcer les dynamiques économiques locales et l'emploi :

Un important travail de capitalisation sur 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique a été produit et sera publié en 2015.

Accompagner les stratégies de développement territorial des acteurs urbains locaux :

L'AFD a poursuivi ses échanges avec des organismes reconnus pour leur expertise pointue (FNAU, Union sociale pour l'habitat (USH), Fédération des entreprises publiques locales (FEPL), les Ateliers de Cergy,...). Plusieurs travaux ont été publiés : sur le financement de la ville latino-américaine (*Savoirs communs*) et sur les problématiques urbaines en Inde (*Focales* et *Question de développement*). Enfin, des réflexions sur les modalités innovantes de financement (avec CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) et le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) notamment) ont été lancées.

3. Exemples de financements de projets emblématiques

Appui à la transformation spatiale de Johannesburg – Prêt de 120 M€

Les enjeux de planification et de ségrégation urbaine sont au cœur des débats politiques en Afrique du Sud, en particulier à Johannesburg, une des métropoles les plus inégalitaires du monde. Le maire actuel a fait de la transformation spatiale la priorité de son action : sa stratégie consiste à concentrer le développement de Johannesburg autour du centre-ville et le long des axes de transport le reliant aux townships de Soweto et d'Alexandra.

La ville prévoit donc d'investir massivement ces prochaines années autour de nœuds urbains le long de ce périmètre à travers des

projets de transport public (BRT), de logement social, de réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement, l'objectif étant de favoriser l'accès des populations les plus pauvres à un logement décent, aux services publics et aux opportunités d'emploi.

Dans ce cadre, l'intervention de l'AFD comporte deux volets : (i) un prêt budgétaire de 120 M€ affecté au financement du programme d'investissement triennal, déclinaison opérationnelle de la stratégie municipale ; (ii) un programme de coopération technique qui comprend une coopération décentralisée avec la ville de Paris pour la mise en place d'un plan climat local.

Financement de programme urbain intégré dans trois villes secondaires du Cameroun dans le cadre du C2D et d'un prêt souverain – Prêt de 65 M€ et subvention de 60 M€

Afin d'accompagner la croissance urbaine et rattraper le retard en investissements des villes secondaires dans une volonté de rééquilibrage territorial, l'AFD soutient un programme urbain intégré dans les villes de Bertoua, Bafoussam et Garoua. Ce programme est financé par une subvention du deuxième C2D à hauteur de 60 M€, couplée à un prêt souverain de 65 M€. Il est articulé autour d'une composante d'investissements (voiries, équipements marchands, services urbains, espaces publics) et d'une composante de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage locales. Au-delà des impacts sociaux et économiques positifs du programme qui permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants des trois villes, le programme aura des effets positifs en termes d'appui à la décentralisation en renforçant les capacités des villes et en mettant en œuvre les contrats de ville.

Ligne de crédit à la *Corporacion Andina de Fomento* pour accompagner les villes latino-américaines sur des trajectoires de développement plus sobres et résilientes - Prêt de 100 M€

En Amérique latine, 80% de la population est urbaine et les enjeux de l'urbanisation sont majeurs. Les villes sont fortement consommatrices d'énergie et émettrices de gaz à effet de serre, et leurs habitants, notamment les plus vulnérables, sont les premiers à subir les conséquences du dérèglement climatique. L'AFD et la banque multilatérale latino-américaine CAF (*Corporacion Andina de Fomento*) ont décidé de renforcer leur partenariat sur le sujet « villes et climat » afin d'accompagner un certain nombre de villes latino-américaines sur des trajectoires de développement plus sobres et résilientes. L'appui de l'AFD à la CAF comprend deux volets : (i) une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ afin de financer des investissements urbains ayant des co-bénéfices climat et (ii) un programme de coopération technique. Ce dernier vise d'une part à accompagner la CAF dans la structuration de son approche de développement urbain intégré et climat (programme « Villes d'avenir ») et d'autre part des municipalités dans la définition et la mise en œuvre de stratégies climat locales et de projets d'investissement plus sobres en carbone et résilients. Ce projet vise à soutenir des initiatives locales qui viendront nourrir

l'agenda des solutions par des engagements concrets de villes dans la lutte contre le changement climatique.

Appui à la CPSCL, acteur clef de la décentralisation et du développement local en Tunisie - Prêt de 30 M€ et subvention de 0,5 M€

La République tunisienne est actuellement engagée dans un processus de décentralisation consacrée par la nouvelle Constitution de 2014, visant à une plus grande autonomie des collectivités locales, une meilleure appropriation des projets et investissements locaux via la promotion de la participation populaire, ainsi qu'un accroissement des compétences transférées aux collectivités.

Dans ce contexte, la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL), qui remplit depuis 1975 une triple fonction d'octroi de prêts, de gestion de subventions d'investissement pour le compte de l'Etat et d'assistance technique aux collectivités locales, est donc amenée à développer son activité de crédit, et à adapter ses processus et son organisation interne au mouvement de décentralisation, dans l'objectif explicite de passer du statut d'établissement public administratif à celui d'établissement financier spécialisé dans le soutien au secteur public local.

Partenaire de longue date de la CPSCL, l'AFD appuie la CPSCL afin de lui permettre de financer à des conditions favorables les nouveaux programmes d'investissement communaux et donc l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines (renforcement de l'accès aux infrastructures, services et équipements de base). Ce soutien à l'activité de crédit se traduit par un prêt de 30 M€. L'AFD soutient également le renforcement de capacités et le processus de transformation de la Caisse par une subvention de 500 000 €. Les chantiers financés dans ce cadre porteront sur la modernisation du système d'information, de notation et de gestion des risques, la réalisation de prospectives sur la diversification des activités de la Caisse, ainsi que l'adaptation des procédures et de son organisation interne.

Projet de traitement des déchets en Guadeloupe - Prêt de 80 M€

Le SYVADE, syndicat mixte de valorisation des déchets de la Guadeloupe, s'est engagé dans un

projet de réhabilitation et d'extension de la décharge de la Gabarre. L'AFD finance la construction d'une plateforme environnementale multi-filière comprenant une unité de tri des ordures ménagères, une unité de valorisation organique pour la transformation des déchets fermentescibles en compost, et une unité de valorisation énergétique pour les déchets combustibles. Le projet fait appel à un montage en partenariat

public-privé, l'AFD intervenant directement auprès du SYVADE (40 M€) et auprès du véhicule spécial de portage du projet (40 M€). La plateforme est dimensionnée pour le traitement de 120.000 tonnes de déchets par an, soit les deux tiers de la quantité produite par les ménages guadeloupéens. Elle répond aux exigences de la réglementation française sur les installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE).

4. Indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	2014
1	% des engagements ayant des co-bénéfices "climat"	77%
2	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé (Résultats attendus des financements octroyés en 2014)	820 120
3	Nombre de personnes bénéficiant d'un service de collecte et d'évacuation des déchets solides dans des conditions sanitaires satisfaisantes (Résultats attendus des financements octroyés en 2014)	1 932 000
4	Nombre de passagers (par jour) empruntant les transports en commun sur les tronçons financés par l'AFD (Résultats attendus des financements octroyés en 2014)	150 360
5	Nombre d'actions de renforcement des capacités des acteurs urbains locaux	34

3. Notes de suivi des cadres d'intervention transversaux (CIT)

3.1 Cadre d'intervention transversal "Climat" (2012-2016)

Le Cadre d'Intervention transversal Climat s'est fixé deux finalités déclinées en plusieurs objectifs :

- (i) **Maximiser les co-bénéfices climat des projets de développement**
- accompagner les pays émergents dans un développement sobre en carbone ;
 - réduire la dépendance des pays en développement à la volatilité des cours des énergies fossiles, les accompagner dans la réduction de leur vulnérabilité aux effets du changement climatique, valoriser leur potentiel de séquestration carbone et d'énergies renouvelables, accompagner un développement durable des villes ;
 - soutenir la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les collectivités d'Outre-mer.
- (ii) **Faire de l'AFD l'opérateur-pivot de la France sur le climat et une institution financière reconnue sur le plan international pour son expertise climat, capable de mobiliser des fonds internationaux sur cette thématique**
- élaborer des outils et méthodologies robustes de mesure de l'impact climat des projets financés par l'AFD ;
 - mettre en place des instruments financiers innovants en phase avec la négociation climat ;
 - mobiliser les ressources financières additionnelles du Fonds vert, des financements européens et des financements français.

L'AFD s'est engagée sur 2012-2016 sur :

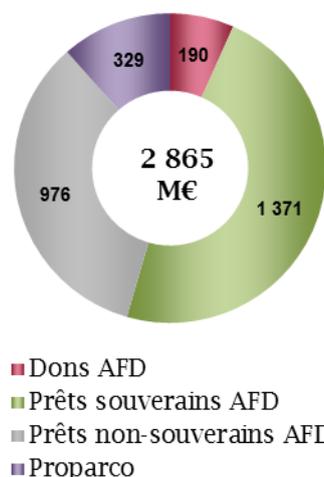
- (i) Un objectif d'engagement financier pérenne en faveur du climat représentant 50% des octrois de l'AFD aux pays en développement (70 % dans les zones Asie et Amérique Latine, 50% dans la zone Méditerranée et 30% en Afrique subsaharienne) et 30% des octrois de sa filiale PROPARCO en faveur du secteur privé ;
- (ii) Une mesure systématique de l'empreinte carbone des projets financés selon une méthodologie robuste et transparente ;
- (iii) Une politique de sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat tenant compte du niveau de développement des pays concernés.

1. 53% d'octrois « Climat » en 2014

Le groupe AFD a autorisé en 2014 l'engagement de 2,865 Mds € de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 89 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Ce niveau d'engagement est en hausse (+18%) par rapport à 2013.

Avec 2,54 Mds € d'autorisations d'engagement « climat » dans les pays en développement en 2014, l'AFD atteint un niveau de 53% d'octrois « climat », (contre 47% en 2013), et dépasse pour la première fois son objectif annuel de 50% fixé dans sa stratégie climat-développement.

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT "CLIMAT"
DU GROUPE AFD (M€) :
RÉPARTITION PAR INSTRUMENT EN 2014



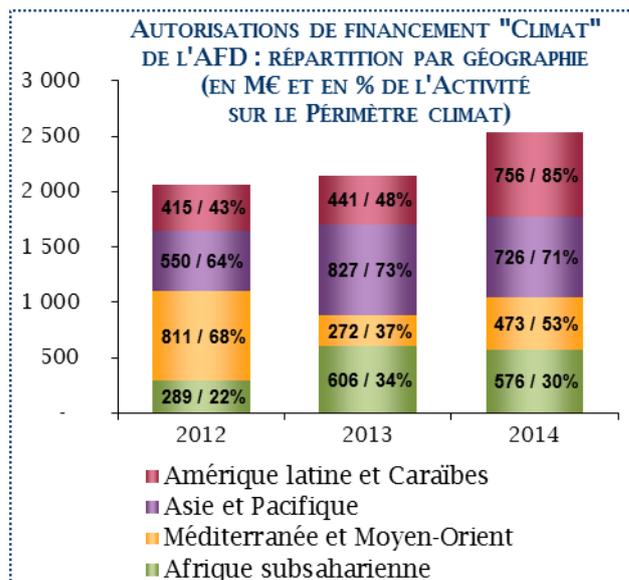
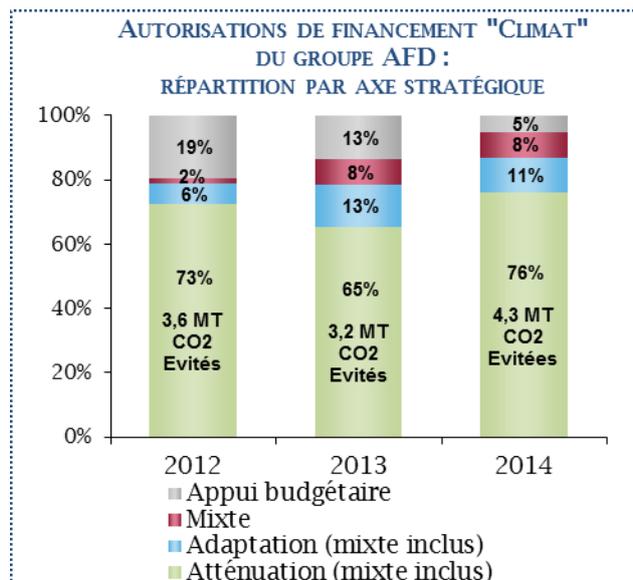
L'activité en faveur du climat de l'AFD est principalement réalisée sous forme de prêts (93% des financements en 2014).

Avec 329 M€ d'autorisations de financement « climat », Proparco atteint en 2014 son objectif de 30% d'activité ayant un co-bénéfice « climat », contre 26% en 2013. Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergie renouvelable, plus particulièrement en Asie, en Amérique Latine et au Moyen-Orient.

L'ensemble des zones géographiques

atteignent ou dépassent leur objectif « climat » en 2014. La hausse de l'activité « climat » de l'AFD a été particulièrement marquée en Amérique latine et Caraïbes (756 M€ et 85% des octrois de l'AFD dans la région, en forte hausse par rapport à 2013).

L'atténuation est le premier axe stratégique d'intervention du groupe AFD avec 2,2 Mds€ d'autorisations de financement en 2014 soit 76% des financements « climat ». Ces financements contribueront à éviter l'émission de 4,3 millions de tonnes de CO2.



2. Partenariats et production de connaissances

La Caisse des Dépôts et l'AFD ont conclu en 2014 un partenariat de recherche sur les instruments économiques et financiers de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences.

A travers l'APREC (Association pour la Promotion de la Recherche sur l'Economie du Climat), les deux institutions ont mis en commun des moyens leur permettant d'engager deux premiers programmes de recherche :

- **Programme Finance Climat** : Mécanismes pouvant stimuler le financement des investissements verts ; Outils et moyens des banques de développement pour attirer les financements privés et institutionnels vers la finance climat.
- **Programme Ville Climat** : Adaptation au changement climatique (qualification des projets d'adaptation, accès aux financements) ; Politiques locales d'atténuation des émissions de GES (finance carbone, économie circulaire, pollutions et émissions de GES).

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la préparation du sommet Paris climat 2015. Les travaux de recherche s'appuieront sur des contributions de l'équipe de recherche de CDC Climat, de chercheurs propres à l'APREC et de partenaires extérieurs.

3. Projets emblématiques 2014

Métro de Bangalore, Inde - prêt souverain à conditions de marché de 200 M€

Bangalore, troisième ville de l'Inde, est le centre de la nouvelle économie du pays. Elle a vu sa population doubler en l'espace de vingt ans, et pourrait atteindre dix millions d'habitants en 2020. Le parc automobile croît rapidement, avec près de 1 000 véhicules qui sortent chaque jour des usines. À l'instar de nombreuses villes en développement, Bangalore est confrontée à une forte pollution et à des embouteillages devenus un problème majeur : la vitesse moyenne est de 10 à 12 km/h.

La construction du métro a été lancée en 2008 par la Bangalore Metro Rail Corporation Ltd. Depuis 2011, deux lignes (une Est-Ouest sur 18 km et une Nord-Sud sur 24 km) sont fonctionnelles. Les trains, qui passent toutes les 3 minutes, peuvent transporter jusqu'à 30 000 personnes par heure. Les stations sont situées tous les kilomètres, et les tarifs semblables à ceux du bus, de façon à rendre le métro accessible au plus grand nombre.

En 2014, l'AFD a accordé un prêt de 200 M€ (seconde intervention après le prêt de 110 M€ accordé en 2012 pour la finalisation et l'équipement des lignes existantes) pour la réalisation de la phase II du projet, qui prévoit l'extension et la construction de nouvelles lignes (72 km). La capacité du système devrait atteindre deux millions de personnes par jour en 2023 et permettre à terme l'économie de 230 000 t_{eq}CO₂/an.

Centrale solaire de Ouarzazate, Maroc - prêt souverain de 50 M€

Le Maroc est dans une situation paradoxale. D'une part, le pays souffre d'une dépendance énergétique considérable (97 % de l'électricité marocaine est importée) qui, couplée à la tendance à la hausse des cours pétroliers, pèse lourdement sur la balance commerciale et le budget du pays. D'autre part, il est l'un des pays les plus ensoleillés au monde et ses zones désertiques sont très propices aux centrales solaires à concentration. Le gouvernement a lancé en 2009 le Plan Solaire Marocain (PSM), avec l'objectif de produire 2 000 MW d'électricité solaire d'ici 2020, dans

le but de fournir le marché local et d'exporter vers l'Europe.

La construction de la centrale de Ouarzazate s'inscrit dans cette optique. Après un premier prêt en 2012, l'AFD a poursuivi son soutien au PSM en 2014 en cofinçant, via un prêt de 50 M€ accordé à MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy), société publique, la construction d'une centrale solaire à concentration d'une puissance de 160 MW. Ce plan doit permettre de réduire la dépendance énergétique du Maroc, et notamment l'impact négatif des importations d'énergies fossiles sur le budget de l'État, mais aussi de favoriser la création d'une filière énergétique rentable et durable respectant l'environnement.

Aménagement urbain durable, République Dominicaine - prêt souverain à conditions de marché de 150 M€.

L'AFD a financé en 2014, à hauteur de 150 M€, un programme ambitieux d'aménagement, de relogement et de mobilité urbaine à Saint-Domingue Est. Le territoire de Saint-Domingue Est (un million d'habitants) accuse un retard en matière d'équipements, d'infrastructures et de logements. Il est aussi particulièrement sensible au changement climatique notamment à la Barquita, quartier précaire situé dans un coude du fleuve Ozama et déjà particulièrement exposé aujourd'hui aux risques d'inondations en cas d'épisodes pluvieux violents, risque devant s'aggraver avec le changement climatique.

Il est prévu de reloger des populations parmi les plus exposées dans un quartier proche, aménagé et doté de services de base, d'équipements communautaires et de logements moins risqués. Le programme d'aménagement et de mobilité « Saint-Domingue Est » comporte deux autres volets : extension du métro à l'Est de la capitale, et mise en place d'un système de transport fluvial (Acuabus) sur le fleuve Ozama, connecté au métro et desservant les quartiers pauvres.

Cet ambitieux programme présente donc des co-bénéfices à la fois en matière d'atténuation (transport urbain collectif) et en matière d'adaptation (gestion du risque d'événements climatiques extrêmes).

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2012-2016	2012	2013	2014
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (AFD et Proparco) (en M€)	Nd.	2 395 M€	2 415 M€	2 865 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers - AFD (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat)	50%	2 064 M€ 48%	2 150 M€ 47%	2 536 M€ 53%
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers en montants - Proparco (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat)	30%	331 M€ 32%	265 M€ 26%	329 M€ 30%
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Afrique subsaharienne (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	30%	289 M€ 22%	606 M€ 34%	576 M€ 30%
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Méditerranée et au Moyen-Orient (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	811 M€ 68%	272 M€ 37%	473 M€ 53%
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Asie et Pacifique (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	550 M€ 64%	827 M€ 73%	726 M€ 71%
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Amérique latine et Caraïbes (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	415 M€ 43%	441 M€ 48%	756 M€ 85%
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%)	Nd.	73%	65%	76%
4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	6%	13%	11%
4c	Part des octrois annuels contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	2%	8%	8%
4d	Part des octrois annuels en appuis budgétaires aux politiques de lutte contre le changement climatique (%)	Nd.	19%	13%	5%

3.2 Cadre d'intervention transversal Biodiversité (2013-2016)

Le CIT Biodiversité vise à faire de la conservation et de la mise en valeur durable des écosystèmes un moteur d'une croissance inclusive et un facteur de développement durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. Ce faisant, l'AFD contribuera à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale, en fonction de partenariats différenciés selon les zones d'intervention.

Les trois axes stratégiques proposés pour les actions, projets et programmes financés par l'AFD sont les suivants:

- Axe 1 : protéger, restaurer, gérer et valoriser les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ;
- Axe 2 : intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles ;
- Axe 3 : renforcer les partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD.

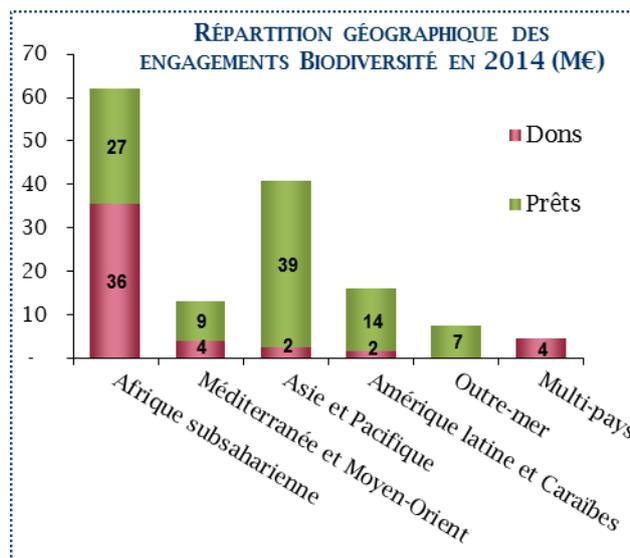
Sur la période 2013-2016, le CIT fixe un objectif minimum de 160 M€ de volume annuel moyen des engagements financiers pondérés (les projets contribuant à la biodiversité sont comptabilisés à hauteur de 30% au titre des financements « biodiversité ») de l'AFD en faveur de la biodiversité (contre 80 M€ sur la période de référence de 2006 à 2010 retenue par la COP 11 d'Hyderabad en 2012).

1. Des engagements en ligne avec les objectifs fixés par le CIT

En 2014, l'activité « biodiversité » de l'AFD s'est élevée à 144,1 M€. Sur les deux premières années de mise en œuvre du CIT, le volume moyen d'engagements s'élève à 176 M€ soit un niveau supérieur à l'objectif moyen de 160 M€ fixé par le CIT.

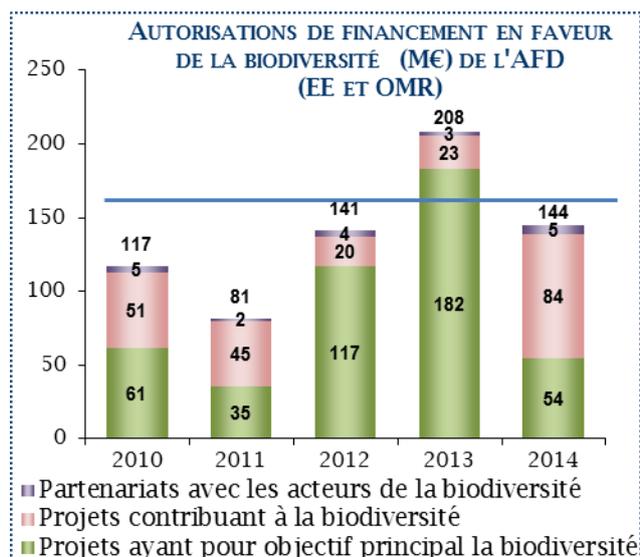
Les engagements Biodiversité en 2014 sont inférieurs à ceux de 2013 et légèrement en-dessous des objectifs cibles (160 M€ par an) sur l'année. Néanmoins, ces engagements 2014 restent supérieurs à ceux de la période avant 2013. Le faible nombre de projets concernés et comptabilisés (moins de 50 projets chaque année pour les 3 axes) explique la forte variabilité interannuelle des engagements biodiversité de l'AFD. Il est donc important de considérer les valeurs moyennes sur la période de mise en œuvre du CIT qui reflètent mieux les tendances que les valeurs annuelles.

L'axe 3 (renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux des pays d'intervention de l'AFD) correspond en 2014 à la participation au Fonds Carbone du Fonds



de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), au projet multi-pays « compensation des dommages aux écosystèmes », en partenariat avec l'ONG WCS et la plateforme BBOP (*Business and Biodiversity Offsets Program*) et à quelques projets « Initiatives ONG » financés par le Guichet ONG de l'AFD.

L'indicateur de résultat ex-post choisi dans le CIT Biodiversité 2013-2016 cherche à apprécier l'action de l'AFD sur les cibles d'Aichi (B.5, B.6, B.7, C.11) en matière de superficie des espaces protégés. Il porte ainsi sur les superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité. Pour l'année 2014, les financements de l'AFD ont concerné **35 millions d'hectares qui ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.**



2. Production de connaissances et partenariats

En 2014, dans le cadre du programme de recherche sur la Biodiversité initié par l'AFD depuis 2009, les travaux suivants ont été finalisés et publiés :

- la complémentarité entre aires protégées au Kenya (réalisé avec AWF-IIED-UNEP-WCMC), Focales N°19 de mai 2014 ;
- l'efficacité des outils de marché en faveur de la biodiversité (Tools for Trade : Analysing the utilisation of Economic Instruments and Valuations in Biodiversity Management), A Savoir N°25 de septembre 2014 ;
- les enjeux de l'adoption de l'agroécologie en Zambie et son potentiel environnemental (réalisé avec le CSO), Document de travail N°143 de décembre 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'évaluation, l'AFD a contribué aux travaux suivants :

- l'évaluation et la capitalisation de la contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) (Ex Post n°59 de novembre 2014) ;
- l'évaluation et la capitalisation sur 15 ans d'action d'accompagnement de l'AFD à l'agro-écologie (Ex Post n°58 de septembre 2014).

En 2014, l'AFD a reconduit son partenariat avec l'ONG WWF, qui vise, sur la période 2014-2018, à renforcer leur collaboration pour la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité et des ressources naturelles, mais aussi pour la lutte contre le dérèglement climatique, afin d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées. L'AFD et le WWF collaborent pour la préservation de la biodiversité depuis plus de dix ans.

3. Projets emblématiques 2014

Parc marin de Mohéli, Comores – subvention de 3 M€ à l'Etat comorien

Créé en 2001, le Parc marin de Mohéli (PMM), couvrant une superficie de 404 km² d'écosystèmes marins et terrestres, est la première et seule aire protégée des Comores à ce jour.

Dix ans après sa création, certains acquis du PMM sont incontestables (appropriation villageoise et sensibilisation à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, reconnaissance du Parc au niveau régional (Océan Indien), protection des tortues vertes et connaissance scientifique...). En revanche, les ressources financières propres du Parc restent très faibles, l'obligeant à fonctionner sur des aides extérieures qui restent aléatoires et amènent à un fonctionnement en dents de scie.

L'AFD accompagne les autorités comoriennes avec un financement de 3 M€ (subvention), (i) dans la gestion du PMM et de son bassin versant (ii) dans la mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion réalisé en 2009, (iii) dans l'accroissement de la capacité d'autofinancement du Parc (ressources régaliennes, fonds fiduciaires, développement de l'écotourisme et activités alternatives génératrices de revenus - agriculture, pêche durable et aquaculture).

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) du CIT Biodiversité.

Projet Eléphants, Gabon – 10 M€ de subventions sur conversion de dettes

Depuis une dizaine d'années, un braconnage de grande ampleur, pour le trafic illégal d'ivoire et de cornes de rhinocéros, s'est développé en Afrique, principalement pour approvisionner le marché asiatique. Avec une population d'environ 40 000 éléphants, le Gabon abrite la moitié des éléphants d'Afrique Centrale. Si la pression de braconnage des éléphants est restée modérée au Gabon jusqu'au milieu des années 2000, elle connaît depuis une augmentation très marquée.

Les autorités françaises et gabonaises ont validé l'affectation de 10 M€ de l'accord de conversion de dettes France-Gabon pour le

financement d'un projet de lutte contre la grande criminalité faunique et le commerce d'ivoire.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- lutter contre le braconnage des éléphants sur le terrain, dans les aires protégées et leurs zones périphériques, en se concentrant de façon prioritaire sur le Nord-Est du pays ;
- lutter contre les réseaux de commerce illégal d'ivoire au niveau national et régional ;
- améliorer les connaissances sur les populations d'éléphants au Gabon et assurer l'adhésion des populations à leur protection.

Le projet contribuera à la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, dans lesquels les éléphants ont un rôle écologique essentiel. Le projet contribuera également à l'atténuation du changement climatique, en limitant la déforestation dans les parcs nationaux, mais aussi à augmenter la résilience de ces écosystèmes au dérèglement climatique.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) du CIT Biodiversité.

Participation au Fonds Carbone du FCPF – Subvention de 5M\$ au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)

Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), opérationnel depuis juin 2008, constitue l'une des principales initiatives internationales en faveur de la mise en œuvre des stratégies REDD³. Ce fonds fiduciaire géré par la Banque Mondiale rassemble deux fonds :

- le Fonds de Préparation à la stratégie REDD+, doté de 360 MUSD dont 10,3 MUSD de l'AFD, qui a pour objectif d'aider les pays participants (ou « pays REDD ») à se préparer à REDD+, notamment en adoptant des stratégies nationales et en mettant en place les outils de suivi nécessaires ;

³ REDD+ est un mécanisme international encadré par les négociations internationales sur le changement climatique afin d'encourager les pays en voie de développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier.

- le Fonds Carbone, doté de 466 MUSD, qui a pour ambition d'acheter les réductions d'émissions (ER) vérifiées obtenues d'environ 8 programmes REDD+ (à l'échelle nationale ou sous-nationale) dans des pays ayant déjà bien avancé dans leur préparation à REDD+.

Depuis mi-2014, l'AFD participe également au Fonds Carbone du FCPF, grâce à une subvention de 5 MUSD. Le Fonds Carbone constitue un laboratoire « pilote » pour la mise en place d'un mécanisme de financement du carbone forestier. Il permet en effet d'élaborer et de tester les futures « règles du jeu » de ce marché. Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) et l'axe 3 (renforcer les partenariats) du CIT Biodiversité.

Restauration et valorisation de zones humides, Chine - prêt souverain non concessionnel de 30 M€

La Chine est confrontée à une crise environnementale sans précédent liée à une très forte pression démographique et à une croissance rapide. Elle a connu une dégradation et une disparition très préoccupantes des zones humides durant les dernières décennies. Afin de limiter ce processus, les autorités chinoises mettent en œuvre une politique active sur le plan environnemental.

Le projet de restauration et valorisation de la zone humide de Changyuanhe dans la Province du Shanxi poursuit cinq objectifs spécifiques :

- restaurer l'état écologique de la zone humide et rétablir le fonctionnement hydrologique de la rivière Changyuanhe ;
- conserver les espèces menacées (avifaune, ichtyofaune, batraciens), et leurs habitats naturels ;
- développer l'écotourisme et valoriser les patrimoines naturels, culturels et historiques du district de Qixian ;
- améliorer la gestion des eaux usées et des déchets dans les villages riverains du Parc ;
- renforcer la capacité institutionnelle et technique de la commission en charge de la gestion du Parc national de Changyuanhe et de la Réserve provinciale forestière de Sixiannao et sensibiliser les populations locales sur les enjeux de biodiversité.

L'AFD financera ce projet à hauteur de 50% sous forme d'un prêt souverain non concessionnel de 30 M€. Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) du CIT Biodiversité.

Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité, Guinée, Madagascar, Mozambique et Ouganda - subvention de 3 M€

Dans un contexte de perte accélérée de biodiversité, la communauté internationale s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de compensation visant l'absence de perte nette. Le projet a pour objectif de contribuer d'ici 2018 à la définition et à la mise en œuvre de mécanismes de compensation des dommages à la biodiversité et aux écosystèmes dans quatre pays africains : Guinée, Madagascar, Mozambique et Ouganda.

Le projet poursuit cinq objectifs :

- 1/ Création d'un cadre politique pour la bonne application de la hiérarchie d'atténuation et l'introduction de mécanismes de compensation adaptés au contexte national visant l'absence de perte nette de biodiversité.
- 2/ Amélioration des systèmes d'information sur la biodiversité et création des compétences techniques de cartographie et de mesure pour planifier l'absence de perte nette à l'échelle territoriale.
- 3/ Sécurisation de la mise en œuvre et du financement de l'absence de perte nette.
- 4/ Mobilisation du secteur privé, accompagnement, suivi et évaluation de ses initiatives pour diffuser de bonnes pratiques et en faire émerger de nouvelles.
- 5/ Renforcement des capacités nationales par la formation et l'intégration dans une communauté de pratiques, la communication, la capitalisation et la dissémination des résultats.

Le projet cofinancé par l'AFD et le FFEM pour un montant global de 3 M€ sera mis en œuvre par Wildlife Conservation Society en partenariat avec Forest Trends et le bureau d'étude français Biotope.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices), l'axe 2 (intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles) et l'axe 3 (renforcer les partenariats) du CIT Biodiversité.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2016	2013	2014	2013-2014
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 € /an	208 M€	144 M€	352 M€
2	Part des subventions au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75%	35,4%	71,1%	55,7%
3a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (Marqueur de Rio 2) (hors UICN)	75% (Soit 120 M€ /an)	87,6% (182 M€)	37,6% (54 M€)	67,1% (237 M€)
3b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (Marqueur de Rio 1)	21% (Soit 34 M€ /an)	11,0% (23 M€)	58,6% (84 M€)	30,5% (107 M€)
3c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD (partenariats COPAR, DPO, UICN)	4% (Soit 6 M€ /an)	1,4% (3 M€)	3,8% (5 M€)	2,4% (8 M€)
4	Nombre d'hectares ayant bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers)	n.d.	30 070	35 050	65 120
4a	• Type 1 (projets de création, extension, amélioration et financement durable des aires protégées)	n.d.	20 683	29 000	49 683
4b	• Type 2 (gestion durable sans création d'aires protégées - 40% des surfaces concernées)	n.d.	7 426	6 000	13 426
4c	• Type 3 (gestion durable des territoires cultivés ou transformés - 20% des surfaces concernées)	n.d.	1 961	50	2 011
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an	20	20	40
5a	Part des managers (directeurs d'agence, responsables de structures du siège) dans les agents formés	n.d.	10%	20%	15%

3.3 Cadre d'intervention transversal « Soutenir le renforcement de capacités »

La finalité de ce CIT est de contribuer à renforcer l'impact développemental de l'intervention de l'AFD et son rôle d'influence à travers une attention renouvelée au renforcement des capacités (accompagnement de la montée en puissance des partenaires, durabilité des interventions).

Cette finalité se décline en trois axes stratégiques :

- **Axe 1** : améliorer les performances opérationnelles de l'AFD ;
- **Axe 2** : accroître la valeur ajoutée de l'AFD et affirmer son rôle d'agence bilatérale ;
- **Axe 3** : améliorer le pilotage et la redevabilité.

1. Bilan des réalisations de l'année 2014

Axe 1 : Amélioration des performances opérationnelles de l'AFD

Elaboration d'une méthodologie pour améliorer la prise en compte du renforcement de capacités dans les cadres d'interventions stratégiques de l'AFD (CIP, CIS) : l'année 2014 aura permis la création d'un guide méthodologique « pour améliorer la prise en compte des capacités de nos partenaires » dans les analyses stratégiques pays (CIP) et sectorielles (CIS). L'objectif de ce guide est de doter l'Agence, d'un outil très en amont des interventions opérationnelles, pour approfondir l'analyse du contexte d'intervention de l'AFD, notamment le contexte institutionnel et des capacités des acteurs en maîtrise d'ouvrage des projets financés par l'AFD.

Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation interne sur l'accompagnement au changement : le module de formation élaboré sur « l'accompagnement au changement » a permis à 35 agents de l'AFD de se sensibiliser aux enjeux et aux concepts de la conduite du changement chez les contreparties financées, de mieux connaître les méthodes pour planifier, suivre et évaluer des processus de changement et d'échanger sur les expériences de chefs de projets.

Axe 2 : Accroissement de la valeur ajoutée de l'AFD et affirmation de son rôle d'agence bilatérale

Création d'un guide capitalisant sur les bonnes pratiques opérationnelles, Sésame, mis en ligne sur le site intranet de l'AFD : l'AFD a élaboré un catalogue « Sésame » qui recense toutes les solutions opérationnelles mises en œuvre dans les contextes de maîtrises d'ouvrage faibles. Sésame décline, en fonction du cycle de projet (instruction - montage &

gestion - mise en œuvre - post-projet), plus de 50 exemples projets, représentant 20 pays (dont 80% se situent en Afrique subsaharienne) illustrant les pratiques innovantes identifiées dans ce type de situation. Sésame est disponible sur l'intranet de l'AFD, Gaïa.

Mise en place d'un fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) pour les pays émergents : la mise en place du FEXTE témoigne de la capacité de l'agence à adapter ses outils financiers et ses modes d'intervention dans les pays émergents dans le but de répondre aux renforcements de capacités des partenaires sur des sujets à grande technicité dans des secteurs où le savoir-faire français est reconnu. Cette approche est conforme à la stratégie d'intervention différenciée de l'AFD qui cherche à adapter ses modes et outils d'intervention aux spécificités des pays et acteurs partenaires.

Axe 3 : Amélioration du pilotage et de la redevabilité

Redéfinition du cadre de redevabilité avec les tutelles permettant de rendre compte de l'éventail des opérations AFD en matière de renforcement de capacités : l'année 2014 a permis de faire un pas supplémentaire vers une approche intégrée et élargie du « renforcement de capacités » comme accompagnement d'un changement, notamment institutionnel et ainsi s'éloigner de la démarche strictement centrée sur de l'assistance technique. Cette évolution se traduit notamment par la rénovation du cadre de redevabilité de l'AFD à l'égard de ses tutelles qui correspondait jusqu'alors avant tout à une photographie des assistants techniques résidents. L'AFD développe désormais une analyse globale du soutien au « renforcement des capacités des partenaires » qui embrasse les assistants techniques

résidents mais également, les experts court terme, l'assistance perlée, les formations, les échanges entre pairs, etc.

Lancement du chantier sur l'amélioration de l'évaluabilité du renforcement de capacités dans les projets financés par l'agence : l'AFD a engagé en novembre 2014 un chantier interne afin d'améliorer l'évaluation des appuis au renforcement des capacités. Ceci pour que dans ce domaine, l'Agence puisse à la fois mieux structurer la définition de ses projets,

apprécier le degré d'atteinte de ses résultats et améliorer ses pratiques.

Amélioration du système d'information de suivi interne du financement du renforcement de capacités : fin 2014, pour améliorer le suivi et fiabiliser les données que l'AFD communique au titre de la redevabilité, un marqueur « financement du renforcement des capacités » a été ajouté au système d'information opérationnel.

2. Production de connaissances

Production d'une étude « L'accompagnement technique dans le renforcement des capacités : leçons de l'expérience » de Lecallo – Evin : partant d'une analyse des pratiques professionnelles en matière d'assistance technique, l'étude sur « l'accompagnement technique et le renforcement des capacités : leçons de l'expérience » met en exergue les principes et bonnes pratiques professionnelles en matière d'expertise technique dans l'objectif de renforcer durablement les capacités du partenaire et de s'éloigner ainsi du transfert de compétences techniques ponctuel, conséquence des contraintes dues à la mise en œuvre du projet.

3. Projets emblématiques en matière d'accompagnement du renforcement des capacités

Amélioration de la productivité agricole à Madagascar – 7 M€ de subventions (programme 209) - Bénéficiaire : Ministère de l'Agriculture malgache

Le montant du volet dédié au renforcement des capacités est de 3 M€ finançant de l'assistance technique résidente, perlée et de la formation.

Contexte : A Madagascar, ruralité et pauvreté sont indissociables, et les crises politiques récurrentes depuis 2009 n'ont fait qu'aggraver la situation : le taux de pauvreté rurale est le plus élevé d'Afrique. Madagascar possède un grand potentiel agricole, largement sous exploité. Le développement de l'agriculture doit se faire en préservant le capital de production pour les générations futures, c'est-à-dire grâce à une intensification agro-écologique, respectueuse de l'environnement. Aussi, afin de lutter contre la pauvreté, agir sur le secteur agricole est indispensable.

Objectif du projet : Renforcer les capacités des exploitations agricoles malgaches à développer la production et leurs revenus en intégrant les opportunités liées à l'agro-écologie :

agro-foresterie, non labour, association de cultures et jachères avec des légumineuses, conseils de gestion à l'exploitation pour diversifier et pérenniser l'activité agricole... Le financement et les appuis se font via des fonds régionaux de développement agricole.

L'objectif du projet est :

- De développer les services d'appui aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles
- D'améliorer durablement la productivité des exploitations agricoles

Les principaux effets attendus :

Ce dispositif permet de renforcer à la fois la résilience et la performance des exploitations agricoles sur les plans techniques et économiques. Dans un pays enclavé, déficient en matière d'infrastructures, le renforcement d'acteurs décentralisés permet de s'affranchir de contraintes liées à un contexte institutionnel instable.

Le renforcement institutionnel des dispositifs existants permettra par ailleurs le développement des capacités de maîtrises d'ouvrage et d'expertises locales. On estime que 150 000 exploitations agricoles familiales devraient améliorer leurs revenus.

Appui à l'accès à l'eau et à l'assainissement de la ville de Kampala (WATSAN) – prêt souverain concessionnel de 75 M€ avec un mixage de subvention du fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures de 8 M€ – Bénéficiaire : Kampala (WATSAN)

Le montant du volet dédié au renforcement des capacités est de 8 M€ pour financer de l'assistance technique, des formations, des expertises techniques (passation des marchés, technologies) et des études. Ce projet illustre le lien entre le renforcement de capacité/expertise et l'influence économique française.

Contexte : Dans la zone du grand Kampala en Ouganda, la demande en eau potable devrait doubler en quinze ans alors que la production moyenne actuelle est déjà insuffisante. Ainsi des investissements importants sont nécessaires pour rétablir la pleine capacité des ouvrages existants et en construire de nouveaux pour répondre à la demande croissante des quinze prochaines années. *La National Water and Sewerage Corporation (NWSC)*- entreprise publique chargée de la production et de la distribution d'eau potable, est le maître d'ouvrage du projet.

Objectif du projet : Les principaux objectifs du projet sont i) de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la capitale Kampala, ii) de renforcer le niveau de service en eau potable par la réhabilitation et l'extension du réseau et iii) d'améliorer les performances financières de l'opérateur NWSC.

A l'appui du financement de ces investissements et du renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage locale, l'AFD s'emploie à promouvoir le savoir-faire technique français. Ainsi, dans le cadre de ce projet, l'AFD a organisé en mai 2013 un atelier de sensibilisation sur le phénomène d'eutrophisation du lac Victoria pour lesquelles les entreprises françaises ont un réel savoir-faire. Cet atelier a été organisé dans la perspective d'investissements importants qui doivent être réalisés sur financement AFD, notamment la nouvelle station de traitement de Kampala. De plus, un atelier régional de formation, similaire, a été organisé sur les pertes en eau (gestion des compteurs etc.), qui a permis de valoriser les technologies françaises en la matière.

Les retombées en termes d'influence économique française : Cet effort de financements et d'actions ciblés sur des domaines susceptibles de valoriser les entreprises françaises a déjà porté ses fruits : SOGEA, qui avait construit en 2010 la nouvelle prise d'eau de Gaba à Kampala (10 M€), a été retenue, dans le cadre de ce projet, pour la réhabilitation de la station de traitement de Kampala pour un montant de 32 M€. Par ailleurs, une commande de 2,5 M€ a été faite à l'entreprise française Itron pour la fourniture de compteurs. Ainsi, le renforcement des capacités techniques de partenaires, à travers l'organisation de formations opérationnelles, constitue un excellent levier pour diffuser les technologies françaises.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT «soutenir le renforcement des capacités»

N°	Indicateurs de suivi du CIT	Cible 2014	Réalisé 2014
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au Renforcement de capacités (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	45%	70 %
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	-	47
3	Engagements FEXTE dans les pays émergents et pays à revenu intermédiaire (PRI) à croissance rapide	8 M€	6,4 M€
4	Décaissements FEXTE dans les pays émergents et PRI à croissance rapide	4 M€	0,14 M€
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi la formation à la conduite du changement	-	35

3.4 Cadre d'intervention transversal en faveur des Initiatives des Organisations de la Société Civile – OSC (2013-2016)

Les principales finalités du CIT OSC se déclinent en 3 grands axes :

- **Axe 1** : Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des objectifs du développement (OMD) ;
- **Axe 2** : Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de promotion de la gouvernance, de l'égalité de genre et de défense des droits fondamentaux ;
- **Axe 3** : Renforcer l'efficacité des acteurs français de la société civile en matière d'actions de coopération et de mobilisation citoyenne et valoriser leur expertise et leur capacité d'influence.

Le CIT a, par ailleurs, pour ambition d'améliorer le dispositif de financement des initiatives des OSC, tout en veillant à intégrer, pleinement et de manière plus visible, l'action des OSC dans l'ensemble des activités de l'AFD. Les propositions élaborées dans le CIT nécessitaient d'être approfondies dans le cadre de groupes de travail et dans une perspective de plus long terme. 2014 a ainsi permis de lancer 6 groupes de travail associant l'Etat, l'AFD et les OSC afin de discuter des améliorations à apporter aux procédures et aux instruments de financement dédiés aux OSC.

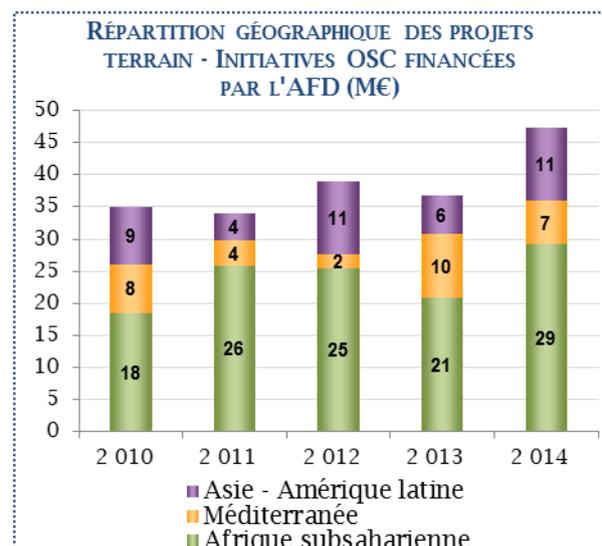
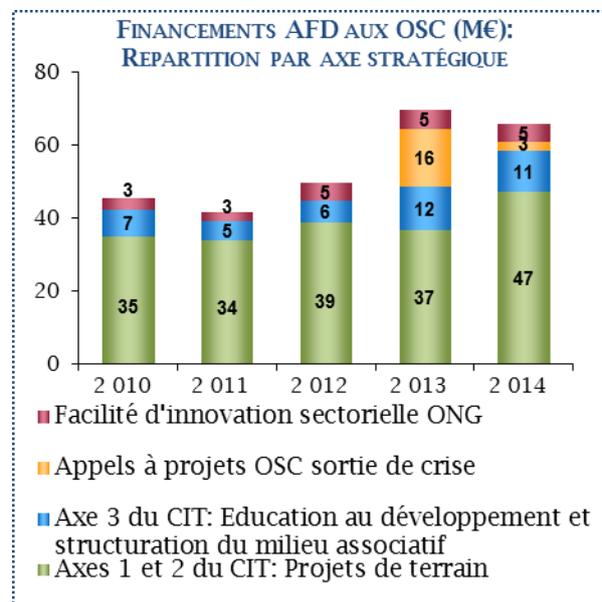
1. Des engagements croissants en faveur des Initiatives OSC

En 2014, les financements directs de l'AFD aux OSC atteignent 65,3 M€. Conformément à la décision du gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2013-2017, l'enveloppe disponible sur le guichet finançant les initiatives des OSC géré par l'AFD a progressé de 49 M€ en 2013 à 58 M€ en 2014, en croissance de 18%.

Ces engagements ont permis de cofinancer 81 projets, mis en œuvre par 58 ONG. Ils concernent deux grands types d'appuis :

- Les financements en faveur de projets de terrain, qui concernent les axes 1 et 2 du CIT. 82% des financements octroyés en 2014 ont bénéficié à ces projets, pour un montant total de 47,3 M€. La cible fixée par les orientations stratégiques 2014 se situe à 80%.
- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Education au développement – EAD – et Structuration du milieu associatif français – SMA), qui concernent l'axe 3 du CIT. En 2014, 18% des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 10,5 M€. La cible fixée par les orientations stratégiques 2014 se situait à 20%.

La répartition géographique des projets de terrain est conforme aux orientations stratégiques annuelles puisque 61% de ces



financements, contre une cible de 60%, ont concerné des interventions en Afrique subsaharienne pour un montant de 29 M€.

En termes sectoriels, le secteur de la santé et de la lutte contre le SIDA est depuis deux ans le secteur le plus prégnant dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC (13 M€ soit 27% des octrois en faveur des projets de terrain). L'éducation qui est passé de 1,5 M€ en 2013 à 8 M€ en 2014 (17%), le secteur de l'eau/assainissement (10%) et celui de l'agriculture (9%) viennent ensuite en tant que principaux secteurs d'intervention des initiatives OSC.

En termes d'instruments de financement, conformément à l'objectif fixé dans les orientations stratégiques 2014 qui cible à un maximum de 50% la part des interventions financées au travers d'instruments-programmes, 41% des interventions de terrain ont été financées à travers de tels outils en 2014 (contre 30% en 2013), tandis que 59% sont des cofinancements de projets dits « classiques ».

Concernant l'axe 1 du CIT, 43,5 M€ ont été octroyés en 2014 au profit de projets de terrain visant la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement ou du secteur productif. De nombreux projets ciblent prioritairement les populations les plus défavorisées, marginalisées et exclues (femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap, jeunes...).

Parmi ces projets, 59% des montants octroyés en 2014 participent à la **réalisation des OMD** pour un montant de 27,8 M€ (pour une cible de 50% fixée dans les orientations stratégiques 2014). La répartition des interventions selon les objectifs OMD indique une nette prépondérance des actions en faveur des OMD n°1 de réduction de l'extrême pauvreté et de la lutte contre la faim (23%), n°6 de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies (20%), et n°2 d'éducation primaire pour tous (19%).

Concernant l'axe 2 du CIT, 4 M€ ont été octroyés au profit de projets **droits de l'homme et promotion de la gouvernance** à travers le renforcement des capacités

collectives et de structuration des sociétés civiles au sud.

Par ailleurs, dans le cadre du CIT Genre adopté en mars 2014, l'égalité de genre a été promue au travers d'une meilleure prise en compte du genre dans les projets, qui s'est déclinée en deux axes : l'objectif d'augmentation de la proportion de projets notés 1 ou 2 (selon l'indicateur genre du CAD de l'OCDE) à hauteur de 66% du montant des cofinancements de projets vivants d'ici à 2017 ; et l'appropriation des objectifs fixés par le CIT Genre et l'implication forte des agents dans la poursuite de ces objectifs. Sur 81 projets cofinancés en 2014, 5 projets (soit 6%) ont pour objectif principal l'égalité de genre (8% des engagements) et 45 projets (soit 56%) prennent en compte la dimension genre de manière significative (62 % des engagements). **L'objectif de 66% d'engagements sur des projets notés 1 ou 2 est donc dépassé.**

Concernant l'axe 3 du CIT, 18% des montants octroyés (soit 10,5 M€) l'ont été en faveur de projets dits « d'intérêt général ». Près des deux tiers de ces projets ont concerné des projets de structuration du milieu associatif (SMA) français, soit 11 projets pour un cofinancement total de 7 M€, et 34% d'entre eux ont appuyé des actions de sensibilisation et d'information du grand public sur les problématiques de développement et de solidarité internationale, soit 10 projets d'Education au Développement (EAD) pour un montant global de plus de 3,5 M€.

2. Production de connaissances et partenariats

Relations partenariales

2014 a été marquée par la poursuite des réflexions et concertations dans le cadre des **six groupes de travail post CIT-OSC conduits par l'AFD**. Tout au long de l'année 2014, un dialogue ouvert et de qualité sur le plan stratégique et opérationnel a été ainsi mené entre les OSC (représentées par Coordination Sud et par des OSC non membres de Coordination Sud), le MAEDI (Direction générale de la mondialisation, Centre de crise) et l'AFD. Plus d'une douzaine de réunions de travail et deux réunions de bilan général ont été organisées avec les ONG. Les chantiers couvrent six domaines stratégiques et opérationnels qui concernent : **la redevabilité et la transparence, les modalités d'appui des opérations d'intérêt général, les méso-projets ou encore les projets dans les pays en crise et en sortie de crise, l'adaptation des instruments de financement ONG de l'AFD** (conventions-programmes et programmes concertés pluri-acteurs - PCPA) et **l'allègement des procédures d'instruction et de suivi des projets**.

Parmi les avancées majeures qui seront mises en œuvre, on peut citer :

- l'amélioration de la circulation de l'information dans le cadre de la politique de transparence de l'AFD et la mise en place d'indicateurs spécifiques de résultats améliorant la redevabilité des projets OSC ;
- l'introduction d'une flexibilité renforcée des financements de projets d'initiatives OSC concernant les nouveaux projets et ceux en cours d'exécution dans les pays en situation de crise ;
- la révision des instruments existants, notamment les Conventions Programmes et les Programmes Concertés Pluri Acteurs (PCPA) mais aussi la révision des modalités de cofinancement pour les projets dits « d'intérêt général » relatifs aux projets d'éducation au développement (EAD) et de structuration du milieu associatif (SMA) en France ;
- l'allègement très significatif des procédures d'instruction et de suivi des projets OSC.

En plus de sa participation active à la sélection et à l'instruction des **deux FISONG, de la Facilité Centrafrique et des concours de faible montant ciblés sur Gaza**, l'AFD a poursuivi et intensifié ses **activités transversales avec les ONG**, notamment :

- Suivi d'environ vingt évaluations ex-post de projets et programmes menés par les ONG ;
- Réflexion partagée avec les ONG sur le renforcement des exercices de capitalisation, sur les stratégies de renforcement de capacités ou encore sur la mesure de l'impact ;
- Participation à des séminaires (organisés notamment par Plan France, Avocats Sans Frontières, Ensemble contre la peine de mort - ECPM -, Groupe Initiatives, Equilibre et Populations, Artisans du Monde...)
- Organisation de plusieurs séminaires, notamment sur l'éducation inclusive, les approches multi-acteurs en éducation, le rôle des migrants dans le développement, le social business. Deux séminaires ont par ailleurs rencontré un succès important, l'un consacré à la jeunesse (ID4D) et l'autre à la mesure du changement social.

L'AFD a poursuivi des relations étroites avec le MAEDI sur le sujet et renforcé sa coordination interne afin d'améliorer la prise en compte des projets menés par les ONG et mieux diffuser les actions innovantes que les ONG développent.

L'AFD a piloté un groupe de réflexion sur les évaluations des projets des ONG cofinancées auquel participent également les ONG.

Production de connaissances

L'AFD a finalisé en 2014 : la « Cartographie des plates-formes et collectifs inter-associatifs » (rapport publié en décembre 2014) ; « L'évaluation de l'instrument convention-programme », qui a été largement restituée auprès des ONG et de l'AFD en septembre 2014 ; et enfin, « L'évaluation pays Haïti », en partenariat avec la Fondation de France (restitution en 2015). Par ailleurs, l'AFD a lancé le processus d'évaluation des projets Droits de l'Homme soutenus depuis 2008 (financements MAEDI puis AFD), ainsi que l'étude « Argent/OSI » en collaboration avec Coordination Sud et le MAEDI (finalisation premier semestre 2015).

3. Projets emblématiques 2014

Projet d'Intérêt général/structuration du milieu associatif – SMA : FORIM : Programme d'appui à la structuration et au renforcement des capacités d'action des OSIM (organisations de solidarité internationale issues de l'immigration) – Subvention de 895 K€

Le FORIM est une plateforme de réseaux d'associations créée en 2002. Elle est composée de regroupements, fédérations et collectifs d'OSIM représentant 23 pays et rassemblant près de 700 associations de personnes issues des pays de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de l'Océan Indien, des Caraïbes et du Sud-Est Asiatique.

La vocation du FORIM est de représenter, de structurer et de renforcer le milieu associatif issu de l'immigration. Le projet vise à donner les moyens au FORIM, sur une période de trois ans, de consolider son réseau et de développer ses activités : professionnalisation des OSIM, renforcement des réseaux, formations, communication et organisation de rencontres et séminaires, participation à des instances de dialogue et de représentation... Il fait suite à un précédent programme triennal, dont il cherche à consolider les acquis et les dynamiques, en investissant de nouveaux champs, notamment : une meilleure capitalisation, la mise en place d'une stratégie de plaidoyer, la mise en place d'actions spécifiques en direction des publics jeunes et femmes.

Projet de terrain : Enda Europe – Convention programme « Genre et Développement Durable » - Subvention de 917 k€

Une subvention a été octroyée à Enda Europe pour une convention programme visant à améliorer l'approche « Genre et développement durable » du réseau Enda Tiers Monde dans plusieurs pays (Sénégal, Colombie, Ethiopie, Vietnam, Tunisie). L'objectif est d'aboutir à une montée en compétence et en influence du réseau et de ses partenaires sur la thématique, tout en participant à améliorer les conditions de vie des 51 785 bénéficiaires directs (dont 60% de femmes). Le programme permettra de développer des filières vertes et solidaires au Sénégal dans le domaine de l'agro-écologie et de la gestion des ressources halieutiques, en Colombie et au Vietnam, en Ethiopie dans le

secteur du recyclage des déchets, et en Tunisie autour du microcrédit. Il permettra aussi de conduire des activités de recherche-action, d'échange d'expertise, de capitalisation, de communication et de diffusion de connaissances et d'outils sur le genre et le développement durable. Cela contribuera à l'appropriation de connaissances et de bonnes pratiques sur la thématique au sein du réseau et à leur diffusion auprès de cibles externes (réseaux d'ONG, acteurs institutionnels, cadres de concertation sur les futurs Objectifs du développement durable). Ainsi seront renforcées la visibilité, la légitimité et l'influence d'Enda, et notamment d'Enda Europe en France, positionnant l'association comme acteur ressource pour les plateformes d'ONG comme Coordination SUD et pour les ONG généralistes moins avancées sur la question des inégalités de genre. La démarche d'Enda converge avec l'objectif que s'est donné l'AFD d'accompagner les OSC françaises de développement vers une meilleure prise en compte du genre dans leurs interventions, chantier pour lequel Enda Europe sera un partenaire précieux.

Production intellectuelle : Cartographie des instances collectives de solidarité internationale, associatives ou mixtes (plateformes et collectifs)

L'importance de l'action non-gouvernementale en matière de développement et de solidarité internationale est plus que jamais reconnue (*orientations du CICID, Document Cadre de la Coopération au développement, plan d'orientation stratégique 3 de l'AFD (POS 3), rapports du CESE, cadre d'intervention transversal en faveur des OSC de l'AFD,...*). Il en va de même du dialogue entre pouvoirs publics et acteurs non-gouvernementaux et du débat sur l'efficacité de l'aide, la concertation, la structuration et la mutualisation des initiatives des organisations de la société civile (OSC).

C'est pourquoi l'ensemble des acteurs impliqués (*pouvoirs publics, OSC et collectivités territoriales*) ont jugé nécessaire de mieux connaître la réalité des structures inter-associatives (voire mixtes) mises en place en France et de mieux appréhender la réalité des efforts de structuration et de concertation du monde associatif, fortement encouragés et financés par les pouvoirs publics français depuis vingt ans.

La réalisation d'une cartographie des instances collectives de solidarité internationale, associatives ou mixtes, a été lancée par l'AFD en 2014, avec l'appui d'un comité de pilotage composé de représentants associatifs, ministériels et de l'AFD, sous la présidence de Monsieur l'ambassadeur Stéphane Gompertz. Cette étude vise à rendre plus lisible le paysage

qu'elles composent (enjeu cartographique) et à approcher l'efficacité des efforts de structuration réalisés par le milieu associatif et du soutien public investi (enjeu évaluatif). L'étude s'inscrit dans la dynamique de dialogue entre les Organisations de solidarité internationale (OSI), les pouvoirs publics et l'AFD.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT «OSC»

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2014
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	58 (dont 11 structures collectives)
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	612 (dont 140 OSC dans le cadre des PCPA)
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66%	70%

3.5 Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017)

L'AFD a lancé dès 2013 un chantier transversal interne d'intégration du genre dans ses opérations. Ce chantier a été conduit dans une optique de responsabilisation des divisions sectorielles et des départements géographiques de l'AFD. Sur la base de ce travail collectif et des objectifs fixés par le 2^{ème} Document d'Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017), l'AFD a élaboré le cadre d'intervention transversal sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT genre), validé par son conseil d'administration du 27 mars 2014.

Les principales finalités du CIT Genre se déclinent en 3 priorités opérationnelles :

- Prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l'AFD ;
- Promouvoir le genre comme un des objectifs de ses interventions ;
- Accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

1. Des objectifs du CIT largement dépassés reflétant une dynamique forte

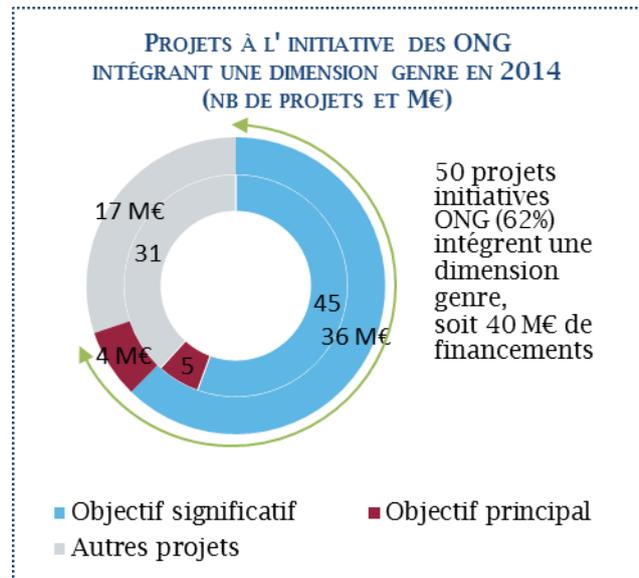
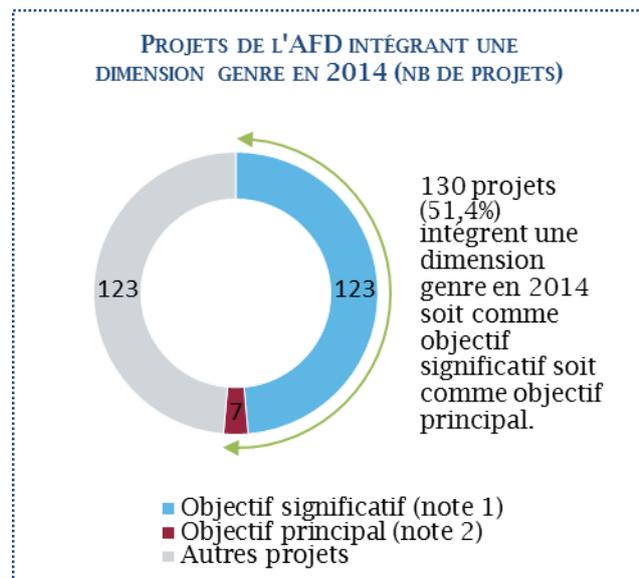
La stratégie Genre et Développement 2013-2017 du ministère des Affaires étrangères fixait à l'AFD un objectif de 30% de projets notés 1⁴ ou 2⁵ en 2014. La dynamique de réflexion sur le genre mise en place au sein de l'AFD depuis l'adoption du CIT genre en mars 2014 a permis à l'Agence de dépasser cet objectif en 2014 puisque 51,4% des opérations⁶ AFD ont été notées 1 ou 2, avec une grande majorité de projets notés 1 étant donnée la nature des opérations AFD et la diversité des composantes intégrées à celles-ci.

La prise en compte de la dimension genre a été également renforcée dans les projets d'initiatives OSC. 62% des projets Initiative ONG cofinancés en 2014 représentant 70% des engagements (en montant) ONG, ont reçu la note 1 (objectif significatif) ou la note 2 (objectif principal) selon le marqueur genre de l'OCDE. Cette proportion dépasse l'objectif de 67% des engagements ONG notés 1 ou 2 d'ici à 2017, fixé dans le cadre du CIT OSC.

⁴ Un des objectifs explicites du projet est d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens.

⁵ Un des objectifs principaux du projet vise l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes.

⁶ Le périmètre des financements AFD sujets à la notation du marqueur CAD égalité femmes-hommes correspond à la typologie de projets suivante : Etats Etrangers, Subvention Projet (Subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), Prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG, et projets financés sur les Outre-Mer sont exclus, idem pour les FERC, FRCG, lignes de crédit non affectées et délégations de fonds).



L'ensemble des 81 projets octroyés en 2014 a fait l'objet d'une notation et 43 des 81 avis rendus au Comité ONG (soit 53%) comportaient un paragraphe sur la prise en compte du genre, témoignant a minima d'une analyse sur le genre par le chef de projet

L'AFD a également mené en 2014 un travail de renforcement de ses capacités internes sur le genre à travers la création d'outils méthodologiques dédiés et l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation.

Trois démarches parallèles ont été menées en 2014 pour construire de nouveaux outils méthodologiques de renforcement des capacités internes sur le genre :

- 10 boîtes à outils ont été développées afin d'aider à l'intégration du genre dans les différents secteurs d'intervention de l'AFD (opérationnelles en 2015) ;
- L'AFD s'est dotée de profils pays genre. Au total une trentaine de profils sera disponible d'ici juin 2015 ;
- L'AFD a mis en place depuis septembre 2014 un programme pédagogique d'information sur le genre dit « pauses genre » diffusé aux 222 inscrits (volontairement) de la liste de diffusion égalité femmes-hommes de l'AFD.

L'AFD a également élaboré un programme de sensibilisation et de formation au genre.

En 2014, des sessions « Genre et développement » ont été réalisées qui ont permis de sensibiliser au genre **67 personnes en 2014 (dont 4 managers)**. L'AFD a élaboré en 2014 un programme de formation sur le genre à destination de ses opérationnels. Cette formation a bénéficié aux chefs de projets du secteur développement rural en 2014.

Le glissement début 2015 d'une partie des sessions de sensibilisation et de formation explique le faible taux de formation des chefs de projets (9%) et des managers (0,54%) en 2014 au regard d'un objectif de 30% à fin 2014. Ce taux est appelé à progresser fortement en 2015. Ainsi, la

et/ou d'un dialogue approfondi avec l'ONG porteuse du projet. Par ailleurs, trois projets octroyés ont été présentés au Comité ONG avec une proposition d'engagement particulier ou de condition suspensive au versement des fonds portant sur le genre.

semaine du réseau, début 2015 a permis de sensibiliser 40 directeurs d'agence AFD et 10 managers du siège supplémentaires. 4 nouvelles formations ont également eu lieu début 2015, pour les divisions technique en charge de l'éducation, des institutions financières et appui au secteur privé, de l'énergie et du transport, de l'eau et l'assainissement, de la santé (la formation développement urbain aura lieu au premier semestre).

Enfin, un **réseau de référents** a été créé en 2014, pour les différentes entités du siège (22 référents) ainsi que pour les agences AFD (21 référents).

2. Production de connaissances et partenariats

Production de connaissances

L'AFD a financé 3 études directement relatives au genre en 2014 :

- « Soutenir l'accès et le maintien en emploi des femmes en renforçant les dispositifs d'accueil de la petite enfance en Turquie » ;
- « Les enjeux de genre dans les Outre-mer français » (Etude Pollen en cours. Finalisation juin 2015. Comité de pilotage associant le Ministère des Outre-Mer) ;
- « La prise en compte du genre par les OSC françaises, constats et perspective » (résultats d'une enquête menée en 2014 auprès de 105 OSC).

L'AFD a également travaillé à l'élaboration d'un « Panorama des inégalités homme-femme » dans le monde (à paraître) et publié un numéro de *Question de développement* consacré au genre « Idées reçues et enjeux sur le genre ».

Partenariats

L'AFD a contribué au renforcement des capacités des femmes francophones par leur mise en réseau lors de la deuxième Edition du Forum Mondial des femmes Francophones le 3-4 mars 2014 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et lors du Sommet de la Francophonie du 28-30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal). L'AFD a participé aux débats et à l'élaboration des recommandations, via son expertise mais également par la prise en charge des participantes sélectionnées par ses agences.

L'AFD a également contribué à la traduction en français de la plateforme Wikigender de l'OCDE en français. Cette plateforme est un outil interactif dédié aux chercheurs, organisations et acteurs de la société civile francophones.

3. Projets emblématiques 2014

Projet d'initiative ONG cofinancé par l'AFD : Quartiers du Monde - « Femmes du monde » : un réseau d'entrepreneuses solidaires - 690 000 euros de subvention de l'AFD

Le partenariat avec l'association Quartiers du Monde a été initié en 2010 avec un projet de mise en réseau d'acteurs intégrant une dimension genre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Le réseau « Femmes du monde » s'est implanté dans plusieurs pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe, et vise à augmenter les capacités et l'autonomie des femmes habitantes de quartiers populaires des villes du réseau au Sud et au Nord, ainsi qu'à créer un dialogue interculturel et une dynamique Nord-Sud.

Le second projet de l'ONG, pour lequel elle a bénéficié d'une subvention de l'AFD de 690 000 euros, a une approche pluridimensionnelle de la question du genre dans l'économie sociale et solidaire, et il met l'accent sur la thématique du leadership féminin et sur la sensibilisation des hommes

aux questions d'égalité femmes-hommes. Il contribue à la conquête et à la protection des droits économiques, sociaux et culturels, sexuels et reproductifs des femmes, tout en les dotant d'outils techniques destinés à questionner les rapports femmes-hommes dans leur vie quotidienne.

Ce projet a été noté 2 selon le marqueur CAD OCDE.

Financement d'un programme de formations professionnelles diplômantes en microfinance - 2 M€ de subventions de l'AFD

La promotion de l'égalité homme-femme fait partie des objectifs principaux du projet (objectif de renforcement de l'accès des femmes à une offre de formation adéquate). Le projet agira directement sur cet objectif au travers d'une assistance technique spécialisée et le paiement au Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) d'une part variable, fonction de la participation des femmes au projet. Une composante du projet a été conçue de façon à budgéter une expertise genre (identification des freins pouvant empêcher

les femmes d'accéder aux formations, identification des canaux de communication, travail sur les supports pédagogiques pour y intégrer le genre...).

Le projet aura un effet structurant sur les associations grâce aux réflexions qui seront menées sur l'accès des femmes aux formations, et sur les institutions de microfinance dont le personnel formé sera sensibilisé aux enjeux de genre.

Ce projet a été noté 2 selon le marqueur CAD OCDE.

Première ligne du métro de Kochi (Inde, Kerala), prêt souverain de 180 M€

En février 2014, l'AFD a signé un prêt de 180 M€ au gouvernement indien pour la construction d'une ligne de métro sur viaducs de 25,6 km. L'objectif est d'améliorer la mobilité urbaine de l'ensemble des habitants de cette métropole de 2,1 millions d'habitants de l'Etat du Kerala, et de réduire la congestion routière en constante augmentation.

Face à l'émergence du harcèlement sexuel dans les transports collectifs comme problème public en Inde, la Kochi Metro Rail Limited (joint-venture entre le gouvernement

indien et l'Etat du Kerala en charge de la mise en œuvre du projet), en partenariat avec l'agence de l'AFD en Inde a décidé de mettre en place une politique spécifique de sécurisation de ses espaces pour les femmes. L'introduction de voitures séparées n'a pas été écartée en raison des attentes importantes de la société pour ce type de mesure, mais elle s'est doublée d'une multiplicité d'autres dispositifs visant à réduire, à long terme, le harcèlement sexuel dans les transports publics, en particulier :

- le recrutement d'un personnel de sécurité féminin, présent dans les stations et dans les voitures aux heures creuses ;
- des campagnes de communication à destination des femmes pour leur indiquer l'existence de lignes de secours ;
- l'aménagement des espaces de mobilité de manière à favoriser la sûreté, par exemple par un bon éclairage.

Le projet a été noté 1 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2014	2014	Cible 2017
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes	25%	100%	100%
2	Part (en % des projets) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	30%	51,2%	50%
3	Part (en %) : <ul style="list-style-type: none"> • des chefs de projets • des managers de l'AFD ayant reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre sur le nombre total d'agents de l'AFD exerçant la fonction de chef de projets ou de managers au siège et dans le réseau.	30% 30%	9% 0,54%	90% 90%

4. Données 2010-2014

4.1 Les tendances générales de l'activité du groupe AFD

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Evolution des autorisations de financement du Groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer						
Autorisations de financement du Groupe	6 915	6 998	7 234	7 828	8 078	3%
dont pays étrangers	5 958	5 890	5 753	6 322	6 530	3%
dont Outre-mer	957	1 107	1 481	1 506	1 548	3%
Taux de croissance Groupe pays étrangers et Outre-mer	11%	1%	3%	8%	3%	
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers	4 973	5 157	4 896	5 491	5 710	4%
Prêts, subventions, C2D et ABG	4 791	4 905	4 614	5 145	5 328	4%
Garanties	158	157	108	116	126	9%
Participations	0	0	0	0	11	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	24	94	173	230	245	7%
Autorisations de financement de l'AFD dans l'Outre-mer	953	1 107	1 473	1 481	1 541	4%
Prêts	503	671	970	959	1 004	5%
Garanties et participations	124	126	186	174	19	-89%
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	326	310	314	348	517	49%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	3	0	0	
Total AFD pays étrangers et Outre-mer	5 926	6 264	6 369	6 972	7 251	4%
Taux de croissance annuel	10%	6%	2%	9%	4%	
Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers	1 109	951	1 021	1 005	1 098	9%
Autorisations de financement en prêts	858	783	843	857	913	7%
Garanties	0	10	7	0	20	
Participations	142	97	75	65	114	74%
FISEA	57	28	11	8	39	397%
Autres titres	2	14	4	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	49	20	81	75	13	-83%
Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer	7	0	9	25	7	-72%
Autorisations de financement en prêts	4	0	0	25	0	-100%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	3	0	9	0	7	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Total PROPARCO pays étrangers et Outre-mer	1 116	951	1 029	1 030	1 105	7%
Taux de croissance annuel	0%	-15%	8%	0%	7%	
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-125	-217	-164	-174	-278	60%
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	-2	0	0	0	0	
Sous-participations de l'AFD à Proparco	-127	-217	-164	-174	-278	60%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par instrument financier

Autorisations de financement du Groupe	6 915	6 998	7 234	7 828	8 078	3%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	288	311	314	299	314	5%
Prêts dont :	5 550	5 512	5 693	5 915	6 210	5%
Prêts souverains	2 477	2 651	3 014	2 786	2 897	4%
Prêts non souverains concessionnels	1 038	789	617	937	1 172	25%
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	2 036	2 072	2 062	2 191	2 141	-2%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>3 578</i>	<i>3 440</i>	<i>3 631</i>	<i>3 724</i>	<i>4 069</i>	<i>9%</i>
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>3 074</i>	<i>2 860</i>	<i>2 679</i>	<i>3 129</i>	<i>3 313</i>	<i>6%</i>
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>1 845</i>	<i>1 855</i>	<i>1 898</i>	<i>2 018</i>	<i>1 863</i>	<i>-8%</i>
Sous-participations de l'AFD à Proparco	127	217	164	174	278	60%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	
Garanties	158	167	115	116	146	26%
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	205	138	98	73	171	133%
ABG Minefi / SAS	97	70	58	89	18	-79%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	94	249	201	511	426	-17%
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	450	436	498	520	536	3%
<i>Total dons</i>	<i>478</i>	<i>631</i>	<i>573</i>	<i>899</i>	<i>758</i>	<i>-16%</i>
<i>Total dons (yc opérations exceptionnelles)</i>	<i>478</i>	<i>631</i>	<i>573</i>	<i>899</i>	<i>758</i>	<i>-16%</i>
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>2 335</i>	<i>2 377</i>	<i>2 275</i>	<i>2 380</i>	<i>2 457</i>	<i>3%</i>
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	74	114	257	305	258	-15%

Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique

Répartition des autorisations Groupe par géographie	6 915	6 998	7 234	7 828	8 078	3%
Pays étrangers	5 958	5 889	5 753	6 322	6 530	3%
Afrique subsaharienne	2 201	2 779	2 175	3 002	2 945	-2%
Méditerranée et Moyen-Orient	1 367	1 138	1 276	838	1 059	26%
Asie et Pacifique	951	794	1 010	1 209	1 229	2%
Amérique latine et Caraïbes	1 315	1 099	1 249	1 193	1 226	3%
Projets non géographisés et exceptionnels	124	79	43	81	72	-11%
Outre-mer	957	1 108	1 481	1 506	1 548	3%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Répartition des autorisations de financement du Groupe par secteur						
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer	6 915	6 998	7 234	7 828	8 078	3%
Agriculture et sécurité alimentaire	230	341	349	407	181	-56%
Eau et assainissement	645	764	512	761	633	-17%
Education et formation professionnelle	106	124	289	208	410	97%
Environnement et ressources naturelles	1 258	725	412	489	315	-36%
Infrastructures et développement urbain	2 474	2 503	3 394	3 386	3 913	16%
<i>dont transport</i>	<i>1 026</i>	<i>302</i>	<i>1 411</i>	<i>1 192</i>	684	-43%
<i>dont énergie</i>	<i>697</i>	<i>1 203</i>	<i>1 170</i>	<i>975</i>	1 669	71%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	<i>350</i>	<i>852</i>	<i>464</i>	<i>847</i>	1 297	53%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	<i>273</i>	<i>142</i>	<i>326</i>	<i>339</i>	143	-58%
Santé et lutte contre le Sida	44	190	166	635	358	-44%
Secteur productif	1 711	1 775	1 518	1 640	1 742	6%
Autres et multisecteurs	448	575	594	303	527	74%
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers	5 958	5 890	5 753	6 322	6 530	3%
Agriculture et sécurité alimentaire	230	341	340	407	181	-56%
Eau et assainissement	592	726	489	724	570	-21%
Education et formation professionnelle	84	120	284	200	404	102%
Environnement et ressources naturelles	1 233	700	409	473	235	-50%
Infrastructures et développement urbain	2 281	2 344	3 214	2 812	3 281	17%
<i>dont transport</i>	<i>1 016</i>	<i>238</i>	<i>1 375</i>	<i>1 143</i>	593	-48%
<i>dont énergie</i>	<i>656</i>	<i>1 196</i>	<i>1 160</i>	<i>926</i>	1 629	76%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	<i>285</i>	<i>768</i>	<i>346</i>	<i>506</i>	812	61%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	<i>216</i>	<i>140</i>	<i>313</i>	<i>206</i>	131	-36%
Santé et lutte contre le Sida	40	81	97	506	252	-50%
Secteur productif	1 193	1 039	610	909	1 147	26%
Autres et multisecteurs	305	540	310	290	461	59%

4.2 L'activité de l'AFD

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers, par instrument financier						
Total des autorisations AFD par instrument financier	5 926	6 264	6 369	6 972	7 251	4%
Pays étrangers	4 973	5 157	4 896	5 491	5 710	4%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	288	311	312	297	314	5%
Prêts dont :	4 313	4 275	4 044	4 248	4 570	8%
Prêts souverains	2 477	2 651	3 014	2 786	2 897	4%
Prêts non souverains concessionnels	755	451	259	515	672	30%
Prêts non souverains non concessionnels	1 081	1 172	770	947	1 001	6%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>3 232</i>	<i>3 102</i>	<i>3 274</i>	<i>3 301</i>	<i>3 569</i>	<i>8%</i>
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>1 836</i>	<i>1 623</i>	<i>1 029</i>	<i>1 462</i>	<i>1 673</i>	<i>14%</i>
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>956</i>	<i>955</i>	<i>606</i>	<i>773</i>	<i>723</i>	<i>-6%</i>
Sous-participations de l'AFD à Proparco	125	217	164	174	278	60%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	0%
Garanties	158	157	108	116	126	9%
Participations	0	0	0	0	11	0%
ABG Minefi / SAS	97	70	58	89	18	-79%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	0%
C2D	94	249	201	511	426	-17%
<i>Total dons</i>	<i>478</i>	<i>631</i>	<i>571</i>	<i>897</i>	<i>758</i>	<i>-16%</i>
<i>Total dons (yc opérations exceptionnelles)</i>	<i>478</i>	<i>631</i>	<i>571</i>	<i>897</i>	<i>758</i>	<i>-16%</i>
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>1 239</i>	<i>1 330</i>	<i>878</i>	<i>1 063</i>	<i>1 138</i>	<i>7%</i>
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	24	94	173	230	245	7%
Outre-mer	953	1 107	1 473	1 481	1 541	4%
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	3	0	0	0%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Répartition des autorisations AFD par géographie	5 926	6 264	6 369	6 972	7 251	4%
Pays étrangers	4 973	5 157	4 896	5 491	5 710	4%
Afrique subsaharienne	1 844	2 502	1 713	2 656	2 644	0%
Méditerranée et Moyen-Orient	1 137	1 030	1 234	743	943	27%
Asie et Pacifique	820	615	883	1 134	1 106	-2%
Amérique latine et Caraïbes	1 051	993	1 031	931	986	6%
Projets non géographisés et exceptionnels	122	18	34	26	31	20%
Outre-mer	953	1 107	1 473	1 481	1 541	4%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par secteur

Répartition de l'activité AFD par secteur CICID	5 926	6 264	6 369	6 972	7 251	4%
Agriculture et sécurité alimentaire	230	311	238	357	165	-54%
Eau et assainissement	645	764	512	761	609	-20%
Education et formation professionnelle	106	124	249	190	399	110%
Environnement et ressources naturelles	1 175	701	412	489	315	-36%
Infrastructures et développement urbain	2 253	2 413	3 134	3 225	3 770	17%
<i>dont transport</i>	997	274	1 377	1 192	684	-43%
<i>dont énergie</i>	521	1 101	978	860	1 565	82%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	416	862	464	847	1 297	53%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	273	142	314	324	143	-56%
Santé et lutte contre le Sida	44	176	151	619	311	-50%
Secteur productif	1 025	1 200	1 079	1 065	1 246	17%
Autres et multisecteurs	448	575	594	265	435	64%
Répartition de l'activité AFD PE par secteur CICID	4 973	5 157	4 896	5 491	5 710	4%
Agriculture et sécurité alimentaire	230	311	238	357	165	-54%
Eau et assainissement	592	726	489	724	547	-25%
Education et formation professionnelle	84	120	244	182	393	116%
Environnement et ressources naturelles	1 150	676	409	473	235	-50%
Infrastructures et développement urbain	2 064	2 254	2 953	2 652	3 138	18%
<i>dont transport</i>	987	210	1 341	1 143	593	-48%
<i>dont énergie</i>	480	1 094	968	811	1 525	88%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	351	778	346	506	812	61%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	216	140	300	191	131	-31%
Santé et lutte contre le Sida	40	67	81	490	205	-58%
Secteur productif	509	464	171	359	658	83%
Autres et multisecteurs	305	540	310	253	370	46%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier, dans les pays étrangers						
Agriculture et sécurité alimentaire	230	311	238	357	165	-54%
Prêts souverains	142	102	118	149	101	-32%
Prêts non souverains	41	0	37	47	0	-100%
<i>dont PN concessionnels</i>	41	0	18	47	0	-100%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	19	0	0	0%
Subventions	40	56	40	42	41	-3%
C2D	4	146	11	73	20	-72%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	7	6	0	0	-100%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	3	0	25	46	3	-94%
Eau et assainissement	592	726	489	724	547	-25%
Prêts souverains	403	463	347	568	412	-27%
Prêts non souverains	160	180	30	30	16	-47%
<i>dont PN concessionnels</i>	60	0	30	30	0	-100%
<i>dont PN non concessionnels</i>	100	180	0	0	16	0%
Subventions	29	27	37	19	14	-28%
C2D	0	42	0	71	60	-16%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	14	75	37	45	24%
Education et formation professionnelle	84	120	244	182	393	116%
Prêts souverains	35	44	49	25	246	884%
Prêts non souverains	15	6	34	0	52	0%
<i>dont PN concessionnels</i>	6	6	18	0	52	0%
<i>dont PN non concessionnels</i>	9	0	16	0	0	0%
Subventions	25	50	50	55	39	-29%
C2D	9	18	111	40	42	5%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	1	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	61	13	-79%
Environnement et ressources naturelles	1 150	676	409	473	235	-50%
Prêts souverains	799	386	111	230	170	-26%
Prêts non souverains	291	245	235	169	0	-100%
<i>dont PN concessionnels</i>	160	20	0	35	0	-100%
<i>dont PN non concessionnels</i>	131	225	235	134	0	-100%
Subventions	45	37	37	34	40	18%
C2D	14	2	23	28	20	-30%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	2	0	-100%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	6	4	10	5	-51%
Infrastructures et développement urbain	2 064	2 254	2 953	2 652	3 138	18%
Prêts souverains	917	1 014	2 211	1 427	1 712	20%
Prêts non souverains	1075	1105	649	954	1135	19%
<i>dont PN concessionnels</i>	381	423	188	275	535	94%
<i>dont PN non concessionnels</i>	694	681	460	679	600	-12%
Subventions	54	37	28	27	26	-7%
C2D	3	33	0	193	105	-45%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	14	65	66	50	160	220%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Santé et lutte contre le Sida	40	67	81	490	205	-58%
Prêts souverains	0	0	0	307	50	-84%
Prêts non souverains	11	0	5	52	48	-8%
<i>dont PN concessionnels</i>	7	0	5	52	3	-95%
<i>dont PN non concessionnels</i>	4	0	0	0	45	0%
Subventions	29	58	60	59	89	51%
C2D	0	1	12	62	7	-89%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	3	4	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	4	0	10	11	12%
Secteur productif	509	464	171	359	658	83%
Prêts souverains	80	258	8	0	106	0%
Prêts non souverains	243	87	40	210	378	80%
<i>dont PN concessionnels</i>	100	1	0	76	82	8%
<i>dont PN non concessionnels</i>	143	86	40	133	296	122%
Subventions	17	30	22	21	29	43%
C2D	0	0	0	0	0	0%
ABG	5	0	0	0	0	0%
Garanties	158	88	98	114	126	11%
Participations	0	0	0	0	11	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	7	2	3	16	7	-53%
Autres et multisecteurs	305	540	310	253	370	46%
Prêts souverains	100	385	170	80	100	25%
Prêts non souverains	0	0	0	0	44	0%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	0	0	44	0%
Subventions	49	15	38	40	35	-11%
C2D	63	8	44	44	172	291%
ABG	92	70	58	89	18	-80%
Garanties	0	59	0	0	0	0%
Opérations exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	3	0	0	0	0

4.3 L'AFD en Afrique subsaharienne

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité en Afrique subsaharienne (AFR)						
Autorisations de financement en AFR	1 844	2 502	1 713	2 656	2 644	0%
<i>Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD</i>	31%	40%	27%	38%	36%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en AFR</i>	24	56	90	171	55	-68%
<i>Autorisations de financement en AFR hors autres bailleurs</i>	1 820	2 446	1 623	2 485	2 589	4%

Répartition des autorisations de financement AFR par instrument financier						
Total des autorisations de financement en AFR	1 844	2 502	1 713	2 656	2 644	0%
Prêts souverains	682	1 362	750	1 023	1 407	37%
Prêts non souverains	676	431	325	562	403	-28%
dont PN concessionnels	301	379	145	170	279	64%
dont PN non concessionnels	375	52	180	392	124	-68%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	141	197	195	190	216	13%
C2D	94	249	201	511	426	-17%
ABG	76	52	50	89	18	-79%
Garanties	150	154	102	110	109	-1%
Participations	0	0	0	0	11	0%
Autres bailleurs	24	56	90	171	55	-68%
Total des autorisations de financement dans les Pays pauvres prioritaires	524	673	701	822	830	1%
Prêts souverains	90	257	311	276	365	32%
Prêts non souverains	158	181	55	82	37	-55%
dont PN concessionnels	65	161	18	61	5	-92%
dont PN non concessionnels	93	20	37	21	32	54%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	88	147	152	139	178	28%
C2D	64	0	7	60	155	158%
ABG	50	34	50	66	18	-73%
Garanties	66	45	47	55	44	-20%
Participations	0	0	0	0	4	0%
Autres bailleurs	8	10	80	145	29	-80%
Total des autorisations de financement dans les pays du Sahel	305	322	415	593	519	-12%
Prêts souverains	50	186	233	276	294	7%
Prêts non souverains	92	20	14	53	5	-90%
dont PN concessionnels	7	20	0	53	5	-90%
dont PN non concessionnels	85	0	14	0	0	0%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	51	63	79	70	113	62%
C2D	42	0	7	0	65	0%
ABG	32	23	36	48	14	-71%
Garanties	29	27	25	28	21	-25%
Participations	0	0	0	0	1	0%
Autres bailleurs	8	3	20	118	6	-95%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement AFR par secteur CICID

Autorisations de financement en AFR	1 844	2 502	1 713	2 656	2 644	0%
Agriculture et sécurité alimentaire	72	216	137	167	160	-4%
Eau et assainissement	267	377	309	454	291	-36%
Education et formation professionnelle	26	86	174	156	274	75%
Environnement et ressources naturelles	70	42	54	58	47	-19%
Infrastructures et développement urbain	872	1 038	584	1 115	1 083	-3%
<i>dont transport</i>	471	37	114	587	80	-86%
<i>dont énergie</i>	231	459	445	479	552	15%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	147	501	25	46	416	806%
dont infrastructure et services sociaux divers	11	39	0	1	3	174%
Santé et lutte contre le Sida	16	55	73	173	131	-24%
Secteur productif	362	211	111	325	338	4%
Autres et multisecteurs	158	478	270	208	320	54%

Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en AFR

Agriculture et sécurité alimentaire	72	216	137	167	160	-4%
Prêts souverains	27	32	68	30	101	237%
Prêts non souverains	14	0	37	0	0	0%
dont PN concessionnels	14	0	18	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	19	0	0	0%
Subventions	24	32	16	18	36	100%
C2D	4	146	11	73	20	-72%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	6	5	0	0	-100%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	3	0	0	46	3	-94%
Eau et assainissement	267	377	309	454	291	-36%
Prêts souverains	205	316	217	320	219	-31%
Prêts non souverains	50	0	0	30	0	-100%
dont PN concessionnels	50	0	0	30	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	12	5	22	7	6	-16%
C2D	0	42	0	71	60	-16%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	14	70	27	7	-76%
Education et formation professionnelle	26	86	174	156	274	75%
Prêts souverains	0	19	0	4	162	3950%
Prêts non souverains	0	4	18	0	40	0%
dont PN concessionnels	0	4	18	0	40	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	16	44	46	51	30	-42%
C2D	9	18	111	40	42	5%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	1	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	61	0	-100%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Environnement et ressources naturelles	70	42	54	58	47	-19%
Prêts souverains	0	8	0	0	0	0%
Prêts non souverains	30	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	30	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	26	29	27	23	27	19%
C2D	14	2	23	28	20	-30%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	2	0	-100%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	4	4	5	0	-100%
Infrastructures et développement urbain	872	1 038	584	1 115	1 083	-3%
Prêts souverains	450	564	295	598	688	15%
Prêts non souverains	385	393	265	303	235	-22%
dont PN concessionnels	100	373	104	35	188	437%
dont PN non concessionnels	285	20	161	268	47	-82%
Subventions	20	16	9	7	12	67%
C2D	3	33	0	193	105	-45%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	14	31	15	14	43	201%
Santé et lutte contre le Sida	16	55	73	173	131	-24%
Prêts souverains	0	0	0	12	50	317%
Prêts non souverains	7	0	5	40	0	-100%
dont PN concessionnels	7	0	5	40	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	9	46	52	56	74	31%
C2D	0	1	12	62	7	-89%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	3	4	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	4	0	2	0	-86%
Secteur productif	362	211	111	325	338	4%
Prêts souverains	0	73	0	0	106	0%
Prêts non souverains	189	34	0	188	94	-50%
dont PN concessionnels	100	1	0	65	51	-22%
dont PN non concessionnels	89	32	0	123	43	-65%
Subventions	11	17	16	13	15	15%
C2D	0	0	0	0	0	0%
ABG	4	0	0	0	0	0%
Garanties	150	85	94	108	109	1%
Participations	0	0	0	0	11	0%
Autres bailleurs	7	2	1	15	2	-87%
Autres et multisecteurs	158	478	270	208	320	54%
Prêts souverains	0	350	170	60	80	33%
Prêts non souverains	0	0	0	0	34	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	34	0%
Subventions	23	9	6	15	16	6%
C2D	63	8	44	44	172	291%
ABG	72	52	50	89	18	-80%
Garanties	0	59	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

4.4 L'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient (MED)

Autorisations de financement	1 137	1 030	1 234	743	943	27%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	19%	16%	19%	11%	13%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en MED</i>	0	9	58	20	134	570%
<i>Autorisations de financement en MED hors autres bailleurs</i>	1 137	1 020	1 176	723	809	12%

Répartition des autorisations de financement MED par instrument financier

Total des autorisations de financement en MED	1 137	1 030	1 234	743	943	27%
Prêts souverains	649	555	939	381	354	-7%
Prêts non souverains	431	424	203	290	414	43%
dont PN concessionnels	418	50	73	220	79	-64%
dont PN non concessionnels	13	374	130	70	334	377%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	50	40	30	51	31	-40%
ABG	1	0	0	0	0	0%
Garanties	6	2	3	1	10	800%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	9	58	20	134	570%

Répartition des autorisations de financement MED par secteur CICID

Autorisations de financement en MED	1 137	1 030	1 234	743	943	27%
Agriculture et sécurité alimentaire	125	51	52	122	0	-100%
Eau et assainissement	115	261	113	11	54	412%
Education et formation professionnelle	53	2	47	23	99	325%
Environnement et ressources naturelles	104	189	0	245	50	-79%
Infrastructures et développement urbain	641	301	973	318	475	49%
<i>dont transport</i>	220	1	644	1	76	n.s.
<i>dont énergie</i>	238	101	207	2	254	n.s.
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	178	169	123	156	139	-11%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	5	0	0	159	7	-96%
Santé et lutte contre le Sida	4	1	0	1	21	n.s.
Secteur productif	89	223	45	17	239	1333%
Autres et multisecteurs	6	2	5	8	4	-47%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en MED						
Agriculture et sécurité alimentaire	125	51	52	122	0	-100%
Prêts souverains	95	50	30	100	0	-100%
Prêts non souverains	27	0	0	20	0	-100%
dont PN concessionnels	27	0	0	20	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	3	1	1	2	0	-77%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	21	0	0	0%
Eau et assainissement	115	261	113	11	54	412%
Prêts souverains	90	70	107	0	30	0%
Prêts non souverains	10	180	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	10	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	180	0	0	0	0%
Subventions	15	11	6	11	4	-67%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	20	0%
Education et formation professionnelle	53	2	47	23	99	325%
Prêts souverains	35	0	45	21	84	300%
Prêts non souverains	9	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	9	0	0	0	0	0%
Subventions	8	2	2	2	2	-20%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	13	0%
Environnement et ressources naturelles	104	189	0	245	50	-79%
Prêts souverains	0	150	0	180	50	-72%
Prêts non souverains	100	35	0	60	0	-100%
dont PN concessionnels	100	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	35	0	60	0	-100%
Subventions	4	4	0	5	0	-93%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Infrastructures et développement urbain	641	301	973	318	475	49%
Prêts souverains	349	100	757	80	190	138%
Prêts non souverains	281	179	164	200	176	-12%
dont PN concessionnels	281	50	73	200	57	-72%
dont PN non concessionnels	0	129	91	0	119	0%
Subventions	11	13	16	18	8	-55%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	9	37	20	101	404%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Santé et lutte contre le Sida	4	1	0	1	21	n.s.
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	4	0	0	0	18	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	3	0%
dont PN non concessionnels	4	0	0	0	15	0%
Subventions	0	1	0	1	4	328%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Secteur productif	89	223	45	17	239	1333%
Prêts souverains	80	185	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	30	40	10	220	2100%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	20	0%
dont PN non concessionnels	0	30	40	10	200	1900%
Subventions	3	6	2	6	9	59%
ABG	1	0	0	0	0	0%
Garanties	6	2	3	1	10	n.s.
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Autres et multisecteurs	6	2	5	8	4	-47%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	6	2	5	8	4	-47%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

4.5 L'AFD en Asie et Pacifique

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité en Asie et Pacifique (ASI)						
Autorisations de financement	820	615	883	1 134	1 106	-2%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	14%	10%	14%	16%	15%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en ASI</i>	0	0	0	15	45	201%
<i>Autorisations de financement en ASI hors autres bailleurs</i>	820	615	883	1 119	1 061	-5%

Répartition des autorisations de financement ASI par instrument financier						
Total des autorisations de financement en ASI	820	615	883	1 134	1 106	-2%
Prêts souverains	738	353	543	687	808	18%
Prêts non souverains	37	226	299	405	212	-48%
<i>dont PN concessionnels</i>	30	22	42	118	74	-37%
<i>dont PN non concessionnels</i>	7	204	257	287	138	-52%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	44	35	41	24	34	46%
Garanties	0	0	0	4	6	47%
Autres bailleurs	0	0	0	15	45	201%

Répartition des autorisations de financement ASI par secteur CICID						
Autorisations de financement en ASI	820	615	883	1 134	1 106	-2%
Agriculture et sécurité alimentaire	28	37	28	58	4	-93%
Eau et assainissement	108	10	60	148	131	-11%
Education et formation professionnelle	0	27	18	2	1	-3%
Environnement et ressources naturelles	531	403	286	123	132	8%
Infrastructures et développement urbain	37	82	461	754	751	0%
<i>dont transport</i>	0	0	256	255	317	24%
<i>dont énergie</i>	0	0	170	321	432	35%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	21	82	35	149	1	-100%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	0	0	30	2	-95%
Santé et lutte contre le Sida	7	1	4	12	11	-9%
Secteur productif	3	18	10	16	52	229%
Autres et multisecteurs	107	36	18	22	23	5%

Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en Asie et Pacifique						
Agriculture et sécurité alimentaire	28	37	28	58	4	-93%
Prêts souverains	20	20	20	19	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	0	20	0	-100%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	0	20	0	-100%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	0	0	0	0%
Subventions	8	17	8	19	4	-79%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Eau et assainissement	108	10	60	148	131	-11%
Prêts souverains	108	0	23	148	110	-26%
Prêts non souverains	0	0	30	0	0	0%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	30	0	0	0%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	0	0	0	0%
Subventions	0	10	7	0	3	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	19	0%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Education et formation professionnelle	0	27	18	2	1	-3%
Prêts souverains	0	25	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	2	16	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	2	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	16	0	0	0%
Subventions	0	0	2	2	1	-3%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Environnement et ressources naturelles	531	403	286	123	132	8%
Prêts souverains	490	193	51	50	120	140%
Prêts non souverains	37	210	235	72	0	-100%
dont PN concessionnels	30	20	0	35	0	-100%
dont PN non concessionnels	7	190	235	37	0	-100%
Subventions	4	0	0	1	8	811%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	5	0%
Infrastructures et développement urbain	37	82	461	754	751	0%
Prêts souverains	20	80	442	449	559	24%
Prêts non souverains	0	0	17	290	173	-40%
dont PN concessionnels	0	0	12	40	70	75%
dont PN non concessionnels	0	0	6	250	103	-59%
Subventions	17	2	1	0	3	746%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	14	17	15%
Santé et lutte contre le Sida	7	1	4	12	11	-9%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	0	12	0	-100%
dont PN concessionnels	0	0	0	12	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	7	1	4	0	11	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Secteur productif	3	18	10	16	52	229%
Prêts souverains	0	0	8	0	0	0%
Prêts non souverains	0	14	0	11	39	253%
dont PN concessionnels	0	0	0	11	4	-59%
dont PN non concessionnels	0	14	0	0	35	0%
Subventions	3	5	2	0	2	0%
Garanties	0	0	0	4	6	47%
Autres bailleurs	0	0	0	1	5	657%
Autres et multisecteurs	107	36	18	22	23	5%
Prêts souverains	100	35	0	20	20	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	7	1	18	2	3	53%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

4.6 L'AFD en Amérique latine et Caraïbes

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité en Amérique latine et Caraïbes (ALC)						
Autorisations de financement	1 051	993	1 031	931	986	6%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	18%	16%	16%	13%	14%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en ALC</i>	0	25	25	24	11	-54%
<i>Autorisations de financement en ALC hors autres bailleurs</i>	1 051	968	1 006	907	975	7%

Répartition des autorisations de financement ALC par instrument financier						
Total des autorisations de financement en ALC	1 051	993	1 031	931	986	6%
Prêts souverains	408	382	782	695	328	-53%
Prêts non souverains	592	542	202	205	627	206%
<i>dont PN concessionnels</i>	6	0	0	7	232	3219%
<i>dont PN non concessionnels</i>	586	542	202	198	395	99%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	30	25	11	6	19	203%
ABG	20	18	8	0	0	0%
Garanties	1	1	3	1	0	-63%
Autres bailleurs	0	25	25	24	11	-54%

Répartition des autorisations de financement ALC par secteur CICID						
Autorisations de financement en ALC	1 051	993	1 031	931	986	6%
Agriculture et sécurité alimentaire	1	6	14	9	1	-91%
Eau et assainissement	100	77	5	110	70	-37%
Education et formation professionnelle	6	4	4	1	18	n.s.
Environnement et ressources naturelles	342	40	64	43	4	-90%
Infrastructures et développement urbain	514	829	934	463	828	79%
<i>dont transport</i>	296	173	327	300	121	-60%
<i>dont énergie</i>	11	525	131	9	286	3148%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	6	24	162	155	256	66%
dont infrastructure et services sociaux divers	200	100	300	0	120	0%
Santé et lutte contre le Sida	13	7	0	304	42	-86%
Secteur productif	55	10	3	1	21	n.s.
Autres et multisecteurs	21	18	8	1	1	72%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en ALC						
Agriculture et sécurité alimentaire	1	6	14	9	1	-91%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	0	7	0	-100%
dont PN concessionnels	0	0	0	7	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	1	5	8	2	1	-56%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	1	2	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	5	0	0	0%
Eau et assainissement	100	77	5	110	70	-37%
Prêts souverains	0	77	0	100	53	-47%
Prêts non souverains	100	0	0	0	16	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	100	0	0	0	16	0%
Subventions	0	0	0	0	1	598%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	5	10	0	-100%
Education et formation professionnelle	6	4	4	1	18	2502%
Prêts souverains	0	0	4	0	0	0%
Prêts non souverains	6	0	0	0	12	0%
dont PN concessionnels	6	0	0	0	12	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	0	4	0	1	6	743%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Environnement et ressources naturelles	342	40	64	43	4	-90%
Prêts souverains	309	35	60	0	0	0%
Prêts non souverains	24	0	0	37	0	-100%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	24	0	0	37	0	-100%
Subventions	9	3	4	2	4	192%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	2	0	5	0	-100%
Infrastructures et développement urbain	514	829	934	463	828	79%
Prêts souverains	99	270	718	300	275	-8%
Prêts non souverains	409	532	202	161	551	242%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	220	0%
dont PN non concessionnels	409	532	202	161	331	105%
Subventions	6	5	0	1	2	156%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	23	14	2	0	-100%

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Santé et lutte contre le Sida	13	7	0	304	42	-86%
Prêts souverains	0	0	0	295	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	0	0	30	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	30	0%
Subventions	13	7	0	1	1	88%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	8	11	42%
Secteur productif	55	10	3	1	21	3016%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	53	10	0	0	18	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	53	10	0	0	18	0%
Subventions	0	0	0	0	3	0%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	1	0	1	1	0	-63%
Autres bailleurs	0	0	2	0	0	0%
Autres et multisecteurs	21	18	8	1	1	72%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	1	0	0	1	1	72%
ABG	20	18	8	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

4.7 L'AFD dans les Pays pauvres prioritaires⁷

M€	2010	2011	2012	2013	2014	cumul
L'activité dans les Pays pauvres prioritaires (PPP)						
Autorisations de financement du groupe AFD dans les PPP	554	725	748	876	912	3 814
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	8%	10%	10%	11%	11%	10%
Autorisations de financement de l'AFD dans les PPP (sous-participation incluse)	524	673	701	822	830	3 550
Autorisations de financement de PROPARCO dans les PPP (sous-participation incluse)	31	71	58	75	82	316

⁷ Le CICID du 31 juillet 2013 a révisé la liste des pays pauvres prioritaires (PPP) établi par le CICID de juin 2009.

La liste des PPP compte les 16 pays suivants :

Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Les données présentées incluent les financements accordés au Rwanda en 2012 et 2013 (PPP de 2012 à 2013). Les financements au Burundi et à Djibouti sont inclus depuis 2012 (pays devenus PPP en 2012).

Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période.

M€	2010	2011	2012	2013	2014	cumul
----	------	------	------	------	------	-------

Répartition des autorisations de financement PPP par instrument financier

Autorisations de financement de l'AFD dans les PPP	524	673	701	822	830	3 550
Prêts souverains	90	257	311	276	365	1 298
Prêts non souverains	158	181	55	82	37	512
<i>dont PN concessionnels</i>	65	161	18	61	5	310
<i>dont PN non concessionnels</i>	93	20	37	21	32	203
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	113	147	152	139	178	728
ABG	25	34	50	66	18	193
C2D	64	0	7	60	155	286
Garanties	66	45	47	55	44	257
Autres bailleurs	8	10	80	145	29	272
Participations	0	0	0	0	4	4

Répartition des autorisations de financement PPP par secteur CICID

Autorisations de financement dans les PPP	524	673	701	822	830	3 550
Agriculture et sécurité alimentaire	54	26	58	73	136	347
Eau et assainissement	28	44	152	61	71	356
Education et formation professionnelle	22	60	44	147	73	346
Environnement et ressources naturelles	7	5	15	9	19	55
Infrastructures et développement urbain	144	323	107	198	207	978
<i>dont transport</i>	76	20	39	89	0	224
<i>dont énergie</i>	20	273	36	64	168	560
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	46	9	6	41	5	106
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	22	0	0	1	23
Santé et lutte contre le Sida	14	47	51	54	71	237
Secteur productif	148	129	52	125	64	518
Autres et multisecteurs	107	40	222	153	190	713

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par PPP

Autorisations de financement dans les PPP	524	673	701	822	830	
Burkina Faso	19	37	49	157	43	
Burundi	0	0	6	6	0	
Bénin	33	13	3	15	66	
Congo, Rep. Dem.	9	16	3	57	50	
Centrafricaine, Rep.	6	6	16	0	13	
Djibouti			11	6	36	
Ghana	81	220	114	24	0	
Guinée	3	14	14	32	59	
Comores	1	5	22	2	3	
Madagascar	38	29	28	26	60	
Mali	95	57	2	56	166	
Mauritanie	37	49	81	2	88	
Niger	6	39	53	78	74	
Rwanda			0	0		
Sénégal	94	105	193	208	110	
Tchad	5	9	18	25	21	
Togo	10	34	52	16	3	
Multi-Pays PPP	86	42	35	112	38	

Effort financier de l'Etat consacré aux PPP

Effort Financier de l'Etat dans les PPP	245	271	280	327	422	29%
Part de l'effort financier de l'Etat consacré aux PPP	28%	28%	31%	27%	39%	
Coût Etat dans les PPP	43	90	71	62	72	15%
Dons dans les PPP	202	181	209	264	350	32%
Subventions dans les PPP	130	173	194	190	172	-10%
Part des subventions consacrée aux PPP	47%	62%	70%	63%	71%	

4.8 L'AFD dans les très grands émergents⁸

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité dans les très grands émergents (TGE)						
Autorisations de financement du groupe AFD dans les TGE	1 660	1 533	1 721	1 705	1 203	-29%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	24%	22%	24%	22%	15%	
Autorisations de financement de l'AFD dans les TGE (sous-participation incluse)	1 404	1 256	1 544	1 574	1 088	-31%
Autorisations de financement de PROPARCO dans les TGE (sous-participation incluse)	321	376	247	131	192	46%

Répartition des autorisations de financement TGE par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents	1 404	1 256	1 544	1 574	1 088	-31%
Prêts souverains	784	538	1 096	1 020	404	-60%
Prêts non souverains	615	713	436	534	663	24%
<i>dont PN concessionnels</i>	250	214	100	0	120	
<i>dont PN non concessionnels</i>	365	499	336	534	543	2%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	5	3	4	1	9	n.s.
<i>dont FEXTE</i>	0	0	0	0	6	
<i>dont FFEM</i>	4	0	4	0	2	
Garanties	0	0	0	0	0	-100%
Autres bailleurs	0	2	9	19	11	-45%
Participations	0	0	0	0	1	

Répartition des autorisations de financement TGE par secteur CICID						
Autorisations de financement dans les PPP	1 404	1 256	1 544	1 574	1 088	-31%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	100	0	-100%
Eau et assainissement	223	0	23	110	50	-55%
Education et formation professionnelle	0	0	16	0	1	
Environnement et ressources naturelles	840	586	270	339	123	-64%
Infrastructures et développement urbain	301	646	1 206	1 025	852	-17%
<i>dont transport</i>	200	0	601	655	276	-58%
<i>dont énergie</i>	0	250	252	320	407	28%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	101	280	52	50	123	144%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	114	300	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	0	45	
Secteur productif	41	24	30	0	17	n.s.
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	0	-94%

⁸ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par TGE

	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents	1 404	1 256	1 544	1 574	1 088	
Afrique du Sud	361	214	108	100	120	
Brésil	162	10	725	352	258	
Chine	104	135	131	115	80	
Inde	128	190	249	330	251	
Indonésie	245	133	142	215	184	
Mexique	304	387	69	152	102	
Turquie	102	185	121	310	91	
Multi-pays très grands émergents	0	2	0	0	3	

Effort financier de l'Etat consacré aux TGE hors FEXTE

	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Effort financier ETAT TGE (hors FEXTE)	66	47	20	13	18	+28%
<i>Part de l'effort financier de l'Etat (%)</i>	<i>8%</i>	<i>5%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	

4.9 L'AFD dans les Pays fragiles et en (sortie de) crise⁹

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	--------------

L'activité dans les Pays fragiles et en (sortie de) crise

	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Autorisations de financement du groupe AFD dans les pays fragiles	184	150	85	38	79	107%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	3%	2%	1%	0%	1%	
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	137	150	85	35	79	125%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	47	39	10	3	0	-100%

⁹ Entre 2010 et 2013, la liste des pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité inclut : l'Afghanistan, l'Irak, le Sud Soudan, le Yémen, Haïti, la Birmanie et les Territoires palestiniens. En 2014, conformément à la décision du co-secrétariat du CICID, la liste est identique à l'exception de l'Irak. On peut noter que la République Centrafricaine et les pays du Sahel n'appartiennent pas à cette catégorie puisque ce sont des Pays Pauvres prioritaires (PPP).

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement par instrument financier

Autorisations de financement de l'AFD dans les pays fragiles	137	150	85	35	79	107%
Prêts souverains	38	0	0	0	0	
Prêts non souverains	0	39	10	0	3	
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	0	0	3	
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	39	10	0	0	
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	79	71	54	33	37	11%
ABG	20	18	8	0	0	
C2D	0	0	0	0	0	
Garanties	1	2	4	2	9	
Autres bailleurs	0	20	10	0	31	
Participations	0	0	0	0	0	

Répartition des autorisations de financement par secteur CICID

Autorisations de financement	137	150	85	35	79	125%
Agriculture et sécurité alimentaire	7	22	17	17	1	-92%
Eau et assainissement	14	20	13	10	27	166%
Education et formation professionnelle	0	5	1	0	7	2069%
Environnement et ressources naturelles	6	0	0	1	0	-53%
Infrastructures et développement urbain	66	60	15	3	0	-99%
<i>dont transport</i>	0	0	0	0	0	
<i>dont énergie</i>	38	0	0	2	0	-100%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	6	30	15	1	0	-100%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	5	0	0	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	19	8	1	1	27	1731%
Secteur productif	3	17	14	2	14	682%
Autres et multisecteurs	23	19	26	1	3	418%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD

Total des autorisations de financement dans les pays en crise	137	150	85	35	79	
Afghanistan	29	26	26	10	12	
Birmanie	0	0	2	4	3	
Iraq	0	39	10	0		
Territoires palestiniens	21	25	23	17	42	
Soudan du Sud	0	0	1	0	0	
Yémen	39	0	0	0	0	
Haïti	48	60	23	4	19	
Multi-pays dans les pays en crise	1	1	1	0	3	

Effort financier de l'Etat consacré aux pays fragiles et en (sortie de) crise

Effort financier de l'Etat dans les pays en crise	115	89	62	33	37	12%
Coût Etat dans les pays en crise	17	0	0	0	0	
Dons dans les pays en crise	99	89	62	33	37	
Subventions dans les pays en crise	62	52	43	28	24	
Part des subventions consacrée aux pays en crise	22%	18%	16%	9%	10%	

4.10 L'activité de l'AFD en Outre-mer

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité en Outre-mer						
Autorisations de financement	953	1 107	1 473	1 481	1 541	4%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	16%	18%	23%	21%	21%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs</i>	0	0	3	0	0	
<i>Autorisations de financement hors autres bailleurs</i>	953	1107	1470	1481	1541	4%
Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Outre-mer par instrument financier						
Total des autorisations de financement en Outre-mer	953	1 107	1 473	1 481	1 541	4%
Autorisations de prêts	503	671	970	959	1004	5%
Secteur public	437	605	427	642	919	43%
Prêts bonifiés aux collectivités locales	283	337	358	423	500	18%
Prêts à conditions de marché	154	267	69	220	419	90%
Secteur privé	66	67	543	316	86	-73%
Prêts concessionnels	0	0	0	0	0	
Financement du secteur bancaire	0	40	460	123	45	-63%
Prêts directs aux entreprises	64	27	83	193	41	-79%
Sous-participations AFD à Proparco	2	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Garanties données secteur public	0	0	40	0	0	
Garanties	124	126	146	174	19	-89%
Fonds DOM	92	109	101	121	0	-100%
SOGEFOM (y compris RT CCE)	15	14	16	19	15	-20%
Fonds de garanties Mayotte et SPM	5	3	6	3	0	-97%
Plan de relance PME	12	0	0	0	0	
FOGAP			1	3	4	34%
Dotations (capital investissement, microfinance...)	0	0	0	0	0	
Autres (secteur privé)	0	0	22	27	0	-100%
Financements OSEO	284	277	280	317	480	51%
Financement OSEO CT	278	273	268	281	308	10%
Financement OSEO prêts (mezzanine et PCE)	7	4	11	14	65	369%
Financement OSEO produits innovation		1	1	1	1	84%
Fonds de garanties OSEO RT CCE				22	106	383%
Total fonds gérés	42	33	32	29	36	25%
Fonds à l'habitat	42	33	32	29	36	25%
Autres	0	0	0	0	0	
Crédits délégués du MAE	0	0	2	2	0	-78%
Autres bailleurs	0	0	3	0	0	

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement en Outre-mer par secteur CICID

Autorisations de financement	503	671	970	959	1004	5%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	0	0	
Eau et assainissement	53	39	23	36	63	73%
Education et formation professionnelle	21	4	5	8	6	-25%
Environnement et ressources naturelles	26	25	0	16	80	416%
Infrastructures et développement urbain	189	159	180	573	631	10%
<i>dont transport</i>	10	64	37	49	91	86%
<i>dont énergie</i>	41	7	9	49	40	-18%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	65	84	118	342	485	42%
dont infrastructure et services sociaux divers	57	2	13	133	12	-91%
Santé et lutte contre le Sida	5	109	70	129	106	-18%
Secteur productif	66	300	450	186	53	-72%
Autres et multisecteurs	143	36	242	11	65	490%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les Pays étrangers et dans l'Outre-mer, par zone géographique

Répartition des autorisations Outre-mer par géographie	953	1 108	1 473	1 481	1 541	4%
Guadeloupe	89	161	224	175	317	81%
Guyane	55	63	84	110	84	-24%
Martinique	96	226	199	351	302	-14%
Mayotte	33	89	56	53	32	-39%
Nouvelle-Calédonie	134	286	253	213	140	-34%
Polynésie française	120	39	238	174	84	-52%
Réunion	95	236	405	399	569	43%
Saint-Pierre et Miquelon	4	6	5	1	0	-93%
Wallis-et-Futuna	0	0	0	0	3	1956%
Communes à plusieurs collectivités	1	2	2	4	2	-60%
Communes à plusieurs départements	0	0	5	0	8	
Communes à plusieurs départements et collectivités	0	0	0,4	0	0	
Mandats de gestion OSEO non géographisés (jusqu'en 2010)	326					

4.11 L'activité de PROPARCO (y compris sous-participations)

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
L'activité de PROPARCO						
Autorisations de financement de Proparco dans les pays étrangers	1 109	951	1 021	1 005	1 098	9%
Autorisations de financement en prêts	858	783	843	857	913	7%
Garanties	0	10	7	0	20	
Participations	142	97	75	65	114	74%
FISEA	57	28	11	8	39	397%
Autres titres	2	14	4	0	0	
Autres bailleurs	49	20	81	75	13	-83%
Autorisations de financement de Proparco Outre-mer	7	0	9	25	7	-72%
Autorisations de financement en prêts	4	0	0	25	0	-100%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	3	0	9	0	7	
Total Proparco : pays étrangers + Outre-mer	1 116	951	1 029	1 030	1 105	7%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	16%	14%	14%	13%	14%	

Répartition des autorisations de financement PROPARCO par secteur CICID

Répartition de l'activité PROPARCO par secteur CICID	1 116	951	1 029	1 030	1 105	7%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	30	130	50	16	-69%
Eau et assainissement	0	0	0	0	39	
Education et formation professionnelle	0	0	56	18	11	-40%
Environnement et ressources naturelles	32	24	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	362	157	350	200	220	10%
Santé et lutte contre le Sida	0	14	15	16	92	489%
Secteur productif	722	726	478	708	592	-16%
Autres et multisecteurs	0	0	0	37	136	264%
Activité par secteur CICID dans les PE	1 109	951	1 021	1 005	1 098	9%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	30	121	50	16	-69%
Eau et assainissement	0	0	0	0	39	
Education et formation professionnelle	0	0	56	18	11	-40%
Environnement et ressources naturelles	32	24	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	359	157	350	200	220	10%
Santé et lutte contre le Sida	0	14	15	16	92	489%
Secteur productif	719	726	478	683	585	-14%
Autres et multisecteurs	0	0	0	37	136	264%
Activité par secteur CICID en Outre-mer	7	0	9	25	7	-72%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	9	0	0	
Infrastructures et développement urbain	3	0	0	0	0	
Secteur productif	4	0	0	25	7	-72%
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	0	

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Activité de PROPARCO en Afrique subsaharienne (AFR)						
Autorisations de financement en AFR	409	329	512	502	393	-22%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	37%	35%	50%	49%	36%	
Répartition de l'activité en AFR par instrument financier	409	329	512	502	393	-22%
Autorisations de financement en prêts	293	244	401	413	311	-25%
Garanties	0	10	7	0	0	
Participations	44	48	22	29	30	7%
FISEA	57	28	11	8	39	397%
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	15	0	71	53	13	-76%
Répartition de l'activité par secteur CICID en AFR (yc FISEA)	483	388	666	602	438	-27%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	90	23	8	-65%
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	30	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	103	58	155	130	84	-35%
dont transport	16	48	15	0	0	
dont énergie	0	10	134	100	45	-55%
dont développement et gestion urbaine	57	0	0	0	0	
dont infrastructure et services sociaux divers	0	0	6	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	8	1	-87%
Secteur productif	276	271	266	341	208	-39%
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	91	
Activité de PROPARCO en Méditerranée et au Moyen-Orient (MED)						
Autorisations de financement en MED	230	202	81	105	151	44%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	21%	21%	8%	10%	14%	
Répartition de l'activité en MED par instrument financier	230	202	81	105	151	44%
Autorisations de financement en prêts	172	152	73	83	94	13%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	59	27	8	0	57	
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	4	0	0	0	
Autres bailleurs	0	20	0	22	0	-100%
Répartition de l'activité par secteur CICID en MED	230	202	81	105	151	44%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	11	0	0	
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	4	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	117	31	0	10	38	276%
Santé et lutte contre le Sida	0	0	11	0	41	
Secteur productif	114	171	55	95	27	-72%
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	45	

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Activité de PROPARCO en Asie et Pacifique (ASI)						
Autorisations de financement en ASI	139	233	148	75	179	140%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	12%	25%	14%	7%	16%	
Répartition de l'activité en ASI par instrument financier	139	233	148	75	179	140%
Autorisations de financement en prêts	105	214	121	53	159	201%
Garanties	0	0	0	0	20	
Participations	34	10	23	22	0	-100%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	10	4	0	0	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en ASI	139	233	148	75	179	140%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	19	16	0	-100%
Eau et assainissement	0	0	0	0	7	
Education et formation professionnelle	0	0	36	0	0	
Environnement et ressources naturelles	2	24	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	12	38	42	11	16	45%
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	0	0	
Secteur productif	125	171	52	38	155	310%
Autres et multisecteurs	0	0	0	10	0	-100%
Activité de PROPARCO en Amérique latine et Caraïbes (ALC)						
Total des autorisations de financement en ALC	329	124	271	269	325	21%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	29%	13%	26%	26%	29%	
Répartition de l'activité en ALC par instrument financier	329	124	271	269	325	21%
Autorisations de financement en prêts	289	124	244	254	314	24%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	5	0	17	15	11	-27%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	34	0	10	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en ALC	329	124	271	269	325	21%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	11	8	-31%
Eau et assainissement	0	0	0	0	32	
Education et formation professionnelle	0	0	16	18	11	-40%
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	127	30	154	34	81	139%
Santé et lutte contre le Sida	0	14	0	8	50	540%
Secteur productif	202	80	101	190	143	-24%
Autres et multisecteurs	0	0	0	8	0	-100%

4.12 Les versements du groupe AFD

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Evolution des versements du Groupe par outil financier						
Versements du Groupe	3 525	4 308	5 040	4 181	5 123	23%
<i>dont pays étrangers</i>	3 074	3 867	4 117	3 573	4 431	24%
<i>dont Outre-mer</i>	451	441	922	608	692	14%
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer		22%	17%	-17%	23%	
Evolution des versements de l'AFD par outil financier						
Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)	2 973	3 692	4 331	3 567	4 406	24%
Taux de croissance versements AFD		24%	17%	-18%	24%	
Versements AFD dans les PE	2 525	3 252	3 417	2 959	3 740	26%
Prêts	1 828	2 873	2 932	2 541	2 962	0
Subventions	299	246	275	231	301	30%
ABG	88	27	64	64	26	-60%
C2D	91	71	67	58	378	554%
Fonds climat	203	0	0	0	0	
ONG	13	16	34	42	0	-100%
Opérations exceptionnelles	0	0	30	0	0	
Participations	2	11	5	7	14	101%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	1	8	10	16	60	284%
Versements AFD dans l'Outre-mer	449	440	914	608	666	10%
Prêts	449	440	913	606	665	10%
Subventions	0	0	1	1	1	-62%
Participations	0	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Evolution des versements de PROPARCO par outil financier						
Versements de PROPARCO (pays étrangers + Outre-mer)	662	788	863	759	872	15%
Taux de croissance versements PROPARCO		19%	10%	-12%	15%	
Versements Proparco dans les pays étrangers	660	787	855	759	846	11%
Prêts	555	709	743	656	752	15%
Participations	88	61	73	70	50	-28%
FISEA	17	17	19	17	18	6%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs			20	16	26	59%
Versements Proparco dans l'Outre-mer	2	1	9	0	27	
Prêts	2	1	0	0	25	
Participations	0	0	9	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	2	

M€	2010	2011	2012	2013	2014	2014 vs 2013
Evolution des versements de l'AFD par géographie						
Versements groupe AFD			5 040	4 181	5 123	23%
Pays étrangers			4 117	3 573	4 431	24%
Afrique subsaharienne			1 189	1 484	2 023	36%
Méditerranée et Moyen-Orient			1 031	840	824	-2%
Asie et Pacifique			534	430	615	43%
Amérique latine et Caraïbes			1 166	809	927	15%
Projets non géographisés et exceptionnels			198	10	42	326%
Outre-mer			922	608	692	14%
Versements AFD	2 973	3 692	4 331	3 567	4 406	24%
Pays étrangers	2 525	3 252	3 417	2 959	3 740	26%
Afrique subsaharienne	698	1 387	1 034	1 214	1 617	33%
Méditerranée et Moyen-Orient	363	763	879	782	743	-5%
Asie et Pacifique	843	410	424	306	572	87%
Amérique latine et Caraïbes	379	667	1 046	651	760	17%
Projets non géographisés et exceptionnels	242	24	34	6	49	673%
Outre-mer	449	440	914	608	666	10%
Versements Proparco			863	759	872	15%
Pays étrangers			855	759	846	11%
Afrique subsaharienne			192	347	521	50%
Méditerranée et Moyen-Orient			221	100	95	-5%
Asie et Pacifique			137	126	43	-66%
Amérique latine et Caraïbes			141	182	176	-3%
Projets non géographisés et exceptionnels			164	4	11	202%
Outre-mer			9	0	27	

5. Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés

1. Pays inclus dans le mandat de l'AFD au 31/12/2014

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud	Gabon	Niger
Angola	Gambie	Nigeria
Bénin	Ghana	Ouganda
Botswana	Guinée	Rwanda
Burkina Faso	Guinée équatoriale	Sao Tomé et Príncipe
Burundi	Guinée-Bissau	Sénégal
Cameroun	Kenya	Seychelles*
Cap Vert	Lesotho	Sierra Leone
Centrafricaine, Rép.	Liberia	Somalie
Comores	Madagascar	Soudan
Congo, Rép.	Malawi	Soudan du Sud
Congo, Rép. dém.	Mali	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tanzanie
Djibouti	Mauritanie	Tchad
Érythrée	Mozambique	Togo
Éthiopie	Namibie	
Zambie	Zimbabwe	

Méditerranée et Moyen-Orient

Algérie	Liban	Territoires palestiniens
Égypte	Libye	Tunisie
Irak	Maroc	Turquie
Jordanie	Syrie	Yémen

Asie et Pacifique

Afghanistan	Kazakhstan	Papouasie-Nouvelle-Guinée*
Arménie	Kiribati*	Philippines
Azerbaïdjan	Laos	Salomon, Îles*
Bangladesh	Maldives*	Samoa*
Cambodge	Marshall, Îles*	Sri Lanka
Chine	Micronésie, États fédérés*	Territoire de Tokelau*
Cook, Îles*	Myanmar (Birmanie)	Thaïlande
Fidji*	Nauru*	Tonga*
Géorgie	Niue*	Tuvalu*
Inde	Ouzbékistan	Vanuatu
Indonésie	Pakistan	Vietnam

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda*	Équateur	Ste Lucie*
Bolivie	Grenade*	St-Kitts et Nevis*
Brésil	Guyana*	St-Vincent et Grenadines*
Cuba	Jamaïque*	Suriname
Dominicaine, Rép.*	Mexique	Territoire d'Anguilla
Dominique	Pérou	Territoire de Montserrat

* Pays du mandat de coopération régionale

2. Les partenariats différenciés au 31/12/2014

Les pays pauvres prioritaires

Bénin	Djibouti	Niger
Burkina Faso	Ghana	Sénégal
Burundi	Guinée	Tchad
Centrafricaine, Rép.	Madagascar	Togo
Comores	Mali	
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	

Les très grands émergents

Afrique du Sud	Inde	Turquie
Brésil	Indonésie	
Chine	Mexique	

Les pays fragiles et/ou en (sortie de) crise

Afghanistan	Haïti	Territoires palestiniens
Birmanie	Soudan du Sud	Yémen

Les pays du mandat croissance verte et solidaire

Pays du mandat AFD d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes à l'exclusion des pays fragiles et/ou en (sortie de) crise.

6. Périmètre de l'activité du groupe AFD

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent :

AFD Pays étrangers

Activités courantes

Subventions

- dont Microfinance
- dont projet de renforcement des capacités commerciales
- dont projets ONG FISONG
- dont Fonds de renforcement des capacités de gouvernance

- dont Fonds d'étude

- dont Fonds fiduciaires

- dont Evaluation

- dont Concours locaux de faible montant

- dont Opérations courantes

- dont Composantes subventions

Prêts souverains (yc PSCM)

Prêts non souverains concessionnels

Prêts non souverains non concessionnels

- dont PCM déclarables en APD

- dont sous-participations AFD à Proparco¹⁰

Initiative Solidarité Santé Sahel

FEXTE

Financement des ONG (MAEDI) à partir de 2010

Participations en fonds propres (FIAA en 2009)

Garanties

Activités sur mandat spécifique

ABG (y compris UEMOA et CEMAC)

Opérations de développement solidaire

Opérations de conversion de dette, y compris C2D

Crédits délégués du MAEDI (Fonds Pacifique et autres)

Mésofinance

Contribution au Fonds Climat = "Autre prêt"

FFEM

Crédits délégués du MAEDI

Autres opérations MAEN

Opérations exceptionnelles (crédits-relais)

AFD Outre-mer

Activités courantes

Prêts

dont Secteur public

- dont Prêts bonifiés aux collectivités locales

- dont Prêts à conditions de marché

dont Secteur privé

- dont Prêts concessionnels

- dont Financement du secteur bancaire

- dont Prêts directs aux entreprises

Garanties données secteur public

Garanties secteur privé

- dont Garanties données secteur bancaire

- dont Fonds DOM

- dont SOGEFOM

- dont Fonds de garantie Mayotte et SPM

- dont Plan de relance PME

- dont FOGAP

Participations

Autres opérations MAEN

Activités sur mandat spécifique et représentation

Financements OSEO

- dont Financements OSEO / BPI CT

- dont Financements OSEO / BPI prêts (mezzanines et PCE)

- dont Financements OSEO / BPI produits innovation

- dont Fonds de garantie OSEO / BPI RT CCE

Fonds gérés

- dont Fonds à l'habitat

PROPARCO Pays étrangers

Prêts

- dont sous-participations AFD à PROPARCO

Participations

FISEA

Autres titres

Garanties

PROPARCO Outre-mer

Prêts

- dont sous-participations AFD à PROPARCO

Participations

Autres titres

Garanties

AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs

Crédits délégués par d'autres bailleurs - EE

- dont UE

- dont UE FIV (Facilité d'Investissement de Voisinage)

- dont UE ITF (Infrastructure Trust Fund)

- dont UE LAIF (Facilité d'Investissement en Amérique Latine)

- dont UE FIAC (Facilité d'Investissement en Amérique Latine)

- dont USAID

- dont autres bailleurs (Monaco, Suisse, etc)

- dont DFID

- dont Banque Mondiale - Partenariat Mondial pour

l'Education

Crédits délégués du MAE (Fonds Pacifique) en 2011 uniquement

Crédits délégués par d'autres bailleurs - OMR

PROPARCO - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs

Prêts

Participations

¹⁰ Lorsque les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco. En revanche, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de Proparco lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD.

Les subventions

Au niveau de l'AFD, l'indicateur subvention regroupe l'aide projet AFD (p.209) et l'aide budgétaire globale (p.110). Il exclut la plupart des activités sur mandat spécifique à savoir : les C2D, les projets d'appui aux initiatives ONG, les Crédits délégués du MAE, les opérations de co-développement, la mésofinance et les projets FFEM. Il exclut également les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs. L'aide projet (p.209) comprend les subventions relevant des activités courantes : subventions classiques, opérations de microfinance, PRCC, projets ONG FISONG, fonds de renforcement des capacités de gouvernance ou FRCG, fonds d'études, fonds fiduciaires, évaluations, concours locaux de faible montant ou CLFM, assistance technique, fonds d'expertise et de renforcement des capacités ou FERC.

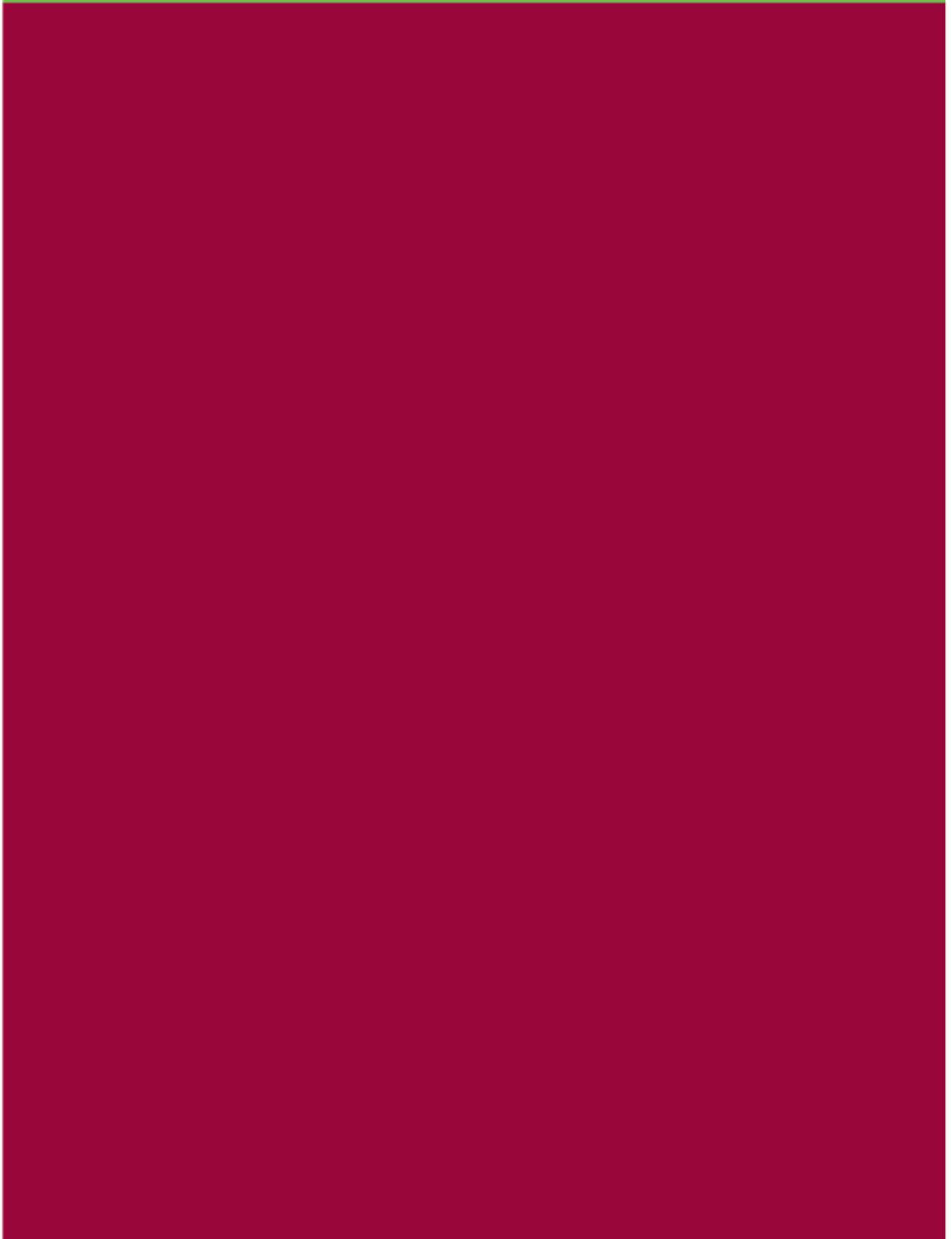
Les dons

La notion de « Dons » utilisée dans le Document d'analyse stratégique regroupe l'ensemble des subventions ci-dessus définies, et ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) (p110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs demeurent exclues.

L'effort financier de l'État

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG) augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'Agence est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM.



**Direction de la Stratégie, des Partenariats
et de la Communication (SPC)**

Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr



développeur d'avenirs durables